LE NUAGE ROSE

A M[lle] GABRIELLE SAND.

Ma chérie, ayant déjà dédié un conte à ta sœur aînée, je veux te dédier celui-ci. Tu ne sauras le lire que l'année prochaine, mais Aurore te le racontera dès à présent. Pourtant, l'année prochaine, il y aura encore bien des mots que tu ne comprendras pas toujours. C'est ta sœur qui te les expliquera, car, si je vous fais ces contes pour vous amuser, je veux qu'ils vous instruisent un peu en vous faisant chercher une petite partie de la quantité de mots et de choses que vous ne savez pas encore.

Quand toutes deux vous comprendrez tout à fait sans qu'on vous aide, je n'y serai peut-être plus. Souvenez-vous alors de la grand'mère qui vous adorait.

GEORGE SAND.

Nohant, 15 juillet 1872.

I.

Catherine avait trois brebis à garder. Elle ne savait encore ni lire ni écrire; mais elle ne causait pas trop mal, et c'était une très bonne fille, seulement un peu curieuse et changeant de caprice volontiers, ce qui prouve qu'au moins elle n'était pas têtue.

Un peu après la Noël, ses trois brebis lui donnèrent trois agneaux, deux très forts et le troisième si petit, si petit, qu'on eût dit un petit lapin. La maman de Catherine, qui s'appelait Sylvaine, méprisa beaucoup ce pauvre agneau, et dit que ce n'était pas la peine qu'il fût venu au monde, qu'il ne s'élèverait pas, ou qu'il resterait si chétif qu'il ne vaudrait pas l'herbe qu'il mangerait.

Ces paroles firent de la peine à Catherine, qui trouvait cette petite bête plus jolie, plus à son gré et à sa taille que toutes les autres. Elle se promit d'en avoir grand soin, et lui donna le nom de Bichette, car c'était une agnèle.

Elle la soigna si bien qu'elle manqua bien des fois de la faire mourir. Elle l'aimait trop, elle la caressait sans cesse, elle la portait dans ses bras, elle la faisait dormir sur ses genoux. Les petits chiens et les petits chats aiment beaucoup qu'on s'occupe d'eux et se laissent dorloter; mais les moutons, quand on les a bien fait manger, aiment mieux qu'on les laisse tranquilles, dormir quand ils veulent, marcher ou se coucher où il leur plaît. Sylvaine disait à sa fille qu'au lieu de faire grandir Bichette, elle l'en empêchait en la maniant trop; mais Catherine ne souhaitait point que Bichette grandît, elle l'eût souhaitée plus petite encore pour pouvoir la tenir dans sa poche. Elle menait tous les jours les mères brebis au pré pendant deux heures le matin, et dans le jour pendant trois heures. Les deux gros agneaux supportaient fort raisonnablement l'absence de leurs mères; ils avaient l'air de savoir qu'elles allaient chercher du lait dans le pré. Bichette était moins patiente ou plus affamée, et, quand sa mère rentrait, elle avait des bêlemens si plaintifs en l'entendant venir, que Catherine en avait le cœur tout attendri, et pour un peu elle en eût pleuré.

Il lui était défendu de faire sortir les agneaux. Ils étaient trop jeunes, l'herbe était trop fraîche; mais elle pria tellement pour sa Bichette que Sylvaine lui dit : — Fais donc comme tu veux! si elle en meurt, ce ne sera pas une grosse perte, et même j'aimerais autant en être débarrassée, elle te rend folle, et tu n'as plus souci de rien que d'elle seule. Tu ramènes les brebis trop tôt et tu les sors trop tard, pour ne pas séparer Bichette de sa mère. Emmène-la donc, et advienne que pourra.

Catherine emmena Bichette aux champs, et, tout le temps qu'elle y fut, elle la tint sous son tablier pour l'empêcher d'avoir froid. Cela alla bien pendant deux jours; mais le troisième elle se rassasia d'être ainsi l'esclave d'une bête, et elle recommença de jouer et de courir comme auparavant. Bichette ne s'en trouva pas plus mal; mais elle ne s'en trouva pas mieux non plus, et continua d'être un petit avorton.

Un jour que Catherine avait plus songé à chercher des nids dans les buissons qu'à garder ses bêtes, elle trouva vers le soir un nid de merles avec trois gros petits déjà noirs et bien emplumés. Ils ne paraissaient guère farouches, car, lorsqu'elle leur montrait le bout de son doigt en imitant le cri de la merlesse, ils ouvraient leurs becs jaunes et montraient leurs larges gosiers tout roses.

Catherine fut si contente qu'elle ne fit que leur parler et les embrasser tout en rentrant ses bêtes, et ce ne fut que le lendemain matin qu'elle s'aperçut d'un grand malheur. Bichette n'était pas dans la bergerie. Elle avait été oubliée dehors, elle avait couché à la belle etoile, sans doute le loup l'avait mangée. Catherine maudit

ses merles, qui l'avaient rendue cruelle et négligente. Toute son amitié pour Bichette lui revint au cœur, et tout en pleurant elle courut au pré pour savoir ce qu'elle était devenue.

C'était alors le mois de mars, le soleil n'était pas encore levé, et sur la mare qui était au milieu du pré il y avait une vapeur blanche très épaisse. Catherine, après avoir regardé partout, cherché en vain dans tous les coins, dans tous les creux, dans toutes les haies, se rapprocha de la mare, pensant que la pauvre Bichette y était tombée; elle vit alors une chose qui l'étonna beaucoup, car c'était la première fois de sa vie qu'elle se trouvait là de si grand matin. Le brouillard, qui avait dormi en nappe toute la nuit sur l'eau, s'était déchiré à l'approche du soleil et roulé en petites boules qui essayaient de monter; quelques-unes avaient l'air de s'accrocher aux branches des saules et d'y être retenues. D'autres, rabattues et secouées par le vent du matin, retombaient sur le sable ou semblaient trembler de froid sur l'herbe humide. Un moment Catherine crut voir un troupeau de moutons blancs; mais ce n'était pas un tas de moutons qu'elle cherchait, c'était Bichette, et Bichette n'était point là. Catherine pleura encore et mit sa tête sur ses genoux et son tablier sur sa tête, comme une personne désespérée.

Heureusement, quand on est une enfant, on ne peut pas pleurer toujours. Quand elle se releva, elle vit que toutes les petites boules blanches avaient monté au-dessus des arbres et qu'elles s'en allaient dans le ciel sous la forme de jolis nuages roses, qui avaient l'air d'être attirés et emmenés par le soleil, comme s'il eût voulu les boire.

Catherine les regarda longtemps s'émietter et s'effacer, et quand elle abaissa ses regards, elle vit sur la rive, assez loin d'elle, car la mare était grande, sa Bichette immobile, endormie ou morte. Elle y courut, et sans penser qu'elle fût morte, car les enfans ne croient guère d'avance aux choses qui leur feraient une trop grosse peine, elle la prit dans son tablier et se dépêcha de courir pour la rapporter à la maison; mais, tout en courant, elle s'étonna de sentir son tablier si léger qu'on eût juré qu'il n'y avait rien dedans. — Comme la pauvre Bichette a souffert et maigri en une nuit! se disait-elle. Il me semble que mon tablier est vide. — Elle l'avait attaché autour d'elle et n'osait l'ouvrir, crainte de refroidir la petite bête qu'elle voulait réchauffer.

Tout d'un coup, au tournant du sentier qu'elle suivait, elle vit le petit Pierre, le fils de Joyeux le sabotier, qui accourait à elle, portant dans ses bras, devinez quoi? Bichette bien vivante et bien bêlante. — Tiens, dit le petit Pierre à Catherine, voilà ton agnèle que je te rends. Hier soir, elle s'est mêlée avec mes bêtes comme tu rentrais en me montrant ton nid de merles. Tu n'as pas voulu me

donner un de tes merlots, dont j'avais pourtant grande envie; mais je suis meilleur que toi. Quand j'ai vu dans ma bergerie que ta Bichette avait suivi une de mes brebis, qu'elle prenait pour sa mère, je l'ai laissée téter tant qu'elle a voulu et passer la nuit à l'abri. Je te la rapporte ce matin, pensant que tu es en peine, car tu la croyais bien perdue, pas vrai?

Catherine eut tant de joie qu'elle embrassa le petit Pierre et l'emmena chez elle pour lui donner deux de ses merlots, ce dont il fut si content qu'il en sautait comme un cabri en s'en allant.

Quand elle eut vu avec quel plaisir Bichette et sa mère se retrouvaient, elle songea enfin à dénouer son tablier, et seulement alors elle se souvint d'y avoir mis ou cru y mettre quelque chose qu'elle avait pris pour son agnèle; qu'est-ce que cela pouvait être? — Je n'en sais rien, se disait-elle; mais il n'est point possible que j'aie ramassé une chose qui n'existe point.

La peur la prit et la curiosité aussi. Elle s'en alla sur le toit de la bergerie, qui descendait, tout moussu, jusqu'à terre, et où il poussait un tas de petites fleurs semées par le vent, voire de jeunes épis verts déjà formés. Ce toit était petit, mais très joli, bien doux parce qu'il était en vieux chaume, et bien exposé au soleil levant. Plus d'une fois pendant l'été, Catherine y avait oublié l'heure d'aller au pré et fait un bon somme pour parfaire sa nuitée, toujours trop courte à son gré. Elle monta donc au faîte de ce *tect*, c'est ainsi qu'en ce pays-là on appelle l'abri des troupeaux, et, avec grande précaution, elle dénoua son tablier. Qu'est-ce qu'il pouvait donc y avoir, mon Dieu! dans ce tablier?

II.

C'était un tablier de cotonnade bleue, qui avait été taillé dans un vieux tablier de la mère Sylvaine, et qui n'était ni frais ni beau; mais, dans ce moment-là, si on eût demandé à Catherine de l'échanger contre beaucoup d'argent, elle n'y eût pas consenti, tant elle était curieuse de voir ce qu'il contenait. Elle l'ouvrit enfin, et n'y vit rien du tout. Elle le secoua tant qu'elle put, rien ne tomba; mais il se fit autour d'elle comme une fumée blanche, et en moins d'une minute il se forma au-dessus de sa tête un petit nuage en forme de boule, blanc comme neige, puis jaune doré à mesure qu'il monta, puis rose pâle, puis enfin rose comme la plus belle des roses, dès qu'il eut dépassé la tête des noisetiers et des sureaux qui entouraient la bergerie, et qu'il eut reçu la pleine lumière du soleil.

Catherine ne songea point trop à s'étonner d'avoir pu ramasser et emporter un nuage. Elle ne pensait qu'à le trouver joli et à re-

gretter de le voir s'envoler si vite. — Ah! petit ingrat, lui cria-t-elle, voilà comment tu me remercies de t'avoir remis dans le ciel!

Alors elle entendit une toute petite voix qui sortait du nuage rose et qui chantait des paroles, mais quelles paroles!

III.

Catherine n'en comprit pas le moindre mot. Elle continuait à le regarder, et il grandissait en montant, mais il devenait tout mince et se déchirait en une quantité d'autres petits nuages roses. — Allons! lui cria Catherine, voilà que tu t'en vas follement te faire boire par le soleil, comme il a bu tous ceux qui étaient dans le pré! Moi, je t'aurais gardé dans mon tablier, tu ne me gênais point; ou bien je t'aurais mis dans notre jardin, au frais, sous le gros pommier, ou enfin sur le lavoir, puisque tu aimes à dormir sur l'eau pendant la nuit. Je n'ai jamais soigné un nuage, mais j'aurais appris, et je t'aurais fait durer, tandis que te voilà tout à l'heure emporté en miettes par M. le Vent ou avalé par M. le Soleil!

Catherine écouta si le nuage lui répondrait. Elle entendit alors au lieu d'une petite voix une quantité de voix encore plus petites qui chantaient comme des fauvettes, mais sans qu'il fût possible de deviner ce qu'elles disaient. Et, ces voix devenant toujours plus faibles en s'éloignant, Catherine n'entendit plus rien. Elle ne vit plus rien non plus que le ciel beau et clair, sans trace d'aucun nuage.

— Maman, dit-elle à sa mère, qui l'avait appelée pour déjeuner, je voudrais savoir une chose.

— Quelle chose, ma fille?

— C'est ce que les nuages disent quand ils chantent.

— Les nuages ne chantent pas, petite niaise; ils grognent et ils jurent quand le tonnerre se met dedans.

— Ah! mon Dieu! reprit Catherine, je ne pensais pas à cela... Pourvu qu'il ne se mette pas dans mon petit nuage rose!

— Quel nuage rose? dit Sylvaine, étonnée.

— Celui qui était dans mon tablier.

— Tais-toi, dit Sylvaine : tu sais que je n'aime pas qu'on parle au hasard pour dire des bêtises qui n'ont pas de sens. C'est bon pour les enfans de deux ans; mais te voilà trop grande pour faire la folle.

Catherine n'osa plus rien dire, et s'en fut aux champs quand elle eut déjeuné. Il ne lui restait qu'une petite merlesse, elle l'emporta et s'en amusa une heure ou deux; mais, comme elle s'était levée de grand matin, elle s'endormit au beau milieu du pré. Elle n'avait plus peur de perdre Bichette; elle l'avait laissée avec les autres agneaux à la bergerie.

Quand elle s'éveilla, se trouvant couchée tout de son long sur le dos, elle ne vit que le ciel, et, juste au-dessus de sa tête, le petit nuage, qui s'était reformé au plus haut de l'air, et qui tout seul, absolument seul dans le bleu d'une belle journée, brillait comme de l'argent rose.

— Il est bien joli tout de même, pensa Catherine, qui dormait encore à moitié; mais comme il est loin! S'il chante encore, je ne peux plus l'entendre. Je voudrais être où il est, je verrais toute la terre, et je marcherais dans tout le ciel sans me fatiguer. S'il n'était pas un ingrat, il m'aurait emmenée là-haut, je me serais couchée sur lui comme sur un duvet, et à présent je verrais de tout près le soleil, je saurais en quoi il est fait.

Les roitelets des buissons chantaient pendant que Catherine divaguait ainsi, et il lui sembla que ces oisillons se moquaient d'elle et lui criaient en riant : *Curieuse, fi, la curieuse!* Bientôt ils firent silence et se retirèrent, tout tremblans de peur, sous la feuillée. Un grand épervier passait dans le ciel et volait en rond juste au-dessous du nuage rose. — Ah! se dit encore Catherine, ils ont beau se moquer et m'appeler curieuse, je voudrais être sur le dos de ce grand oiseau de proie. Je reverrais de plus près mon nuage rose, et peut-être que je pourrais voler jusqu'à lui. — Elle s'éveilla tout à fait et se rappela qu'il ne fallait pas dire de sottises, et pour cela ne pas penser à des choses folles. Elle prit sa quenouille et fila de son mieux en tâchant de ne penser à rien; mais malgré elle, à tout instant, elle relevait la tête et regardait le ciel. L'épervier n'y était plus, mais le nuage rose y était toujours.

— Qu'est-ce que tu regardes donc là-haut à toute minute, petite Catherine? lui dit un homme qui passait sur la traquette du pré.

C'était le père Bataille, qui venait d'abattre un arbre mort dans le pré voisin, et qui rapportait la branchée sur ses épaules. Il y en avait lourd, et il s'appuyait contre un saule pour se reposer un moment.

— Je regarde le nuage là-haut, lui répondit Catherine, et je voudrais savoir de vous, qui avez voyagé et qui êtes savant, pourquoi il est tout seul et ne bouge point.

— Ah çà! ma fille, répondit le vieux, c'est ce que, du temps que je voyageais sur la mer dans un vaisseau, j'aurais appelé un *grain*, et pour moi ç'aurait été mauvais signe.

— Signe de quoi, père Bataille?

IV.

— Signe de grande tempête, mon enfant. Quand on voit cela en mer, on dit : Il va y avoir de l'ouvrage, et du dur! Ça n'a l'air de

rien du tout; c'est quelquefois gros et blanc comme un petit mouton; on s'imaginerait qu'on va le mettre sous son bras. Et puis ça grossit, ça noircit, ça s'étend sur tout le ciel, et alors va te promener! les éclairs, le tonnerre, les coups de vent et toute la boutique du diable! On se démène pour n'être pas désemparé, et on en réchappe, si on peut!

— Ah! mon Dieu, dit Catherine tout effrayée, est-ce que mon nuage rose va devenir méchant comme ça?

— Dans nos pays et dans la saison où nous sommes, les *grains* sont bien rares, et, à mon avis, il n'y a point de vrais dangers sur terre; c'est égal pourtant, il est drôle, ton nuage rose!

— Pourquoi drôle, père Bataille?

— Dame! reprit le vieux marin, je lui trouve une drôle de mine, et j'aime autant me dépêcher de faire mon ouvrage avant le soir. J'ai encore trois charges de branchée à rentrer.

Il repartit, et Catherine essaya de se remettre à filer; mais elle regardait toujours en haut, et ce n'était pas le moyen d'avancer sa tâche et d'arrondir son fuseau. Il lui semblait que son nuage grossissait et changeait de couleur. Elle ne se trompait pas, il devenait bleu, et puis il devint couleur d'ardoise, et puis il devint noir, et petit à petit s'étendit jusqu'à ce qu'il eût rempli tout un côté du ciel. Tout devint sombre et triste, et le tonnerre commença enfin à gronder.

Catherine fut contente d'abord de voir son petit nuage devenir si gros, si grand et si fort. — A la bonne heure! dit-elle, je vois bien que ce n'est pas un nuage comme les autres. Le soleil n'a pas pu le boire, et mêmement on dirait que c'est lui qui va manger le soleil. Et dire que j'ai tenu ce matin un pareil nuage dans mon tablier! — Elle en était toute fière; mais les éclairs sortirent du plus épais de ce terrible nuage; elle eut peur, et se dépêcha de ramener ses brebis.

— J'étais en peine de toi, lui dit sa mère, voilà un drôle de temps. Je n'ai jamais vu pareil orage se faire si vite et s'annoncer si mauvais dans la saison où nous voilà.

L'orage fut terrible en effet. La grêle brisa les vitres de la maison; le vent emporta les tuiles du toit. La foudre tomba sur le gros pommier du jardin. Catherine n'était guère brave, elle eût voulu se cacher sous le lit, et elle ne pouvait s'empêcher de dire tout haut: — Méchant nuage rose, si j'avais connu ta malice, je ne t'aurais pas mis dans mon tablier! — Sylvaine recommençait à la gronder, mais elle ne pouvait plus se retenir de parler. — Hélas! ma petite est folle! — disait Sylvaine à ses voisins. — Bah! bah! ce n'est rien, répondaient-ils; c'est l'orage qui l'a *épeurée*. Ça sera passé demain.

Le lendemain, en effet, c'était passé. Le soleil se leva tout joyeux. Catherine fit comme le soleil et monta en même temps que lui sur le chaume de sa bergerie. La maison était endommagée, mais la bergerie, plus basse et mieux abritée, n'avait pas souffert. Les petites fleurs du toit, que la pluie avait un peu couchées, les jolies chélidoines jaunes, les orpins blancs et les joubarbes, se relevaient et semblaient dire au soleil, en tournant leurs petites figures de son côté : Te voilà donc revenu? Bonjour, cher père, ne t'en va plus; nous ne savons que devenir quand tu te caches.

Catherine eut envie de dire bonjour aussi au père soleil; mais elle avait peur de l'avoir fâché en laissant échapper le nuage qui s'était tant battu avec lui la veille. Elle n'osa point demander à sa mère, qui passait au-dessous d'elle dans le jardin, si on pouvait *fâcher et défâcher* le soleil. Sylvaine n'aimait pas les rêvasseries, et Catherine, qui était obéissante, résolut de ne plus en avoir.

Elle en vint à bout; sa merlesse l'occupa tous les jours suivans, jusqu'à ce qu'elle mourût pour avoir mangé trop de pâtée au fromage blanc. Catherine eut du chagrin et éleva un moineau qui fut croqué par le chat. Autre chagrin. Elle se dégoûta des bêtes et voulut aller à l'école, et puis elle prit goût à sa quenouille, et en grandissant elle devint une fillette très aimable et une fileuse très habile.

V.

Quand elle eut douze ans, sa mère lui dit : — Serais-tu contente de voyager un peu, ma fille, et de voir des pays nouveaux?

— Certainement, répondit Catherine; j'ai toujours eu envie de voir les pays bleus.

— Que me chantes-tu là, petite? Il n'y a pas de pays bleus!

— Si fait, je les vois tous les jours du toit de la bergerie; tout autour de notre pays qui est vert, il y a un grand pays qui est bleu.

— Ah! je vois ce que tu veux dire; ça te paraît comme ça parce que c'est loin. Eh bien! tu peux contenter ton envie; ta grand'tante Colette, qui demeure loin d'ici dans la montagne et que tu ne connais pas, parce qu'elle n'est pas revenue chez nous depuis plus de trente ans, demande à nous voir. La voilà très vieille, et elle est seule, n'ayant jamais été mariée. Elle n'est pas bien riche, et tu auras soin de ne lui rien demander; au contraire il faut lui offrir ce qu'elle pourra désirer de nous. J'ai peur qu'elle ne s'ennuie et qu'elle ne meure faute de soins; allons la trouver, et, si elle veut que nous la ramenions au pays, je suis prête à lui obéir, comme c'est mon devoir.

Catherine se souvint vaguement d'avoir entendu quelquefois ses parens parler entre eux de la tante Colette; elle n'avait jamais bien compris ce qu'on en disait, elle ne chercha pas à en savoir davantage. L'idée de changer de place et de voir du nouveau lui faisait bouillir le sang; elle avait beau être devenue sage, les roitelets avaient eu raison de la traiter de curieuse; elle l'était toujours, et ce n'était pas un mal : elle aimait à s'instruire.

La voilà partie en diligence avec sa mère; elles voyagèrent pendant un jour et une nuit, et arrivèrent tout étonnées dans la montagne; Sylvaine trouvait cela fort vilain, Catherine n'osait pas lui dire qu'elle le trouvait fort beau.

Quand elles descendirent de voiture et demandèrent le village où demeurait Mme Colette, on leur montra un chemin aussi rapide que le toit de la bergerie de Catherine, et on leur dit : — Il n'y en a pas d'autre, suivez-le.

— Eh bien! voilà un drôle de chemin, dit Sylvaine, c'est le monde à l'envers. Il faudrait avoir quatre pattes comme une chèvre pour marcher dans ce pays-ci. Le voilà, ton pays bleu, Catherine! Le trouves-tu à ton gré?

— Je t'assure qu'il est bleu, répondit Catherine. Regarde le haut de la montagne, maman, tu vois bien que c'est bleu!

— C'est de la neige que tu vois, ma pauvre enfant, et de près elle est blanche.

— De la neige en été?

— Oui, parce qu'il fait si froid là-haut que la neige n'y fond pas.

Catherine pensa que sa mère se trompait et n'osa pas la contredire; mais elle était impatiente d'aller s'assurer de la vérité, et elle grimpait comme une petite chèvre, encore qu'elle n'eût point quatre pattes à son service.

Quand elles furent rendues au village, Sylvaine bien lasse et Catherine un peu essoufflée, on leur dit que la tante Colette n'y demeurait pas l'été; mais elle était de la paroisse, et sa maison n'était pas bien loin. Alors on leur montra un petit toit de planches couvert de grosses pierres, avec des sapins tout autour, et on leur dit : — C'est là ; vous n'avez plus qu'une petite heure à marcher, et vous y serez. — Sylvaine manqua perdre courage. Il y avait autant à monter pour arriver à cette maison qu'on avait déjà monté pour gagner le village, et c'était encore plus raide et plus effrayant.

Elle avait peur que Catherine n'eût pas la force d'aller jusque-là, et l'endroit lui paraissait si laid et si sauvage qu'elle pensa à redescendre et à retourner vite dans son pays, sans faire savoir à la vieille tante qu'elle était venue dans le sien ; mais Catherine n'était point lasse ni effrayée, elle rendit le courage à sa mère, et,

quand elles eurent déjeuné, elles se remirent à grimper. Il n'y avait pas à choisir le bon chemin, il n'y en avait qu'un, et elles n'avaient pas besoin de guide. elles n'eussent pu se distraire en causant avec lui; les gens de ce pays-là ne savaient que quelques mots de français. Ils parlaient un patois que ni Catherine ni sa mère ne pouvaient comprendre.

Enfin, quoique le sentier fût dangereux, elles arrivèrent sans accident à la maison couverte en planches; il y avait tout autour des bois de sapins très jolis qui laissaient à découvert une espèce de prairie en pente douce, creuse au milieu, sans fossés ni barrières, mais abritée des avalanches par des roches très grosses, et tout de suite au-dessus commençait la neige, qui semblait monter jusqu'au ciel, d'abord en escaliers blancs soutenus par le rocher noir, et puis en cristaux de glace d'un beau bleu verdâtre, et cela finissait dans les nuages.

— Cette fois nous y sommes bien, dans le pays bleu! pensa Catherine toute joyeuse, et, si nous montions encore un peu, nous serions dans le ciel. — En ce moment, elle pensa à une chose qu'elle avait oubliée depuis longtemps : elle se dit qu'on pouvait monter dans les nuages, et elle se souvint de son nuage rose comme d'un rêve qu'elle aurait eu. L'enfant était si ravie par la vue du glacier qu'elle ne fit pas d'abord grande attention à la tante Colette. Pourtant elle était curieuse de la voir, et plus d'une fois en voyage elle s'était demandé quelle femme ce pouvait être.

VI.

C'était une grande femme pâle avec des cheveux d'argent et une figure assez belle. Elle ne montra pas grand étonnement de voir Sylvaine. — Je t'attendais presque, lui dit-elle en l'embrassant, j'avais rêvé de toi et de ta fille. Voyons si elle est comme je l'ai vue dans mon rêve.

Catherine s'approcha; la tante Colette la regarda avec de grands yeux gris très clairs qui semblaient voir les gens jusqu'au fond de l'âme, puis elle l'embrassa en lui disant — : C'est très bien, très bien! Je suis contente que cette enfant soit venue au monde.

Quand les voyageuses furent un peu reposées, elle leur montra toute sa résidence.

La maison qui paraissait petite de loin était grande, vue de près. Elle était toute en bois, mais en si beau bois de sapin et si bien bâtie qu'elle était très solide. Les grosses pierres posées sur le toit empêchaient le vent d'enlever ou de trop secouer la charpente. Tout était fort propre à l'intérieur, et les meubles cirés et reluisans faisaient plaisir à voir. Il y avait beaucoup de vaisselle et d'ustensiles

de cuivre, pour lits des caisses de bois remplies de laine et de crin avec de beaux draps blancs et de bonnes couvertures, car il ne faisait jamais chaud dans cet endroit-là. On y faisait du feu tout l'été, et le bois ne manquait point. Une bonne partie des arbres qui entouraient la prairie appartenait comme la prairie elle-même à la tante Colette, et dans cette prairie, qui était fort grande, elle nourrissait de belles vaches, quelques chèvres et un petit âne pour faire les transports. Il y avait un jeune garçon pour soigner les bêtes et une jeune fille pour faire le ménage et aller aux commissions, car la tante Colette aimait à bien vivre, et deux fois par semaine elle envoyait au village chercher la viande ou le pain: en un mot, elle était riche, très riche pour une paysanne, et la Sylvaine, qui ne s'était point doutée de cela, car elle était venue pour l'assister, si besoin était, ouvrait de grands yeux et se sentait intimidée comme devant une dame fort au-dessus d'elle. Catherine était un peu confuse aussi, non pas d'être plus ou moins pauvre que sa grand'tante, mais de voir que celle-ci lui était très supérieure par l'éducation. Pourtant, en la trouvant bonne et aimable, elle se tranquillisa et sentit même pour elle une amitié comme si elle l'eût toujours connue.

Alors, dès le premier jour, elle se mit à la questionner sans façon, et apprit qu'elle avait été femme de confiance d'une vieille dame qu'elle avait soignée jusqu'à sa mort et qui lui avait laissé de quoi vivre. — Mais elle n'était pas bien riche, ma vieille dame, ajouta la tante Colette, et ce n'est pas avec ce qu'elle a pu me donner que je me suis procuré les aises que vous voyez chez moi. C'est avec mon travail et mon industrie.

— C'est avec le beau bétail que vous savez élever? dit Sylvaine.

— Mon bétail entretient mes affaires, répondit Colette; mais avec quoi ai-je acheté de la terre pour le loger et le nourrir? le devineras-tu, petite Catherine?

— Non, ma tante, je ne le devine point.

— Sais-tu filer, mon enfant?

— Oh! certainement, ma tante; si à mon âge je ne savais pas filer, je serais bien sotte.

— Sais-tu filer très fin?

— Mais... oui, assez fin.

— Elle est la première fileuse de chez nous, dit Sylvaine avec orgueil, et on lui apporterait n'importe quoi à filer qu'elle en viendrait à bout.

— Filerait-elle bien des toiles d'araignée? dit la tante Colette.

Catherine pensa qu'elle se moquait, et répondit en riant : — Dame! dame! je n'ai jamais essayé.

— Voyons comment tu files, reprit la grand'tante en lui mettant

au côté une quenouille d'ébène et en lui donnant un petit fuseau monté en argent.

— Voilà bien de jolis outils! dit Catherine en admirant la finesse de la quenouille, qui était souple comme un jonc, et le fuseau, léger comme une plume; mais pour filer, ma tante, il faut avoir quelque chose à mettre sur la quenouille.

— On trouve toujours quelque chose quand on a de l'invention, répondit la tante.

— Je ne vois pourtant rien ici à filer, reprit Catherine, car vous parliez de toile d'araignée, et votre maison est trop bien époussetée pour qu'il y en ait un brin.

— Et dehors, Catherine? puisque te voilà sur le pas de la porte, ne vois-tu rien du tout à mettre sur ta quenouille?

— Non, ma tante, car il faudrait que l'écorce des arbres fût broyée et la laine des moutons cardée,... et à moins de filer ces nuages qui sont là-haut sur le glacier et qui ont l'air de grosses balles de coton...

— Eh bien! qui te dit qu'on ne puisse pas filer les nuages?

— Excusez-moi, je ne savais pas, dit Catherine, devenue toute pensive et toute sotte.

VII.

— Tu vois bien, lui dit Sylvaine, que ta grand'tante se moque de toi?

— Pourtant, reprit la tante, vous savez comment on m'appelle dans le pays?

— Je l'ignore, répondit Sylvaine; nous ne comprenons pas le langage de la montagne, et vous pouvez vous gausser de nous tant qu'il vous plaira.

— Je ne me gausse point. Appelez Benoît, mon petit valet, qui sert le dîner sous le berceau; il parle français, demandez-lui comment je m'appelle.

Sylvaine appela Benoît, et bien honnêtement lui fit la question :

— Comment, dans le pays d'ici, appelle-t-on Mme Colette, ma tante?

— Eh pardi, répondit Benoît, on l'appelle la grande fileuse de nuages!

On questionna de même la petite servante, qui répondit sans hésiter la même chose.

— Voilà qui est étonnant par exemple! dit Catherine à sa mère, filer des nuages! Eh bien! pourtant, ma tante, ajouta-t-elle, vous m'apprenez une chose dont je m'étais toujours doutée; c'est qu'on peut manier ces choses-là. Quand j'étais petite, une fois,... elle s'arrêta en voyant sa mère lui faire de gros yeux, comme pour lui dire : ne recommence pas cette sornette-là!

Mme Colette voulut tout savoir, et Sylvaine lui dit : — Excusez une enfant, ma tante. C'est encore si jeune! Son idée n'est point de se moquer de vous, comme vous vous êtes moquée d'elle; c'était votre droit, elle sait bien que ce ne serait pas le sien.

— Mais enfin, reprit la vieille, ça ne me dit pas ce qu'elle voulait dire!

— Ma chère grand'tante, dit Catherine avec des yeux pleins de larmes, je ne me permettrais pas de me moquer, et pourtant maman me croit menteuse. Je vous assure qu'une fois, étant petite, j'ai ramassé un petit nuage blanc dans mon tablier!

— Ah! oui-da! dit la tante sans paraître ni fâchée, ni surprise. Et qu'en as-tu fait, ma mignonne? As-tu essayé de le filer?

— Non, ma tante, je l'ai laissé s'envoler, et il est devenu tout rose, et même il est parti en chantant.

— As-tu compris ce qu'il disait dans sa chanson?

— Pas un mot! Dame, j'étais si jeune!

— Après qu'il s'est envolé, ne s'est-il pas changé en tonnerre?

— Vous dites justement la vérité, ma tante; il a effondré notre toit, et il a cassé notre gros pommier, qui était tout en fleurs.

— Voilà ce que c'est que de ne pas se méfier des ingrats! reprit Mme Colette, toujours très sérieuse. Il faut se méfier de tout ce qui change, et les nuages sont ce qu'il y a de plus changeant dans le monde; mais je pense que vous avez faim, voilà le dîner prêt. Aidez-moi à tremper la soupe, et nous nous mettrons à table.

Le dîner fut très bon, et Catherine y fit honneur. Le fromage et la crème étaient exquis; il y eut même du dessert, car la tante avait dans un bocal des macarons au miel qu'elle faisait elle-même, et qui étaient délicieux. Ni Sylvaine ni sa fille n'avaient jamais fait un pareil repas.

Quand on eut dîné, la nuit étant venue, Mme Colette alluma sa lampe et apporta un petit coffre qu'elle posa sur la table. — Viens çà, dit-elle à Catherine. Il faut que tu saches pourquoi on m'appelle la fileuse de nuages. Approche aussi, Sylvaine, tu apprendras comment j'ai gagné ma petite fortune.

Qu'est-ce qu'il y avait donc dans ce coffret dont la tante Colette tenait la clé? Catherine mourait d'envie de le savoir.

VIII.

Il y avait quelque chose de blanc, de mou et de léger, qui ressemblait si bien à un nuage, que Catherine poussa un cri de surprise, et que Sylvaine, s'imaginant que sa tante était sorcière ou fée, devint toute blême de peur.

Ce n'était pourtant pas un nuage, c'était une grosse floche d'é-

cheveaux de fil fin, mais si fin, si fin, qu'il eût fallu couper un cheveu en dix pour faire quelque chose d'aussi fin. C'était si blanc qu'on n'osait y toucher, et si fragile qu'on craignait de l'emmêler en soufflant dessus.

— Ah! ma grand'tante, s'écria Catherine toute ravie, si c'est vous qui avez filé cela, on peut bien dire que vous êtes la première filandière du monde, et que toutes les autres sont des tordeuses de ficelle.

— C'est moi qui ai filé cela, répondit Mme Colette, et tous les ans je vends plusieurs de ces boîtes. Vous n'avez pas remarqué en venant ici que toutes les femmes font de la dentelle très fine, qui se vend très cher. Je ne peux pas les fournir toutes, et il y a beaucoup de fileuses qui travaillent fort bien, mais aucune n'approche de moi, et on me paie mon fil dix fois plus que celui des autres; c'est à qui aura du mien, parce qu'avec le mien on fait des ouvrages qu'on ne pourra plus faire quand je ne serai plus de ce monde. Me voilà bien vieille, et ce serait grand dommage que mon secret fût perdu; n'est-ce pas vrai, Catherine?

— Ah! ma tante, s'écria Catherine, si vous vouliez me le donner! Ce n'est pas pour l'argent; mais je serais si fière de travailler comme vous! Donnez-moi votre secret, je vous en prie.

— Comme ça, tout de suite? dit la tante Colette en riant. Eh bien! je te l'ai dit, il s'agit d'apprendre à filer les nuages.

Elle serra son coffret, puis, ayant embrassé Sylvaine et Catherine, elle se retira dans sa chambre. Elles couchèrent dans celle où elles se trouvaient et où il y avait un troisième lit pour Renée, la petite servante.

Comme ce lit se trouvait tout près de celui de Catherine, elles babillèrent tout bas avant de s'endormir. Sylvaine était si lasse qu'elle n'eut point le temps de les écouter. Catherine faisait mille questions à Renée, qui était à peu près de son âge. Elle n'avait qu'une chose en tête, elle voulait savoir si elle connaissait le secret de sa grand'tante pour filer les nuages. — Il n'y a pas d'autre secret, lui répondit Renée, que d'avoir beaucoup d'adresse et de patience.

— Pourtant, pour saisir un nuage, le mettre sur une quenouille, l'empêcher de vous fondre dans les doigts, en tirer un fil...

— Ce n'est pas là le difficile; le tout, c'est de faire le nuage.

— Comment! de faire le nuage?

— Eh oui, c'est de le carder!

— Carder le nuage! avec quoi?

Renée ne répondit pas; elle s'endormait.

Catherine essaya de s'endormir aussi, mais elle était trop agitée; le sommeil ne venait pas. La chandelle était éteinte, et dans la che-

minée il n'y avait plus que quelques braises. Cependant Catherine voyait une petite clarté dans le haut de la chambre. Elle sortit sa tête du lit et vit qu'au haut de l'escalier par où la tante Colette s'en était allée, il y avait, le long de la porte, un filet de lumière. Elle n'y put tenir, et, marchant pieds nus avec précaution, elle gagna l'escalier. Il était en bois, et Catherine craignait bien de le faire craquer. Elle était si légère qu'elle réussit à atteindre sans bruit la dernière marche et à regarder dans la chambre de sa tante par la petite fente de la porte. Devinez ce qu'elle vit?

IX.

Elle ne vit rien qu'une chambrette très propre, avec une petite lampe pendue dans la cheminée. Il n'y avait personne dans cette chambre, et Catherine se retira toute confuse, car elle sentait bien qu'elle venait de faire quelque chose de très mal en voulant s'emparer par surprise d'un secret qu'elle ne méritait plus d'apprendre. Elle retourna à son lit en se faisant des reproches qui furent cause qu'elle eut de mauvais rêves. Elle se promit en s'éveillant de n'être plus si curieuse et d'attendre le bon plaisir de sa tante. Renée l'emmena traire les vaches, et puis elles les menèrent au pré, si l'on peut appeler pré un ressaut de montagne tout herbu naturellement et point du tout cultivé. C'était tout de même un endroit bien joli. Une belle eau bien froide qui suintait du glacier se détournait en suivant le rocher et allait tomber en cascades au bout de l'herbage. Catherine, qui n'avait jamais vu de cascade que dans l'écluse des moulins, trouvait cette eau si belle qu'elle s'éblouissait les yeux à regarder tous les diamans qu'elle charriait au soleil. Elle n'osait pourtant pas la traverser en sautant de pierre en pierre comme faisait Renée; mais elle s'y habitua vite, et au bout de deux heures c'était un jeu pour elle.

Elle voulut aussi monter un peu sur le glacier. Renée lui montra jusqu'où on pouvait aller sans danger de rencontrer des crevasses, et lui enseigna la manière de marcher sans glisser. A la fin de la journée, Catherine était tout enhardie, et même elle savait quelques mots du patois de la montagne.

Comme tout était nouveau pour elle, elle s'amusa beaucoup, et prit la montagne en si grande amitié qu'elle eut un vrai chagrin quand Sylvaine lui parla le lendemain de s'en retourner dans son pays. La tante Colette était si douce, si indulgente! Catherine l'aimait encore plus que la montagne.

— Eh bien! ma fille, lui dit Sylvaine, il y a un moyen de te contenter, c'est de rester ici. Ta grand'tante désire te garder, et elle m'a promis de t'apprendre à carder et à filer aussi bien qu'elle; mais

il faut du temps et de la patience, et, comme je te connais un peu trop vive et sujette à changer d'idées, j'ai dit non. Pourtant, si tu te crois capable d'apprendre à filer aussi bien que ta tante, comme tu as déjà réussi à filer aussi bien que moi, je ne dois pas m'opposer à ce que tu deviennes riche et heureuse comme elle. C'est à toi de te consulter.

La première idée de Catherine fut d'embrasser sa mère en lui jurant qu'elle ne voulait pas la quitter; mais le lendemain, Sylvaine lui ayant dit que c'était un grand tort de négliger l'occasion de s'instruire, elle hésita. Le jour d'après, Sylvaine lui dit : — Nous ne sommes pas riches. Ta grande sœur a déjà trois enfans, et le frère aîné en a cinq; moi, veuve, je crains pour mes vieux jours. Si tu étais riche et savante, tu sauverais toute ta famille. Reste ici; la tante Colette t'aime beaucoup, tes petits défauts ne la choquent pas, et je la vois disposée à te gâter. L'endroit te plaît, je reviendrai te chercher dans trois mois, et, si tu veux revenir avec moi au pays, nous reviendrons. Si c'est le contraire, tu resteras, et qui sait si la tante ne te donnera pas un jour tout ce qu'elle possède?

Catherine pleura encore à l'idée de quitter sa mère. — Reste avec moi, lui dit-elle, je te jure que j'apprendrai à carder et à filer dans la perfection.

Mais Sylvaine avait déjà le mal du pays. — Si je restais ici, dit-elle, j'y mourrais ou j'y deviendrais folle. Vois si tu veux cela! Et d'un autre côté vois si, pouvant nous enrichir, tu crois devoir t'y refuser.

Catherine s'en alla coucher en sanglotant, mais en promettant à sa mère de faire ce qu'elle lui dirait de faire.

Le lendemain, Renée ne l'éveilla pas et elle dormit jusqu'à neuf heures du matin. Alors elle vit auprès de son lit la tante Colette, qui lui dit en l'embrassant : — Ma petite Catherine, tu vas être courageuse et raisonnable! Ta mère est partie de grand matin; elle t'a embrassée de tout son cœur pendant que tu dormais, et m'a chargée de te dire qu'elle reviendrait dans trois mois. Elle n'a pas voulu t'éveiller, tu aurais eu trop de chagrin de la voir partir. — Et comme Catherine pleurait très fort, tout en demandant à sa tante de lui pardonner son chagrin : — Je ne trouve pas mauvais que tu regrettes ta mère, reprit la tante Colette, cela doit être, et tu ne serais pas une bonne fille, si tu ne la regrettais pas; mais je te prie, dans ton intérêt, mon enfant, d'avoir le plus de courage que tu pourras, et je te promets de faire de mon mieux pour que tu sois heureuse avec moi. Tu dois te dire que ta mère a beaucoup de chagrin aussi et qu'une seule chose peut la consoler, c'est d'apprendre que tu te soumets de bonne grâce à sa volonté.

Catherine fit un effort sur elle-même, et embrassa sa tante en lui promettant de bien travailler.

— Pour aujourd'hui, répondit la tante, tu vas te distraire et te promener. Demain nous commencerons.

X.

Le lendemain en effet, Catherine prit sa première leçon; mais ce ne fut pas ce qu'elle attendait. Il ne lui fut révélé aucun secret; sa tante lui donna une quenouille chargée de lin et lui dit : — Fais-en le fil le plus fin que tu pourras. — C'était bien assez pour la première fois, car au pays de Catherine on ne filait que du chanvre pour faire de la toile forte. Elle ne s'y prit pas trop mal, et pourtant c'était si loin, si loin de ce qu'elle eût voulu faire, qu'elle craignait de montrer son ouvrage. Elle s'attendait à des reproches; mais la tante lui fit au contraire des complimens, disant que c'était très bien pour un premier jour, et que ce serait mieux encore le lendemain. Catherine demandait à rester à la maison, elle eût voulu voir travailler sa tante. — Non, dit celle-ci, je ne peux pas travailler quand on me regarde. Je ne travaille d'ailleurs que dans ma chambre, et à ton âge on ne peut pas rester enfermée; tu travailleras en te promenant ou en gardant mes vaches, comme il te plaira. Je ne t'oblige à rien, car je vois que tu n'es pas une paresseuse, et je sais que tu feras de ton mieux.

Certainement Catherine n'était point paresseuse; cependant elle était impatiente, et cette manière d'apprendre toute seule ne répondait pas à l'idée d'un grand secret qu'elle aurait reçu comme on avale une tasse de lait sucré. Elle faisait bien tous les jours un petit progrès, chaque soir elle rapportait bien son fuseau chargé d'un fil plus fin que celui de la veille; mais elle ne s'en apercevait pas beaucoup, et au bout d'une semaine elle sentit de l'ennui et du dépit contre sa tante, dont les encouragemens l'impatientaient. Renée, tout aimable et complaisante qu'elle était, la fâchait aussi par sa tranquillité; elle avait pour devoir de soigner les animaux et le laitage. Elle ne s'intéressait pas à autre chose. Benoît n'était presque jamais là; il vivait dans les bois, et, quand il avait du temps de reste, il chassait et n'aimait pas d'autre compagnie que celle de son chien. Catherine se trouvait souvent seule, elle ne voyait sa grand'tante qu'aux heures des repas; le soir, Mme Colette se retirait de bonne heure dans sa chambre pour travailler. Renée ronflait aussitôt qu'elle avait la tête sur le traversin; Catherine songeait, rêvassait et pleurait quelquefois. Elle se disait qu'au train dont Mme Colette menait les choses, elle aurait des cheveux blancs

comme elle avant de savoir filer aussi bien qu'elle, et, songeant à sa mère, elle craignait ses moqueries quand au bout de trois mois celle-ci ne la trouverait guère plus avancée que le premier jour.

Un matin, Catherine sortit de bonne heure. Elle avait pris la résolution de filer si bien ce jour-là que la tante se verrait forcée de lui donner son secret. Elle alla s'asseoir dans les rochers pour ne rien voir autour d'elle et n'être pas distraite; mais peut-on ne rien regarder? Elle leva les yeux malgré elle, et vit le glacier qui montait au-dessus d'elle et le haut de la montagne qui se trouvait à découvert. Jusqu'à ce moment, Catherine ne l'avait pas vu, parce qu'il y avait toujours eu une vapeur qui le cachait. Le ciel étant enfin très pur, elle admira ces belles neiges dentelées en blanc sur l'air bleu, et fut reprise du désir d'aller jusque-là; mais c'était très dangereux. Renée l'en avait avertie, et la tante Colette lui avait défendu d'essayer, disant que cela était bon pour des garçons.

Catherine se contenta de regarder en soupirant cette chose si belle qu'elle aurait voulu toucher, et qui paraissait tout près, bien qu'elle fût très loin. Elle vit alors ce qu'elle n'avait pas encore vu dans le ciel de ce pays-là, des flocons de petits nuages dorés qui s'amassaient autour de la plus haute dent du glacier, et qui lui faisaient comme un collier de grosses perles. — Comme c'est joli, se disait-elle, et comme je voudrais savoir faire un fil assez menu pour enfiler des perles si légères !

Comme elle pensait cela, elle vit sur la dent du glacier quelque chose de petit, mais de brillant, un point rouge qui se mouvait aux rayons du soleil, juste au-dessus du collier de petits nuages. Qu'est-ce que cela pouvait être? Une fleur, un oiseau, une étoile?

XI.

— Si j'avais, pensait-elle, les lunettes d'argent de ma grand'-tante, je verrais certainement ce que c'est, car elle m'a dit qu'avec ces lunettes-là elle voyait tout ce que les yeux ne voient pas.

Il lui fallut bien se contenter de ses yeux, et, regardant toujours, elle vit le petit point rouge attirer à lui tous les petits nuages dorés, jusqu'à ce qu'il en fut si enveloppé qu'on ne le voyait plus du tout. Tous les petits nuages réunis n'en faisaient plus qu'un gros qui brillait et tournait en boule d'or au sommet le plus élevé, comme le coq d'une girouette sur un clocher.

Au bout d'un moment, cette boule s'enleva et monta en se faisant toujours plus petite jusqu'à ce qu'elle devint toute rose, et Catherine l'entendit chanter d'une voix pure comme le cristal, et sur un air le plus joli du monde : « Bonjour, Catherine; Catherine, me reconnais-tu? »

— Oui, oui ! s'écria Catherine : je te reconnais, je t'ai porté dans mon tablier ! Tu es mon petit ami, le nuage rose, celui qui parle, et dont j'entends à présent les paroles. Cher petit nuage, tu es un peu fou, tu as cassé mon beau pommier fleuri, mais je te pardonne ! tu es si rose, et je t'aime tant !

Le nuage répondit : — Ce n'est pas moi, Catherine, qui ai cassé ton pommier fleuri, c'est le tonnerre, un méchant qui se loge dans mon cœur et qui me force à devenir fou; mais, vois, comme je suis doux et tranquille quand tu me regardes avec amitié ! ne viendras-tu pas quelque jour sur le haut du glacier? Ce n'est pas si difficile qu'on te l'a dit; c'est même très aisé, tu n'as qu'à vouloir. Je serai là d'ailleurs, et si tu tombes, tu tomberas sur moi, je te soutiendrai pour que tu n'aies pas de mal. Viens demain, Catherine, viens dès le lever du jour. Je t'attendrai toute la nuit, et si tu ne viens pas, j'aurai tant de chagrin que je me fondrai en grosses larmes et qu'il y aura de la pluie toute la journée.

— J'irai ! s'écria Catherine, j'irai, bien sûr !

A peine eut-elle fait cette réponse, qu'elle entendit un bruit comme un coup de canon suivi d'un éclatement de mitraille. Elle eut si grand'peur qu'elle s'enfuit, pensant que le malicieux nuage recommençait à la trahir et à lui rendre le mal pour le bien. Comme elle courait tout éperdue vers la maison, elle rencontra Benoît, qui sortait fort tranquillement avec son chien. — Est-ce toi, lui dit-elle, qui as fait ce coup de tonnerre avec ton fusil?

— Le bruit de tout à l'heure? répondit-il en riant. Ce n'est ni le tonnerre, ni mon fusil, c'est une lavange.

— Qu'est-ce que tu veux dire?

— C'est la glace qui fond au soleil, qui éclate et qui roule en entraînant des pierres, de la terre et quelquefois des arbres, quand il s'en trouve sur son passage, des personnes par conséquent, si le malheur veut qu'il y en ait qui ne se garent pas à temps; mais on n'a pas toujours la mauvaise chance, c'est même très rare, et il faut t'habituer à voir ces accidens-là. A présent que le beau temps est revenu, ça se verra tous les jours, et peut-être à toute heure.

— Je m'y habituerai; mais puisque te voilà, Benoît, dis-moi donc si tu monterais bien sur la grande dent du glacier, toi qui es un garçon et qui n'as peur de rien?

— Non, dit Benoît, on ne monte pas sur ces dents-là; mais j'ai bien été tout auprès et j'en ai touché le pied. Ce n'est pas la saison pour s'amuser à ça, il fait trop chaud, et des crevasses peuvent s'ouvrir à chaque instant.

— Mais pourrais-tu me dire ce qu'on voit par momens de rouge sur la pointe de la grande dent?

— Tu l'as donc vu, le point rouge? tu as de bons yeux ! C'est un

drapeau que des voyageurs avaient planté sur le plus haut rocher de la montagne, il y a environ un mois, pour faire savoir à ceux qui les regardaient d'en bas qu'ils avaient réussi à monter jusque-là. Il est venu un fort coup de vent qui les a forcés de redescendre bien vite en laissant là leur drapeau que la bourrasque a emporté sur la crête du glacier, et qui y est resté accroché en attendant qu'une autre tempête le décroche.

Catherine dut se contenter de l'explication de Benoît; mais il lui avait passé par la tête une fantaisie qui lui revint en voyant de loin la tante Colette se promener au bas du glacier avec son capulet de laine écarlate sur la tête et sur les épaules. Elle n'était pas si loin que Catherine ne pût la reconnaître, et, bien que la pauvre enfant n'eût pas filé trois aunes de fil ce jour-là, elle alla tout de suite à sa rencontre, sans songer à quitter sa quenouille pleine et son fuseau vide.

XII.

Quand elle se vit tout près de la tante, elle s'aperçut de sa distraction; mais il était trop tard pour reculer. Elle l'aborda résolûment en lui demandant si elle ne craignait pas de se fatiguer en allant comme cela sur le glacier.

— A mon âge, lui répondit Mme Colette, on ne se fatigue plus, on marche avec la volonté, et les jambes suivent sans qu'on sache si elles existent; mais je ne viens pas du glacier, ma fille. Il n'y fait point bon en ce temps-ci. Je suis les bons sentiers, il y en a toujours quand on les connaît.

— Alors, ma grand'tante, c'est bien vous qui étiez là-haut il y a environ une heure? J'ai vu votre capulet rouge.

— Là-haut, Catherine? Qu'appelles-tu là-haut?

— Je ne sais pas, dit Catherine interdite; j'ai cru vous voir dans le ciel au-dessus des nuages.

— Qui a pu te faire croire que j'étais capable d'aller si haut que ça? est-ce que tu me prends pour une fée?

— Mon Dieu! ma tante, quand vous seriez fée, qu'est-ce qu'il y aurait d'étonnant? Je ne veux point vous fâcher. On dit qu'il y a de bonnes et de méchantes fées; vous ne pouvez être que dans les bonnes, et les gens du village qui montent jusque par ici, et que je commence à comprendre, disent avec raison que vous travaillez comme une fée.

— On me l'a dit souvent à moi-même, répondit Mme Colette; mais c'est une manière de parler, et je ne suis pas fée pour cela. Je vois que tu as une petite tête remplie d'imaginations drôles; c'est de ton âge, et je ne voudrais pas te voir aussi raisonnable que moi,

ce serait trop tôt. Pourtant un tout petit brin de raison ne te nuirait pas, ma mignonne. Je vois que tu n'as pas beaucoup appris à filer aujourd'hui!

— Hélas! ma tante, vous pourriez bien dire que je n'ai pas filé du tout!

— Ne pleure pas, mon enfant, ça viendra, ça viendra avec le temps et la patience...

— Ah! vous dites toujours comme cela, s'écria Catherine dépitée; vous en avez vraiment trop, vous, de la patience, ma chère grand'tante! vous me traitez comme un petit enfant, vous ne me croyez pas capable d'apprendre vite, et si vous vouliez pourtant!..

— Voyons! dit la tante, tu me fais des reproches comme s'il y avait un secret pour remplacer la volonté et la persévérance. Je te déclare que je n'en connais pas, et qu'il ne m'en a été révélé aucun. Tu fais la moue? tu as quelque idée que je ne devine pas; veux-tu m'ouvrir ton cœur et m'y faire lire comme dans un livre?

— Oui, je le veux, dit Catherine en s'asseyant sur une grosse pierre moussue auprès de Mme Colette. Je vous dirai tout, car j'ai une faute sur la conscience, et je crois que c'est cela qui me rend un peu folle.

Catherine alors se confessa de sa curiosité, et raconta comme quoi elle avait regardé à travers la fente de la porte de sa tante.
— Je n'ai rien vu et rien surpris, dit-elle, vous n'y étiez point; mais, si vous n'eussiez pas été sortie, je vous aurais vue travailler, et j'aurais volé votre secret.

— Tu n'aurais rien volé du tout, répondit Mme Colette. Je te répète que je n'ai point de secret. Si tu étais entrée dans ma chambre, tu aurais pu monter dans mon atelier, qui est au-dessus. C'est là que je carde ce qu'on appelle *le nuage*, et, comme il est malsain de carder dans une maison à cause des petits brins qui entrent dans les narines et dans les poumons, je fais ce travail au plus haut de mon chalet, dans un endroit où l'air circule librement et emporte au loin ces brindilles imperceptibles, qui te nuiraient, à toi comme aux autres; mais tu ne me dis pas tout, Catherine : quelle idée te fais-tu donc des nuages, puisque tu en parles toujours. Confonds-tu les nuages du ciel avec la matière fine et blanche que j'extrais du lin, et que dans notre pays de fileuses habiles on appelle le nuage pour dire une chose légère par excellence?

Catherine fut très mortifiée de voir qu'elle s'était sottement trompée sur le sens d'un mot, et qu'elle avait bâti mille chimères sur une métaphore bien simple; tout cela ne lui expliquait pas ses propres visions, et, voulant en avoir le cœur net, elle revint à son nuage rose, et raconta tout ce qui en était.

Mme Colette l'écouta sans la reprendre et sans se moquer. Au

lieu de la gronder et de lui imposer silence, comme eût fait Sylvaine, elle voulut savoir tout ce qu'il y avait de rêveries dans cette petite tête, et, quand elle eut tout entendu, elle devint songeuse, resta quelques minutes sans parler, et dit enfin : — Je vois bien que tu aimes le merveilleux, et qu'il faut y prendre garde. Moi aussi, j'ai été enfant et j'ai rêvé d'un nuage rose. Et puis j'ai été jeune fille, et je l'ai rencontré. Il avait de l'or sur son habit et un grand plumet blanc...

— Qu'est-ce donc que vous dites, ma tante? Votre nuage était habillé, il avait un plumet?

— C'est une manière de parler, mon enfant; c'était un nuage brillant, très brillant, mais ce n'était rien de plus. C'était l'inconstance, c'était le rêve. Il apportait l'orage, lui aussi, et il disait que ce n'était pas sa faute, parce qu'il avait la foudre dans le cœur. Et un beau jour, c'est-à-dire un mauvais jour, j'ai failli être brisée comme ton pommier fleuri; mais cela m'a corrigée de croire aux nuages, et j'ai cessé d'en voir. Méfie-toi des nuages qui passent, Catherine, des nuages roses surtout! Ils promettent le beau temps et portent en eux la tempête! — Allons! ajouta-t-elle, reprends ta quenouille et file un peu ou fais un somme, tu fileras mieux après. Il ne faut jamais se décourager. Les rêves s'envolent, le travail reste.

Catherine essaya de filer en continuant de causer avec sa tante; mais tout doucement ses yeux se fermèrent, et le fuseau s'échappa de ses doigts.

XIII.

Elle fut tout d'un coup secouée comme par un tremblement de terre. Elle vit la tante Colette debout auprès d'elle, et pour la première fois en colère. Elle avait son capulet rouge rabattu sur les épaules, et ses cheveux blancs flottaient comme un nimbe autour de sa belle figure pâle. —Tu dors, paresseuse, lui dit-elle d'un air fâché; je t'ai dit de choisir, et tu as choisi : tu rêves sans rien faire! Allons! debout, et suis-moi; je vois bien qu'il faut te donner mon secret. Tu vas l'apprendre...

Catherine se leva, et, dormant encore à moitié, elle suivit la tante Colette; mais elle la suivait avec peine, car la vieille dame marchait plus vite que le vent et montait un grand escalier de saphirs et d'émeraudes avec une légèreté étonnante. Catherine se trouva dans un merveilleux palais de diamans, où l'on marchait sur des tapis d'hermine, à travers des colonnades de cristal. Elle se trouva vite au faîte de l'édifice merveilleux. — Nous voici sur le haut du glacier, dit alors la tante avec un rire épouvantable; il faut avoir le courage

de me suivre sur la grande dent. Prends-toi à ma robe, allons! il ne s'agit pas d'avoir peur. Le nuage rose t'attend, et tu lui as donné ta parole.

Catherine prit la jupe de sa tante, mais elle glissa et ne put monter. Alors la tante lui dit : — Prends la corde et ne crains rien!

Elle lui présentait un bout de fil si fin, si fin, qu'on avait de la peine à le voir. Catherine le prit pourtant, et, bien qu'elle tirât très fort et glissât à chaque pas, le fil ne rompit point.

Elle arriva ainsi à la pointe de l'aiguille de glace, et la tante lui arracha sa quenouille, qu'elle planta dans la neige en lui disant d'une voix terrible : — Puisque tu ne sais pas te servir de cela, voici l'outil qui te convient! — Et elle lui mit dans les mains un balai aussi long et aussi chevelu qu'un grand sapin. Catherine le prit résolûment et le trouva fort léger.

— A présent, lui dit la tante, il s'agit de balayer. — Et elle la poussa rudement dans l'espace.

XIV.

Catherine se crut précipitée au bas de la montagne, mais il n'en fut rien; elle se trouva retenue en l'air par le fil que sa tante avait enroulé autour de son bras, et elle put marcher sur les nuages aussi facilement que si c'eût été la prairie. — Allons, balaie, cria M[me] Colette; amène-moi ici tous ces nuages, il me les faut tous, tous, sans qu'il en manque un seul.

Catherine balayait, balayait, mais jamais assez bien et assez vite au gré de sa tante, qui lui criait : — Allons, plus vite et mieux que ça! Plus loin, plus loin! Faudra-t-il t'envoyer une charrette et des bœufs pour me rentrer tous ces nuages?

Catherine parcourait tout le ciel, ramenant en tas les nuages que poussait son grand balai. En un instant, elle eut proprement balayé tout le ciel. — Amène-moi les tas! criait encore dame Colette; pousse, pousse! Il m'en faut faire un seul, et que je l'aie là dans les mains! — Catherine poussait, amassait, et Colette rangeait tout cela en une meule gigantesque qui couvrait toute la dent du glacier.

— Reviens, à présent, lui dit-elle, il faut m'aider; mais attends que je mette mes lunettes! — Elle mit sur son nez aquilin ses grandes lunettes d'argent : — Que vois-je? s'écria-t-elle, tu as oublié le nuage rose! Crois-tu que je veuille faire grâce à ton bel ami? Cours vite me le chercher, et ne souffre pas qu'il échappe!

Le nuage rose fit beaucoup courir Catherine. Entraîné par le vent, il allait disparaître; Catherine lui jeta le fil qui la retenait dans l'air, et aussitôt il vint se blottir dans son tablier en chantant

d'une voix douce et plaintive : — Cher petit tablier qui m'as déjà sauvé, sauve-moi encore ! Catherine, bonne Catherine, prends pitié de moi; ne me livre pas à la fileuse !

Catherine revint auprès de sa tante. Elle avait relevé et noué son tablier, espérant que dame Colette n'y ferait pas attention. Le fait est qu'elle était très affairée; elle avait bien dressé et bien peigné sa meule, et, armée de cardes très fines, elle commençait à carder les nuages. Elle allait si vite qu'en un moment ce fut fini, et, comme Catherine se baissait pour enlever une charge de cette ouate éclatante, son tablier se dénoua, et le nuage rose roula dans le tas. — Ah! friponne que vous êtes! dit la tante en le saisissant dans ses cardes; vous avez cru que je ne le découvrirais pas! Au tas, le nuage rose, au tas comme les autres!

— Ma tante! ma tante! grâce pour celui-là! s'écria Catherine, grâce pour mon petit nuage!

— Mets-le sur ta quenouille, répondit dame Colette; le voilà cardé, fais-en du fil, et vite, et vite! je le veux!

Catherine reprit sa quenouille, et fila en fermant les yeux pour ne pas voir l'agonie du pauvre nuage; elle entendit de faibles plaintes, elle faillit jeter la quenouille et se sauver; mais ses mains s'engourdirent, ses yeux se troublèrent, et elle se retrouva couchée sur la pierre moussue, à côté de sa tante, qui dormait aussi.

XV.

Elle se leva et secoua Mme Colette, qui lui dit en l'embrassant : — Eh bien ! nous avons été paresseuses toutes deux, nous avons dormi l'une et l'autre. Est-ce que tu as rêvé quelque chose?

— Oh ! oui, ma tante; j'ai rêvé que je filais aussi bien que vous; mais ce que je filais, hélas ! c'était mon nuage rose !

— Eh bien! mon enfant, sache qu'il y a longtemps que j'ai filé le mien. Le nuage rose, c'était mon caprice, ma fantaisie, mon mauvais destin. Je l'ai mis sur ma quenouille, et le travail, le beau et bon travail, a fait de l'ennemi un fil si léger que je ne l'ai plus senti. Tu feras comme moi: tu ne pourras pas empêcher les nuages de passer ; mais tu auras fait provision de courage. Tu les saisiras, tu les carderas, et tu les fileras si bien qu'ils ne pourront plus faire l'orage autour de toi et en toi-même.

Catherine ne comprit pas beaucoup la leçon; mais elle ne revit plus le nuage rose. Quand, trois mois plus tard, sa mère vint la voir, elle filait déjà dix fois mieux qu'au commencement, et au bout de quelques années elle était aussi habile que la tante Colette, dont elle était la riche héritière.

GEORGE SAND.

LES

FORMES PRIMITIVES

DE LA PROPRIÉTÉ

II.

LA MARKE GERMANIQUE ET L'ORIGINE DE L'INÉGALITÉ.

I. *Village communities in the east and west,* by Henry Sumner Maine, 1871. — II. *Ancient law, its connection with the early history of Society,* by the same author, 5e édit., 1870.

I.

Les communautés de village avec partage périodique des terres, telles qu'on les trouve encore en Russie et à Java, existaient également dans l'ancienne Germanie. Les conditions économiques des tribus germaines et les procédés de culture qu'elles employaient donnent parfaitement la raison de ces institutions en apparence si étranges (1).

Les hommes primitifs ont vécu uniquement de la chasse, comme les Indiens de l'Amérique du Nord aujourd'hui; quand le gibier manquait, pressés par la faim, ils se nourrissaient de la chair de l'ennemi vaincu. Le sauvage est anthropophage par le même motif qui pousse parfois des naufragés sur un radeau à le devenir, la faim. Des ossemens humains de l'âge de la pierre découverts par le professeur Schmerling dans les grottes d'Engihoul, près de Liége, portaient encore la marque des dents humaines qui les avaient

(1) Voyez la première partie, *les Communautés de village,* dans la *Revue* du 1er juillet 1872.

brisés pour en extraire la moelle. Les peuples chasseurs sont des peuples guerriers; ils ne peuvent vivre que les armes à la main, et les limites du territoire de chasse sont un sujet constant de luttes meurtrières. Aristote avait bien saisi ce trait des sociétés naissantes. « L'art de la guerre, dit-il, est un moyen d'acquisition naturelle, car la chasse est une partie de cet art. Ainsi la guerre est une espèce de chasse aux hommes nés pour obéir et qui se refusent à l'esclavage. »

Quand l'homme en est arrivé plus tard à domestiquer certains animaux propres à le nourrir, un grand changement s'est fait dans son sort; il s'est trouvé assuré du lendemain, ayant toujours sous la main de quoi subsister. La quantité de nourriture produite sur une même étendue étant plus grande, le groupe social a pu devenir plus nombreux; la tribu s'est formée. L'homme a cessé d'être cet animal de proie, ce carnassier, ce cannibale, qui ne songeait qu'à tuer pour vivre. Des sentimens plus affectueux, plus pacifiques, ont pris naissance, car pour multiplier les troupeaux il faut prévoir, soigner leur nourriture, s'attacher à eux, les aimer en quelque sorte. Le régime pastoral n'est donc pas incompatible avec une certaine civilisation. Sans exclure l'emploi des armes, ce n'est plus cette lutte constante, ces combats, ces embûches et ces massacres de chaque jour qui caractérisent la période précédente. La culture de certaines plantes alimentaires peut se concilier même avec la vie nomade. Ainsi les Tartares cultivent la céréale qui porte leur nom, le *polygonum tartaricum* ou sarrasin. Ils brûlent la végétation de la superficie, sèment et récoltent en deux ou trois mois, puis se transportent ailleurs. Les Indiens au-delà du Mississipi cultivent de la même façon une sorte de riz sauvage. C'est ainsi que commence l'agriculture. Les Germains, au moment où les Romains les ont rencontrés d'abord, étaient un peuple de pasteurs qui avait conservé les mœurs guerrières des chasseurs primitifs et qui abordait le régime agricole. Il paraît admis que les tribus de la race âryenne, avant leur dispersion, ne connaissaient pas l'agriculture, car les termes qui désignent les instrumens aratoires et la culture de la terre diffèrent dans les diverses branches des langues âryennes, tandis que les mots qui se rapportent à l'élève des troupeaux sont semblables. Les Germains, les derniers venus en Europe, ne s'étaient pas encore assez multipliés pour devoir demander une grande partie de leur nourriture au rude travail qu'exigent le labourage et la moisson. Ce n'est jamais que sous la pression de la nécessité que l'homme se résigne à un travail plus long et plus dur.

Certains auteurs allemands ont soutenu que les Germains, à l'époque de Tacite, pratiquaient l'assolement triennal, consacrant un tiers de la terre arable à une céréale d'hiver, un tiers à une cé-

réale d'été, un autre tiers à la jachère. M. Roscher a démontré que cette opinion est erronée (1). La culture à cette époque était au contraire au plus haut point extensive, comme le dit Tacite en un trait qui peint fidèlement ce mode d'exploitation, — *nec enim cum ubertate et amplitudine soli labore contendunt,* ils ne luttent point par le travail avec la fertilité et l'étendue du sol. César avait déjà remarqué que les Germains s'appliquent très peu à l'agriculture et qu'ils ne cultivent jamais deux années de suite la même terre. Les magistrats qui attribuent annuellement aux familles la part qui leur revient les forcent à passer d'une partie à l'autre du territoire. Tacite dit la même chose : *Arva per annos mutant et superest ager,* ils cultivent chaque année d'autres champs, et il reste toujours une partie du sol disponible. Pour comprendre ces passages, souvent mal traduits, il faut se rendre compte d'une pratique agricole encore en usage de nos jours dans certains villages qui possèdent de vastes communaux, comme dans les Ardennes en Belgique. Une partie de la bruyère est partagée entre les habitans, qui y obtiennent une récolte de seigle par le procédé de « l'essartage » ou écobuage. L'année suivante, une autre partie du terrain communal est partagée et mise en valeur de la même façon. La partie exploitée est abandonnée à la végétation naturelle; elle redevient pâture commune pendant dix-huit ou vingt ans, et après ce laps de temps elle est de nouveau « essartée. » Supposez que la population soit assez peu dense pour qu'on puisse attribuer annuellement un hectare à chaque habitant (2), et le village pourra subsister au moyen de ce mode de culture primitif, qui était exactement celui des Germains. Il ne sera pas nécessaire de fumer le sol et d'y engager du capital; l'étendue en tiendra lieu, *spatia præstant,* comme dit Tacite. Dans la Sibérie méridionale, c'est ainsi qu'on cultive. Ce mode d'exploitation, tout barbare qu'il paraisse, est cependant le plus rationnel et le plus économique, car c'est celui qui livre le plus de profit net. Tant que l'étendue ne manque pas, à quoi bon accumuler beaucoup de travail et de capital sur un petit espace? Il est de règle qu'un second capital appliqué à la terre donne relativement moins de revenu que le premier. C'est la densité de la population qui seule rend la culture intensive nécessaire et profitable. On comprend qu'avec

(1) *Ansichten der Volkswirthschaft. — Ueber die Landwirthschaft der ältesten Deutschen.* — Une traduction de cet ouvrage vient de paraître chez Guillaumin sous le titre de *Recherches sur divers sujets d'économie politique,* par M. W. Roscher.

(2) En admettant que l'hectare donne 10 hectolitres de blé, il faudrait pour un village de 200 habitans 200 hectares par an, ce qui exigerait pour une rotation de vingt ans un territoire cultivable de 4,000 hectares. Les Germains ayant relativement beaucoup de bétail, il faudrait ajouter encore 1,000 hectares de pâturage et 1,000 hectares de forêts. La densité de la population serait réduite à 3 ou 4 habitans par kilomètre carré ou 100 hectares. A ce compte, l'Allemagne aurait pu avoir 2 millions d'habitans.

un système de culture temporaire, qui ne met en valeur la même terre qu'une année sur vingt, et qui passe d'une partie à l'autre du territoire, le partage annuel des terres est chose naturelle et presque nécessaire. Les travaux de mise en valeur sont si simples que cette répartition ne peut en aucune façon leur nuire. Le mode de tenure est en rapport avec le mode d'exploitation.

Les Germains cultivaient principalement la céréale qui occupe le moins longtemps le sol et qui s'accommode le mieux des terrains nouvellement défrichés, l'avoine. Comme il suffit de la semer au printemps, elle échappe aux rigueurs de l'hiver; elle convenait donc au climat alors si froid de la Germanie. Pline nous apprend que les peuples de cette contrée vivaient uniquement de brouet d'avoine; c'était également la nourriture principale des Écossais autrefois, et elle est encore aujourd'hui celle des montagnards des *highlands*. Les Germains cultivaient aussi l'orge d'été pour en faire, comme dit Tacite, une liqueur fermentée qui ressemble un peu au vin, c'est-à-dire de la bière. L'observation de Pline est exacte en ce qui concerne les céréales; mais c'est aux animaux qu'ils demandaient la plus grande partie de leur subsistance. « Ils mangent des fruits sauvages, du gibier et du lait caillé, » dit Tacite. « Ils vivent principalement, dit César, de lait, de fromage et de viande. » Ils étaient donc encore chasseurs et pasteurs plutôt qu'agriculteurs. Ils avaient des troupeaux nombreux, mais mal entretenus et de qualité médiocre; c'était leur principale richesse.

Pour chasser, il fallait les profondeurs de la forêt commune, où abondaient alors, outre le cerf et le chevreuil, de grands animaux aujourd'hui disparus, le renne, l'élan et l'aurochs. Pour entretenir le bétail, il fallait le pâturage commun, qui se composait des prairies permanentes situées dans les vallées et des terrains vagues ou jachères, dix-huit ou dix-neuf fois plus étendus que le terrain cultivé temporairement. Non-seulement tout le territoire était la propriété indivise du clan, mais la jouissance collective s'étendait à peu près sur le tout. Une petite partie seulement était l'objet d'une occupation privée pendant un an. La tenure qui caractérise le régime pastoral embrassait encore la superficie presque tout entière. La tenure propre au régime agricole, la propriété héréditaire, ne s'appliquait qu'à la maison et à l'enclos attenant, comme à Java et en Russie. C'etait là la terre salique, qui se transmettait par succession aux enfans mâles et aux proches, mais dont les femmes n'héritaient pas. L'enceinte entourée de haies vives ne pouvait être franchie par personne contre le gré de celui à qui elle appartenait. Dans ce domaine sacré, il était souverain. Dans sa demeure, chacun est roi, dit le proverbe anglais.

Nous avons peu de détails sur la façon dont se faisait primitive-

ment la répartition des terres. César dit : « Nul n'a de champs limités ni de terrain qui soit sa propriété. » Grimm affirme que dans l'ancien germanique il n'a point trouvé de mot qui rende l'idée de propriété; le mot *eigenthum* est récent. César dit encore : « Mais les magistrats et les chefs assignent tous les ans des terres aux clans, *gentibus,* et aux familles vivant en société commune. » Ces familles, vivant en société et cultivant en commun, sont la peinture exacte des familles patriarcales qu'on trouve aujourd'hui chez les Slaves méridionaux, chez les Russes, et qui existaient dans toute l'Europe au moyen âge, surtout en France et en Italie. C'est le groupe primitif de l'époque pastorale, qui s'est perpétué depuis les *Aryas* de l'Asie jusqu'à nos jours. Pour bien comprendre ce que disent à ce sujet les historiens romains, il ne faut jamais perdre de vue les institutions des peuples dont la condition économique ressemble à celle de la Germanie ancienne. D'après César, les chefs font le partage comme ils l'entendent. On a égard dans le partage, suivant Tacite, au nombre des cultivateurs et au rang des co-partageans. De ces deux traits, l'un se retrouve en Russie, où on fait le partage par *tiaglos*, c'est-à-dire par unités de travail, par travailleurs adultes; l'autre à Java, où en effet le chef de la *dessa,* le *loerah,* les anciens et les autres fonctionnaires communaux ont une part de terre proportionnée à leur rang. Horace dépeint aussi dans les termes suivans le partage annuel des terres tel qu'il se pratiquait alors chez les peuples habitant les bords du Danube : « Plus heureux les Gètes indomptables ! leurs champs sans limites produisent une libre et commune moisson; ils ne cultivent qu'un an le même sol. Quand l'un a rempli sa tâche, un autre lui succède et le fait jouir à son tour des fruits de ses travaux (1). » Il s'agit plutôt ici d'une division du travail entre deux groupes d'habitans qui cultivent la terre alternativement pour la tribu entière. César nous rapporte exactement la même chose des Suèves, le plus belliqueux et le plus puissant des peuples teutons. « Ceux qui restent dans le pays cultivent le sol pour eux-mêmes et pour les absens, et à leur tour ils s'arment l'année suivante, tandis que les premiers restent chez eux (2); mais nul d'entre eux ne possède la terre séparément et

(1) Il ne sera pas inutile de reproduire le texte même :

Et rigidi Getæ
Immetata quibus jugera liberas
Fruges et cererem ferunt;
Nec cultura placet longior annua :
Defunctumque laboribus
Æquali recreat sorte vicarius.

(2) On retrouve cette coutume des Suèves et des Gètes chez une tribu de race et d'origine différentes. Diodore de Sicile raconte que des habitans de Cnide et de Rhodes, fuyant la tyrannie des rois asiatiques, arrivèrent en Sicile vers la cinquantième olym-

en propre, et nul ne peut occuper plus d'une année le même terrain pour le mettre en valeur. Ils consomment peu de blé; ils vivent principalement du laitage et de la chair de leurs troupeaux, et s'adonnent à la chasse. » Ce sont les traits habituels qui caractérisent la condition économique des tribus germaniques. La chasse et l'élève des troupeaux fournissent la plus grande part des subsistances; l'agriculture ne vient qu'en troisième lieu. Le sol n'est cultivé que pendant une année; la propriété foncière est inconnue et la terre arable est répartie entre les habitans pour une jouissance temporaire. Ce qui paraît particulier aux Gètes et aux Suèves, ce qui fait supposer que les produits du sol étaient d'abord récoltés en commun pour être partagés ensuite, c'est que la moitié des habitans travaille alternativement pour l'autre moitié. La communauté est donc ici plus intime que chez les autres peuplades germaniques, et elle appartient à un régime plus primitif, qui ne se retrouve plus que dans les forêts les plus sauvages de la Russie et dans les cantons les plus reculés de la Bosnie. Aristote semble avoir eu connaissance des deux formes de communauté. « Ainsi, dit-il au livre II, chap. III, de *la Politique*, les champs seraient propriétés particulières, — ceci est mal observé, — et les récoltes appartiendraient à tous. Cet usage existe chez quelques nations. Le sol pourrait être commun, mais les récoltes seraient réparties entre tous comme propriétés individuelles. On trouve cette espèce de communauté parmi quelques peuples barbares. » En effet, Diodore de Sicile rapporte que les Vaccéens, tribu celtibère, « se partagent tous les ans la terre pour la cultiver, et, ayant mis en commun les récoltes, ils donnent à chacun sa part. Ils ont établi la peine de mort contre les agriculteurs qui enfreignent ces dispositions. » — « Dans l'île de Panchaia, dit encore Diodore, située près des côtes de l'Arabie Heureuse, les agriculteurs mettent en commun les fruits des terres qu'ils cultivent, et celui qui est jugé avoir cultivé le mieux reçoit une part plus

piade. Ils s'y allièrent avec les Selinontiens, qui faisaient la guerre aux Égestiens. Vaincus, ils quittèrent la Sicile et abordèrent aux îles Lipari, où ils s'établirent du consentement des habitans. Pour résister aux pirates tyrrhéniens, c'est-à-dire étrusques, ils construisirent une flotte et adoptèrent l'organisation sociale suivante : « Ils se partagèrent en deux groupes, dont l'un cultivait les terres des îles mises en commun, et dont l'autre était chargé de résister aux pirates. Ayant mis les biens en commun, ils prenaient leurs repas tous ensemble. Ils continuèrent à vivre ainsi en communauté pendant quelque temps. Plus tard, ils se partagèrent Lipari, dans laquelle était située leur ville, et cultivèrent en commun les autres îles. Enfin, ayant partagé entre eux les terres de toutes les îles pour vingt ans, ils procèdent à un nouveau partage par la voie du sort chaque fois que ce temps est écoulé. » Ce passage est singulièrement instructif; il nous montre comment les peuples partent de la communauté primitive pour arriver à la possession temporaire avec partage périodique. C'est la période où étaient arrivés les Germains. La possession d'un an se prolonge jusqu'à deux ou trois ans, puis jusqu'à douze ou vingt ans; après cela elle devient viagère et enfin héréditaire.

grande dans la distribution des moissons, le premier, le deuxième et les suivans jusqu'à dix ayant été proclamés par les prêtres en vue de servir d'exemples aux autres. » Strabon rapporte le fait suivant : « une coutume propre aux Dalmates est de faire tous les huit ans un nouveau partage des terres. » Le partage périodique des terres devait être un usage bien général dans le monde ancien pour qu'il soit signalé de tant de côtés divers et chez des peuples de race, d'origine, de mœurs si différentes.

En Germanie, chaque habitant du village avait droit à une part de terre assez grande pour suffire aux besoins de la famille. Sauf pour les chefs, qui obtenaient un lot plus grand, cette part devait être égale pour tous (1), et, afin d'arriver à une égalité complète, on formait dans chaque partie de la superficie arable autant de lots qu'il y avait de co-partageans, et ces lots étaient ensuite tirés au sort. Le mesurage se faisait au moyen d'une corde, *per funiculum*, appelée en allemand *reeb* ou *reepmate* (2). De ce mot vient le nom du *reebnings procedur*, coutume qui s'est très longtemps perpétuée dans le nord, et en Danemark surtout, même après que le partage périodique était tombé en désuétude. Quand avec le temps les parts étaient devenues inégales, celui qui avait moins que les autres pouvait réclamer un nouveau mesurage, *reebning*, afin que l'égalité primitive fût rétablie. — Nous trouvons dans la loi des Burgondes un texte qui se rapporte au même usage : « on ne peut jamais refuser aux co-partageans l'égalisation des parts dans le territoire commun. »

Le sol arable était d'abord divisé en champs séparés, *ager*, nommés en allemand *wang*, *kamp*, *gewanne* ou *esch*. Ce champ était entouré d'une clôture en bois ou d'un fossé à l'entretien desquels tous devaient concourir. Le chef du village convoquait à cet effet tous les habitans à certaines époques déterminées, et ce travail était l'objet d'une fête populaire. Cet usage s'est conservé presque jusqu'à nos jours dans la province néerlandaise de la Drenthe et en Westphalie. Là on voit encore les *eschen* se détacher nettement au milieu de la bruyère; comme on y amène constamment, pour les fumer, des mottes de bruyère venant des étables, le terrain s'est exhaussé de plusieurs mètres. Quand l'assolement triennal s'introduisit en

(1) Cependant, soit dans certains pays, soit à une époque postérieure, il semble que la part de terre dépendait de l'importance de la maison, car Grimm cite cette curieuse maxime d'ancien droit germanique : « l'habitation, *tompt*, est la mère du champ; elle détermine la part du champ, la part du champ détermine celle de la pâture, la part de la pâture celle de la forêt, la part de la forêt celle des roseaux pour couvrir le toit, la part des roseaux divise l'eau d'après les filets. »

(2) M. Von Maurer, dont les profondes recherches ont jeté tant de lumières sur cette matière, cite les textes les plus curieux dans son livre : *Einleitung zur Geschichte der Mark,- Hof,- Dorf- und Stadtverfassung*.

Germanie, — ce qui a dû avoir lieu avant Charlemagne, car dans les Capitulaires il apparaît comme parfaitement établi, — on distingua le champ d'hiver, *winterfeld*, le champ d'été, *sommerfeld*, et le champ de la jachère, *brachfeld* ou *campus apertus*. Chacun de ces champs était alternativement emblavé de seigle, puis d'avoine, et en dernier lieu laissé en repos pendant un an. Il était divisé en longues bandes aboutissant toutes d'un côté au chemin d'exploitation. Ces parcelles s'appelaient dans le nord *deel*, en Angleterre *oxgang*, ailleurs *loos*, *luz*, lot. Les traces de ce système sont encore partout visibles en Allemagne. Il suffit de parcourir le pays pour voir ces longues bandes de terrain cultivé s'étendant parallèlement les unes à côté des autres, souvent suivant une ligne arrondie. Les parcelles dans chaque champ devaient être cultivées en même temps, consacrées au même produit et abandonnées à la vaine pâture vers la même époque, d'après la règle du *Flurzwang* ou de la culture obligée. Les habitans se réunissaient pour délibérer sur tout ce qui concernait la culture, pour régler l'ordre et le temps des différentes opérations agricoles. Cette coutume, qui est générale dans les provinces russes où il existe des communautés de village, était encore naguère en usage dans certains cantons de la Westphalie, du Hanovre et de la Néerlande.

Quelques auteurs ont refusé d'admettre qu'il y eût tirage au sort des parts à distribuer (1); mais les preuves de ce fait abondent. D'abord les parts s'appelaient en allemand *loosgut*, ce qui fut traduit en latin par le mot *sors*. Dans la loi burgonde, les mots *sors* et *terra* sont employés comme synonymes. Ceux qui possédaient des lots dans la même communauté de village s'appelaient *consortes*; c'est de cet usage du tirage au sort que vient notre mot *lot*, qui désigne aujourd'hui simplement une parcelle de terrain.

Ce qui ne laisse aucun doute, semble-t-il, c'est que le partage périodique par la voie du sort est resté en usage, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, dans certains villages allemands et dans quelques localités d'Écosse. Dans les villages de Saarhölzbach, Wadern, Beschweiler, Zerf, Kell, Paschel, Lampaden, Franzenheim, Pluwig et d'autres, du gouvernement de Trèves, les maisons, avec les jardins y attenant, étaient seules propriétés par-

(1) M. Fustel de Coulanges écrivait récemment ici même (15 mai 1872) : « Le mot *sors* s'appliquait à toute terre possédée héréditairement. L'idée du tirage au sort n'y était pas contenue. » Sans doute plus tard le mot *sors, sortes* ne prouvait pas un tirage au sort, pas plus que le mot *lot de terrain* employé aujourd'hui; mais ces termes ont manifestement pour origine le tirage au sort, primitivement en usage. Sans doute toutes les terres de la Gaule n'ont pas été confisquées et tirées au sort. En cela, M. Fustel de Coulanges a raison; mais il ne s'ensuit pas que le partage périodique des terres n'ait pas eu lieu en Gaule comme en Germanie.

ticulières (1). Les terres arables de toute nature étaient périodiquement tirées au sort. Ce régime s'est maintenu à Saarhölzbach jusqu'en 1863. Dans les autres communes, la propriété privée s'était introduite dans la période de 1811 à 1834, par suite des opérations du cadastre. Dans la plupart des communes du bassin de la Moselle et de la Saar, le partage avec tirage au sort a cessé, vers la fin du siècle dernier, pour les terres arables; mais il est encore en usage pour les prairies et pour les bois.

Beaucoup de communes de l'Eifel, région élevée et froide, située entre le Rhin et l'Ardenne belge, partagent de la même façon les grandes landes qu'elles possèdent. Chaque lot est cultivé pendant une année et retourne ensuite à la vaine pâture. Dans le pays de Siegen, les communes possèdent de fort beaux bois de chêne en taillis qui, exploités tous les vingt ans, fournissent du chauffage et surtout des écorces à tan. Quand le taillis est enlevé, la superficie est incinérée et donne ainsi, sans engrais, une bonne récolte de seigle. La partie de ces bois qui est à coupe est partagée chaque année en lots qui sont tirés au sort entre les habitans.

Dans les villages de la Sarre et de la Moselle, le partage se faisait d'abord tous les trois ans, puis tous les six, douze ou dix-huit ans. Les époques de la répartition tendant ainsi à s'éloigner de plus en plus, l'habitude de la propriété individuelle s'établissait, et celle-ci prenait insensiblement la place de la communauté primitive. Cependant la coutume du partage était si profondément enracinée, qu'on y revenait parfois après un long intervalle. Ainsi, dans le village de Losheim, aucun partage ne s'était plus fait de 1655 à 1724; mais dans cette dernière année la commune résolut de rétablir le partage des terres, « attendu que, par suite des décès et des mariages, les parcelles sont devenues si petites que même le plus aisé des habitans ne peut convenablement fumer et améliorer ses pièces de terre, tant elles sont étroites et dispersées. » M. A. Meitzen a reproduit, dans son grand ouvrage sur *le Sol et la Culture en Prusse*, un plan parcellaire de la commune de Saarhölzbach, où l'on voit clairement comment se faisait le partage. La terre arable est divisée en champs de forme rectangulaire, et chacun de ces champs est subdivisé en parcelles. On formait un lot en réunissant plusieurs de ces parcelles. En 1862, la commune comptait 98 copartageans, et ses 104 hectares de terre arable étaient subdivisés en 1,916 parcelles. Elle possédait en outre des bois et une grande étendue de terres vagues; celles-ci étaient partagées tous les ans.

(1) C'est à M. Hanssen qu'on doit la description exacte de ces curieuses coutumes. Voyez *Die Gehöferschaften im Regierungsbezirk Trier*. — M. A. Meitzen, dans son grand ouvrage *Der Boden des preussischen Staates*, a complété cette étude.

Le tirage au sort des terres était encore si généralement en usage en Allemagne au moyen âge, que des documens silésiens du XIIIe siècle, cités par M. Meitzen, appellent cette coutume *mos theutonicus*. La collection des lois danoises, réunie vers le milieu du même siècle, parle de la répartition des terres par la voie du sort comme d'une coutume généralement suivie. Dans beaucoup de villages anglais, on trouve encore des prairies divisées en lots qui chaque année sont tirés au sort entre les co-partageans. On les appelle *lot meadows* et *lammas land*. Plus rarement des parts de terre arable passent successivement de l'un à l'autre, et pour ce motif on les nomme *shifting severalties*. Il n'est pas rare non plus qu'un groupe de cultivateurs prennent à bail une terre dont ils occupent tour à tour chaque partie : c'est la coutume connue sous le nom de *run-ring*. Parfois la répartition se fait non par la voie du sort, mais d'après un roulement déterminé une fois pour toutes. Quand le foin est coupé et enlevé, la vaine pâture reprend ses droits, et tous les habitans viennent abattre tumultueusement les clôtures qui ont été élevées : c'est un jour de fête et de réjouissances publiques qu'on appelle *lammas day*. D'après M. Dareste de La Chavanne, la tradition des partages égaux de certaines portions du sol s'est toujours conservée en France. Ainsi, chaque fois qu'il s'est formé au moyen âge une colonie agricole nouvelle, on y retrouve l'ancien système communal. On a un exemple curieux de ce fait dans une concession accordée par l'abbaye de Saint-Claude aux habitans de Longchaumois : des hommes experts élus à cet effet devaient répartir aux jeunes gens les terres auxquelles ils avaient droit.

M. Maine cite, d'après un document communiqué au parlement anglais, un exemple d'organisation agraire qui reproduit exactement les caractères des anciennes communautés de village des époques primitives. Le bourg de Lauder en Écosse possède un communal d'environ 1,700 acres. D'autre part, il existe sur son territoire 105 portions de terre nommées *burgess acres* (parts des bourgeois). Celui qui possède une de ces parts a droit à la jouissance d'un cent cinquième du communal. Un septième de la superficie cultivable est successivement livré chaque année à la charrue, et à cet effet partagé entre les propriétaires des 105 *burgess acres*. On décide d'abord quelles parties du territoire commun seront mises en culture; celles-ci sont ensuite divisées en lots qui sont tirés au sort entre les ayant-droit. Le conseil communal ayant amélioré au moyen de routes et de drainage les terres situées sur les hauteurs, il y perçoit un impôt spécial et en règle la culture. La partie du communal qui n'est pas cultivée devient une pâture sur laquelle chaque bourgeois a le droit d'envoyer deux vaches et quinze moutons. Comme le

fait remarquer M. Maine, on a ici un type archaïque d'une communauté de village où la culture passe successivement d'une partie à l'autre du territoire, et où les lots sont tirés au sort. Avant que les villages d'Écosse n'eussent vendu leurs biens communaux, cette organisation agraire se rencontrait très fréquemment. Faire passer successivement aux mains de chaque famille une partie du sol, propriété collective, devait être une coutume très répandue en Angleterre, même jusqu'au XVIe siècle, puisque les puritains émigrés de l'autre côté de l'Atlantique l'y transportèrent. Les terres destinées à la culture étaient concédées d'une façon permanente, mais les prairies restaient en commun, et étaient réparties de nouveau chaque année comme les *lot meadows* et les *lammas land* de la mère-patrie (1).

Walter Scott, en visitant les îles Orkney et Shetland avec la commission des phares, avait été très frappé des formes de la propriété qu'il y avait observées et qu'on appelait *udal tenures*. Il en parle dans ses notes et dans son roman *le Pirate*. Tout le territoire des *townships* était propriété commune des habitans : la partie arable était répartie entre eux; les bruyères et les tourbières (*moor*) demeuraient pâture collective pour le bétail. Dans *le Monastère*, le grand romancier écossais décrit l'organisation agraire des petites communes de son pays telle qu'elle existait anciennement, et qui était semblable, dit-il, à celle des îles Shetland. Les habitans se donnaient en tout aide et protection. Ils possédaient le sol en commun; mais pour le mettre en valeur ils le répartissaient en lots possédés temporairement comme propriété privée. Toute la corporation participait indistinctement aux travaux agricoles, et le produit était distribué après la moisson selon les droits respectifs de chacun. Les terres éloignées étaient successivement mises en culture, puis abandonnées jusqu'à ce que les principes de la végétation fussent reconstitués. Les troupeaux des habitans étaient conduits sur le pâturage commun par un pâtre fonctionnaire communal au service de tous.

Pour les Germains, comme pour tous les peuples primitifs, la propriété de la terre, ou plutôt le droit d'en occuper une part, était le complément indispensable de la liberté. Plusieurs économistes ont émis la même idée. Sans propriété point de vraie liberté, a dit M. Michel Chevalier. L'homme libre devait pouvoir subsister des fruits de son travail, et, comme l'unique travail qui pût procurer de quoi vivre était la culture du sol, il fallait lui en attribuer une part.

(1) « When the english puritans colonised New-England, the courts of the infant settlement assigned lands for cultivation and permanent possession and apportioned from year to year the common meadow ground for mowing. » Palfrey, *History of New-England*, t. Ier, p. 343.

Permettre qu'il perdît cette part ou la refuser à une famille nouvellement formée, c'eût été leur enlever les moyens d'exister, les condamner à se vendre comme esclaves. La seule façon d'assurer constamment à toutes les familles de la tribu la subsistance et l'indépendance, c'était donc de faire de temps à autre entre elles un nouveau partage des terres, et, toutes ayant le même droit, il fallait recourir à la voie du sort pour assigner à chacune sa part. La liberté, et par suite la propriété d'une partie indivise du fonds commun égale pour tous, tels étaient dans le village germanique les droits essentiels et pour ainsi dire inhérens à la personnalité. Cette organisation égalitaire donnait à l'individu une trempe extraordinaire, et qui explique comment des bandes de barbares peu nombreuses se sont emparées de l'empire romain malgré son administration si savante, sa centralisation si parfaite et ses lois civiles, qu'on a appelées la raison écrite. Quelle différence entre un des membres de ces communautés de village et le paysan allemand qui occupe aujourd'hui sa place! Le premier se nourrit de matière animale, de venaison, de mouton, de bœuf, de lait et de fromage, le second de pain de seigle et de pomme de terre; la viande étant trop chère, il n'en mange que très rarement, aux grandes fêtes. Le premier se fortifie et se délie les membres par des exercices continuels, il traverse les fleuves à la nage, poursuit l'aurochs des jours entiers dans les vastes forêts, et s'exerce au maniement des armes. Il se considère comme l'égal de tous et ne reconnaît nulle autorité au-dessus de lui. Il choisit librement ses chefs, il prend part à l'administration des intérêts de la communauté; comme juré, il juge les différends, les querelles, les crimes de ses pairs; guerrier, il ne quitte jamais ses armes, et il les entre-choque (*wapnatak*) lorsqu'une grave résolution est prise. Sa manière de vivre est barbare en ce sens, qu'il ne songe pas à pourvoir aux besoins raffinés qu la civilisation a fait naître; mais elle met en activité et développe ainsi toutes les facultés humaines, les forces du corps d'abord, pui la volonté, la prévoyance, la réflexion. Le paysan de nos jours est inerte; il est écrasé par ces puissantes hiérarchies politiques, judiciaires, administratives, ecclésiastiques, qui s'élèvent au-dessus de lui; il ne dispose pas de lui-même, il est pris dans l'engrenage social, qui en dispose comme d'une chose. L'état le saisit et l'embrigade; il tremble devant son propriétaire, devant son curé, devant le garde champêtre; partout des autorités qui lui commandent et auxquelles il doit obéir, attendu qu'elles disposent, pour l'y contraindre, de toutes les forces de la nation. Les sociétés modernes possèdent une puissance collective incomparablement plus grande que celle des sociétés primitives; mais dans celles-ci, quand elles

avaient échappé à la conquête, l'individu était doué d'une vigueur très supérieure.

II.

La demeure de l'homme libre s'appelle dans le latin des anciens documens *curtis*, *hoba*, *mansus*, et dans les dialectes germaniques *hof*, *tompt*, *bool*. La part indivise de la terre arable qui y était attachée était ordinairement désignée par le mot *pflug*, charrue, parce qu'elle avait l'étendue qu'on labourait habituellement au moyen d'une charrue. Cette part devant suffire aux besoins d'une famille était d'autant plus grande que la terre était moins fertile. Ainsi dans la région du Rhin et de la Lahn elle était de 30 *morgen* (de 25 ares chacun), aux environs de Trèves de 15, dans l'Odenwald de 40, et dans l'Eifel de 160 morgen.

Le passage où Tacite dit des Germains : *colunt discreti ac diversi ut fons, ut campus, ut nemus placuit*, avait fait croire qu'ils habitaient des demeures isolées au milieu des champs qui en dépendaient, tandis que dans le midi les habitans se groupaient dans les villages. Aujourd'hui il est généralement admis que les Germains groupaient aussi leurs demeures. Les fermes isolées ne se rencontrent guère en Allemagne que dans le nord-ouest, et elles y sont d'origine récente. Partout ailleurs, les maisons sont concentrées en un groupe occupant le milieu du territoire. Le village, appelé *boel*, *by* dans le nord, *dorf*, *torf* dans le centre et le midi, était entouré d'un clôture, d'une haie vive souvent, avec des barrières se refermant d'elles-mêmes, comme on en rencontre ordinairement sur les hauts pâturages de la Suisse. Les villages saxons de la Transylvanie présentent encore aujourd'hui cet arrangement.

Dans la Germanie, comme en Russie et dans l'Inde, la communauté de village avait pour fondement des relations de famille provenant d'une origine commune. Comme le clan écossais ou la *gens* romaine, les habitans du *dorp* conservaient la tradition qu'ils descendaient d'un même ancêtre. Dans le nord scandinave, où les savans danois ont retrouvé tant de traces de la primitive organisation agraire, la terre a été cultivée d'abord par des groupes dont le nom indique la plus intime relation; ils s'appelaient *skulldalid* et *frändalid*, association d'amis. L'ancien groupe familial, qui constitue l'unité sociale chez les peuples nomades, s'était conservé après que la tribu s'était assise sur le sol pour s'adonner à l'agriculture. Il en résultait que la communauté exerçait un droit de domaine éminent, même sur ce qui était propriété privée. Nul ne pouvait vendre son bien à un étranger sans le consentement des associés, et ceux-ci

avaient toujours un droit de préférence (1). La partie du territoire commun destinée au pâturage du bétail s'appelait *mark* ou *marke*, *marca* en latin du moyen âge. Comme le pâturage comprenait de beaucoup la plus grande partie du terrain, ce terme s'appliquait aussi à l'ensemble des terres cultivées, des terres vagues et des bois. Quand une tribu occupait une vallée, c'était celle-ci tout entière qui formait la mark. Les contrées colonisées aux limites du territoire germanique s'appelaient aussi des *marken*. L'Autriche et la Carinthie étaient des *marken*; de là vient le nom de marquis, *markgraf*, chef de la mark. Le mot *gau* avait à peu près le même sens que *mark*; on le retrouve comme terminaison dans le nom d'un grand nombre de districts, dont les *gaugrafen* ou comtes du *gau* étaient les chefs. Les limites de la marche étaient indiquées par des pierres, des pieux ou des arbres plantés en grande cérémonie. D'après une coutume très étrange, qui s'est conservée jusqu'à nos jours en Bavière et dans le Palatinat, on amenait comme témoins des enfans à qui on donnait des soufflets, afin que le souvenir de l'acte s'imprimât dans leur esprit d'une façon ineffaçable, et que plus tard ils pussent ainsi en porter témoignage. Une ou deux fois par an, les habitans de la mark, les *markgenossen* (*commarchani*), se réunissaient pour visiter solennellement les bornes de la mark et pour les rétablir quand elles avaient été enlevées ou déplacées. Cette visite, qui se faisait à cheval, prit plus tard un caractère religieux. Une procession faisait le tour des champs, que le prêtre bénissait : des autels étaient dressés près des pierres des limites; on y déposait l'ostensoir et on y disait la messe. L'antique coutume de l'époque païenne persistait, mais en prenant des formes complétement différentes. Il en fut de même pour un grand nombre de traditions mythologiques.

Chez les Germains comme chez les Hindous, les rapports juridiques et économiques étaient très peu nombreux. Le testament était inconnu en Germanie comme dans l'Inde avant la conquête anglaise. L'hérédité ne s'appliquait qu'à la maison, avec l'enclos attenant, qui était dévolue à l'aîné. Souvent les frères restaient avec lui, et formaient ainsi une famille patriarcale habitant sous le même toit. Parfois on construisait pour les frères qui se mariaient des habitations séparées dans l'enclos commun. Quant aux femmes, elles

(1) M. Von Maurer cite un texte très curieux qui prouve que, dans la Gaule conquise, des Germains et des Gallo-Romains formaient une communauté agricole par suite de la possession en commun d'un territoire indivis; le Gallo-Romain pouvait exercer le droit de préférence. *Terram quam Burgondio venalem habet, nullus extraneus Romano hospiti præponatur, nec extraneo per quodlibet argumentum terram liceat comparare.* — Lex Burg., tit. 84, c. 2.

n'héritaient pas de « la terre salique. » M. Hanssen, qui l'un des premiers a jeté des lumières sur ces matières, affirme qu'en Danemark cinq ou six familles vivaient souvent réunies dans une même ferme.

Comme il n'existait aucune division du travail, les échanges étaient presque nuls. L'homme libre ne payait ni impôt ni rente. La chasse, les troupeaux, le produit de la terre qui lui était assignée, lui fournissaient les alimens et les matières premières pour le vêtement, lequel était préparé par les femmes au foyer domestique. Les plus aisés avaient des esclaves; mais l'artisan libre, vivant uniquement de son travail, n'existait pas encore. Ceux des Germains qui s'étaient fixés près des frontières de l'empire connaissaient l'usage de la monnaie; ceux de l'intérieur, dit Tacite, avaient recours au troc pour l'échange des marchandises. Strabon rapporte la même chose des Dalmates. « L'usage de la monnaie leur est inconnu, dit-il, ce qui leur est particulier par rapport aux autres peuples de ces côtes; mais cela leur est commun avec beaucoup de peuples barbares. » Ces barbares avaient cependant un intermédiaire des échanges; seulement, comme ce n'était point une monnaie métallique, des historiens ont affirmé qu'ils ne connaissaient point la monnaie. Cet intermédiaire des échanges, c'était le bétail. Ceci est encore un caractère très curieux des primitives sociétés de race âryenne. Il est bien connu que chez les peuples de l'antiquité gréco-latine le mouton et le bœuf étaient l'instrument de l'échange et la commune mesure des valeurs. Dans Homère, la valeur des objets, celle des armes notamment, est estimée en têtes de bétail. L'étymologie du mot *pecunia*, qui signifie « richesse » et « monnaie, » et qui vient manifestement de *pecus*, ne laisse aucun doute sur ce point. Les premières monnaies métalliques portaient l'empreinte d'un bœuf ou d'un mouton, dont elles étaient pour ainsi dire le signe représentatif, comme le billet de banque l'est aujourd'hui du numéraire. Dans les langues du nord, nous retrouvons des étymologies et des synonymies semblables. Le mot *fä*, *fe*, signifiait en islandais et en norvégien « richesse; » en anglais, le mot *fee* signifie rétribution d'un service, honoraire. Or ces mots viennent évidemment de *vee*, *vieh*, bétail. Le bétail en effet était la richesse par excellence et le meilleur moyen d'échange. Les tributs que les Francs vainqueurs imposaient aux Frisons et aux Saxons vaincus se composaient d'un certain nombre de bœufs. On n'a pu nier que des têtes de bétail aient servi d'intermédiaire aux échanges, on sait même que le rapport de valeur était de dix moutons pour un bœuf à Rome et de douze moutons pour un bœuf en Islande et probablement aussi en Germanie; mais le fait a toujours paru étrange.

Il s'explique pourtant très facilement lorsqu'on se rappelle l'organisation agraire des communautés de village; il est vrai qu'il ne s'explique que de cette manière. La qualité essentielle d'un instrument des échanges, c'est d'être utile à tous, accepté par tous, et de circuler par suite sans arrêt de main en main. C'est ainsi qu'on a pris comme monnaie des fourrures en Sibérie, de la morue au banc de Terre-Neuve, des cubes de sel et des bandes de coton bleu en Afrique, du tabac en Amérique pendant la guerre de l'indépendance, et aujourd'hui chez nous parfois des timbres-poste. Dans les communautés primitives, chaque famille possède du bétail et en consomme; elle est donc en mesure d'en livrer et satisfaite d'en recevoir. Comme elle peut disposer du pâturage commun, si on lui donne quelques moutons ou quelques bœufs en paiement, elle n'en sera nullement embarrassée; elle les enverra sur la lande avec le reste de son troupeau. Grâce à l'entremise du berger chargé de conduire à la pâture tout le bétail des habitans de la marke, les paiemens en têtes de moutons et de bœufs peuvent se faire au moyen de cette opération de banque que l'on appelle « virement de parties, » et que le *clearing house* de Londres a porté à la perfection. Si Paul doit 1,000 fr. à Pierre, et qu'ils aient le même banquier, le paiement se fait par une simple transcription au livre : les 1,000 fr. sont soustraits à l'actif de Paul et portés à celui de Pierre. Dans la communauté primitive, le paiement pouvait se faire de la même façon. Si Sigurd devait dix bœufs à Gunther pour une épée, il en avertissait le berger, qui les prenait dans le troupeau du premier pour les adjoindre au troupeau du second. L'emploi du bétail comme moyen d'échange général chez les peuples âryens prouve qu'avant leur dispersion ils vivaient à l'état pastoral, et l'histoire économique vient ainsi corroborer les résultats auxquels est arrivée la philologie comparée.

Les anciens peuples de la Grèce et de l'Italie vivaient-ils aussi en communautés de village comme les Germains et les Slaves? Certains auteurs affirment que non. « Ces peuples, dit M. Fustel de Coulanges dans son livre *la Cité antique*, ont toujours connu et pratiqué la propriété privée. » Il est vrai qu'au moment où ils apparaissent dans l'histoire, ils sont déjà parvenus à un état de civilisation plus avancé, plus moderne que celui des Germains de Tacite. Ils sont sortis depuis longtemps déjà du régime pastoral; ils cultivent le blé et la vigne, et se nourrissent moins de viande : c'est l'agriculture qui leur fournit la plus grande partie de leur subsistance. Néanmoins il reste encore des traces très reconnaissables du régime primitif de la communauté. Ainsi le bétail n'aurait pu servir de moyen d'échange, si la plus grande partie du terrain n'avait pas

été un pâturage commun où chacun avait le droit d'envoyer ses troupeaux. Les deux coutumes se tiennent de si près que de l'une on peut conclure à l'autre. A Rome, d'après les plus anciennes traditions, la richesse consistait principalement en bétail. *Tum*, dit Cicéron en parlant du temps de Romulus, *erat res in pecore*. Numa pose les pierres des limites et introduit la fête des *terminalia*. La forme la plus ancienne de la transmission de la propriété, la *mancipatio*, ne pouvait pas s'appliquer à la terre, puisqu'il fallait livrer de la main à la main ; ce n'est qu'au moyen d'une fiction et d'un acte symbolique qu'on l'a étendue plus tard aux immeubles. Le territoire, comme l'on sait, était divisé en deux parties : l'une était propriété privée des citoyens, *ager privatus;* l'autre était propriété indivise de la communauté, *ager publicus*. Or la part héréditaire, l'*heredium* primitif, n'était que de deux *jugera* correspondant à un demi-hectare (1). L'*heredium* était un peu plus grand que l'enclos privé (*terra salica*) des Germains, mais il était évidemment insuffisant pour faire vivre une famille. Celle-ci devait donc, comme la famille germaine, obtenir une part du terrain commun pour la mettre en valeur. On comprend dès lors que l'usurpation de l'*ager publicus* ait été la cause de la longue lutte des patriciens et des plébéiens; c'était pour ceux-ci une question d'existence. Le clan, la *gens*, possédait un territoire qui était propriété indivise, mais qui était réparti temporairement entre les différentes familles pour le mettre en culture. Primitivement à Rome comme en Germanie et dans l'Inde, le *paterfamilias* ne pouvait disposer par testament du bien de la famille. Ces clans habitaient des maisons groupées ensemble en village, c'était le *vicus* ou le *pagus*. L'ensemble des clans constituait la nation, *populus*, et l'état, *civitas*, qui avait pour point central un lieu fortifié, une citadelle presque toujours située sur une hauteur. En Grèce, on retrouve une organisation très semblable. La façon dont les législateurs dans leurs institutions et les philosophes dans leurs livres traitent la propriété, la remanient, la redistribuent sans scrupule, prouve que le souvenir d'un partage périodique des terres n'était pas effacé. En Crète, d'après Aristote, toutes les familles vivaient, aux repas publics, des produits de la terre cultivée par les serfs ou *periœces*.

Le régime agraire de l'Algérie ressemble beaucoup à celui de

(1) Voyez Mommsen, *Römische Geschichte*, t. Ier, p. 183. M. Mommsen prouve que l'*heredium* ne pouvait pas même produire de quoi faire subsister une seule personne adulte. Il considère comme probable que primitivement la terre indivise du clan était cultivée en commun et le produit partagé ensuite entre les différentes maisons. Ce serait la forme la plus ancienne de la communauté, celle qui suppose le lien le plus intime au sein du groupe patriarcal.

l'antique Germanie, parce que les Arabes sont à peu près arrivés au même point de l'évolution économique que les Germains du temps de Tacite. C'est un peuple de pasteurs qui cultive la terre accessoirement, et qui en est au début du régime agricole. Seulement les Arabes en restent là depuis le commencement de l'histoire, tandis que les Germains sont arrivés à la propriété individuelle et à la culture intensive. En Algérie, on rencontre des régimes agraires très divers. En Kabylie, les champs sont délimités, souvent clos de haies : les titres de propriété sont en règle et très détaillés; ils mentionnent même le nombre d'arbres de chaque espèce que les héritages contiennent. Dans les oasis plantées de palmiers, on rencontre aussi la propriété individuelle. D'après les idées musulmanes, la terre appartient au souverain, mais en fait c'est la tribu qui exerce le domaine éminent. La part d'une famille, *mechetas,* reste indivise entre les ayant-droit; ils la cultivent en commun et partagent les produits. Le co-propriétaire peut vendre sa part; mais les autres membres de la famille ont le droit de *cheffa,* c'est-à-dire celui de reprendre la part vendue en restituant le prix. C'est le retrait-lignager, autrefois partout en vigueur en Europe, et qu'on retrouve dans les communautés de village de tous les pays. Dans certaines tribus, notamment du côté de Constantine, les terres sont annuellement réparties par le cheik; dans d'autres, les familles les conservent, mais sans pouvoir les aliéner. Les terres sont divisées en lots nommés *djebdas,* correspondant à l'étendue qu'une paire de bœufs peut cultiver et mettre en valeur, c'est-à-dire de 7 à 10 hectares. La jurisprudence musulmane reconnaît quatre sortes de propriété, celle de l'état, *blad-el-beylick,* celle des corporations religieuses, *blad-el-habous,* celle des particuliers, *blad-el-melk,* enfin celle des communautés, *blad-el-djemâa.* C'est ce dernier genre de propriété qui répond à la *mark* germanique (1).

(1) Les Arabes, en créant le système des irrigations en Espagne, y ont aussi établi des institutions d'administration collective pour la répartition de l'eau, très semblables à celles qu'on rencontre dans la mark germanique pour l'administration de la forêt. Les règlemens de l'*acequia* du Quart, près de Valence, datant des Maures, mais rédigés de nouveau en 1350, établissaient l'organisation suivante. Tous ceux qui avaient droit à une part de l'eau d'irrigation se réunissaient en « junte » générale tous les deux ans au printemps. La junte faisait les règlemens, nommait le syndic, les huit *electos,* le juge (*contador*). Ces fonctionnaires élus constituaient la junte ordinaire, et avaient le pouvoir exécutif et judiciaire. Le syndic, qui devait être un cultivateur, était nommé par l'assemblée générale sur une liste de trois candidats dressée par la junte ordinaire, de concert avec le syndic sortant. Il surveillait les travaux, recouvrait les créances et les amendes, et rendait compte de sa gestion à l'assemblée générale. Tous les jeudis, il siégeait devant le porche de la cathédrale avec les *electos,* pour juger les délits et les contestations relatives aux prises d'eau. Le *contador* vérifiait les dépenses; il était rétribué. Son mandat était de durée illimitée, mais révocable. Dans la

Chez beaucoup de peuplades de l'Afrique, le régime des communautés de village est également en vigueur. M. le vice-amiral Fleuriot de Langle nous apprend que chez les Yoloffs de la côte de Gorée la terre appartient en commun aux villages. Chaque année, le chef du village, assisté du conseil des anciens, fait la répartition des terres à cultiver en calculant les allotissemens suivant les besoins de chaque famille. C'est exactement la même coutume qu'à Java et en Russie. Au Mexique, on trouva les indigènes adonnés à l'agriculture et habitant des villages qui possédaient la terre en commun. L'habitation et le jardin attenant étaient seuls propriété privée. Une partie du territoire était annuellement répartie entre les habitans, une autre partie cultivée en commun et le produit affecté aux nécessités publiques. Au Pérou, le sol était divisé en trois parts. Une de ces parts était consacrée aux besoins du culte, la seconde à ceux du souverain et du gouvernement, la troisième était divisée entre les cultivateurs. Quand un jeune homme se mariait, on lui construisait une maison et lui assignait un lot de terre. Un supplément lui était donné à la naissance de chaque enfant; pour un garçon, le supplément était deux fois plus grand que pour une fille. La répartition se faisait chaque année en proportion du nombre de membres dont se composait chaque famille. Les terres des nobles ou *curacas* étaient aussi soumises au partage; seulement ils obtenaient une part en rapport avec leur dignité. Comme à Java, les travaux permanens, exigeant de grandes avances, étaient exécutés en commun par les habitans des villages. C'est ainsi qu'avaient été exécutés ces canaux d'irrigation qui frappèrent d'étonnement les conquérans espagnols, et ces terrasses disposées en gradins sur le flanc des collines, qui permettaient d'obtenir de riches récoltes sur des pentes abruptes et rocailleuses. La paresse était considérée comme un délit et punie à ce titre. La mendicité était interdite. Ceux qui ne pouvaient travailler étaient secourus; mais tout homme valide pouvait se procurer de quoi satisfaire à ses besoins. Les historiens espagnols nous disent que l'ambition, l'avarice, le goût du changement étaient inconnus. Les travailleurs vivaient soumis à la coutume, à la tra-

huerta de Valence, le tribunal ou *cort* des *acequieros* se composait des syndics des sept *acequias* qui servaient à l'arrosage de la huerta. Ce tribunal, nommé *cort de la Seo*, se réunissait devant la cathédrale, et du temps des Maures devant la mosquée, tous les jeudis, et jugeait tous les délits et contestations relatifs à la distribution de l'eau. La sagesse des décisions de ce tribunal, uniquement composé de paysans, était célèbre dans toute l'Espagne. Cette organisation des *acequieras* des Maures est tout à fait semblable à celle de nos sociétés anonymes ou à celle du *township* anglo-saxon. Les associés se gouvernent et se jugent eux-mêmes; ils administrent librement leurs intérêts; ils élisent leurs fonctionnaires, ils délibèrent et font des lois. C'est le gouvernement républicain et le régime parlementaire.

dition, au gouvernement. La douceur de leur caractère, leur obéissance passive, rappellent le caractère du paysan russe. Les mêmes institutions produisent chez toutes les races des résultats semblables (1).

Chez les anciens Bretons, la terre était possédée en commun, et un nouveau partage des terres avait lieu, si les inondations emportaient une partie du territoire. Chez les Afghans, la terre est soumise à un nouveau partage tous les six ans. Chez les Anglo-Saxons, les terres conquises étaient la propriété commune de la nation, d'où son nom de *folkland*, « terre du peuple, » *ager publicus*, en opposition avec les domaines privés ou *bokland*, « terre inscrite au livre. » En Irlande, des communautés de village ont existé jusque sous Jacques Ier, et l'usage du *run-ring*, qui a persisté jusqu'à nos jours, reproduit les mêmes pratiques, le tirage au sort annuel des lots de terrain, et parfois le labourage en commun. Au nord de la France, en Flandre, dans l'Artois, dans l'évêché de Metz, des terrains marécageux sont aussi périodiquement repartagés entre les communiers ayant-droit. En Suisse, les *allmends* étaient et sont encore des terres communes, parfois réparties entre les habitans, d'autres fois louées pour en partager seulement le revenu. Chez les Hébreux, la terre était la propriété collective de la famille, et elle était dans une certaine mesure inaliénable, puisque tous les cinquante ans les biens vendus étaient restitués à leurs anciens propriétaires.

Nous venons de citer des faits très nombreux, qui prouvent l'existence des communautés de village avec des traits identiques chez les peuples les plus divers. Si dans chaque pays on étudiait avec soin les traditions juridiques et les institutions agraires archaïques conservées dans des cantons isolés, on trouverait sans doute un complément de preuves plus décisif encore.

III.

Les sociétés primitives, au moment où elles passent du régime pastoral au régime agricole, sont composées, nous venons de le prouver, de groupes d'hommes unis par les liens d'une commune descendance. Tous propriétaires d'une part indivise du territoire commun, tous égaux et libres, ils s'administrent eux-mêmes, ils jugent eux-mêmes, ils élisent leurs chefs. Les divers groupes qui parlent le même dialecte et qui ont une origine commune se prêtent

(1) Voyez dans Prescott, *The Conquest of Peru*, les témoignages contemporains admirablement résumés.

assistance contre l'ennemi, et délibèrent parfois sur des intérêts communs de défense et d'attaque. Nul n'exerce d'autorité que par délégation; tout se décide après discussion, à la majorité des voix. Aucun fonctionnaire n'a de pouvoir propre en vertu de sa naissance ou d'un droit divin. Rien ne ressemble à un pouvoir suprême imposant ses volontés à des sujets. L'état, tel qu'il s'est développé dans l'Orient et à Rome, n'existe ni de fait ni de nom. L'individu est souverain, soumis seulement à l'empire des coutumes juridiques et des idées religieuses. La nation est composée ainsi d'un grand nombre de petites républiques autonomes unies par un lien fédéral. Telle était l'organisation de la Germanie au temps de Tacite, et telle est celle des États-Unis de nos jours. Elle ne s'est guère modifiée en chemin; seulement la propriété individuelle a remplacé la communauté agraire. En Amérique comme en Germanie, la molécule élémentaire du corps social, c'est la commune, le *township*. Le nom même est resté; *town*, c'est le *zaun*, le *tun*, l'enceinte, le village. Dans le *township*, les citoyens se réunissent aussi pour élire les fonctionnaires, voter les impôts, décréter les travaux nécessaires, faire les règlemens. Il n'y a point de hiérarchie de fonctionnaires imposant les décisions de l'administration. Les *townships* jouissent d'une autonomie complète sous l'empire de lois générales, dont les juges assurent le respect; leur fédération forme les états, la fédération des états l'Union. Dans la démocratie américaine, on retrouve tous les caractères des démocraties primitives : indépendance de l'individu, égalité des conditions, pouvoirs électifs, gouvernement direct par les habitans assemblés, jugement par jury. Montesquieu ne s'est point trompé lorsqu'il a dit que la constitution anglaise venait des bois de la Germanie. Au point de départ, les démocraties patriarcales ont partout les mêmes caractères, dans l'Inde, en Grèce, en Italie, en Asie, dans le Nouveau-Monde; mais presque partout aussi l'égalité primitive a disparu : une aristocratie s'est élevée, la féodalité s'est constituée, puis le pouvoir royal a pris des forces et a tout soumis à son empire absolu. Seuls, quelques pays isolés, comme la Serbie, la Frise, la Suisse, le district de Ditmarsch, le val d'Andorre, ont conservé les anciennes institutions libres. Comment l'aristocratie, puis le despotisme, se sont-ils introduits dans des sociétés où le maintien de l'égalité était garanti par une mesure aussi radicale que le partage périodique des terres, en d'autres termes, comment les démocraties primitives se sont-elles féodalisées? Dans beaucoup de pays, en Angleterre, en France, dans l'Inde, dans la péninsule italique, l'inégalité et l'aristocratie ont été le résultat de la conquête; mais comment se sont-elles développées dans des pays qui,

comme l'Allemagne, n'ont point connu de conquérans venant constituer au-dessus des vaincus asservis une caste privilégiée? A l'origine, nous voyons en Germanie des associations de paysans égaux et libres, comme le sont encore les habitans d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden. A la fin du moyen âge, on trouve dans ce même pays une aristocratie féodale plus lourdement assise sur le sol et une population rurale plus asservie que celles de l'Angleterre, de l'Italie ou de la France. Par suite de quels changemens dans l'organisation agraire cette étonnante transformation s'est-elle opérée? Ce problème d'histoire sociale mérite de fixer l'attention.

La communauté des terres donne une base très forte aux sociétés primitives; elle maintient l'égalité et établit une union intime entre tous les membres du clan. Elle leur assure à tous une complète indépendance en les faisant tous propriétaires. C'est ce qu'il faut à des hommes de guerre. Les législateurs grecs dont Aristote rapporte les opinions avaient tous pour but de maintenir l'égalité entre les citoyens; mais croyait-on y arriver en Grèce soit en limitant l'étendue des propriétés qu'un individu pouvait posséder, soit en réglementant les dots données aux jeunes filles, soit en établissant les repas communs? Les coutumes des communautés de village atteignaient bien plus sûrement ce résultat. Voici comment la propriété individuelle et l'inégalité s'introduisirent néanmoins dans ces associations égalitaires. On a vu qu'à Java l'habitant de la *dessa*, qui met en culture une partie du bois ou de la lande, en conserve la jouissance pendant sa vie, et que dans certaines provinces il peut même la transmettre héréditairement comme propriété privée (1). Le même droit existait dans la marke germanique. Celui qui clôturait un terrain vague ou une partie de la forêt commune pour la cultiver en devenait propriétaire héréditaire. Ces terres ainsi défrichées échappaient au partage : on les appelait pour ce motif *exsortes* en latin, et en langue teutone *bifang*, du verbe *bifâhan*, qui signifie saisir, entourer, enclore. Le mot *porprisa*, en français *pourpris*, *pourprinse*, a exactement le même sens. Beaucoup de titres des premiers temps du moyen âge donnent pour origine aux propriétés auxquelles ils se rapportent l'occupation dans le désert ou sur un sol vacant, *in eremo*. En France, les chartes des deux premières dynasties en font très souvent mention. Les coutumes en parlent comme d'un moyen ordinaire d'acquérir la propriété. M. Da-

(1) Le droit de premier occupant est aussi reconnu en Russie. « Si un paysan russe, dit M. de Haxthausen, demande au village l'autorisation de s'établir dans la forêt, il l'obtient presque toujours, et il acquiert sur la terre défrichée, comme premier occupant, un droit de possession transmissible par héritage et toujours reconnu valable par la commune. »

reste de La Chavanne cite la coutume du mont Jura, qui attribue au premier occupant la propriété libre et franche de toutes les terres défrichées (1); mais il était sévèrement défendu d'enclore une partie des champs communs ou d'y poser des bornes, à moins que ce ne fût en présence des autres ayant-droit au partage, *consortes*, et avec leur consentement.

Déjà du temps de Tacite, l'égalité au sein du clan n'était pas absolue; quelques familles avaient plus de puissance, de richesses, d'esclaves, et obtenaient même dans la répartition une plus grande part. C'étaient ces familles qui seules pouvaient créer un domaine isolé dans la forêt par le travail de leurs serviteurs. Ce domaine était soustrait à l'autorité communale et à la « culture obligée, » au *Flurzwang*; c'était déjà comme une souveraineté isolée. Sur cette terre bornée et enclose, la culture temporaire annuelle et nomade n'était point possible. Il fallait donc recourir à un mode d'exploitation plus intensif. Il est probable que c'est là que l'assolement triennal fut introduit d'abord. Les rois francs possédaient dans les diverses parties du pays beaucoup de ces domaines. Plusieurs des villas de Charlemagne ont eu cette origine. C'est ainsi qu'il possédait dans le diocèse de Salzbourg un domaine, *curtis*, très étendu, comprenant quinze fermes, des vignes, des prés, des bois. Il s'éleva de cette façon de toutes parts, à côté et en dehors du territoire commun soumis au partage, des propriétés privées indépendantes, « des seigneuries, » *curtes nobilium*. La terre close s'appelait *ager exsors*, parce qu'elle était soustraite au tirage au sort. Dans le Danemark, ces domaines indépendans se nommaient *ornum*; ils étaient entourés d'un fossé et bornés par des pierres de limite. Ils étaient considérés comme des terres privilégiées, parce qu'ils étaient exempts de toute charge communale et qu'ils échappaient à la répartition nouvelle par la corde. Toutes les prestations imposées à la commune étaient supportées par les terres du domaine collectif. Le propriétaire de l'*ornum*, n'ayant pas droit à la jouissance du pâturage et du bois de la communauté, était naturellement dispensé de prendre part aux prestations en travail ou en nature dont les communiers avaient à s'acquitter. Cette immunité donna aux domaines indépendans une certaine supériorité qui, se confirmant avec le temps, aboutit à une sorte de suprématie et de suzeraineté.

Une autre circonstance vint miner l'ancienne organisation agraire

(1) Dareste de La Chavanne, *Histoire des classes agricoles en France*, chap. III. — Il cite aussi un plaid de l'an 852, où, au sujet d'une question de propriété, l'une des parties s'exprime ainsi : *Manifestum est quod ipsas res* (les biens en litige) *retineo, sed non injuste, quia de eremo eas traxi in aprisionem.*

et détruire l'égalité primitive. On sait que le communier ne pouvait disposer de sa part que du consentement de ses associés, qui avaient un droit de reprise; mais ce droit, ils ne pouvaient l'exercer contre l'église. Or, dans ces temps de ferveur, les fidèles léguaient très souvent à l'église tout ce qu'ils possédaient, non-seulement leur maison avec l'enclos, mais la part indivise dans la marche qui en dépendait. Les abbayes et les évêchés devenaient ainsi co-propriétaires des biens communs. Cette situation étant en désaccord complet avec l'organisation agraire primitive, l'église retirait de la communauté les parts qui lui revenaient, les clôturait, tâchait de les arrondir, et les faisait cultiver par des colons ou des serfs. Déjà, vers la fin du IXe siècle, le tiers de toutes les terres de la Gaule appartenait au clergé.

A partir du moment où les travaux agricoles se firent par les colons et les serfs, cultiver la terre fut peu à peu considéré comme une œuvre servile. Les familles riches et puissantes s'en exemptèrent complétement, et les cultivateurs libres perdirent peu à peu en dignité, en considération même à leurs propres yeux. Par suite de l'introduction du christianisme et de l'établissement des monarchies vers le IVe et le Ve siècle, la façon de vivre des hommes libres se modifia profondément. Les guerres de tribu à tribu, incessantes autrefois, devinrent plus rares; un certain ordre s'établit dans la société. Les habitans des villages ne vécurent plus constamment les armes à la main, et ainsi insensiblement le guerrier germanique se transforma en paysan allemand. Ceux qui avaient des terres cultivées par des colons pouvaient vivre sans travailler. Ils continuaient, eux, à s'exercer au maniement des armes; ils vivaient de chasse et de guerre comme l'ancien Germain. Ils acquirent ainsi la prééminence que donne la force. Quoique l'Allemagne n'eût pas été conquise, ils arrivèrent à posséder sur leurs compatriotes la même suprématie que les conquérans de la Gaule sur les Gallo-Romains. On ne sait pas encore très exactement comment le cultivateur libre du IIe siècle est devenu le serf du XIIIe siècle; mais dès que les uns conservaient le maniement des armes, dont se déshabituaient les autres, exclusivement adonnés aux travaux agricoles, les premiers devaient finir par asservir les seconds. Néanmoins ce changement profond ne s'est pas accompli partout en même temps ni de la même manière; il est des cantons où l'ancienne organisation et la liberté se sont maintenues jusqu'à nos jours.

Le clergé et les nobles possédant plusieurs domaines ne les faisaient pas cultiver pour leur compte; ils les donnaient en bail à des cultivateurs libres ou à des familles de serfs. Les biens exploités par les premiers s'appelaient *mansi ingenuiles*, ceux qui l'étaient par les

seconds *mansi serviles*. Ce bail était souvent héréditaire. Les paysans devaient au propriétaire des prestations en nature ou en travail. Les hommes libres lui devaient en outre le service militaire.

Il est une autre question qui n'est point non plus très bien éclaircie. Comment le régime féodal, avec sa hiérarchie de classes subordonnées les unes aux autres, est-il venu en Allemagne remplacer un régime où l'égalité était garantie par le partage périodique des terres? Ce qui caractérise le régime féodal, c'est le fief, le *feod*, le *beneficium*, c'est-à-dire le bien donné en jouissance usufruitière comme rétribution d'un certain service à rendre. Le suzerain concédait la jouissance à vie d'un domaine à la condition que celui qui en était investi le suivît à la guerre ou administrât une partie du territoire. Primitivement, bien entendu, il ne s'agissait ni d'administrer ni de concéder des bénéfices, car les villages se gouvernaient eux-mêmes d'une façon indépendante, et le souverain n'était qu'un chef militaire élu par ses guerriers. Cependant M. Maine, d'accord en cela avec M. Laferrière, croit que les origines du régime féodal se discernent déjà dans les coutumes juridiques des derniers temps de l'empire romain. Dans le régime féodal, on distinguait deux sortes de tenures : la tenure militaire et la tenure censive. La tenure militaire était celle du noble portant les armes, qui devait suivre le suzerain à la guerre, assister à ses plaids, rendre la justice en son nom, faire en un mot des actes de gouvernement et d'administration. La tenure censive était celle du cultivateur qui devait à son supérieur des prestations en nature et en travail. C'était une relation économique de l'ordre civil. Ces deux formes de tenure existaient dans l'empire romain. Les propriétaires de *latifundia* comprirent qu'au lieu de faire cultiver leurs terres par des esclaves, travaillant mal sous la surveillance d'un majordome toujours porté à voler le maître, il valait mieux concéder l'exploitation à des colons, *coloni*, jouissant des produits de leur travail moyennant une partie de la récolte. Ces colons étaient intéressés à bien cultiver; le produit total était plus grand, et par suite, quoique leur condition fût améliorée, le revenu du maître plus considérable. C'est ainsi que s'est ormée la classe des *coloni medietarii*, des métayers, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. La condition des serfs en Germanie, telle que la dépeint Tacite, était semblable à celle des *coloni* romains. Chacun avait sa demeure, le maître exigeait seulement une certaine redevance en blé, en bétail, en vêtemens, comme il l'aurait fait d'un colon, *ut colono injungit*. L'emphytéose devint aussi un mode de tenure très général. Le propriétaire concédait à un cultivateur la jouissance héréditaire d'un bien moyennant paiement d'un « canon » ou fermage annuel et d'un droit en cas de transmission du bien.

Dans l'emphytéose et dans le colonat ou métayage, on reconnaît la double propriété qui caractérise la tenure censive, le suzerain conservant le domaine éminent avec les redevances auxquelles il donne droit, le cultivateur ayant la jouissance héréditaire.

Sur les confins de l'empire, tout le long du Rhin et du Danube, l'état avait concédé des terres, *agri limitrophi*, à des vétérans qui s'engageaient à s'acquitter du service militaire en cas de besoin. C'est exactement le système des régimens-frontières organisés par l'Autriche sur la frontière turque. L'état conservait le domaine éminent; les vétérans avaient la jouissance à la condition de porter les armes. Telle était aussi la condition du vassal à l'égard de son suzerain. Les monarques d'origine germanique qui fondèrent la féodalité n'eurent qu'à imiter le régime qu'ils avaient sous les yeux. La plupart de ces vétérans étaient d'ailleurs eux-mêmes des Germains enrôlés dans les armées impériales et établis sur les terres romaines pour les défendre. Les autres obligations du bénéficiaire féodal, celles d'aider le suzerain à doter sa fille et à équiper son fils, à les protéger pendant leur minorité, à payer la rançon, s'il était fait prisonnier, dérivaient les unes de la condition du client, les autres de celle du leude germain.

On peut aussi trouver les germes du système féodal dans une coutume ancienne des communautés de village. Parmi les lots de terres arables, il y en avait, avons-nous vu, dont la jouissance était destinée à servir d'honoraire à certaines fonctions et à certains métiers. Ces terres, données ainsi comme traitement, constituaient évidemment des fiefs. La même chose existait dans le village hindou. La fonction ou le métier et par suite le lot de terre qui y était attaché se transmettaient souvent de père en fils. Il en résultait une tendance à établir l'hérédité qui se manifesta aussi pour les bénéfices féodaux, et qui finit par triompher, comme on le sait, sous les derniers Carlovingiens (1). Les rois germains, ne percevant pas d'im-

(1) Dans une partie de l'Inde, en Bengale, un gouverneur, lord Cornwallis, a féodalisé le pays par un seul article de loi, opérant ainsi en un moment une transformation dans l'ordre social qui ne s'est accomplie en Europe qu'après plusieurs siècles. Les *zemindars* étaient des fonctionnaires qui percevaient les impôts dans les villages et qui en transmettaient le produit au souverain après en avoir conservé une partie comme rémunération de leur peine. Lord Cornwallis, croyant retrouver dans l'Inde l'organisation de l'Angleterre, considéra les *zemindars* comme des propriétaires touchant la rente de leurs tenanciers et payant sur cette rente un fort impôt à l'état. Il transforma ainsi les villageois, jadis propriétaires sous le domaine éminent de l'état, en fermiers des *zemindars*, et il créa du coup la grande propriété féodale avec l'hérédité des bénéfices. Plus tard on reconnut la faute qu'on avait commise, et dans les autres provinces l'état n'a plus admis d'intermédiaire entre le cultivateur et lui. Voyez à ce sujet l'excellent travail intitulé *Tenure of Land in India*, by George Campbell chief commissioner of the central provinces of India. — *Cobden Club Essays*, t. Ier.

pôts, n'avaient pas d'autre moyen de rétribuer les services que de concéder des bénéfices, des *feods*. D'une part les familles qui s'étaient créé de grands domaines par le défrichement et par la fondation de *manses* ou de fermes, d'autre part les seigneurs bénéficiaires, constituaient une classe supérieure de propriétaires fonciers dont la puissance et la richesse augmentèrent avec les progrès de la civilisation. Néanmoins au-dessous d'eux et parmi les cultivateurs, dont la condition empirait sans cesse, les anciennes institutions de la *mark* se maintinrent longtemps. La propriété privée s'introduisit, il est vrai, peu à peu pour la terre arable, sauf dans quelques cantons reculés, où le partage périodique persista jusqu'à nos jours; mais le pâturage et la forêt restèrent en commun et permirent de conserver les institutions administratives de la mark.

De bonne heure, le domaine collectif du village fut exposé aux usurpations des souverains et des seigneurs. Les grandes guerres qui furent la suite des invasions du IV[e] siècle et la longue durée des expéditions militaires accablèrent les hommes libres. Beaucoup d'entre eux, pour se dérober aux exactions et aux exigences des comtes et des seigneurs, vendirent leurs biens ou les donnèrent, soit au souverain, soit à l'église, pour les recevoir d'eux à titre de terre *censive*, c'est-à-dire soumise au paiement d'un fermage. La classe des petits propriétaires libres diminua ainsi insensiblement. Du temps de Charlemagne, l'inégalité et l'accumulation des biens en quelques mains étaient déjà très grandes; les paysans dépendans n'étaient plus en position de défendre efficacement le domaine de la *mark* contre les envahissemens des puissans. Ceux-ci firent admettre que le domaine éminent de la lande et de la forêt leur appartenait. Déjà la loi des Ripuaires parle des bois communs comme s'ils appartenaient au roi : *in silva communi seu regis*. Dans un diplôme mérovingien de 724, le roi Childebert III dispose des communaux de Saverne. Les seigneurs firent enclore les forêts, ou les déclarèrent *bannforsten*, ce qui en interdisait la jouissance aux cultivateurs. Leur but principal était d'en conserver la chasse. Ces usurpations commencèrent sous les dynasties franques; mais elles furent surtout fréquentes au XII[e] et au XIII[e] siècle. La loi de 1861 qui abolit le servage en Russie enlève aussi d'un trait de plume aux paysans la jouissance héréditaire de la forêt, pour en attribuer la propriété exclusive aux seigneurs.

Dans le principe, tous les habitans du village se réunissaient pour juger les délits et les procès civils entre communiers, sous la présidence d'un chef élu par eux, le *dorfgraf* (comte du village, appelé aussi *judex* ou *major loci*, *centenarius*, *tunginus*). Peu à peu cependant le seigneur usurpa presque partout le droit de nommer

le juge ou le maire du village, le *dorfrichter* ou *schultheiss*. Comme le dit très bien von Maurer, partout où s'établirent les droits de la seigneurie, l'antique organisation de la *mark* et ses libertés disparurent. La justice seigneuriale prit la place du jugement rendu par l'assemblée des commmuniers. D'abord le représentant du seigneur appelait encore les habitans autour de lui pour juger; plus tard, il prononça seul. La mark, qui était primitivement une petite république indépendante, fut réduite ainsi, par les usurpations successives des seigneurs et des souverains, à n'être plus que la jouissance collective des pâturages et des bois communaux, quand ceux-ci avaient été respectés.

Toutefois, de même que dans certains cantons isolés la communauté des terres arables avec partage périodique se maintint jusqu'à nos jours, dans d'autres districts l'organisation libre de la mark put échapper à la féodalisation. Il en fut ainsi par exemple dans la Frise, dans la Drenthe, en Néerlande, dans le pays des Ditmarschen au district de Delbrück, dans les cantons forestiers en Suisse. Le pays des Ditmarschen, situé en Holstein, fut peuplé par des groupes de familles venues de la Frise et de la Saxe. Ils constituèrent quatre « marches, » gouvernées chacune par 12 conseillers élus par les habitans. Ces quatre marches étaient unies par un lien fédéral. Les affaires de la fédération étaient gérées par un conseil composé de 48 « conseillers des marches. » Charlemagne avait constitué le pays en un *gau* ou district appelé *communitas terræ thetmarsiæ;* il était nominalement soumis à l'autorité de l'évêque de Brême, mais le bailli de l'évêché n'exerçait aucun pouvoir réel. Les 48 conseillers gouvernaient le pays, qui constituait une république indépendante. « Les Ditmarschen, dit une chronique du XIVe siècle, vivent sans seigneur et sans chef, et ils font ce qu'ils veulent (1). » Niebuhr, qui était de ce pays, aimait à parler de ces antiques libertés. Entre la Drenthe et l'Ems, le pays de Westerwold avait conservé aussi une indépendance complète. Il avait son sceau, signe d'autonomie; il nommait ses conseillers et son juge. Ce n'est qu'en 1316 qu'il commençait à reconnaître la suzeraineté de l'évêque de Munster, en lui donnant chaque année un chapon fumé par maison.

Les cantons forestiers de la Suisse offrent un exemple encore plus

(1) « De Ditmarschen leven sunder heren und hovedt, unde doen wadt se willen. » En France également, notamment dans le Dauphiné et la Franche-Comté, il existait des communautés de paysans qui avaient conservé leurs franchises allodiales et leur complète indépendance. M. Bonnemère en cite un exemple curieux dans son *Histoire des Paysans*. Les habitans d'un petit district de l'Artois, nommé l'Alleu, refusèrent en 1706 de payer la contribution qui leur était imposée, et ils voulurent se rendre à Versailles pour montrer à Louis XIV les titres de leurs franchises et de leur immunité.

curieux, parce qu'ils ont conservé la primitive organisation de mark jusqu'à nos jours. Toute la vallée de Schwitz formait une marche unique, où se constituèrent successivement différentes communautés de village. Chaque habitant possédait en propre sa maison et un terrain adjacent; le reste du territoire était propriété collective. Les Habsbourg étaient les suzerains du pays, mais ils traitaient les habitans « comme des hommes libres. » Quand le pays se peupla, il se divisa en quatre districts, dont chacun choisissait son *amman*, se gouvernait librement et avait droit de justice. Néanmoins toute la vallée continua de former une communauté qui possédait toutes les terres indivises, les *allmenden*, et qui avait son assemblée générale, la *landesgemeinde*. Cette assemblée surveillait l'usage des bois et des pâturages communs, déterminait combien chacun pouvait y envoyer de têtes de bétail, et faisait tous les règlemens nécessaires. Nul ne pouvait vendre sa maison ou sa terre à un étranger. Uri et Unterwalden étaient aussi des marches libres. L'empire d'abord, ensuite les comtes de Habsbourg exerçaient, il est vrai, un droit de suzeraineté; mais, quand ils voulurent étendre ce droit et en faire sortir une souveraineté effective, les cantons se soulevèrent et conquirent leur complète indépendance. Ils échappèrent ainsi à la tyrannie de la féodalité et au pouvoir royal, et purent conserver jusqu'à nos jours les libertés primitives de la *mark*. Pour nous représenter l'organisation sociale de ces petites démocraties rurales, qui ont existé à l'origine dans toute l'Europe et chez toutes les races, il suffit de nous transporter dans un des cantons forestiers de la Suisse ou dans le val d'Andorre, où l'on retrouve au milieu des Pyrénées des institutions tout à fait semblables à celles du pays des Ditmarschen et de Delbrück. Le temps a respecté l'antique organisation; seulement la propriété des terres arables a cessé d'être collective; celle des pâturages et des bois l'est restée. Ailleurs, comme en Russie, si la communauté agraire s'est maintenue, la liberté a péri, parce que les souverains ont créé de toutes pièces une aristocratie privilégiée. En Angleterre au contraire, la propriété foncière s'est accumulée en un petit nombre de mains, et le travailleur rural en a été privé, mais le gouvernement direct au sein du *vestry* et du *township* et les institutions libres se sont maintenus. La Serbie est peut-être le pays de l'Europe qui a le mieux conservé la physionomie des sociétés primitives, parce que la domination turque a été assez lourde pour empêcher une aristocratie de naître, sans être assez dure et assez tracassière pour anéantir les libertés locales. Si le développement des peuples européens s'était fait normalement, il aurait été semblable à celui des cantons suisses. Le gouvernement direct,

l'autonomie locale, se seraient maintenus au sein des petites démocraties rurales indépendantes, et celles-ci se seraient unies par un lien fédératif, de façon à constituer sur la base de l'identité de la langue et des origines ethnographiques des nations organisées, comme le sont aujourd'hui les États-Unis. La féodalité, les aristocraties privilégiées, le despotisme monarchique, la centralisation administrative inaugurée au XVe et au XVIe siècle, ont été autant d'élémens perturbateurs. Maintenant l'organisation à laquelle tendent et aspirent les sociétés européennes est manifestement celle du *township* américain et de la commune suisse, qui n'est autre que celle du pays des Ditmarschen et du val d'Andorre, c'est-à-dire celle qu'établissent spontanément les populations libres au début de la civilisation, et qu'on pourrait ainsi appeler naturelle. Aujourd'hui on trouve encore dans la Drenthe (1), en Néerlande, et dans la Westphalie, en Allemagne, la mark germanique non plus comme institution politique, mais comme institution agraire, et naguère les coutumes anciennes y étaient suivies, comme au temps de Tacite. Ces usages de l'époque patriarcale disparaîtront sans retour; mais ce que les sociétés modernes peuvent emprunter aux communautés de village, c'est l'attention persévérante apportée aux intérêts communaux, l'esprit de fraternité et d'association, enfin l'aptitude au *self-government*.

IV.

C'est en Angleterre surtout que le progrès de l'inégalité et la féodalisation de la terre se sont produits d'une façon régulière et complète. Il n'y a point à douter que primitivement la Grande-Bretagne n'ait été occupée par des communautés agraires semblables à celles de la Germanie. César nous apprend que les Bretons vivaient de viande et de laitage; donc le régime pastoral prédominait, ainsi que le pâturage commun, qui en est la condition ordinaire. Comme on l'a vu, des traces nombreuses de la communauté an-

(1) J'ai donné dans mon livre *l'Economie rurale de la Néerlande* les détails concernant les forêts de la Veluwe possédées en commun, comme la *mark* ancienne, et administrées par une assemblée générale, *maal-spraak,* qui est le *mallus* des Francs. Dans la Drenthe, en 1828, il existait encore 116 *marks* comprenant 126,398 hectares ou la moitié de la province. Dans les villages de la Drenthe, on retrouvait naguère la culture en commun des *eschen,* réglée par l'assemblée générale, la clôture obligée des champs de l'assolement, enfin toutes les coutumes primitives. Il est singulier que les auteurs allemands aient négligé cette source précieuse d'informations sur l'ancien régime agraire des peuples germaniques. En hollandais, il existe de nombreuses publications sur ce sujet, entre autres celles de deux écrivains distingués, les barons Sloet tot Oldhuis-

cienne subsistent encore; mais, dès le temps de la période anglo-saxonne où les chartes les plus anciennes nous permettent de remonter, l'organisation sociale est déjà profondément modifiée. L'inégalité et la distinction des classes se sont introduites. Le manoir s'est constitué et a pris la place de l'ancienne association des cultivateurs égaux et libres. De bonne heure, quelques familles illustres avaient plus de serfs, plus de bétail, et obtenaient une part plus grande dans la répartition. Les chefs de guerre, devenus rois héréditaires, arrivèrent peu à peu à s'attribuer le droit de disposer des terres vagues pour en faire des donations. La terre commune des différens clans, l'*ager publicus*, le *folkland* fut considéré comme domaine royal, *cyninges folkland*, et le roi en disposait soit seul, soit avec le consentement de l'assemblée nationale, du « witend. » Ainsi se développa la propriété privée « enregistrée, » le *bokland*. Au x[e] siècle, même avant la conquête par les Normands, la marche s'était déjà transformée en manoir, quoique ce mot ne fût pas encore en usage. Le pays était couvert d'une foule de domaines, *maneria*, d'étendue très-différente, depuis le *maneriolum* d'une charrue jusqu'au *latifundium* de cinquante charrues. Les terres dépendantes du manoir étaient parfois encore entremêlées avec celles des cultivateurs, ou bien elles s'étendaient à côté de celles-ci.

Parmi les cultivateurs, on distingue différentes classes. Il y avait d'abord les *villani*, dont la condition était semblable à celle du serf russe; ils avaient une part du sol suffisante pour les faire subsister, mais ils devaient cultiver la terre seigneuriale, faire la moisson, la rentrer, couper les foins. On trouvait ensuite les tenanciers libres, *libere tenentes* ou *tenentes in libero soccagio*, et les *liberi socmanni*, qui ne devaient au seigneur que des prestations moins fortes en nature ou en travail; le tribut à payer par eux était parfois nominal : il consistait en un chapon, une paire de gants, une fleur. Leur possession était encore l'ancien lot qui devait suffire à l'entretien d'une famille, le *hide*, la *virgata terræ*, dont l'étendue variait de seize à cinquante acres. Ceux qui n'en possédaient plus que la moitié s'appelaient *sockmanni dimidii* ou *dimidii liberi homines*. Enfin ceux qui avaient moins de terre encore ou qui en étaient réduits à leur maison étaient désignés par le nom de *cotarii*, *cotmanni*, parce qu'ils habitaient une chaumière, *kot*, d'où *cottage*. Le seigneur accordait le droit de cultiver des terres en friche moyennant certaines redevances, d'abord en nature, parfois en argent, à partir du XIII[e] siècle. Les anciens documens les nomment *isti qui tenent de novis essartis*. La jouissance de la forêt et du pâturage était restée collective et même indivise entre les habitans du village et le seigneur; mais celui-ci en avait déjà usurpé le domaine éminent,

dont il sut plus tard faire sortir la pleine propriété. Les prairies à faucher étaient ordinairement réparties tous les ans entre les communiers. La terre arable était devenue propriété privée et héréditaire, seulement tous les usages de l'ancienne communauté agraire s'étaient maintenus. Chacun avait des lots dans les différens champs de l'assolement; c'étaient ces champs et non les lots particuliers qui étaient entourés d'une clôture, à laquelle tous devaient travailler. Les paysans associaient leurs forces et cultivaient leurs terres, ainsi que celles du seigneur, suivant un système coopératif imposé par les nécessités du travail agricole. Pour labourer la terre, l'on attelait à la charrue huit bœufs ou quatre chevaux et quatre bœufs. Beaucoup de paysans qui n'avaient pas autant d'animaux de trait se réunissaient à deux ou trois pour former un attelage.

La population étant très peu nombreuse, la partie du sol qui était cultivée avait beaucoup moins d'étendue que celle qui ne l'était pas. La jouissance collective s'étendait donc sur la plus grande partie du territoire, et même la terre arable, quand la récolte était enlevée et les clôtures abattues, redevenait vaine pâture pour tout le bétail du village, réuni sous un berger commun. Suivant la remarque très juste et très profonde de M. Nasse, il ne faut pas confondre l'inégalité résultant de la constitution du manoir seigneurial avec celle qui fut la suite de l'introduction de la féodalité. Les relations du seigneur du manoir avec ses tenanciers, *villani, socmanni* ou *cotarii*, étaient purement économiques. Les prestations que ceux-ci devaient représentaient la rente, et étaient au fond le paiement du fermage de la terre dont le seigneur s'était attribué la propriété ou le domaine éminent. Cette subordination des tenanciers au propriétaire ou des serfs au seigneur s'était établie, grâce à l'appui des rois, exactement comme en Germanie et plus récemment en Russie, sans que la conquête fût venue soumettre des vaincus à des vainqueurs. Les relations de la hiérarchie féodale avaient aussi pour base la concession de la terre, parce que, l'impôt n'existant pas, céder la jouissance d'une terre était le seul mode possible de rétribuer un service, une fonction. Cependant la hiérarchie féodale était surtout politique; elle constituait l'organisation de l'état, car le bénéfice était concédé viagèrement au comte, au duc, au marquis qui gouvernait une ville ou un territoire, à l'homme d'armes qui devait le service militaire, au vassal qui était tenu de se rendre au plaid pour juger et administrer avec le souverain. Le régime féodal étant dans son plein épanouissement au moment de la conquête de l'Angleterre par les Normands, il y fut appliqué d'une façon plus complète et plus suivie que partout ailleurs. On admit en théorie que le roi était devenu propriétaire de tout le territoire, et à l'avenir

toute terre fut considérée comme concédée par le souverain. C'est pour ce motif que Blackstone et les autres jurisconsultes anglais admettent encore aujourd'hui que la terre anglaise appartient au roi. Les seigneurs anglo-saxons restés en possession de leurs domaines devinrent vassaux du conquérant, comme ceux de ses compagnons à qui il avait réellement concédé des biens confisqués. Il n'y eut plus de franc-alleu; toutes les terres furent comprises dans le réseau des tenures féodales. Il n'en fut pas de même en Allemagne, il en fut moins encore en Néerlande et dans les pays scandinaves. Là, à côté du seigneur et du manoir féodal, les communautés de village d'abord, puis les paysans propriétaires maintinrent leur indépendance pendant très longtemps, et même dans certaines provinces jusqu'à nos jours.

La féodalisation complète de la propriété en Angleterre eut deux résultats qui paraissent au premier abord contradictoires. D'une part, elle amena la conservation ou le rétablissement des libertés politiques, parce que, la royauté étant dès le principe très puissante, les nobles s'allièrent aux bourgeois pour limiter son pouvoir et fonder ainsi le régime parlementaire sur le type traditionnel du *witena*, du *thing* ou *mallus* germanique. De l'autre, elle favorisa singulièrement les développemens de l'inégalité et l'extension des *latifundia*, parce qu'elle donna ici aux seigneurs une partie du pouvoir législatif et judiciaire, qui fut exercé ailleurs par les rois au profit de leur autorité et parfois en faveur des classes moyennes, dont ils recherchaient l'appui. M. Nasse, M. David Syme et M. Cliffe Leslie (1) ont décrit en détail cette étonnante évolution économique, qui a eu pour résultat final de concentrer la possession de la terre anglaise entre les mains de quelques milliers de familles. Le seigneur s'était fait reconnaître le droit d'enclore la partie du territoire commun qui n'était pas nécessaire aux tenanciers. Comme il s'attribuait le domaine éminent de toute la terre, et comme la noblesse dominait dans les cours de justice, il n'y eut d'autre limite à ses envahissemens que l'intérêt qu'il avait de conserver des tenanciers pour cultiver ses terres. Dans les premiers temps, il avait intérêt à obtenir beaucoup de blé pour nourrir sa petite cour; mais, quand les communes flamandes se mirent à acheter la laine anglaise pour faire du drap, il eut intérêt à remplacer ses tenanciers par des moutons, et la terre arable par des prairies. A partir du XIVe siècle jusqu'à nos jours, le travail d'élimination des petits propriétaires et des cultivateurs ne s'est pas arrêté. Sous Henry VII, on commence à faire des lois pour empêcher les *landlords* d'abattre

(1) *Land Systems in Ireland, England and continental countries*. London 1871.

les fermes, *acts against pulling down of tounes*. Sous Henry VIII, les plaintes deviennent générales. Les écrivains, les prédicateurs, dénoncent le mal; une loi est faite pour défendre « d'avoir plus de 2,000 moutons, à moins qu'on ne les nourrisse sur ses propres terres. » Certains propriétaires en ont 25,000 et davantage. En 1549 éclate une formidable insurrection de paysans, suivie d'autres moins sérieuses, qui toutes ont pour objet d'abattre les clôtures ou les haies et de rendre la terre à la charrue. Le pays est dépeuplé, dit Scory, évêque de Rochester en 1551, et la population des campagnes « sera bientôt semblable aux paysans et aux serfs français plutôt qu'à l'ancienne et riche *yeomanry* d'Angleterre. » Le parlement ordonna une enquête sur les évictions illégales; mais comment les cultivateurs auraient-ils pu établir leurs droits? Les documens reposaient tous dans le manoir; d'ailleurs la coutume était souvent leur seul titre, et ils ne pouvaient l'établir, surtout contre ce principe, généralement admis dans la théorie féodale, que le domaine éminent appartenait au seigneur. C'est en raison du même principe que les *landlords* écossais ont exécuté ces évictions sur une grande échelle qui ont tant indigné Sismondi, et qui ont substitué des moutons aux clans de *highlanders* jadis propriétaires souverains de la contrée. Aujourd'hui, tandis que les idées d'égalité se répandent et que le droit de voter se généralise, la grande propriété continue ses conquêtes, et l'inégalité devient plus grande et plus visible.

L'histoire de la propriété en Chine et à Rome est très semblable à celle que nous venons d'esquisser pour l'Angleterre. Les plus anciennes chroniques de la Chine nous représentent ce pays comme déjà arrivé au régime agricole; mais la propriété privée ne s'appliquait pas à la terre. Celle-ci était partagée entre tous ceux qui étaient capables de la cultiver, c'est-à-dire entre les habitans de l'âge de vingt à soixante ans. Chaque vallée s'administrait d'une façon indépendante et choisissait ses chefs; le souverain était également élu. On leur assignait certaines terres, dont le produit leur permettait de vivre selon leurs dignités. C'est, on le voit, exactement le régime de la marche germanique. A partir de l'an 2205 avant Jésus-Christ, l'empire devint héréditaire (1). Les chefs de province usurpèrent aussi l'hérédité. Les souverains concédèrent des fiefs, et les seigneurs en concédèrent à leur tour moyennant certaines redevances. Ainsi s'établit la féodalité; seulement la propriété exploitée par les paysans continuait à être partagée entre les familles proportionnellement au nombre de bras dont chacune disposait. Dans le

(1) Nous empruntons ces détails à un extrait des mémoires de la mission ecclésiastique russe à Pékin, fait par M. J. Sacharof.

partage, on tenait compte de l'éloignement des terres, et on donnait une moindre part de celles qui étaient plus rapprochées. Un lot sur neuf devait être cultivé au profit de l'état par les familles qui obtenaient les huit autres. Le système des terres communes, *gun-tjan*, se maintint jusque vers la troisième dynastie, 254 avant Jésus-Christ, et il a persisté jusqu'à nos jours dans les provinces écartées de la Corée. La propriété privée fut introduite par la maison des Zin; mais peu à peu, disent les chroniques, les riches accaparèrent toutes les terres, qu'ils louaient ensuite aux cultivateurs dépossédés en percevant comme fermage la moitié du produit. Depuis lors, à différentes reprises, le gouvernement eut recours à des lois agraires pour multiplier le nombre des propriétaires. La plus remarquable et la plus générale de ces lois est celle qui fut décrétée par la dynastie des Tan (619 à 907). Chaque individu, pourvu qu'il fît maison à part, reçut une pièce de terre à titre perpétuel, et une autre pièce à titre temporaire, à la condition qu'il fût en état de la faire valoir. La part attribuée aux différentes classes de la population variait suivant le rang et les dignités. La propriété privée était inaliénable, sauf dans des cas extrêmes. Les possessions viagères faisaient retour à l'état, qui les redistribuait. Ce régime ne put être maintenu longtemps en vigueur; vers l'an 1000, il fit place à la propriété privée et libre, qui, malgré la conquête mantchoue et les révolutions, s'est maintenue jusqu'à nos jours.

A Rome, comme dans toute l'Italie antique, les communautés de village possèdent d'abord la terre, puis la distinction s'établit entre l'*ager privatus* possédé par les particuliers et l'*ager publicus*, dont la jouissance est concédée à titre temporaire. Les patriciens, grâce à leur prépondérance politique, accaparent entièrement les terres publiques, exactement comme les *landlords* anglais. Les lois liciniennes ont pour but de rétablir et de maintenir une certaine égalité; elles décident que tous les citoyens auront droit à une part de l'*ager publicus*. Dans le partage, chaque citoyen aura au moins 7 *jugera* (environ 2 hectares), et nul ne pourra en posséder plus de 500. Les lois par lesquelles on s'efforce de s'opposer aux conséquences d'une évolution économique atteignent rarement leur but. Les lois liciniennes n'arrêtèrent que momentanément les progrès de l'inégalité. Les Gracques, qui voyaient les *latifundia* envahir toute l'Italie et remplacer partout les petits propriétaires par des esclaves, proposèrent en vain leurs lois agraires. Le mouvement de concentration de la propriété foncière ne s'arrêta plus. Il mit aux mains de quelques individus des provinces entières (1). En multi-

(1) Il y eut un moment où toute l'Afrique romaine appartint à six propriétaires.

pliant les esclaves, il tarit la source naturelle de la richesse, le travail libre et responsable, et en détruisant cette forte race de cultivateurs-propriétaires, à la fois excellens soldats et bons citoyens, qui avaient donné à Rome l'empire du monde, il anéantit le fondement des institutions républicaines et libres. *Latifundia perdidere Italiam!* s'écrie Pline, et la décadence irrémédiable de l'empire romain justifie ce mot, qui retentit à travers les siècles comme un avertissement pour les sociétés modernes. La révolution française et la plupart des législateurs du continent se sont inspirés de l'esprit qui a dicté les lois liciniennes et les projets des Gracques; ils ont voulu créer tout un peuple de propriétaires. Tel était aussi le but des institutions agraires des communautés primitives. Aujourd'hui, en présence du mouvement démocratique qui nous entraîne et des tendances égalitaires qui agitent les classes laborieuses, le seul moyen de prévenir des catastrophes et de sauver la liberté, c'est de favoriser, non de contrarier la diffusion de la propriété.

ÉMILE DE LAVELEYE.

Dans d'autres provinces, Pline nous dit que tout l'*ager publicus* était possédé par quelques familles. Un aqueduc ayant six milles romains de longueur ne traversait que onze domaines appartenant à neuf propriétaires. « Eh quoi! dit Sénèque (lettre 49), une terre qui a contenu tout un peuple est trop étroite pour un seul propriétaire! Jusqu'où pousserez-vous votre charrue, vous qui ne savez pas restreindre votre exploitation dans les limites d'une province? Ses rivières coulent pour un seul individu, et des plaines immenses, jadis limites de puissans royaumes, vous appartiennent depuis leur source jusqu'à leur embouchure. » Appien a parfaitement décrit comment les *latifundia* se sont créés. « A mesure que les Romains subjugaient une partie de l'Italie, ils prenaient une part du sol de cette terre conquise; la partie cultivée était assignée ou affermée aux colons. Quant à la partie inculte, souvent fort considérable, on l'abandonnait sans la diviser à ceux qui voulaient la cultiver, moyennant la redevance annuelle du dixième des grains et du cinquième des fruits. On voulait multiplier cette race italienne, patiente et courageuse, pour augmenter le nombre des soldats-citoyens; mais le contraire de ce qu'on avait prévu arriva, car les riches, maîtres de la plus grande partie de ces terres non limitées, enhardis par la durée de leur possession, achetèrent de gré ou prirent de force l'héritage de leurs pauvres voisins, et transformèrent leurs champs en d'immenses domaines. Ils employèrent des esclaves comme laboureurs et comme bergers. Le service militaire arrachait les hommes libres à l'agriculture; les esclaves, qui en étaient exempts, les remplaçaient et rendaient ces possessions fructueuses. Les riches devinrent donc démesurément opulens, et le nombre des esclaves s'accrut rapidement; mais la race italienne s'appauvrit et disparut, usée par les impôts, la misère et la guerre. L'homme libre devait se perdre dans l'oisiveté, car le sol, cultivé par des esclaves, était tout entier aux mains des riches, qui ne voulaient pas de lui. »

ÉTUDES

SUR

LES TRAVAUX PUBLICS.

LA MACHINE A VAPEUR.

Les Machines à vapeur, par M. F. Jacqmin, directeur de l'exploitation des chemins de fer de l'Est; 2 vol. in-8°.

Quot servi, tot hostes, disait-on à Rome. Nous n'avons plus d'esclaves, et pourtant nous avons encore des ennemis domestiques, qui sont les forces vives de la nature que nous avons réduites en servitude. Dans le nombre de ces serviteurs inconsciens et quelquefois rebelles, le plus redoutable ou, pour mieux dire, le plus redouté est sans contredit la machine à vapeur. On aurait vite fait de compter les personnes qui ne tremblent pas devant cet énergique instrument. On le soumet à la surveillance comme un malfaiteur incorrigible, on l'éloigne des habitations comme un pestiféré, et cependant vit-on jamais serviteur plus docile? Lorsqu'on se trouve en présence de ces engins gigantesques qui roulent, se balancent, vont et viennent sans bruit, sans choc et sans repos, la première impression d'effroi surmontée, l'esprit se sent satisfait. Il ne reste plus que le sentiment d'un immense travail accompli sans que personne en ait la fatigue. Il était pénible jadis de voir l'homme s'user dans un travail purement musculaire, on s'apitoie même quelquefois au spectacle d'animaux domestiques qui tournent machinalement dans un manége ou s'épuisent en efforts sur un attelage em-

bourbé; la vue d'une machine qui accomplit un acte de force brutale et ne laisse à l'ouvrier qu'une œuvre de surveillance intelligente nous fait éprouver une certaine quiétude. Grâce à la vapeur, le rôle de l'homme est devenu dans nos manufactures plus noble. A ce point de vue, la machine à vapeur est un prodigieux instrument de progrès et de civilisation. Il vaut la peine de l'étudier sous ce rapport; nous voudrions montrer quelle place elle tient dans l'industrie moderne, quels perfectionnemens elle a reçus en ces derniers temps, et aussi dissiper cette frayeur exagérée qu'elle inspire encore en montrant qu'elle est devenue un outil souple et obéissant.

I.

Pour bien saisir le rôle des machines à vapeur dans l'industrie, il faut d'abord savoir combien il y en a, et quelle force elles représentent. En 1800, il existait en France 6 machines d'une force totale de 169 chevaux; en 1830, on en comptait 616; en 1850, 6,832, et en 1864 plus de 25,000. C'est à cette dernière année que s'arrêtent les documens statistiques cités par M. Jacqmin. Comme le nombre s'en accroissait alors de 1,500 à 1,800 par an, on peut admettre qu'il y en a maintenant bien près de 40,000. La force des machines s'évalue, on le sait, au moyen d'une unité factice, le cheval-vapeur, qui correspond à peu près au travail de trois chevaux de trait ou de sept hommes de peine. Les 25,000 machines à vapeur de 1864 représentaient une force motrice d'environ 675,000 chevaux-vapeur; elles étaient donc l'équivalent de 2 millions de chevaux de trait ou de 5 millions d'hommes. Il est certain que tous les chevaux de trait et toute la population ouvrière de la France appliqués au seul travail moteur des usines, si pareille chose se pouvait concevoir, arriveraient bien juste à remplacer la vapeur. D'ailleurs ces évaluations ne sont qu'arbitraires, M. Jacqmin l'observe avec raison. La vapeur agit d'une manière continue et, s'il le faut, avec une vitesse considérable, ce que ne peuvent faire les moteurs animés. Elle peut accumuler en un seul point une puissance prodigieuse. Il est permis de dire qu'une petite machine vaut autant que 3 chevaux ou que 7 hommes; mais cette machine marche au besoin vingt-quatre heures par jour sans arrêt, tandis que bêtes et gens devraient se reposer les deux tiers du temps. Et puis conçoit-on des chevaux traînant un train express avec une vitesse de 60 kilomètres à l'heure ou des hommes faisant tourner l'arbre d'hélice d'un navire transatlantique de 4,000 tonnes? En réalité, la vapeur est une force nouvelle qui a grandi d'une façon inappréciable la capacité industrielle des pays civilisés. En l'état actuel de

nos connaissances, rien ne saurait remplacer les 20,000 machines fixes, les 4,000 locomotives et les 1,000 machines de bateau que la France possédait en 1864.

Réduite à ses plus simples élémens, la machine à vapeur se compose d'une chaudière où l'eau devient de la vapeur en absorbant le calorique du foyer et d'un cylindre dans lequel la vapeur, en poussant un piston, perd le calorique qu'elle avait absorbé et se résout en eau. Le piston transmet le mouvement qu'il a reçu à une roue, à une bielle ou à un balancier. Ainsi la machine et l'eau qu'elle contient ne sont, à vrai dire, que des organes intermédiaires qui servent à transformer de la chaleur en travail. Ce principe est un des plus beaux résultats de la théorie moderne de l'équivalence des forces naturelles. Seulement, quand on a voulu comparer la chaleur produite par le foyer au travail réellement exécuté par la tige du piston, on a reconnu que la plus grande partie s'en perdait en route, que l'effet utile n'était, avec de médiocres machines, que de 2 1/2 pour 100 du travail virtuel indiqué par la théorie, avec de bonnes machines de 8 ou 10 pour 100 au maximum. Le plus puissant moteur de notre industrie ne semble plus être qu'un appareil grossier. Nombre d'inventeurs travaillent sans cesse à l'améliorer; nous aurons occasion de citer les perfectionnemens qui leur sont dus. C'est ainsi par exemple que, depuis moins de trente ans, la quantité de combustible nécessaire pour faire marcher une locomotive a été réduite de moitié.

On le voit, l'eau n'est dans la machine à vapeur qu'un intermédiaire entre le foyer de chaleur et le piston, porteur de la force motrice; or l'eau présente ce grave inconvénient que, si la chaudière qui la renferme vient par malheur à éclater, le liquide se répand de tous côtés et cause de cruelles brûlures à ceux qu'elle atteint. Il serait prudent de la remplacer par quelque chose de moins dangereux. De l'air chauffé à 300 degrés est inoffensif, et donne une pression d'une atmosphère, comme l'eau chauffée à 100 degrés. Un ingénieur américain, Ericson, est l'inventeur d'un moteur à air chaud que l'on a soumis à de nombreux essais; mais l'air n'emmagasine qu'une faible quantité de chaleur sous un gros volume, d'où la conséquence que la chaudière, le cylindre et le piston doivent avoir, pour une même force, un volume plus considérable, — et puis l'air chaud brûle les garnitures de la machine, corrode les métaux, tandis que la vapeur d'eau lubréfie en quelque sorte les surfaces et diminue les frottemens. Aussi la machine à air chaud n'a-t-elle jamais réussi malgré les avantages qu'elle semblait réunir à première vue. Cependant elle s'est représentée dernièrement sous une forme simple qui lui a valu quelques succès.

Au lieu de chauffer l'air dans une chaudière au-dessus d'un foyer, on s'est avisé de le chauffer dans le cylindre même par l'explosion d'un mélange d'air atmosphérique et de gaz d'éclairage. C'est la jolie machine bien connue sous le nom de *moteur Lenoir*, et dont le véritable inventeur est Lebon, ingénieur des ponts et chaussées, qui en a donné la description fort complète dans le brevet qu'il prit en 1799 pour l'invention de l'éclairage au gaz. L'appareil Lenoir n'a pas de chaudière : aucune explosion n'est à craindre, il peut par conséquent s'installer partout sans aucune formalité d'enquête et d'autorisation; il est léger et tient peu de place; il se met en marche et s'arrête à la minute. Ces qualités sont précieuses pour la petite industrie, bien que la machine à vapeur d'eau soit beaucoup plus économique. Dans une grande ville, il existe quantité de petits ateliers auxquels il faut un moteur de faible puissance. On a souvent proposé de leur distribuer par des procédés ingénieux la force motrice que produirait une grande usine centrale; aucun de ces projets n'a réussi. Le moteur Lenoir est le seul moyen de substituer dans ces ateliers le travail mécanique au travail à bras d'hommes, qui devient de jour en jour plus coûteux, et qui d'ailleurs est à tous égards une mauvaise manière d'employer l'activité humaine.

Perdre de la chaleur, c'est perdre de la force. Parmi toutes les causes de déperdition de chaleur, voici l'une des plus importantes. L'eau d'alimentation est introduite dans la chaudière à la température ordinaire, soit à 12 ou 15 degrés en moyenne. Le mélange de vapeur et d'eau condensée qui sort du cylindre après avoir produit son effet sur le piston conserve une température bien voisine de 100 degrés. Le calorique que représente cette différence de température de l'eau entre l'entrée et la sortie de la machine est une perte nette qu'il faudrait éviter. On y remédie, tout au moins partiellement, par la détente, par la condensation et par diverses autres façons d'employer la chaleur perdue. La détente consiste à n'introduire la vapeur dans le cylindre que pendant la première moitié ou le premier tiers de la course du piston; on coupe ensuite la communication entre le cylindre et la chaudière, et la vapeur épuise sa force expansive dans le cylindre tandis que le piston achève sa course. Pour employer la condensation, on fait circuler dans un serpentin la vapeur issue du cylindre, et l'on échauffe par ce moyen une certaine quantité d'eau qui sert ensuite à l'alimentation de la chaudière. La détente et la condensation peuvent au surplus se combiner ou s'employer séparément. L'appareil condensateur étant assez volumineux, les constructeurs le suppriment quand la machine n'est pas absolument fixe, comme dans les locomotives et les

locomobiles. Lorsque la machine fonctionne sous haute pression, par conséquent avec de la vapeur à une température de 140 à 180 degrés, la détente est indispensable; au contraire les machines à basse pression, celles des bateaux par exemple, dont la vapeur n'est chauffée qu'à 110 ou 120 degrés au plus, peuvent sans grand inconvénient se passer de détente. Il y a maintenant, pour ainsi dire, autant de types de machines que de sortes d'industrie. Les modèles varient suivant la force que l'on veut obtenir, suivant l'usage que l'on en veut faire. Le point important est de choisir en chaque cas particulier l'espèce de moteur le plus économique et le moins susceptible de dérangemens.

Parmi les procédés auxquels les inventeurs ont eu recours pour amoindrir la perte de chaleur à la sortie du cylindre, il y en a un fort ingénieux en théorie, bien que la pratique n'en ait pu tirer aucun parti après de nombreux essais. C'est la machine double de M. du Trembley. L'éther sulfurique est un liquide qui bout à 37 degrés centigrades. M. du Trembley avait imaginé de plonger dans le condenseur d'une machine ordinaire à vapeur d'eau une autre machine à vapeur d'éther : celle-ci n'était échauffée que par le calorique perdu de la première; elle fournissait par conséquent un supplément de force motrice sans que la dépense en combustible fût augmentée. L'inventeur mit en expérience plusieurs appareils de ce genre, notamment sur un bateau qui fit pendant plusieurs années le service entre Alger et Marseille. La marine de l'état en fit aussi l'essai. En définitive, il y fallut renoncer, parce que la vapeur d'éther est si subtile qu'elle s'échappait par tous les joints, et que, malgré une ventilation énergique, il en résultait de fréquentes explosions.

C'est au même ordre d'idées qu'appartiennent les *réchauffeurs* et les *surchauffeurs*. Outre la chaleur perdue à la sortie du cylindre, il s'en perd encore par la cheminée, où les gaz du foyer se dégagent à une haute température. Les gaz que produit la combustion ne doivent pas être complétement refroidis, car le feu languirait faute de tirage; mais, si la cheminée est d'une hauteur suffisante et que la fumée en sorte à la température de 500 à 600 degrés, il y a excès de tirage et perte de chaleur. Tantôt on place dans le conduit de fumée des tuyaux où l'eau d'alimentation s'échauffe à 60 degrés avant d'entrer dans la chaudière : ce sont les réchauffeurs; tantôt on surchauffe la vapeur dans un tube placé entre la chaudière et le cylindre. Ces appareils ont l'inconvénient de compliquer une machine qui est déjà par elle-même bien délicate. Aussi l'usage ne s'en est-il pas répandu, même dans les machines marines, pour lesquelles l'économie de combustible présente

cependant un intérêt de premier ordre. Au surplus, on a reconnu depuis longtemps qu'il ne suffit pas de perfectionner l'instrument; il importe peut-être plus encore de faire l'éducation de l'artisan qui en dirige la marche. Un bon chauffeur sait conduire le feu, alimenter le foyer à propos, conserver une basse pression de vapeur dans la chaudière pendant les heures de repos; l'économie de combustible qu'il réalise est considérable. Les directeurs des usines où l'on emploie la vapeur ne peuvent en général se rendre compte si les foyers de leurs chaudières brûlent trop de charbon de terre, car les points de comparaison leur manquent. Au contraire les compagnies de chemins de fer, qui possèdent des centaines de locomotives circulant sur les rails dans des conditions à peu près analogues, déterminent le poids maximum de houille qu'un mécanicien doit consommer par heure; une part du profit obtenu par un chauffage bien dirigé s'ajoute au salaire de l'ouvrier qui conduit la machine. On s'accorde à reconnaître que ce partage de bénéfices entre la compagnie et ses employés est très avantageux.

Dans les chiffres statistiques cités plus haut, on a fait la distinction entre les machines fixes, les locomotives et les machines de bateaux. Cette division n'est pas arbitraire; il convient de la conserver dans l'étude plus détaillée à laquelle nous allons nous livrer.

II.

Depuis les essais informes des premières pompes à feu jusqu'aux machines perfectionnées que fabriquent aujourd'hui tous les grands ateliers de construction, une foule d'inventeurs, quelques-uns célèbres, la plupart inconnus, ont patiemment amélioré ces engins monstrueux. S'il fallait absolument associer le nom d'un homme à la machine à vapeur, c'est, comme le remarque avec raison M. Jacqmin, le nom de Watt qui devrait obtenir la préférence. Le constructeur anglais n'a pas seulement réalisé les progrès les plus remarquables, il a de plus produit un type simple auquel on revient volontiers maintenant après avoir tenté bien des modifications. Ainsi, quand la force de la vapeur doit mettre en mouvement des pompes pour aspirer ou refouler l'eau, les ingénieurs de notre temps choisissent de préférence la machine à cylindre vertical avec balancier, que les ateliers de Watt et Bolton fabriquaient, il y a cent ans, pour les pompes d'épuisement des mines de Cornouailles. Dans les filatures, où la vapeur doit, non plus donner un mouvement alternatif au piston d'une pompe, mais faire tourner un arbre de couche d'un mouvement uniforme, on aime mieux une machine avec cylindre horizontal, dont l'installation est plus facile. Au surplus, le

commerce des machines se laisse influencer, — qui le croirait? — par la mode. Ainsi la disposition horizontale du cylindre est depuis quelques années l'objet d'un engouement peut-être excessif, car les cylindres verticaux ont pour eux l'avantage d'une expérience séculaire, que rien ne peut remplacer en pareille matière. Au moment de choisir pour son usine un organe de telle importance, tout industriel doit grandement redouter les inventions mal éprouvées; que fait-il? Il va chez un constructeur de mérite reconnu, et celui-ci recommande le modèle qu'il a le mieux étudié, dont il s'est fait en quelque sorte une spécialité, bien que ce ne soit pas toujours celui qui convient à l'usage que l'acheteur a en vue.

Peut-être le progrès, en ce qui concerne les chaudières, a-t-il été plus sensible que pour le mécanisme proprement dit. C'est dans la chaudière que gît le danger d'une machine à vapeur, et les causes d'explosion sont, nous le montrerons plus loin, d'une nature très complexe. Une étude approfondie des phénomènes physiques mis en jeu par l'échauffement des parois métalliques et des réactions chimiques auxquelles est soumise l'eau en ébullition a plus fait pour la sécurité que les perfectionnemens introduits dans les procédés industriels de fabrication. La forme même de la chaudière des machines fixes a du reste peu varié depuis Watt; le modèle simple qui porte le nom de Woolf (un cylindre de grosse dimension accompagné de deux bouilleurs de moindre diamètre) est encore le plus souvent adopté dans les machines tout à fait fixes des grandes usines, où l'on ne se préoccupe guère d'économiser la place; mais les constructeurs ont su faire les chaudières plus résistantes sans exagérer l'épaisseur du métal, et ils se sont efforcés, par des dispositions très variées, de prévenir les incrustations que déposent à l'intérieur les eaux de mauvaise qualité. Les incrustations sont en effet l'une des plus fréquentes causes d'explosion. On peut citer en ce genre, parmi les inventions les plus modernes, la chaudière Field, dans laquelle des tubes concentriques établissent un courant intérieur d'une énergie telle que les dépôts n'ont pas le temps de se fixer, et qui de plus fournit, moins d'un quart d'heure après l'allumage, de la vapeur sous pression utile. Un autre fait digne d'être noté est l'abandon presque général des machines à basse pression, c'est-à-dire fonctionnant avec une pression intérieure de deux atmosphères au plus. On s'imaginait dans le principe que plus la pression est élevée dans la chaudière et plus le danger d'explosion est grand. C'est le contraire qui est vrai, car, lorsqu'une chaudière est construite pour deux atmosphères seulement, le fabricant se persuade volontiers qu'elle sera toujours assez résistante : il arrive alors qu'une surcharge accidentelle, due à l'imprudence du chauf-

feur ou à quelque événement imprévu, détermine une rupture, tandis que la chaudière timbrée pour quatre atmosphères et essayée, avant la mise en service, sous une pression triple supporte sans accident les épreuves fortuites qu'il est presque impossible d'éviter dans le travail incessant des ateliers.

On ne saurait décrire l'infinie variété des applications auxquelles se prête la machine à vapeur dans les usines et les manufactures de l'industrie privée; tout au plus donnerons-nous une idée des services qu'elle rend dans les ateliers de travaux publics. Grâce à ce moteur infatigable, les ingénieurs achèvent maintenant en une campagne des entreprises qu'ils n'auraient pas jadis exécutées en dix ans, ou qui auraient paru tout à fait impraticables. Le percement de l'isthme de Suez en est un exemple remarquable. Au début, le creusement du canal s'opérait au moyen de 20,000 à 30,000 ouvriers égyptiens qui se relayaient par mois sur les chantiers. En 1864, le gouvernement ottoman impose la suppression de ces corvées; aussitôt les habiles entrepreneurs de cette grande œuvre installent d'immenses dragues à vapeur, dont quelques-unes si puissantes qu'elles pouvaient extraire 1,000 mètres cubes par jour. Une seule de ces machines valait 700 ou 800 fellahs, et n'exigeait que le concours d'une vingtaine de manœuvres. Il est d'autres travaux que l'on aurait à peine osé concevoir avec les anciennes ressources de l'art des ingénieurs. Il y a cent ans, il fallait dix ou quinze années pour établir l'un de ces beaux ponts de la Loire qui font honneur au corps des ponts et chaussées du XVIII[e] siècle; dernièrement nous avons vu édifier cinq grands ponts sur le Rhin dans l'espace de quinze ans. Dans les gares des chemins, sur les quais des ports maritimes, dans les chantiers de construction, la vapeur élève, décharge ou transporte les fardeaux. Dans les villes, elle alimente les réservoirs d'eau, elle actionne des pompes à incendie d'une énergie incomparable. Dans les phares de nos côtes, elle produit la lumière électrique et se substitue aux anciens appareils d'éclairage. Dans les hôpitaux et les ateliers insalubres, elle produit, en comprimant l'air, une ventilation énergique.

Les machines fixes, dont il a été question jusqu'ici, s'installent dans de vastes ateliers, sur une base inébranlable; elles s'alimentent avec de l'eau de bonne qualité, à peu d'exceptions près : le mécanicien peut circuler autour et les surveiller dans toutes leurs parties. A bord d'un navire au contraire, le moteur doit tenir peu de place et avoir peu de poids; il est en outre assujetti à d'autres conditions défavorables. La mer ne fournit à la chaudière qu'une eau saumâtre qui abandonne, en s'évaporant, une quantité considérable de sel. Au cours d'une traversée qui durera plusieurs jours

et qu'il faut accomplir avec rapidité, le plus léger dérangement, tel qu'une fuite dans un tuyau, est d'autant plus grave que les moyens de réparation sont bien restreints. Enfin l'explosion de la chaudière peut devenir une catastrophe épouvantable, puisque, si la coque du navire est percée par les débris, le bâtiment coule à pic avant que l'équipage ait le temps de mettre les embarcations à flot. Pour ce dernier motif, il est d'usage de n'employer à la mer que des chaudières avec une pression intérieure de deux atmosphères au plus. On y adjoint quelquefois des condensateurs, des surchauffeurs et des réchauffeurs, afin de prévenir toute déperdition de chaleur, car il est d'un intérêt capital d'économiser le combustible, qui occupe beaucoup de place à bord (1). Enfin, si nous ajoutons que tous les organes de la machine doivent être ramassés, en quelque sorte superposés les uns aux autres, afin de tenir dans un petit espace, que les pièces du mécanisme doivent être robustes, pour éviter les avaries, et cependant légères, afin de ne pas présenter un trop grand poids, nous aurons énuméré les conditions presque inconciliables auxquelles une bonne machine marine doit satisfaire.

Il existe, on le sait, deux sortes de navires à vapeur, les uns à roues, les autres à hélice; de plus tout navire à vapeur reçoit des mâts et des voiles. On discute encore quel est le mode de propulsion qui convient le mieux. Pour les bâtimens de guerre, le choix est fait depuis longtemps : le navire mixte, marchant tantôt à la voile et tantôt à la vapeur, est abandonné, parce que cette association ne donnait pas la vitesse, qui est la qualité principale : les roues ont fait place à l'hélice, qui se cache au-dessous de l'eau et n'est pas exposée aux projectiles de l'ennemi. Pour la marine du commerce, la question est indécise. S'il ne s'agit pas de paquebots-poste, qui doivent arriver à jour fixe, il est avantageux d'éteindre les feux et de marcher à la voile lorsque le vent est favorable. Quant au choix du propulseur, l'hélice a, par rapport aux roues, l'inconvénient de donner de très vives trépidations. La raison s'en comprend facilement. Les roues d'un grand diamètre tournent avec rapidité à leur circonférence, mais l'arbre qui les porte n'a qu'une vitesse de rotation modérée; il suffit que la machine donne de 15 à 25 coups de piston par minute, tandis que l'hélice doit faire de 60 à 120 tours dans le même temps. De plus, même par les gros temps et avec les mouvemens de roulis les plus prononcés, l'une des roues est toujours immergée; l'hélice au contraire émerge lors-

(1) En dehors même de l'encombrement, l'économie du combustible est en certaines circonstances l'une des questions les plus sérieuses de la navigation à vapeur. La houille, qui vaut de 12 à 15 francs la tonne sur le littoral de la Grande-Bretagne, s'est vendue jusqu'à 100 francs dans les mers de la Chine.

que le navire plonge de l'avant, elle s'affole alors, puis elle rentre subitement dans l'eau et se trouve presque arrêtée par la résistance du liquide. On a donc cru longtemps que l'un de ces propulseurs devait être réservé aux transports des marchandises, et que l'autre convenait seul aux voyageurs. Aujourd'hui on est moins exclusif. En France et en Angleterre, aussi bien qu'aux États-Unis, il existe de magnifiques paquebots mus par l'hélice, et les navires de ce type, bien construits et bien conduits, paraissent être en définitive les mieux appropriés aux traversées transatlantiques.

Les personnes qui sont le moins familières avec les choses de la mer savent cependant que les voyages maritimes ont acquis une régularité merveilleuse. Les paquebots partent et arrivent à jour fixe, presque à heure fixe, quand même ils ont à franchir des centaines de lieues par un mauvais temps. Il y a trente ans, on allait du Havre à New-York en trente ou quarante jours par navire à voile; maintenant le même trajet demande dix jours au plus par bateau à vapeur. Les départs sont plus fréquens, tout en étant plus réguliers. De puissantes compagnies, qui possèdent de nombreux paquebots, installés avec tout le confortable de la vie moderne, se disputent les voyageurs. Les gens délicats choisissent le bateau qu'ils préfèrent, comme sur terre ils choisissent le train et le wagon de chemin de fer qui leur convient le mieux. La vapeur n'a pas seule le mérite de cette transformation; ce n'est qu'en substituant le fer au bois dans la construction des coques de navire qu'il a été possible d'exécuter de tels perfectionnemens. Le navire en bois fatiguait déjà beaucoup à la mer quand il était mû par la voile; il se détruisait en peu d'années. Comment aurait-il résisté aux incessantes vibrations d'une machine de 3 à 4,000 chevaux, agissant sans repos ni trêve pendant des journées et des semaines pour produire une vitesse régulière de 25 kilomètres à l'heure? Le navire transatlantique actuel est une véritable chaudière en tôle, dont tous les matériaux concourent à la solidité de l'ensemble, et d'une épaisseur et d'une rigidité telles que les plus violens coups de mer frappent comme sur un bloc plein. On en cite un, le *Great Britain*, qui a navigué pendant quinze ans après avoir été jeté sur des rochers et abandonné un hiver à l'effet destructif des vents et des marées. Une coque en fer bien construite peut rester suspendue par ses extrémités au sommet de deux vagues sans que le centre surchargé par la machine à vapeur éprouve une flexion appréciable. Divisée dans le sens de la longueur par des cloisons étanches, elle pourrait s'entr'ouvrir en un point sans que le reste du navire fût envahi par l'eau. Sécurité, abréviation des voyages, abaissement du fret, voilà les résultats de ces admirables constructions. Dans la mer d'Irlande,

si difficile à franchir, les paquebots font maintenant deux voyages par jour, et jamais l'état de la mer ou de l'atmosphère ne retarde les départs. L'un des bateaux affectés à ce service, le *Connaught*, a fait en dix ans 2,585 traversées sans avoir jamais éprouvé d'accident.

Sur les navires à vapeur modernes, les dimensions sont telles que les manœuvres ne peuvent plus s'y faire à bras d'hommes; c'est la machine qui y pourvoit; elle vire les cabestans, actionne les pompes, amène et rentre les embarcations. Il ne faut pas croire cependant que l'art du marin se réduise à tourner des leviers et des robinets, et que le mécanicien devienne le seul maître à bord, car il survient souvent à la mer des circonstances difficiles où le capitaine doit savoir gouverner son navire comme s'il ne portait que des voiles; mais enfin toutes les manœuvres de force s'exécutent d'habitude avec l'infatigable piston. Le *Great Eastern* est, il est vrai, un bâtiment exceptionnel. Voici ce qu'il contient de moteurs : 4 machines pour les roues à aubes et autant pour l'hélice, avec 20 chaudières, 2 autres machines de 70 chevaux, et 10 de 10 chevaux chacune pour les divers travaux du bord et pour les pompes alimentaires. Avec tant de moyens d'action, ce navire gigantesque traversait l'Atlantique en conservant une vitesse moyenne de près de 14 nœuds, soit 26 kilomètres à l'heure. C'est à peu près aussi la vitesse qu'atteignent les paquebots des grandes compagnies qui font un service régulier entre l'Europe et l'Amérique. Il y a trente ans, on faisait un tiers de chemin en moins; seulement la vitesse ne s'obtient que par une consommation excessive de combustible, et par conséquent elle n'est pas économique. En 1842, les bateaux de la compagnie Cunard embarquaient 600 tonnes de charbon pour franchir l'Atlantique; maintenant il leur en faut 1,600 à 1,800, ce qui n'empêche pas que le prix du fret s'est abaissé de plus en plus, en sorte que la marine à vapeur, dont l'occupation exclusive semblait être jadis le transport des voyageurs et des marchandises de grande valeur, charge maintenant des matières encombrantes telles que les houilles et les minerais.

Les bateaux à vapeur desservent toutes les mers du globe; on peut faire le tour du monde en cent vingt ou cent quarante jours par Suez, Singapoure, la Chine, le Japon et San-Francisco, ou, si l'on aime mieux, par Suez, Pointe-de-Galles, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'isthme de Panama. Les grandes compagnies françaises, anglaises et américaines se font concurrence sur les principales routes commerciales. En France, on doit citer surtout la Compagnie transatlantique, qui, avec 21 navires d'une énorme puissance (ils jaugent 80,000 tonneaux et leurs machines représentent

17,000 chevaux de force) (1), fait des voyages mensuels ou bi-mensuels dans l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord, et aussi la compagnie des Messageries nationales, dont les 60 ou 70 navires sillonnent la Méditerranée en tous les sens, vont au Brésil et dans l'extrême Orient jusqu'à Yokohama. Quoique ces compagnies n'aient organisé leurs services lointains qu'à une date récente, alors que les Anglais possédaient une sorte de monopole dans l'Atlantique et les mers de l'Inde, elles ont pu lutter avec avantage dès leur début, grâce à la vitesse de leurs bâtimens et au confortable dont elles ont su entourer les voyageurs. En Angleterre, les compagnies Cunard et Inman font le service entre Liverpool et les États-Unis ou le Canada avec 46 navires; en vingt-cinq ans, les bateaux de la compagnie Cunard ont traversé deux mille quarante fois l'Atlantique. La Royal-Mail emploie ses 19 navires à destination de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud; la Compagnie péninsulaire et orientale, avec 53 navires, va dans l'Inde, en Australie, en Chine, au Japon. Les États-Unis peuvent citer avec orgueil la belle ligne de San-Francisco à Yokohama, que desservent des bateaux de 4,000 tonneaux et plus. En somme, on en est arrivé au point d'avoir 286 départs réguliers par an entre l'Europe et les États-Unis, c'est-à-dire presque six départs par semaine, et tous les grands ports, en quelque contrée que ce soit, envoient ou reçoivent des bateaux à vapeur dans chaque direction au moins une fois par mois.

Il est triste de dire que la flotte à vapeur de combat s'est développée dans notre pays avec plus de rapidité que la flotte commerciale. La France ne possède guère, tant sur les fleuves que sur mer, que 500 ou 600 navires de commerce, d'une force totale de 55,000 chevaux, tandis que sa marine de guerre dispose d'une force en chevaux-vapeur de plus du double. Il y a là, suivant M. Jacqmin, un renversement bien regrettable des lois économiques, et pourtant n'éprouve-t-on pas de notre temps un scrupule à contester des dépenses qui assurent la sécurité de notre pavillon sur tous les océans du globe?

Passons à des applications plus modestes de la marine à vapeur. Autrefois les bâtimens à voile, arrivés en vue d'un port, stationnaient des journées entières, attendant que le vent leur permît d'approcher; encore couraient-ils le risque de s'échouer en abordant les passes. Aujourd'hui, dès qu'un navire est signalé au large, un remorqueur se dirige vers lui et le ramène en quelques heures malgré le vent et malgré la marée. Le Havre possède 14 remor-

(1) Le cheval-vapeur des machines marines équivaut 3 ou 4 chevaux-vapeur des machines terrestres.

queurs, qui conduisent au besoin les voiliers jusqu'à Rouen. Marseille en a aussi plusieurs, qui vont prendre les navires en mer et les pilotent de l'ancien bassin dans les nouveaux; mais c'est surtout aux ports situés en rivière, Bordeaux, Nantes, Bayonne, que le remorquage est utile, car les bâtimens d'un fort tirant d'eau n'y arrivent que par un chenal étroit, sans cesse modifié par les bancs de sable, et qu'il faut suivre exactement sous peine d'avaries.

Malgré les perfectionnemens de toutes les industries et le développement du commerce, la navigation sur les fleuves, les rivières et les canaux progresse très lentement. La raison en est assez évidente. L'immense progrès du réseau des chemins de fer absorbe de plus en plus le mouvement commercial intérieur. En 1864, pour en revenir aux tableaux statistiques de M. Jacqmin, les chemins de fer transportaient 31 millions de tonnes de marchandises et 78 millions de voyageurs, les bateaux à vapeur ne recevaient que 4 millions de tonnes et 5 millions de passagers; encore ces chiffres s'appliquent-ils à la navigation maritime en même temps qu'à la navigation intérieure. Toutefois il serait injuste de ne pas signaler les très sérieuses améliorations introduites dans la circulation des voies navigables. A peine mentionnera-t-on en passant ces jolis bateaux-omnibus qui fonctionnaient depuis longtemps à Londres et à Lyon avant de se montrer sur la Seine. Les bateaux à vapeur fluviaux, en notre temps de merveilleuse vitesse, ne conviennent plus qu'au service restreint des villes et des banlieues. Ils sont toujours appropriés au contraire au transport des marchandises, pourvu qu'ils arrivent à la régularité de marche qui est une des exigences du commerce. Sous ce rapport, l'installation du touage sur chaîne noyée le long des voies navigables les plus fréquentées a été un progrès très sensible. On immerge au milieu du lit une chaîne en fer. Le bateau à vapeur, au lieu de battre l'eau avec des roues ou une hélice, ce qui cause des pertes de force vive et n'est pas sans inconvénient pour les rives, se hale sur cette chaîne, qu'il soulève à l'avant et laisse redescendre derrière lui. A la suite de ce bateau, qui fait office de remorqueur, est amarré un train de bateaux chargés de marchandises. Depuis quelques années, le touage sur chaîne fonctionne entre Paris et Montereau, entre Paris et Rouen, où la navigation est très active. On y a trouvé de grands avantages d'économie et de régularité, surtout à la remonte, qui est toujours lente sur les rivières à cause du courant. Sur le Rhône, entre Arles et Lyon, le remorquage à vapeur a de même donné des résultats avantageux; mais il serait trop long de s'étendre davantage sur ce sujet.

III.

Nous arrivons à la locomotive, la plus complexe et en même temps la plus admirable des applications de la machine à vapeur. On conçut de bonne heure l'idée de faire rouler des voitures sur deux bandes de bois ou de métal en vue de diminuer le frottement; mais ces chemins de fer primitifs étaient à traction de chevaux. Quand on construisit le chemin de Liverpool à Manchester, on pensait tirer les wagons au moyen de longs câbles mus par des machines fixes. Les premiers ingénieurs qui prétendirent mettre sur les rails une machine remorquant derrière elle une file de voitures se heurtèrent à deux difficultés dont il convient de se bien rendre compte, car ce sont encore celles que doit avoir en vue le fabricant d'une locomotive de nouveau modèle; ces difficultés sont de produire de la vapeur en quantité suffisante et d'empêcher les roues de tourner sur place au lieu d'avancer, ce que l'on appelle plus simplement en termes d'atelier la surface de chauffe et l'adhérence.

Que l'on se représente le travail opéré dans une machine en mouvement. A chaque coup de piston, le cylindre tire de la chaudière un volume de vapeur précisément égal à la capacité intérieure du cylindre : plus le moteur doit donner de puissance et de vitesse, plus le cylindre doit être gros, et plus les coups de piston doivent être fréquens, — plus par conséquent la consommation de vapeur doit être abondante; d'une autre part, la chaudière ne peut fournir de la vapeur qu'à proportion de la chaleur qu'elle reçoit, c'est-à-dire à proportion de la surface exposée au contact de la flamme. De là vient la nécessité de donner des dimensions énormes aux générateurs de vapeur. Pour une machine fixe de 50 à 80 chevaux, la chaudière a plus de 6 mètres de long, 1 mètre de diamètre; elle est accompagnée de deux bouilleurs qui ont chacun même longueur et 50 centimètres de diamètre. C'est un monument d'un tel volume et d'un tel poids que l'on ne pourrait, avec le mécanisme moteur, le charger sur un seul wagon. Ce n'est pas tout : comment suppléer à la haute cheminée d'usine, dont le rôle est non pas seulement d'évacuer au loin les gaz de la combustion, mais aussi d'activer le tirage du foyer? Robert Stephenson résolut la difficulté par deux innovations ingénieuses : il mit le foyer au centre de la chaudière, et fit sortir la flamme et la fumée par des tubes de petit diamètre qui traversent la masse d'eau à vaporiser. Ce fut la chaudière tubulaire, dont la priorité a été revendiquée avec quelque raison par M. Séguin. En second lieu, Stephenson fit déboucher dans la cheminée la vapeur issue du cylindre, ce qui produisit dans le foyer un appel

d'air d'une intensité suffisante. Quant à l'adhérence des roues sur les rails, la solution du problème fut plus facile. On s'aperçut que tout dépendait du poids de la locomotive elle-même : légère, elle tournait sur place; pesante, elle mordait au rail comme une roue dentée sur une crémaillère. Aussi les constructeurs ne cherchent-ils pas à diminuer la pesanteur de leurs machines; leur seule préoccupation est de répartir le poids à peu près également entre les divers essieux.

La première locomotive date de 1829. Il y eut ensuite une quinzaine d'années d'études et de tâtonnemens pendant lesquelles les ingénieurs s'appliquèrent à résoudre toutes les combinaisons de détail propres à rendre ce puissant engin plus efficace et moins dangereux. On reconnut alors qu'un seul type de machine ne suffit pas aux besoins si divers d'une grande exploitation. Un chemin de fer transporte des voyageurs à grande vitesse par les trains express et poste : il a de plus des trains de voyageurs omnibus moins rapides et plus chargés que les trains express; enfin il reçoit des marchandises encombrantes, houilles, minerais, matériaux de construction, pour lesquelles la vitesse de marche est secondaire, et qu'il faut, pour plus d'économie, charrier par grandes masses à la fois. De là trois types bien distincts, la machine à voyageurs, la machine mixte et la machine à marchandises. Indiquons en quelques mots ce qui les distingue et ce qui fait reconnaître à première vue quelle espèce de machine on a sous les yeux quand on voit un train circuler sur les rails.

La locomotive à voyageurs est portée sur six roues. L'accroissement du poids et le danger de rupture d'un essieu ont fait mettre de côté les locomotives à quatre roues que l'on avait construites pendant les premières années, ou du moins on ne s'en sert plus que sur les voies qui présentent des courbes de très petit rayon. Des trois essieux, un seul est mis en mouvement par le piston, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une paire de roues motrices. Il n'y a par conséquent qu'un tiers du poids qui profite à l'adhérence. Les machines de ce genre avaient dans le principe une surface de chauffe de 60 à 80 mètres carrés et un poids total de 20 à 25 tonnes, avec une hauteur de roues de $1^m,70$ à $1^m,80$. Quand le nombre des voyageurs et par suite la charge des trains s'accrurent beaucoup, et que le public se mit à réclamer néanmoins une augmentation de vitesse, un nouveau type devint nécessaire. C'est alors qu'apparut la machine Crampton avec une surface de chauffe de 90 à 100 mètres carrés, un poids de 27 à 28 tonnes et une roue motrice de $2^m,10$ de haut. Ce modèle, beaucoup admiré, n'avait pas que l'avantage d'une grande vitesse; bien combiné dans toutes ses parties, il était de plus très stable sur la voie, condition essentielle de sécurité

pour une marche rapide, et se comportait à merveille en cas d'accident. Par exemple, dans les déraillemens, au lieu de se renverser sur le flanc, ce qui détermine le plus souvent une explosion, la locomotive Crampton reste debout et fournit hors des rails une course assez longue pour amortir la force vive dont le train est animé. Malheureusement elle n'utilise pour l'adhérence que 10 tonnes environ sur les 27 qu'elle pèse; c'est insuffisant quand il s'agit de remorquer des trains lourdement chargés ou de franchir des rampes. La machine Crampton n'est plus admise en France que par les compagnies du Nord et de l'Est, dont les principales lignes n'offrent guère de fortes déclivités.

Quelque bénéfice qu'il y ait pour l'adhérence à augmenter le poids supporté par l'essieu moteur, il est une limite que l'on ne peut dépasser par la crainte d'écraser les rails. M. Jacqmin estime que la charge sur un seul essieu ne doit pas dépasser 12 tonnes. Alors on a imaginé de réunir deux essieux par le moyen d'une bielle. Quatre roues sur six reçoivent ainsi le mouvement, et les deux tiers au moins du poids total produisent l'adhérence. Ce système est ce qui distingue plus spécialement les machines mixtes, ainsi nommées parce qu'elles sont le plus souvent employées à conduire des trains où se trouvent des voitures à voyageurs et des wagons de marchandises. L'idée de réunir deux essieux paraît simple; il y a toutefois un grave inconvénient qui provient de ce que les quatre roues *couplées* doivent avoir bien juste le même diamètre. Une roue dont le bandage est légèrement usé glisse et roule en même temps pour suivre le mouvement des autres, d'où résultent des chocs et parfois la rupture d'une bielle, accident d'une extrême gravité. Cependant les progrès de la fabrication et surtout la substitution de l'acier au fer tant pour les bandages que pour les bielles ont atténué ces inconvéniens. Les compagnies d'Orléans et de Paris à Lyon et à la Méditerranée attellent maintenant à leurs trains express les plus rapides des machines mixtes à quatre roues couplées qui pèsent 34 tonnes, dont 24 sur les deux essieux moteurs, et qui ont une surface de chauffe de 125 à 135 mètres carrés. Ces machines ont des roues motrices de 2 mètres de diamètre, ce qui permet de leur faire prendre une grande vitesse.

Quant à la machine à marchandises, dont la marche est toujours lente, la meilleure solution était facile à trouver; il suffisait d'accoupler les trois essieux, afin de faire servir le poids total au profit de l'adhérence, qui est l'élément essentiel. C'est ce que l'on a fait dès le principe en conservant des roues basses pour cause de stabilité. Les plus lourdes pesaient d'abord de 30 à 32 tonnes, et avaient de 120 à 130 mètres de surface de chauffe. On s'en serait contenté longtemps, si l'industrie des chemins de fer n'avait subi une sorte

de transformation. On ne construisait d'abord des railways que dans les pays peu accidentés. La voie avait tout au plus 1 centimètre de pente par mètre dans les plus fortes déclivités; les courbes se déroulaient avec des rayons de 800 et 1,000 mètres au moins. Quand on voulut pousser les voies ferrées par-dessus les montagnes, il fallut admettre les pentes de 2 à 3 centimètres et les courbes de 200 mètres. L'art du constructeur de locomotives dut alors se modifier, car la vieille machine à six roues couplées du poids de 30 tonnes pourrait tout au plus se traîner elle-même sur ces rampes, et ses trois essieux rigides écarteraient les rails dans les courbes à court rayon.

L'un des premiers chemins de fer à forte rampe que l'on ait établis est la ligne de Turin à Gênes dans la traversée des Apennins. Avant d'arriver à Gênes, il faut racheter une différence de niveau de 271 mètres en moins de 10 kilomètres. Ce chemin, l'un des plus importans de l'Italie, fait communiquer les plaines de la Lombardie et du Piémont avec la Méditerranée. Une autre ligne à grand trafic, celle de Vienne à Trieste, franchit les Alpes noriques au col du Sommering. Entre la station de Gloggzitz et le faîte, il y a une différence en verticale de 462 mètres et une distance horizontale de 29 kilomètres; le point culminant est à 883 mètres au-dessus du niveau de la mer, et cette grande altitude, qui modifie le climat d'une manière sensible, est peu favorable à l'adhérence de la roue sur le rail. En France, nous avons entre Aurillac et Murat une voie ferrée qui monte jusqu'à 1,150 mètres au-dessus du niveau de la mer, avec des pentes de 3 centimètres par mètre de chaque côté du faîte. Dans le Tyrol, le chemin d'Inspruck à Botzen atteint l'altitude de 1,350 mètres avec des rampes de 25 et 22 millimètres presque sans interruption sur une longueur de 125 kilomètres. Enfin la compagnie du Midi n'a pas craint de faire à la descente du plateau de Lannemezan, sur le chemin de Toulouse à Bayonne, une pente de 32 millimètres et de 8 kilomètres de long. Ajoutons que tous les chemins de montagne présentent des courbes de très petit rayon : les ingénieurs français sont rarement descendus au-dessous de 300 mètres; à l'étranger, au Sommering par exemple, on trouve des courbes de 190 mètres de rayon.

La locomotive de montagne employée sur les rampes du Sommering est l'œuvre de M. Engerth, ingénieur autrichien, dont elle a conservé le nom. Tandis que la machine du service ordinaire est portée sur des essieux d'un parallélisme invariable, ceux de la machine Engerth ont un peu de jeu, en sorte qu'ils peuvent prendre dans les courbes un léger mouvement angulaire, à l'instar de l'avant-train d'une voiture à quatre roues. Sans cela, les rails s'écarteraient ou s'useraient très vite quand la locomotive circule dans une courbe. De plus, il était nécessaire d'accroître dans une

proportion notable l'adhérence et la surface de chauffe, par suite d'allonger la chaudière et d'augmenter le poids de tout l'appareil. La machine Engerth du Sommering, souvent modifiée depuis les premiers essais, s'offre maintenant sous forme d'une locomotive à huit roues couplées d'un poids de 43 tonnes environ et de 155 mètres de surface de chauffe. Les roues sont très basses; elles n'ont que 1^{m},10 de haut. C'est un engin colossal comme pesanteur et comme puissance de traction. Cependant les ingénieurs français sont encore allés plus loin. La compagnie d'Orléans met en marche sur sa ligne d'Aurillac à Murat une machine à dix roues couplées, pesant 57 tonnes et ayant 210 mètres de surface de chauffe; ce moteur remorque une charge de 150 tonnes sur une rampe de 30 millimètres. Une locomotive à marchandises du type ordinaire traîne aisément 600 tonnes sur une voie horizontale (1). Que l'on juge d'après cela ce que perdent les compagnies à exploiter les chemins de fer situés en pays de montagnes! D'ailleurs il n'y a pas que la traction qui soit fort chère sur les sections de ligne d'un profil très accidenté. Ces énormes masses de métal, même circulant à petite vitesse, détruisent les rails, écrasent leurs bandages, et, si par malheur elles déraillent, c'est un travail prodigieux que de les remettre sur la voie. La substitution de l'acier au fer remédie en partie à ces inconvéniens; toutefois on peut considérer comme acquis que les rampes de 30 millimètres sont le maximum d'inclinaison que la locomotive ordinaire puisse franchir, et que même vers cette limite extrême les dépenses d'exploitation croissent hors de proportion avec les résultats obtenus. M. Jacqmin l'affirme, et nous l'en croyons volontiers, il faut d'autres systèmes que la machine locomotive actuelle pour résoudre le problème de la traction sur les rampes supérieures à 30 millimètres que les chemins de fer de montagnes seront parfois obligés d'adopter.

Quand il fut bien avéré que les locomotives circulent sur des voies ferrées à pente rapide et dans des courbes à court rayon, on se demanda pourquoi elles ne se traîneraient pas aussi bien sur les routes de terre, au milieu des piétons et des voitures. Toutefois il est vrai de dire que le public ignorant s'est montré plus pressé que les ingénieurs d'en faire l'expérience, car ceux-ci se doutaient que la machine à vapeur est trop lourde pour se mouvoir avec vitesse sur une chaussée de niveau irrégulier et trop délicate pour en supporter les cahots. Il y eut cependant quelques essais tant en France qu'en Angleterre. Le résultat le plus clair est qu'il faut re-

(1) Les compagnies de l'Est et du Nord emploient des machines du type Engerth sur leurs lignes principales pour remorquer des trains de 500 à 600 tonnes qui parcourent de longues distances sans arrêt, par exemple les trains de houille à destination de Paris.

noncer à obtenir une grande vitesse par ce moyen : il paraît difficile de dépasser 10 kilomètres à l'heure; la voiture à vapeur n'a donc sous ce rapport aucun avantage sur les voitures traînées par des chevaux. Autant qu'on en peut juger jusqu'à présent, la locomotive routière doit se borner aux transports de marchandises lourdes. Dans la plupart des cas, n'y a-t-il pas avantage alors à poser des rails sur le chemin qu'elle parcourt? Au surplus, les pouvoirs publics se sont montrés peu favorables à ce nouveau mode d'application de la vapeur. En Angleterre, où l'intervention administrative est d'habitude si restreinte en matière de travaux publics, il est défendu aux locomotives routières de faire plus de deux lieues à l'heure dans les villes ou villages, de lâcher la vapeur en marche ou dans les stationnemens, d'employer le sifflet à vapeur; la machine doit être précédée, à 60 mètres en avant, par un homme à pied, qui fait garer les chevaux et les voitures. Une industrie soumise à de tels règlemens a de bien faibles chances de succès.

Sans entrer dans des détails de construction qui ne seraient à leur place que dans un cours de technologie, il serait injuste de passer sous silence certaines améliorations introduites dans la fabrication ou l'usage des machines à vapeur, et dont les locomotives surtout ont profité. Personne n'ignore plus quelle révolution est survenue dans l'industrie métallurgique depuis que la méthode Bessemer permet de fabriquer l'acier à bon marché. Les rails en acier, que les grandes compagnies introduisent sur les sections les plus fatiguées de leur réseau, coûtent moins cher aujourd'hui que les rails en fer il y a vingt ans. Aucun instrument ne profitera plus que la machine à vapeur de cette baisse de prix, puisqu'elle exige, comme condition de sécurité, d'être construite en matériaux de premier choix. L'injecteur Giffard est une invention un peu plus ancienne, à laquelle on n'a guère fait attention en dehors des ateliers, quoique ce soit l'une des plus curieuses découvertes de ces derniers temps. La chaudière, qui perd de l'eau sans cesse par évaporation, doit en recevoir du dehors à intervalles assez rapprochés; mais il existe à l'intérieur de la chaudière une pression telle que cette eau d'alimentation ne peut y entrer que si elle est refoulée avec une certaine force. Cela se fait au moyen d'une pompe que la machine elle-même met en jeu. Un simple ouvrier, M. Giffard, s'est avisé de faire rentrer dans la chaudière un jet de vapeur et un jet d'eau associés ensemble; le premier entraîne le second. Cette singulière solution d'un problème en apparence insoluble parut d'abord si extraordinaire que l'on n'y voulut pas croire. Rien n'est du reste plus commode; en marche ou au repos, le mécanicien n'a qu'à tourner un robinet pour alimenter sa chaudière.

Un autre perfectionnement de date récente est le renversement

de la vapeur comme moyen d'arrêter rapidement un train lancé à grande vitesse. La question des freins est sans contredit l'une de celles que le public comprend le moins. Ce qu'il se produit en ce genre d'inventions impossibles est quelque chose de prodigieux, parce que l'on ne réfléchit pas assez que l'arrêt brusque d'un train de chemin de fer serait la cause d'un choc épouvantable. Il est nécessaire qu'une locomotive et les voitures qu'elle traîne perdent graduellement, en continuant leur marche en avant, l'énorme quantité de mouvement dont elles sont animées. C'est ainsi qu'agissent les freins ordinaires; mais, bien qu'ils soient capables d'enrayer les roues au point de les empêcher tout à fait de tourner, ils n'ont pas encore la puissance d'amortir assez vite la vitesse. On sent qu'il faudrait exercer sur le train en mouvement un effort de retenue aussi énergique, mais de sens inverse, que la force de traction de la locomotive.

C'est à quoi l'on arrive en renversant la vapeur. Ceci demande quelques explications. Une machine au repos est mise en marche en avant ou en arrière, à la volonté du mécanicien, qui n'a qu'à mouvoir un levier dans un sens ou dans l'autre. Si la machine est déjà en mouvement et que le mécanicien opère ce même changement du levier, les roues continuent à tourner dans le même sens en vertu de la vitesse acquise, et elles commandent le mouvement du piston; mais celui-ci, au lieu d'aspirer la vapeur du dedans de la chaudière et de la rejeter dans la cheminée, aspire au contraire l'air du foyer et le refoule dans la chaudière. Comme il y existe déjà une pression considérable, le piston rencontre une résistance proportionnelle à cette pression et la transmet aux roues motrices. L'effet est, sur une grande échelle, le même que si un homme s'efforçait d'arrêter les rais d'une roue de voiture en mouvement. Cette manœuvre de la *contre-vapeur* est connue depuis longtemps; les règlemens prescrivaient aux mécaniciens d'y avoir recours dans les circonstances graves, par exemple lorsque deux trains lancés par erreur sur la même voie sont sur le point de se jeter l'un sur l'autre. En réalité, c'était dangereux, parce que l'air du foyer, chargé d'escarbilles et porté par la compression à une très haute température, exerçait une influence destructive sur le piston et sur les parois du cylindre. La pression s'augmentait d'ailleurs dans la chaudière d'une façon inquiétante. Dès le début de l'exploitation des chemins de fer en pays de montagnes, on sentit l'insuffisance des anciens freins pour limiter la vitesse des trains à la descente des pentes de forte inclinaison. Un ingénieur français, M. Lechatelier, sut corriger par des moyens simples les imperfections que l'on reprochait au renversement de la vapeur. Qu'il s'agisse d'arrêter un train dans un temps très court ou d'en ralentir la marche à la des-

cente, l'appareil Lechatelier est efficace. La contre-vapeur a de plus l'avantage sur le frein à sabot de ne pas user par le frottement les rails et les bandages des roues. Grâce à ce perfectionnement, le mécanicien est plus maître de sa locomotive, qui lui obéit plus vite et plus docilement.

IV.

Une machine à vapeur consomme de l'eau, qu'elle transforme en vapeur, du combustible pour chauffer le foyer, et des graisses pour lubréfier les surfaces frottantes. L'eau et la graisse sont une faible dépense. En ce qui concerne l'eau, le point important est, si l'on peut, de s'en procurer de bonne qualité, afin d'éviter les incrustations. Les machines marines sont sous ce rapport, on l'a vu, dans les conditions les plus défavorables; il est même probable que la navigation à vapeur serait presque impossible avec les appareils actuels sur une mer à salure excessive, comme la Mer-Morte ou la Caspienne. Quant au combustible, les recherches des inventeurs en ont diminué la consommation depuis un siècle dans une proportion inespérée. Les premières machines brûlaient de 10 à 12 kilogrammes de houille par heure et par force de cheval; les merveilleux perfectionnemens introduits par Watt réduisirent ce chiffre de moitié ou des deux tiers; maintenant un moteur de grande dimension consomme moins de 2 kilogrammes. Les locomotives étaient alimentées dans le principe exclusivement avec du coke; on s'était figuré que le charbon de terre en son état naturel ne convenait pas aux foyers exigus de ces machines. C'était un préjugé qui a disparu. Néanmoins la question du combustible reste encore l'une des plus importantes de la machine à vapeur. Le prix de la houille doit en effet augmenter d'année en année à mesure que les gisemens s'épuiseront. Déjà la marine et les chemins de fer emploient volontiers les *agglomérés*, qui sont des briquettes cylindriques ou cubiques obtenues en comprimant dans un moule de la houille menue avec du goudron. On transforme ainsi le poussier de charbon, que l'on abandonnait auparavant sur le carreau des mines comme un déchet sans valeur, tant le transport et la combustion en étaient difficiles; on est même arrivé à brûler facilement la sciure de bois, qu'on perdait autrefois. Cela ne suffit pas encore, car le charbon de terre, aussi bien que le bois, n'est pas inépuisable; on songe donc à chauffer les chaudières avec le pétrole. Il est sans doute effrayant de mettre auprès d'un foyer un liquide aussi inflammable que celui-là; cependant les essais tentés par M. Sainte-Claire Deville sur des foyers de machines fixes, à bord de bateaux à vapeur et sur les

locomotives du chemin de fer de l'Est, ont démontré qu'il n'y a pas danger à s'en servir, — et de plus qu'un poids donné d'huile de pétrole produit le même effet calorifique qu'un poids double de houille. Ce nouveau combustible serait surtout avantageux aux paquebots transatlantiques, qui aujourd'hui s'encombrent au départ d'un immense approvisionnement de charbon de terre. Les sources d'huile minérale sont très abondantes aux États-Unis, dans l'Ohio, la Pensylvanie, le Canada. S'il était possible de chauffer une machine de bateau tour à tour avec l'un ou l'autre combustible, on irait d'Europe en Amérique à la houille, et l'on ferait le voyage de retour au pétrole; mais, il faut en convenir, cette question est encore bien peu avancée. — La machine à vapeur n'est-elle pas déjà bien dangereuse par elle-même, dira-t-on, sans que l'on y ajoute, par l'emploi d'un liquide redoutable, une nouvelle cause d'explosion? Prétendre que ce moteur énergique est absolument inoffensif serait trop dire assurément; cependant il est bon de montrer qu'il inspire une crainte peu justifiée.

En Angleterre, où la tradition et l'usage ne permettent pas au gouvernement d'intervenir dans les affaires industrielles, les accidens de chaudières sont fréquens; néanmoins les Anglais n'ont pas cru qu'il fût utile de placer ces appareils sous la surveillance de l'état, ils ont préféré se surveiller eux-mêmes. C'est ainsi que s'est formée à Manchester une association dont les délégués visitent périodiquement les usines de la localité. Ces inspecteurs signalent dans des rapports mensuels les améliorations dont le besoin est constaté. Les fabricans de la province de Liége ont essayé avec peu de succès d'en faire autant. A Mulhouse, la Société industrielle, dont on connaît les louables efforts, a voulu de même instituer des inspecteurs de manufactures. Que l'on ne se méprenne pas sur le but que poursuivent ces diverses associations : elles se proposent de constater que les machines sont bien construites et de bonne qualité; mais elles ont surtout en vue de donner plus d'instruction aux ouvriers qui en ont la conduite. Il est rare en effet qu'une explosion ait d'autre cause que la maladresse ou l'imprudence du mécanicien. A ce point de vue, les règlemens français, si rigides pour les constructeurs, laissent beaucoup à désirer. Nous surveillons avec vigilance la fabrication, l'établissement et même l'entretien des appareils à vapeur; nous ne nous occupons pas d'instruire les hommes auxquels elles sont confiées. M. Fairbairn le disait naguère avec l'autorité de sa science aux industriels de Manchester : « je ne suis pas partisan de l'intervention de la loi, soit dans la construction, soit dans l'usage des chaudières; mais, en voyant les conséquences désastreuses qui résultent de l'abandon de ces

appareils à des mains incapables, je passerais par-dessus bien des considérations pour arriver à l'emploi d'une classe d'hommes plus instruits et plus intelligens que ceux qui ont été chargés de diriger les chaudières jusqu'à ce jour. » Ceci indique en peu de mots dans quel sens les législateurs et le gouvernement doivent agir, s'ils jugent convenable de s'occuper de ces questions d'intérêt privé.

En France, avec l'étrange manie administrative qui nous possède de tout prévoir et de tout soumettre à la règle, les ordonnances royales édictées de 1823 à 1843 déterminaient l'épaisseur, la forme, la nature des diverses pièces composant une machine à vapeur; elles soumettaient l'établissement d'une chaudière à la condition d'une autorisation préalable que l'on attendait pendant plusieurs mois. Qui était responsable en cas d'accident? Était-ce l'administration, qui avait pris en vain de si minutieuses précautions, ou le constructeur, qui s'y était scrupuleusement conformé? Un décret de 1865 abolit ce régime suranné en ce qui concerne les locomotives et les machines fixes; les machines de bateau y restent seules soumises. Tout manufacturier est libre d'établir une chaudière à son gré, pourvu qu'il en ait fait éprouver la résistance au moyen d'une presse hydraulique, qu'il ait soin de la pourvoir de quelques appareils de sûreté très simples, et que l'emplacement soit choisi de façon à ne pas causer de dommage aux propriétaires voisins. Ce régime libéral n'a pas donné de mauvais résultats, car les explosions ne sont pas devenues plus fréquentes. Il en arrive encore quelquefois, et presque toujours ce sont de cruels accidens qui tuent ou blessent un grand nombre de personnes; mais, si l'on rapporte le nombre des explosions au nombre des chaudières en service, on s'aperçoit qu'il n'y a guère d'industrie qui soit moins dangereuse. Ce serait une statistique bien digne d'intérêt que de compter dans chaque corps de métier les victimes qui succombent chaque année, soit par accident fortuit, soit par leur négligence. Ce serait le vrai martyrologe de la classe ouvrière, où l'on verrait, à côté de regrettables imprudences, des actes de dévoûment et de sacrifice qui honorent l'humanité. Cette statistique démontrerait probablement que la vapeur n'est pas aussi funeste qu'on le croit en général, et, ce qui est consolant, que le nombre et la gravité des accidens diminuent sans cesse.

Toute explosion est chez nous le sujet d'une enquête approfondie; on en recherche la cause, afin d'en éviter le retour autant que possible. Les ingénieurs ont découvert de cette façon certaines influences dont ils sauront se garder à l'avenir. Il était connu depuis longtemps que les eaux chargées de sels terreux ne valent rien pour alimenter une chaudière, parce qu'elles donnent d'abondantes in-

crustations, et que le métal recouvert de ces dépôts s'échauffe et se brûle en peu de temps; mais c'est en 1867 seulement que l'on s'est aperçu que les eaux grasses produisent un effet également délétère. En d'autres circonstances, on avait vu des chaudières éclater sans cause apparente à l'instant où l'on reprenait le travail après un intervalle de repos, soit le matin à l'ouverture des ateliers, soit dans la journée après le dîner des ouvriers. On se l'est expliqué par une étude plus attentive des phénomènes qui se produisent pendant l'ébullition de l'eau. Les curieuses expériences de M. Boutigny sur le degré de température que l'eau peut atteindre sans se vaporiser ont contribué à éclaircir ces questions obscures. Quant à l'électricité, que quelques personnes veulent faire intervenir en cette affaire pour expliquer des phénomènes qui semblent incompréhensibles, rien ne prouve qu'elle soit capable de déterminer une explosion.

En définitive, de toutes les recherches minutieuses auxquelles on s'est livré depuis une vingtaine d'années sur les causes d'explosion des chaudières à vapeur, le résultat le plus clair est qu'en pareille circonstance le chauffeur ou le mécanicien est le plus souvent seul coupable. C'est l'artisan et non l'outil qu'il convient d'améliorer. Au fond, cela ne nous déplaît pas. Nous disions en commençant que l'introduction de la vapeur dans l'industrie avait eu pour conséquence de dispenser l'homme des actes de force brutale et de ne lui laisser que le travail intelligent; n'est-il pas évident que l'homme doit se mettre à la hauteur de ce rôle plus noble que l'invention des machines lui attribue? — Dans l'industrie moderne, celui qui est ignorant ou négligent compromet, outre sa vie propre, l'existence de beaucoup d'autres individus. De modestes artisans se trouvent investis parfois d'une responsabilité dont on n'avait jadis aucune idée. N'est-ce pas un type tout nouveau de l'ouvrier que ce mécanicien qui, debout sur sa locomotive, le jour sous le soleil brûlant ou la nuit au milieu de la tempête, l'œil au guet, l'oreille attentive, sans autre travail que d'appuyer sur un levier ou de tourner quelques robinets, est traîné aussi vite que le vent par la force que sa main maîtrise? Que si un danger survient, il doit s'en apercevoir le premier, il en sera la première victime, et pourtant, au lieu de n'avoir à penser qu'à son salut, c'est de son sang-froid et de son habileté que dépend la vie ou la mort de centaines de ses semblables qu'il remorque derrière lui.

H. Blerzy.

LA RÉPUBLIQUE

ET

LES CONSERVATEURS

Malgré les efforts que certains partis font pour l'égarer et pour l'effrayer sur son avenir, la France présente aujourd'hui au monde un étonnant spectacle. Elle n'a pas d'institutions établies, et elle s'en passe à force de sagesse : son gouvernement ne peut se maintenir que grâce à l'assentiment quotidien du pays; il est remis en question tous les jours, et il se montre plus solide, plus robuste dans sa fragilité même que beaucoup de pouvoirs solennellement constitués et entourés de toutes les garanties légales. C'est qu'il s'appuie sur l'opinion publique, sur le patriotisme et sur le bon sens de la nation. Les factions qui voudraient le culbuter, et pour qui la tranquillité du pays est le plus grand des malheurs, s'écrient tous les jours que cela ne peut durer. En dépit de leurs prédictions, cela dure, cela se fortifie; l'ordre règne, le travail renaît, nous refaisons nos finances, nous libérons notre territoire, et ce gouvernement de fait, ce misérable provisoire dont nos grands politiques raillent ou déplorent la faiblesse, trouve en deux ans 5 milliards à emprunter au nom de la France. En présence de ces résultats positifs, la nation reprend confiance, et elle se dégoûte des charlatans qui voudraient de nouveau la troubler pour se poser encore une fois en sauveurs.

Cependant « tout va mal. » Telle est la formule banale des partis dépossédés ou des ambitions mécontentes, et beaucoup d'honnêtes gens alarmés la répètent sans la comprendre. « Tout va mal » aux yeux des uns parce que l'empire est tombé, aux yeux des autres parce que la fusion n'a pas réussi, ou bien parce que le gouvernement porte le nom odieux et redouté de république. Les plus igno-

rans se plaignent des charges nouvelles, les plus raffinés demandent l'application rigoureuse de la théorie du régime parlementaire; tous ensemble s'unissent pour reprocher au pouvoir de ne pas intervenir dans les élections législatives contre les candidats de l'opinion républicaine. A les en croire, nous roulons dans le radicalisme et dans l'anarchie; nous sommes une nation perdue, et nous périrons comme la Pologne, si nous ne nous hâtons d'assurer notre avenir en nous mettant sous l'égide miraculeuse d'une monarchie de droit divin ou sous la tutelle immorale d'un grossier césarisme.

La vérité, c'est que tout va bien, aussi bien du moins qu'on pouvait l'espérer après des malheurs tels que les nôtres. Qu'on se reporte seulement à l'année dernière; qu'on se rappelle l'état déplorable où le gouvernement actuel a trouvé la France : une moitié du territoire envahie, la capitale insurgée, le trésor vide, le désordre dans tous les services, le trouble dans les esprits, le pays menacé de dissolution, et au milieu de cette tempête, comme seul refuge de l'ordre légal et de la nationalité française, une assemblée élue à la hâte, ballottée de Bordeaux à Versailles, battue à la fois par la guerre étrangère et la guerre civile, sans autre puissance que celle de son droit. Que les conservateurs de bonne foi mesurent le changement qui s'est accompli depuis lors, et qu'ils nous disent quel autre gouvernement aurait pu mieux faire. Si l'inquiétude règne encore dans les esprits, la faute en est-elle au gouvernement, qui veut la calmer, ou aux partis, qui l'entretiennent pour s'en servir? Si l'opinion publique se détourne un peu plus qu'il ne faudrait des idées conservatrices pour se rapprocher des opinions radicales, faut-il en accuser le gouvernement, qui proclame la république conservatrice, ou les royalistes, qui s'obstinent à confondre la cause conservatrice avec celle d'une monarchie à jamais répudiée par la France? Si l'assemblée nationale elle-même est lasse de ces divisions et de ces combats stériles qui l'affaiblissent, la discréditent, et discréditent malheureusement avec elle les institutions parlementaires, pourquoi ne se résigne-t-elle pas à jeter l'ancre dans le port de la république conservatrice? Ce sera un sujet d'étonnement pour l'histoire; elle ne comprendra pas que des hommes modérés, qui devraient mettre l'intérêt national avant l'esprit de parti ou l'esprit de système, se soient obstinés, après quinze révolutions, dans un pays dont l'existence même dépend de son repos, à empêcher un gouvernement honnête de s'établir, et que, dans leur dépit de ne pouvoir restaurer la monarchie, ils se soient faits les ennemis d'une république qu'ils pouvaient adopter et diriger eux-mêmes dans le sens des intérêts conservateurs.

Ce reproche ne saurait s'adresser aux partisans de la royauté légitime : croyans convaincus, fidèles serviteurs d'un principe in-

flexible, habitués de tout temps à penser qu'en dehors de leur église il n'y a point de salut, il est naturel qu'ils repoussent toute forme de gouvernement électif; mais il y a dans le parti monarchique des hommes moins absolus, qui ne veulent de la monarchie elle-même que si elle s'incline devant les principes de la révolution française, et qui ont toujours professé une certaine indifférence philosophique entre les diverses formes de gouvernement. Voilà ceux qu'on s'afflige de trouver au premier rang des ennemis de la république, parmi les adversaires les plus passionnés d'un gouvernement dont le seul tort est de ne pas la trahir. Pendant longtemps, on a pu croire que cette hostilité était apparente, et qu'il n'y avait entre eux et le gouvernement qu'une espèce de dépit amoureux; mais aujourd'hui la guerre est ouvertement déclarée, et il ne reste plus aucun doute sur les intentions de personne. D'un côté le gouvernement, soutenu par tous les hommes raisonnables qui veulent effacer les anciennes divisions et rallier toutes les opinions modérées sous le drapeau de la république; de l'autre les imprudens et les ambitieux, qui, sous prétexte de rassurer les intérêts conservateurs, ne craignent pas d'exposer le pays à tous les dangers d'une révolution nouvelle. Si cette lutte se prolonge et s'envenime, il faudra bien, un jour ou l'autre, prendre le pays pour juge. En attendant que ce jour vienne, et sans vouloir en hâter la venue, il faut tâcher de voir clair dans la situation de la France, et de prendre un parti sur son avenir.

I.

L'empire, ce régime corrupteur qu'une presse éhontée essaie de glorifier encore, et qui, en vingt ans de prospérité et de pouvoir absolu, n'a su accomplir que la ruine et la dissolution morale de la France, avait eu un seul avantage : c'était de réunir tous les libéraux, sans acception d'origine, par l'horreur commune qu'il leur inspirait, et de cimenter, sous le nom d'*union libérale*, un parti d'opposition qui pouvait devenir à l'occasion un parti de gouvernement. Si, au lendemain de la chute de l'empire, l'ancienne opposition libérale était restée unie, comme le lui commandaient les circonstances, sous un drapeau impartial qui ne pouvait être que celui de la république, sans doute la France n'eût pas triomphé dans la lutte inégale où l'avait jetée l'absurde politique de l'empire; mais du moins elle se serait retrouvée unie au lendemain de ses désastres, et elle les aurait plus facilement réparés.

C'est ce qui serait peut-être arrivé, si le gouvernement de la défense nationale avait eu le courage de faire les élections au début de la guerre. A cette époque, les élections auraient donné une as-

semblée où le patriotisme l'aurait emporté sur l'esprit de parti, tandis qu'après la dictature de Tours et de Bordeaux le pays, ayant à se prononcer sur la paix ou la guerre, se jeta dans les bras des ultra-conservateurs, qui voulaient lui rendre un régime suranné et impopulaire. Ce fut la crainte de la guerre à outrance et l'horreur de la politique jacobine qui produisirent ce revirement qu'on a nommé la réaction du 8 février. Entraînée contre son gré dans une politique violente qui ne pouvait que la perdre, la nation se rejeta dans un excès contraire, sans s'apercevoir qu'elle dépassait le but, et que les hommes à qui elle donnait sa confiance ne tarderaient pas à en abuser.

Les nouveaux maîtres de la France ne pouvaient se faire illusion sur la nature de leur mandat; ils avaient été nommés pour faire la paix, et non pour restaurer la monarchie légitime. Néanmoins, leur première pensée fut de profiter de leur ascendant éphémère pour surprendre l'opinion du pays et rétablir le régime de leur choix. Tandis que les républicains semblaient chercher dans nos malheurs je ne sais quelle popularité de mauvais aloi, et qu'ils refusaient de consentir à une paix douloureuse, mais nécessaire, les royalistes semblaient découvrir dans ces mêmes malheurs l'occasion d'une revanche et d'un succès inespéré. Ils se mirent à l'œuvre avec une incroyable légèreté. L'ancienne entreprise de la fusion, qui dormait depuis longues années, fut reprise avec ardeur. On oublia les divisions de la patrie pour ne plus s'occuper que de la réconciliation des princes. Nos morts et nos blessés n'étaient pas encore relevés des champs de bataille, que déjà les ambitions impatientes des partis trafiquaient du corps de la France, sans se douter qu'elles allaient fournir des armes redoutables aux discordes civiles, et qu'elles compromettaient le salut du pays en affaiblissant par de petites intrigues l'autorité d'un pouvoir qui était la seule image de l'ordre et de la loi.

C'était là un jeu dangereux, car, à supposer même qu'il fallût se débarrasser de la république, il ne fallait pas faire blanc de son épée avant d'être assuré du succès. Beaucoup de gens regrettent encore que les élus du 8 février n'aient pas poussé la témérité jusqu'au bout, et proclamé la monarchie à Bordeaux en même temps qu'ils signaient le traité de paix. Ils avaient là, disent-ils, une occasion qu'ils ne retrouveront plus. Cette hésitation, qu'ils se reprochent tardivement, sera leur principal titre d'honneur et leur grande excuse aux yeux de l'histoire. Si leur conduite n'avait point été plus sage que leurs paroles, Dieu sait maintenant où en serait la France. Le rétablissement de la royauté à Bordeaux eût été le signal de la guerre civile et de la dissolution du pays. La *commune* se serait emparée de toutes les grandes villes, elle aurait soulevé

jusqu'aux campagnes, et nous n'aurions eu d'autre ressource contre elle que de livrer le reste de la France aux armées étrangères. Bien loin de regretter cette bonne occasion perdue, il faut remercier l'assemblée nationale d'avoir su résister à la tentation, et d'avoir accepté sans trop se faire prier la trêve patriotique que M. Thiers lui offrit alors, et qui a reçu par la suite le nom de pacte de Bordeaux.

On a voulu voir dans le pacte de Bordeaux une espèce de constitution provisoire par laquelle le chef du pouvoir exécutif se serait engagé à suspendre les mouvemens de l'opinion publique, et à réserver tout entière la question de la forme du gouvernement pour le jour où il plairait à l'assemblée de la trancher. On oublie que l'exécution d'un tel engagement, quand même il l'aurait contracté, n'était pas en son pouvoir. Le pacte de Bordeaux n'était pas un simple ajournement de la restauration de la royauté. C'était une promesse de neutralité entre les partis, de respect pour la représentation nationale et d'obéissance à la volonté du pays. C'était un appel, bien nécessaire alors, à la sagesse et à la modération de tous les partis, trop pressés de donner une solution irréfléchie à des difficultés que le temps seul pouvait résoudre. C'était un expédient de génie pour empêcher la France de périr, et non pas un système constitutionnel à l'abri duquel la république et la monarchie pussent être mises en présence comme de simples partis parlementaires, et préluder chaque jour par des tournois oratoires à un combat annoncé d'avance et prêt à s'engager à toute heure, à la première occasion favorable offerte par les événemens. Le pacte de Bordeaux, pour être rigoureusement observé, exigeait le silence et presque l'abdication des partis; mais, s'il n'imposait pas silence à la majorité royaliste de l'assemblée, il ne pouvait l'imposer non plus à la majorité républicaine du pays. Quand M. Thiers promettait de tenir la balance égale entre tous, il ne pouvait empêcher l'opinion d'incliner d'un côté ou d'un autre, ni assurer aux royalistes élus le 8 février la conservation de leur majorité d'un jour. Il ne leur jurait pas de servir leurs passions et de s'attacher à leur cause, il leur jurait seulement de ne pas nier leurs droits, de ne rien entreprendre contre leur autorité souveraine, de ne pas les en dépouiller par la force, et de leur rendre intact le dépôt qu'ils lui avaient confié sitôt qu'ils le lui redemanderaient. Son devoir était non pas de fonder la république ou la monarchie, mais d'assurer au pays la liberté du choix et d'être le gardien de la souveraineté nationale contre quiconque menacerait de lui faire violence.

Ces engagemens n'ont-ils pas été tenus fidèlement? L'assemblée nationale n'est-elle pas aujourd'hui ce qu'elle était hier? Aucune atteinte a-t-elle été portée à son autorité? N'est-elle pas libre en fait de constituer la monarchie, si elle l'ose, de renverser le pouvoir

exécutif, si elle se croit en mesure de le remplacer utilement? Quelle est donc l'usurpation qui a été commise par le président de la république? Ne vient-il pas tous les jours, dédaignant l'espèce d'inviolabilité que l'assemblée lui avait conférée l'année dernière pour tout le temps de sa propre durée, revendiquer devant elle l'entière responsabilité de ses actes, et lui rendre compte du gouvernement comme son mandataire? Bien loin d'avoir rompu le pacte de Bordeaux, ce qu'on pourrait reprocher à M. Thiers, c'est de s'y maintenir avec trop de scrupule, c'est de trop oublier son rôle de chef d'état et de président de la république pour se réduire à celui de simple ministre parlementaire délégué par l'assemblée, et prêt à se retirer tous les jours devant elle, si elle désapprouve sa conduite. Quant à l'opinion du dehors, le gouvernement n'en est pas le maître; il n'a pas à la diriger, il ne lui est pas même interdit de l'exprimer quand il la partage. Il lui est tout au moins permis de se défendre par la parole quand on essaie de le renverser. Ce serait la première fois qu'un gouvernement n'aurait pas eu le droit d'avoir son avis sur les affaires publiques, et de s'appuyer sur ceux qui le soutiennent contre ceux qui le combattent. Si telle devait être la signification du pacte de Bordeaux, ce contrat serait une absurdité qui n'aurait de nom dans aucune langue, et auquel un gouvernement de passage, sans droits positifs, sans garanties légales, aurait pu souscrire moins que tout autre en présence des adversaires qui l'attaquent.

Le vrai sens du programme de Bordeaux, M. Thiers l'exprimait, il y a plus d'un an, en disant que l'avenir appartenait au plus sage. Dans ce concours de sagesse et de modération, il ne saurait y avoir qu'un juge, c'est le pays. C'est la nation et non pas le gouvernement qu'il s'agissait de gagner à la monarchie. Puisque le parti royaliste comprenait à Bordeaux l'impossibilité d'une tentative monarchique, puisque aujourd'hui encore il n'ose pas la faire, il eût été habile de sa part en même temps qu'honnête de ne pas troubler le pays de ses espérances, et de ne pas annoncer tous les jours une révolution qui ne pouvait s'accomplir. S'il s'était résigné à soutenir le gouvernement qu'il s'était choisi, sans le chicaner sur le nom, sans lui rappeler à chaque instant sa sujétion, sans lui faire un devoir de se trahir lui-même, il aurait conservé sur le pays une grande partie de son ancienne influence. En soutenant la république de fait, il se la serait appropriée; il aurait réservé toutes ses chances pour la grande et solennelle épreuve des élections futures, et quand même la monarchie, qui est son gouvernement de prédilection, aurait succombé dans cette épreuve, il aurait eu la consolation de voir s'élever à sa place une république sage, modérée, conservatrice, au gouvernement de laquelle il aurait pris part dans

une large mesure, qu'il aurait préservée des excès et des utopies, et avec laquelle il aurait fini par se réconcilier de bon cœur.

Est-ce là l'édifiant spectacle auquel nous font assister depuis un an les champions de la monarchie parlementaire? Assurément ils n'ont rien renversé, mais ce n'est pas faute d'agitations et d'intrigues. Que de coalitions avortées, que de manifestes manqués, que de *fusions* prises et reprises, tantôt sous le drapeau blanc, tantôt sous le drapeau tricolore, que de voyages à Anvers, de promenades à la présidence, de propositions faites aux chefs de l'armée, que de formes diverses de complots et de batailles parlementaires, pour tout dire en un mot, que de coups d'épée dans l'eau dirigés contre la république, et qui n'ont eu pour effet que d'augmenter l'influence des républicains radicaux au détriment des républicains modérés! On ne saurait assister sans tristesse à ce déplorable gaspillage des forces conservatrices du pays. La politique des chefs de la droite n'a été depuis un an qu'un mélange de bravades sans effet et de mesquins subterfuges indignes d'un grand parti qui prétend gouverner l'opinion de la France. C'est une politique de ruse maladroite et de mauvaise humeur impuissante. Jamais le gouvernement n'est attaqué en face; mais on lui tend chaque jour quelque piége où l'on espère entraîner ses amis. On s'amuse à l'outrager pour se venger de le maintenir; on n'ose pas le renverser, faute de pouvoir en mettre un autre à sa place, mais on s'en console en travaillant à l'affaiblir. Quant à la monarchie, ne pouvant la refaire, on se contente d'en parler tous les jours. On décerne à l'assemblée le vain titre de constituante pour le brandir comme une menace sur la tête de la république, sans pouvoir en réalité rien constituer du tout.

Et l'on s'étonne que le pays se dégoûte du régime parlementaire pour mettre sa confiance dans un seul homme! On se plaint que les républicains gagnent tout le terrain perdu par les conservateurs et les modérés de toute nuance! Le succès des radicaux dans les élections semble un complot du gouvernement contre l'assemblée; la sagesse même des républicains et leur modération récente paraissent l'effet d'une noire perfidie. On dénonce à grand bruit l'hypocrisie de ces loups ravisseurs, qui font semblant de protéger la bergerie pour s'en rendre maîtres. — Mieux vaudrait simplement les dépasser en sagesse et en loyauté; mieux vaudrait comprendre, au lieu de s'en irriter davantage, la signification des élections radicales et les avertissemens qu'elles contiennent. Puisqu'il y a dans l'avenir un danger sérieux, il ne faudrait pas l'aggraver à plaisir par une obstination coupable. Oui vraiment, ils sont coupables envers le pays, ceux qui compromettent les véritables intérêts conservateurs

en les liant à de détestables intrigues, à de pitoyables rancunes et à des opinions surannées.

Est-ce bien, comme on l'en accuse, le gouvernement qui manque à son devoir, en refusant aux hommes de la droite de ressusciter pour eux les candidatures officielles de l'empire? Voilà, il faut l'avouer, un singulier reproche dans la bouche des libéraux qui les ont toujours combattues, et qui ont toujours professé avec raison que le remède aux dangers du suffrage universel était non pas dans une corruption ou dans une intimidation grossière, mais dans une plus sérieuse instruction politique, et dans un plus large exercice de la liberté électorale. C'est cependant au nom des doctrines parlementaires qu'ils viennent aujourd'hui réclamer cette protection humiliante. Le gouvernement, disent-ils, est le délégué du parlement, l'organe de la majorité parlementaire; il doit la servir et la défendre contre les minorités factieuses qui essaient de la battre en brèche.

Vous êtes, dites-vous, la majorité parlementaire? Et d'abord en êtes-vous bien sûrs? Une majorité a un but, une doctrine, des chefs reconnus. Jusqu'à présent, on ne vous a vus réunis que pour une seule chose : empêcher l'établissement de la république; mais, dès qu'il s'agit de fonder, vos divisions reparaissent. Vous n'êtes qu'une majorité négative, et c'est le secret de votre impuissance. Or dans ce pays qui a vu tant de révolutions différentes, et où chacune a laissé derrière elle un parti qui la représente, aucun gouvernement ne peut se flatter de s'appuyer sur une majorité sérieuse, tant que les vieux partis n'auront pas disparu. Vous perdez beaucoup de temps et de peines à préparer des fusions entre les familles royales et à négocier des alliances entre les personnes princières. Avant de faire la fusion entre les personnes, c'est entre les partis qu'il faudrait la faire. C'est un grand parti national qu'il faudrait essayer de fonder avec les débris des factions qui nous désolent. En attendant, il ne peut pas y avoir de véritable majorité dans une assemblée française; il n'y a que des majorités de circonstance, et M. Thiers avait raison de vous dire qu'il n'en connaissait pas d'autre que celle qui se révélait par les votes.

Quant aux principes parlementaires, vous les invoquez tous les jours, mais vous les méconnaissez étrangement. Vous oubliez que l'assemblée elle-même, avec ses pouvoirs illimités et le droit absolu de souveraineté qu'elle s'arroge, est la négation vivante du régime constitutionnel. Dans quelle monarchie parlementaire avez-vous vu la représentation nationale investie de tous les droits souverains, libre de définir elle-même son mandat, libre aussi d'en fixer la durée? Sous tous les régimes parlementaires, il faut des

garanties contre le parlement lui-même : c'est tantôt le droit de *veto* qui suspend les décisions législatives, tantôt le droit de dissolution qui permet au gouvernement d'en appeler au pays. Partout les assemblées ont des attributions régulièrement définies, un renouvellement périodique dont le terme est déterminé par la loi. Sans ces légitimes précautions, le gouvernement parlementaire pourrait devenir le plus dangereux des despotismes, celui d'une convention irresponsable se perpétuant malgré le pays dans l'exercice souverain de tous les pouvoirs.

Rien de pareil n'est à craindre de l'honnête assemblée qui siége à Versailles; néanmoins entre le régime parlementaire et celui qu'elle représente, il n'y a rien de commun que le nom. C'est véritablement un singulier phénomène que de voir tant de savans docteurs dans la science politique se payer de mots avec une entière bonne foi, et réclamer avec assurance les prérogatives dont jouissent les assemblées dans les pays où le pouvoir exécutif et la nation elle-même ont contre eux des garanties inscrites dans la loi. « Nous voulons, disent-ils, un cabinet homogène, des ministres responsables choisis dans la majorité, qui soient les instrumens de notre politique et les agens de nos candidatures; si nous ne sommes pas certains d'être la majorité du pays, nous sommes la majorité parlementaire, et nous avons droit au gouvernement. » On dirait, à les entendre, qu'il y a dans les mots une vertu mystérieuse, et qu'il suffit de s'appeler parlement pour avoir le droit de mépriser l'opinion publique. Cette façon de comprendre le gouvernement représentatif n'est pas tout à fait neuve, elle a eu des antécédens sous la monarchie de 1830 et surtout sous l'empire, qui en a fait au suffrage universel une application des plus grandioses; mais elle ressemble au vrai gouvernement parlementaire comme le régime des plébiscites impériaux ressemble à la vraie démocratie. « Eh! messieurs, — pourrait-on dire à ces faux dévots du parlementarisme, — vous connaissez très bien la lettre de votre loi, mais vous en avez oublié l'esprit. Si les choses sont telles que vous le dites, et si la majorité de l'assemblée n'est plus la majorité du pays, ce n'est pas au gouvernement que vous avez droit, c'est à la dissolution. En attendant qu'elle soit possible et que vous vous y résigniez vous-mêmes, trouvez bon que le gouvernement use des seules ressources que vous lui avez données. La toute-puissance de l'assemblée n'a d'autre frein, dans ses écarts, que l'influence et l'autorité personnelle du chef de l'état. Il est nécessaire qu'il en use, et, s'il n'en fait pas toujours un bon usage, il dépend de vous d'y mettre ordre en prenant le pays pour arbitre. »

Même sous le régime parlementaire, la véritable souveraineté appartient à la nation. L'empire lui-même le reconnaissait, au

moins en paroles, et il serait singulier que les théoriciens de la monarchie constitutionnelle se montrassent moins libéraux que l'empire. Le gouvernement parlementaire n'est qu'une des formes du système représentatif, et il est vicié dans son application dès qu'il est faussé dans son principe. Ce qui fait l'autorité du parlement dans un état libre, ce ne sont pas les formes dont il s'entoure, c'est la force de l'opinion publique, dont il est la représentation présumée. Sitôt qu'il y a doute, le parlement s'en va. Voilà comment l'entendent les Anglais, dont on invoque à tort l'exemple, car ils ont peine à comprendre les prétentions et les subtilités byzantines de nos parlementaires français. A leurs yeux, le devoir du pouvoir exécutif est non point de suivre aveuglément les assemblées dans toutes leurs erreurs, mais de rester d'accord avec l'opinion, et de s'appuyer sur elle toutes les fois qu'un conflit s'élève entre le parlement et le pays.

Qu'est-ce d'ailleurs que ce *gouvernement personnel*, qui est devenu dans l'assemblée la bête noire de toutes les ambitions mécontentes? Qu'est-ce que cette prétendue tyrannie d'un pouvoir qu'on peut mettre à la porte à chaque instant en cinq minutes, et qui ne se maintient que par l'assentiment quotidien de la majorité? — Rien de plus naturel assurément, disons même de plus légitime, que l'espèce de jalousie de métier qui règne entre le gouvernement et l'assemblée, et il faudrait connaître bien peu la nature humaine pour en être surpris; mais de quoi se plaint-on en définitive, puisqu'on reste maître de tout faire? Si M. Thiers a quelquefois tort d'exercer sur ses partisans une certaine violence morale, ses adversaires, qui la subissent également, ne s'y résignent que parce qu'ils le veulent bien. Ce despotisme de fait est dans la nécessité des choses, dans la force des circonstances, qui obligent l'assemblée à conserver un gouvernement indispensable à la paix publique. Que ce sacrifice soit quelquefois pénible, cela est certain; qu'il faille un vrai patriotisme pour le faire, cela est certain encore. Peut-être cependant aurait-il plus de valeur, s'il était consenti de meilleure grâce, — si chacun reconnaissait sans vaines récriminations qu'il fait au gouvernement une concession volontaire, accomplie dans toute l'indépendance et toute la plénitude de sa raison. Rendons à l'assemblée l'hommage qu'elle mérite : elle est vertueuse en dépit de toutes les tentations; mais avouons en même temps qu'elle ne sait pas rendre la vertu aimable, qu'elle ressemble à ces épouses honnêtes qui regrettent leur fidélité conjugale, et qui s'en vengent tous les jours par des querelles ou des menaces.

Si la majorité n'ose pas se décider à chasser M. Thiers du gouvernement, qu'elle s'en prenne à sa propre prudence; mais qu'elle n'en accuse pas M. Thiers lui-même. Il n'y a pas ici de pouvoir

personnel, puisque le chef de l'état ne cesse pas d'être responsable, il n'y a qu'une simple intervention personnelle, ce qui est tout autre chose, et ce que n'ont jamais interdit les règles du gouvernement parlementaire. Est-ce que, sous tous les régimes libres que nous avons connus, le chef du cabinet n'exerce pas une action personnelle et prépondérante? Or le président est le premier ministre de l'assemblée, il a la réalité du pouvoir exécutif, et personne ne saurait avoir la ridicule prétention de le réduire au rôle d'un souverain constitutionnel. M. Thiers n'est pas un roi héréditaire, c'est un magistrat électif investi de la confiance du pays, chargé de tout le fardeau et de toute la responsabilité du pouvoir, choisi non pas seulement pour prêter au gouvernement le lustre de son nom, mais pour diriger lui-même les affaires, comme le premier de nos hommes d'état et le meilleur de nos patriotes. Est-ce bien sérieusement qu'on voudrait en faire une sorte de figurant politique, armé d'une autorité illusoire, ou, comme le disait Napoléon I[er] dans son langage soldatesque, un *cochon à l'engrais?* L'a-t-on nommé seulement pour s'en servir comme d'une garantie constitutionnelle et le placer au sommet de l'état comme un vieux drapeau au sommet d'un édifice public, flottant au hasard à tous les vents? Il serait curieux que dans un pays où les rois eux-mêmes ne se contentent pas volontiers de ces fonctions honorifiques, le seul homme qu'on voulût y réduire fût un simple citoyen, l'un des premiers hommes d'état de l'Europe. Souvent dans la monarchie parlementaire, le maintien d'un ministre est jugé indispensable par ceux même qui ne l'approuvent pas en toutes choses et qui ne le suivent qu'à regret : M. Thiers est ce ministre indispensable, et son gouvernement est celui de la monarchie parlementaire, moins le souverain, représenté aujourd'hui par la nation, dont il possède la confiance.

Mais le cabinet n'est pas homogène; — peut-il l'être quand l'assemblée elle-même est déchirée en quatre ou cinq partis différens? Mais le président n'y appelle que ses amis; — veut-on par hasard qu'il y installe ses adversaires? Mais ses collègues ne lui résistent pas assez; — n'est-il pas le président du conseil des ministres? Mais la majorité n'y a pas obtenu sa part; — est-ce le moment de se livrer à la chasse des portefeuilles? Mais M. Thiers ne devrait pas menacer l'assemblée de sa démission. — Oui, sans doute, il aurait tort d'abuser de cette menace; cependant on ne saurait lui contester le droit de la faire; il n'y a pas de principes parlementaires qui interdisent à un pouvoir responsable de mettre aux gens le marché à la main. M. Thiers ne donnera pas sa démission parce qu'il se doit à la France; mais ceux qui l'y provoquent sont cent fois plus coupables. L'espoir des bons citoyens est dans l'union du pouvoir exécutif et

de l'assemblée; pourtant, s'il fallait choisir, il n'est pas un homme de bon sens qui ne préférât la dissolution de l'assemblée à la retraite actuelle du président de la république.

Est-ce à dire qu'il faille poursuivre en ce moment la dissolution de l'assemblée nationale? Gardons-nous bien de commettre une pareille faute et de courir de tels hasards sans une nécessité rigoureuse. Sans doute la dissolution n'est pas en elle-même une entreprise factieuse, c'est une opinion parfaitement licite, et ceux des membres de l'assemblée qui craignent de ne pas être réélus ont seuls le droit d'y voir un attentat contre la souveraineté nationale; mais une telle mesure, adoptée dans les circonstances présentes, serait inopportune et presque dangereuse. L'assemblée n'a pas encore terminé sa tâche, puisque le territoire n'est pas affranchi; le pays lui-même a besoin de repos. Toute agitation politique et tout changement de gouvernement qui pourrait s'ensuivre fourniraient à l'Allemagne un prétexte pour aggraver ses exigences et pour nous demander de nouveaux gages. « Il ne faut pas, disait le président Lincoln, changer les chevaux pendant qu'on passe le gué. » Le consentement même de l'assemblée ne pourrait lui être arraché que par la violence ou par une pression morale équivalente à la violence. Pour la décider à se dissoudre, il faudrait ameuter contre elle les passions populaires, et exercer sur elle une intimidation déplorable. Dans ces conditions, la France se partagerait entre la démagogie et la réaction. Les extrêmes resteraient seuls en présence, et les opinions modérées succomberaient partout. Non, la dissolution de l'assemblée n'est pas possible avant la complète libération de notre sol. Alors elle s'accomplira pacifiquement, sous l'empire d'une nécessité reconnue et du consentement de l'assemblée elle-même, sinon sans regrets et sans terreurs, du moins sans colère et sans murmure. Le gouvernement n'aura pas besoin d'exercer sur l'assemblée une intimidation morale; il lui suffira de venir dire que le pouvoir exécutif, délégué de l'assemblée, associé par elle à sa durée, considère sa tâche comme terminée. Il donnera le choix à l'assemblée de se retirer avec lui ou de gouverner sans lui, et l'assemblée, qui sentira au fond l'excellence du conseil, ne pourra s'empêcher de le suivre.

Pour obtenir plus tard cet acte de sagesse, il ne faut pas essayer de l'emporter dès à présent de vive lutte. Il faut beaucoup de ménagemens pour manœuvrer sans accident au milieu de la confusion de notre droit public. Si l'on reprochait à l'assemblée de prolonger indûment son mandat, elle pourrait répondre qu'elle a reçu du pays un blanc-seing, et qu'elle a le droit d'y inscrire ce qui lui convient. Il s'agit donc ici non pas de déterminer ses droits, mais de lui faire

sentir les limites de son pouvoir. Toute autorité, quoique souveraine, doit encore se soumettre à la force des choses. L'assemblée nationale ne fera pas exception quand son heure sera venue.

II.

Puisque la dissolution est impraticable en ce moment, pourquoi n'essaierait-on pas de mettre un terme aux inconvéniens du provisoire en faisant une constitution définitive? Pourquoi ne conviendrait-on pas de s'en rapporter au choix de l'assemblée et de soutenir unanimement les décisions qu'elle aurait prises? Ainsi pensent, de part et d'autre, beaucoup de bons esprits, fatigués des incertitudes et préoccupés avant tout de bien définir les pouvoirs, pour revenir à la pratique normale du régime parlementaire. Ils ne se dissimulent point d'ailleurs que, la monarchie étant impossible, c'est à la république qu'il faut recourir.

Un tel acte de résolution a toujours été difficile dans cette assemblée; il serait à peu près impossible aujourd'hui. Elle est trop divisée pour oser prendre un parti dans des questions si graves; autant vaudrait tirer au sort entre les diverses formes de gouvernement et les diverses dynasties qui se disputent la couronne. Comme tous les caractères faibles, ce que l'assemblée redoute le plus, c'est d'engager l'avenir. Elle a eu dès l'année dernière, à l'occasion de la proposition Rivet, une excellente occasion d'accepter ou de rejeter la république. Elle ne l'a pas repoussée tout à fait, mais elle y a mis des restrictions et des commentaires qui ôtaient à cette concession les trois quarts de sa valeur. On se souvient en effet qu'elle ne s'est résignée à consacrer le titre de président de la république que parce qu'elle regardait cette appellation comme un vain mot, et qu'à ses yeux la question de la forme du gouvernement subsisterait tout entière après comme avant. L'acharnement puéril que l'on met encore aujourd'hui à qualifier la république de provisoire, l'amour tardif que l'on éprouve pour le pacte de Bordeaux après l'avoir maudit si longtemps, prouvent que l'assemblée n'est pas disposée à voter une constitution républicaine, et qu'à défaut d'une monarchie elle se réfugiera probablement dans le provisoire autant qu'elle pourra s'y maintenir.

Il y a un an, il est vrai, qu'elle s'est décorée du titre de constituante pour se dédommager d'avoir accordé le titre de président au chef de l'état; mais ce titre, encore plus que l'autre, est resté pour elle un vain mot. Son droit abstrait n'était guère contestable; en voulant le proclamer, elle n'a réussi qu'à démontrer son impuissance. Depuis un an, la France attend l'exécution de cette pro-

messe, ou plutôt elle a cessé de l'attendre, et elle n'y pense même plus. La constitution est indéfiniment ajournée, comme le couronnement de l'édifice l'était sous l'empire. L'assemblée elle-même sent très bien qu'après avoir si longtemps navigué sous pavillon neutre, il est bien tard pour arborer ses couleurs. Toute constitution qu'elle essaierait de faire marquerait d'ailleurs la fin de ses pouvoirs; ce serait une sorte de testament final après lequel sa succession serait ouverte, et dont rien ne lui garantirait l'observation. Personne ne prendrait au sérieux ce dernier effort d'un pouvoir expirant pour essayer d'enchaîner la volonté nationale et de s'emparer de l'avenir. Ses héritiers seraient les premiers à déchirer son ouvrage pour le recommencer. D'ailleurs la majorité serait trop incertaine, trop partagée, pour que son choix eût la moindre autorité sur le pays. Soit dans un sens, soit dans l'autre, elle manquerait de force et de prestige. Qu'on se figure la république ou la monarchie proclamée à la différence de vingt voix! Que de luttes, que d'agitations, que de provocations, que de colères, pour aboutir à ce résultat mesquin, d'où sortirait peut-être une guerre civile! Dans tous les cas, que d'incohérences, que de compromis fâcheux entre des opinions contraires, que de résistances systématiques à prévoir de la part des vaincus! Quant à l'ingénieux procédé d'une constitution anonyme, s'appliquant indifféremment à la république ou à la monarchie, de sorte que l'assemblée actuelle aurait posé les bases du gouvernement, et qu'il ne resterait à l'assemblée prochaine qu'à lui donner un nom, c'est un spirituel paradoxe mêlé de quelque naïveté. Les institutions qui conviennent à la monarchie ne conviennent pas toutes à la république. Quelle que soit celle des deux qu'on préfère, il ne faut pas se flatter de les introduire *incognito* dans la place. On s'exposerait d'ailleurs à d'étranges surprises le jour où il faudrait jeter le masque et avouer leur vrai nom.

On le voit, il est plus facile de parler d'une constitution que d'en faire une. Le programme le plus naturel et le plus conforme aux circonstances était encore celui de Bordeaux, devenu quelques mois plus tard celui des élections du 2 juillet : l'union provisoire de tous les partis sous un gouvernement purement national, et l'ajournement des questions constitutionnelles aux élections de la future assemblée. C'est encore à ce programme que les conservateurs de bon sens devraient revenir. Cependant, s'ils croient pouvoir mieux faire, s'ils croient pouvoir régler définitivement les destinées de la France, qu'ils en fassent l'essai, — nos vœux les accompagnent dans cette entreprise, pourvu qu'ils comprennent une bonne fois l'impossibilité matérielle de la monarchie et la nécessité de la forme républicaine pour rallier autour d'eux la majorité de la nation.

C'est à cette condition seulement qu'ils peuvent réussir; toute

autre espérance serait une illusion coupable, car elle ne pourrait se réaliser que par des moyens malhonnêtes. Avec quoi prétendraient-ils entreprendre la restauration de la royauté? Est-ce avec l'opinion publique? Elle leur est contraire. Avec l'armée? Ce n'est pas de ce côté qu'elle incline, et d'ailleurs ils sont trop honnêtes gens pour faire des coups d'état. Avec la majorité de l'assemblée? Elle est divisée elle-même sur le choix du prince. Après tant de pourparlers, de voyages, de protocoles et de manifestes, on a reconnu qu'il n'y avait pas d'union possible entre l'ancien régime et la révolution, entre la monarchie du droit divin et la royauté populaire, les uns ne voulant tenir la couronne que de la souveraineté nationale, les autres ne voulant pas devenir « les rois légitimes de la révolution. » Les deux partis ont la même haine, mais ils n'ont pas de principes communs. Après dix-huit mois d'efforts pour renverser la république, ils ne sont même pas arrivés à vendre, comme dit le proverbe, « la peau de l'ours avant de l'avoir tué. » Comment supposer d'ailleurs que cette royauté jugée impossible à Bordeaux, en pleine réaction contre le gouvernement du 4 septembre, jugée encore une fois impossible à Versailles au lendemain des horreurs de la commune, cette royauté dont le seul nom nous aurait perdus alors, devienne tout à coup facile aujourd'hui, quand la république a pris racine dans le pays, et qu'à côté du *spectre rouge*, jadis tant exploité par l'empire, les intrigues et les imprudences du parti royaliste ont élevé au profit du parti radical un *spectre blanc* non moins redouté et non moins détesté que l'autre? Il ne faut pas d'illusions : jamais le moment n'a été plus défavorable pour une restauration monarchique. Le seul parti qui ait fait du chemin est celui de la république radicale, et la faute en est aux reconstructeurs de trônes, qui depuis un an se donnent si charitablement la peine de faire ses affaires en indisposant et en effrayant le pays.

Que les conservateurs se résignent donc à la république,—qu'ils triomphent de leurs molles répugnances pour ce régime de concurrence et de liberté qui les oblige à se défendre eux-mêmes,—qu'ils agissent sur l'opinion, au lieu d'intriguer dans les salons et dans les couloirs de l'assemblée, — qu'ils acceptent hardiment les conditions de l'existence politique des sociétés modernes, — qu'ils renoncent à cette vaine protection du principe héréditaire, qui n'est plus aujourd'hui en France qu'une cause de division et un danger de plus; qu'ils fassent ce sacrifice à la paix publique et à leur propre sécurité. C'est le moyen de disputer aux radicaux l'influence électorale et de les empêcher d'arriver demain au pouvoir. Tant qu'on ira porter des drapeaux blancs à Anvers et des adresses à Chislehurst, — tant qu'on ira pleurer, après chaque défaite, dans l'antichambre du président de la république, et s'adresser à lui comme

à une providence, quitte à le maudire et à l'injurier lorsqu'il ne fait pas de miracles, — tant qu'on se contentera de gémir sur la corruption du siècle et de proclamer dans les grands jours Henri V à la tribune de l'assemblée nationale, on ne fera que prêter des forces nouvelles au parti que l'on veut combattre, et lui livrer le gouvernement du pays en lui donnant l'occasion de le défendre.

Tant de sagesse est bien difficile dans un pays comme le nôtre, où les partis ressemblent à des sectes religieuses, et où les opinions politiques ne sont la plupart du temps que des préjugés, des terreurs ou des haines. Chez nous, les mots et les formes ont dans tous les partis une incroyable importance, et l'on s'y attache d'autant plus qu'ils dispensent de raisonner. Ainsi la république est pour bien des gens le symbole même du désordre et le synonyme de l'anarchie; la monarchie en revanche est un talisman merveilleux qui préserve de tous les accidens et qui fait infailliblement le bonheur des peuples. Pour beaucoup de républicains au contraire, le nom seul de la monarchie est une chose abominable, et la république est un âge d'or qu'il suffit de proclamer pour en jouir. Ce sont là de part et d'autre des exagérations puériles, des superstitions ridicules et souvent fatales, que les hommes politiques sérieux devraient combattre au lieu de les encourager et de s'en servir. Ni la république, ni la monarchie n'a le don des miracles; ni l'une ni l'autre de ces deux formes de gouvernement n'est incompatible avec l'ordre légal, avec la saine liberté et avec la paix sociale. Toutes les deux valent exactement ce que valent les nations qui les adoptent. La monarchie peut être démagogique, tout comme la république peut devenir conservatrice. Comme gouvernement arbitraire, l'une ne vaut pas mieux que l'autre; comme gouvernement libre, chacune a ses inconvéniens et ses avantages. Dire que la république est impossible en France, c'est dire que la France est perdue, car, s'il est un pays où les conservateurs soient incapables de se sauver eux-mêmes sans le prestige artificiel d'une monarchie de théâtre, non-seulement la république ne peut s'y établir, mais aucune monarchie solide ne parviendra jamais à s'y fonder.

Demandez aux Anglais s'ils préfèrent la monarchie ou la république : ils vous diront que la monarchie est préférable; mais demandez-leur s'ils sont incapables de vivre en république, et ce qui leur arriverait, si la famille royale venait à s'éteindre : ils ressentiront cette question comme une injure. Quoiqu'ils aient à un plus haut degré que nous le culte de la royauté, ils savent bien que leur existence ne dépend pas d'une famille, mais qu'elle repose sur l'ensemble de leurs institutions et de leurs mœurs publiques. Ils tiennent à la monarchie, parce qu'elle est chez eux traditionnelle, peut-être aussi parce qu'elle possède dans le libre jeu du système

parlementaire une réelle supériorité sur la république. Les rouages de la monarchie parlementaire sont, au point de vue de la mécanique constitutionnelle, plus parfaits que ceux de la république élective. C'est une machine plus délicate, mais dont les mouvemens sont plus faciles et plus rapides, et les secousses plus rares, tant que la résistance ne vient pas du monarque. Ce souverain « qui règne et ne gouverne pas, » ces ministres incessamment responsables, ces assemblées toujours sous le coup d'une dissolution possible, cette ingénieuse union entre la tradition et l'esprit moderne, entre le respect des coutumes anciennes et les droits de la souveraineté nationale, sont l'idéal du gouvernement représentatif dans les vieilles sociétés européennes, qui se transforment graduellement sans se détruire, et la république est au contraire la forme qui convient aux sociétés nouvelles qui ont fait table rase du passé. Voilà pourquoi les Anglais gardent leur monarchie, et pourquoi ils ont raison de la garder; mais, si par malheur elle venait à périr, si la compétition des partis en faisait une cause de dissensions perpétuelles, ce n'est pas la moderne Angleterre qui hésiterait à rester en république, — ce n'est pas chez cette nation, qui malgré tous ses défauts est une nation d'hommes libres, que l'on verrait les conservateurs pousser des cris de détresse, se tourner vers tous les coins de l'horizon en implorant un maître, et s'écrier comme les apôtres dans l'Évangile : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons! »

Le choix d'une forme de gouvernement n'est ni une question de théorie, ni une question de sentiment; c'est avant tout une question d'observation politique, j'allais presque dire un problème historique. Il ne suffit pas de choisir le mécanisme le plus parfait, et de l'adapter sans discernement à tous les peuples. Comme le dit dans un livre récent un spirituel et sagace écrivain, on s'est trop attaché jusqu'à ce jour à l'étude des formes constitutionnelles, qui ne sont que les solutions d'un problème abstrait; il faudrait s'occuper un peu davantage du « fond constitutif (1), » c'est-à-dire des circonstances, de l'état social, de l'état de l'opinion, des nécessités historiques. Il ne suffit pas de dire en général : La monarchie parlementaire vaut mieux que la république; il faut rechercher si le pays en contient encore les élémens et en a conservé la tradition. Si cette tradition existe, c'est un crime et une folie de la détruire; mais c'est une folie bien plus grande encore que de vouloir la restaurer lorsqu'elle n'existe plus. Or la tradition monarchique est brisée dans notre pays depuis quatre-vingts ans. Malgré notre penchant à la dictature et au césarisme dont on fait un argument pour la monarchie, la France a cessé depuis longtemps d'être une nation

(1) E. Seligmann, *les Deux Folies de Paris*.

monarchique, sans devenir tout à fait une nation républicaine.

Quel est en effet le principe de la monarchie? Qu'y a-t-il en elle de salutaire et de bienfaisant? Ce n'est pas, comme son nom paraît l'indiquer, le gouvernement d'un seul homme; à ce compte, elle ne serait peut-être pas la seule à procurer cet avantage aux nations. Le vrai principe de la monarchie, c'est l'hérédité; c'est dans l'hérédité, et non dans le pouvoir personnel, qu'est la garantie recherchée pour l'avenir des peuples. Or le principe héréditaire est mort en France. On a essayé bien des fois de le rétablir depuis un siècle au profit des uns ou des autres; on a toujours échoué. Tantôt c'était une révolution qui emportait le monarque, et qui engloutissait le trône avec lui; tantôt c'était une invasion étrangère qui, suivant une expression fameuse, ramenait « dans ses bagages » une monarchie de rechange pour la nation qu'elle voulait priver de son chef; tantôt la mort du prince amenait un changement de politique qui aboutissait à la ruine de sa dynastie; tantôt une monarchie puissante, consacrée à plusieurs reprises par plusieurs millions de suffrages, s'effondrait brusquement sans laisser de traces, et se trouvait dédaigneusement balayée de la scène, dès que les malheurs de la patrie rappelaient la nation au sentiment de ses devoirs. Qu'on me cite depuis un siècle un seul exemple où la loi de l'hérédité ait été appliquée avec succès à deux générations de princes; qu'on me cite une seule de nos monarchies, plus ou moins restaurées de l'ancien régime ou imitées de l'Angleterre, qui n'ait pas péri dans les mains de ses premiers fondateurs, et péri comme elle était née, soit par une révolution, soit par une guerre étrangère. Qu'on me nomme depuis un siècle, sauf Louis XVIII, dont le frère devait être bientôt renversé, un seul souverain qui soit mort dans son lit et dans son palais. Or, si l'hérédité de la couronne n'est plus qu'un vain mot dans notre pays, si le sort de l'établissement monarchique est lié à celui de l'homme qui le représente, si tout accident qui survient fait voler le trône en éclats, et entraîne à chaque fois le changement d'institutions destinées chaque fois à être éternelles, que faut-il en conclure, sinon que la monarchie a cessé d'exister en France, et qu'il est impossible de la faire revivre? La monarchie, pour rendre service aux peuples, doit être non point un hasard d'un jour, mais une institution permanente. Le propre des bonnes institutions est de survivre aux fautes des hommes, et l'on ne saurait appeler de ce nom une forme de gouvernement qui n'est plus en France que le règne éphémère d'un homme. Où sont alors les garanties qu'elle nous donne? Sur quoi repose la fausse et dangereuse sécurité qu'elle nous procure? Elle dépend de la sagesse, du génie ou de l'heureuse étoile du prince. N'est-il pas vrai de dire que dans ces conditions la monarchie est un péril de plus, puisqu'elle endort la nation dans

une sécurité trompeuse, et qu'elle l'expose sans préparation aux surprises d'un terrible réveil? Nous en avons fait l'expérience il y a trop peu de temps pour en avoir déjà perdu le souvenir. Ne vaut-il pas mieux avoir une république régulière, où du moins les secousses sont prévues, où les changemens sont périodiques et légalement accomplis, et où les pacifiques batailles électorales remplacent le tribunal sanglant des révolutions?

D'ailleurs la république existe en fait depuis près d'un siècle; elle est au fond de l'état social et politique de la France. La France a déjà tous les défauts, toutes les passions, toute la mobilité des gouvernemens républicains; elle a de moins qu'eux l'ordre légal, l'attachement aux institutions, le respect des droits établis, l'habitude des changemens réguliers et pacifiques, l'usage ancien des libertés qui servent à régler l'existence des peuples, et qui entretiennent leur santé morale. Voilà ce qu'il faut tâcher d'acquérir en organisant, dès que nous le pourrons, une république sérieuse et raisonnée, à la place de ce régime confus et agité qui ne satisfait ni les républicains sincères, ni les monarchistes libéraux. Si l'on peut définir le régime politique de la France depuis quatre-vingts ans, au milieu de toutes les formes diverses qu'il a traversées, c'est une espèce de république sans le savoir, avec la présidence à vie, et le renouvellement à long terme : le président, c'est chacun des maîtres que nous nous donnons l'un après l'autre; le renouvellement, ce sont les révolutions, dont la périodicité rappelle chez nous les accidens de la nature. La monarchie et la république se succèdent comme les années de sécheresse et les années de pluie, sans produire aucun changement ni dans les lois, ni dans les mœurs. Le temps n'est-il pas venu d'en finir avec ces fluctuations stériles? Nous laisserons-nous tomber en décadence faute de savoir prendre une résolution virile et persévérer dans notre choix?

Assez de révolutions! c'est aujourd'hui le cri de tous les partis sérieux et de tous les hommes sensés. Là-dessus les royalistes et les républicains sont d'accord; seulement les royalistes croient qu'il en faut une dernière pour éviter toutes les autres, comme ce brigand italien qui, ayant fait vœu de devenir honnête homme, demandait à la Vierge de lui envoyer quelque riche capture qui lui fournît les moyens d'être honnête. « Rentrons, disent-ils, dans la maison de nos pères; ramenons d'abord les brebis égarées au bercail : c'est là seulement, sous le drapeau de la royauté légitime, à l'ombre du toit paternel, que la nation se reposera de tant d'angoisses, d'agitations et de crimes. » Oui, sans doute, la maison paternelle a des charmes; mais il ne suffit pas de vouloir y rentrer, il faudrait aussi qu'elle fût encore debout. Depuis un siècle, elle est abattue, et les débris de tous les gouvernemens qui lui ont succédé se sont accumulés

sur ses ruines. Croit-on qu'on puisse la relever en quelques heures? Pour la rebâtir, il faudrait beaucoup de temps et de peines; il faudrait un plan tout nouveau qui la rendît habitable pour la société moderne, il faudrait surtout y faire entrer tous les matériaux révolutionnaires. Et alors que deviendrait la poésie des souvenirs? Ce ne serait plus la maison de la famille, le berceau de la patrie; ce serait une simple hôtellerie de passage, ouverte à tout venant, et qui n'offrirait elle-même au pays qu'un gîte provisoire sur le grand chemin de la république.

C'est dans la république seule que nous trouverons un refuge contre les agitations qui nous énervent. Que la France, épuisée de révolutions, accepte enfin la révolution elle-même en lui donnant sa forme de gouvernement définitive, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous ou, comme disait Lincoln, « le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. » Ne craignons pas d'avouer la démocratie et de vivre avec elle. Faisons en sorte que le gouvernement de la France, au lieu d'être celui d'une faction, une sorte de forteresse dont chaque parti s'empare à son tour pour y déclarer la guerre au pays, devienne enfin la maison de tout le monde et le patrimoine commun de la nation. La république peut seule remplir ce programme; elle est encore, aujourd'hui comme hier, le seul gouvernement qui puisse être impartial. Elle seule a pu imposer la trêve patriotique, elle seule peut encore la prolonger. Tout le monde peut la servir, jusqu'à ses ennemis eux-mêmes, et tous les jours ils en donnent la preuve. Elle seule peut réunir sous son drapeau tous les vrais conservateurs, tous les amis de la loi, c'est-à-dire, Dieu merci, la majorité du pays, sans que personne ait le droit d'invoquer ses préférences pour manquer à l'appel. Ces vérités ont été tournées en ridicule; elles n'en restent pas moins profondément vraies. Les ennemis eux-mêmes de la forme républicaine lui rendent cet hommage involontaire, puisqu'en raillant sa faiblesse ils lui laissent volontiers la tâche de sauver le pays, et qu'ils ajournent leurs projets de révolution à l'heure où nos malheurs seront réparés.

La république devrait inspirer d'autant moins de défiances qu'à la différence de la monarchie elle n'appartient pas forcément à telle opinion plutôt qu'à telle autre. Elle appartient naturellement à tous, à tous ceux du moins qui s'occupent des affaires publiques et qui consentent à la soutenir; elle n'exclut de ses faveurs que ceux qui se font délibérément et publiquement ses ennemis. Elle ne tombera donc aux mains de la démagogie que si les conservateurs lui font une guerre systématique, ou refusent, par un dédain puéril, de s'associer à ses efforts. Elle n'est point démagogique ou conservatrice par essence; elle est telle que la font les hommes qui

la gouvernent et qui obtiennent la confiance du pays. Elle ne décourage aucun parti, puisqu'elle leur permet à tous de parvenir à la sueur de leur front. A l'œuvre donc! hommes modérés qui craignez de perdre votre influence, et qui vous plaignez de l'injustice et de l'inintelligence de votre pays. Le pays a plus de bon sens que vous ne pensez. La république est dans vos mains, si vous vous donnez la peine de la mériter; elle vous échappera au contraire, si vous continuez à la combattre et à désespérer de son avenir.

Ne voit-on pas d'ailleurs que la république est, dans une société troublée, le plus énergique instrument de la défense de l'ordre et des lois? Les conservateurs sont bien ingrats, s'ils ne reconnaissent pas les services qu'elle leur rend tous les jours et la force invincible qu'elle leur prête quand leurs véritables intérêts sont menacés. La république assurément ne saurait faire comme certaines monarchies, qui vivent dans de continuelles alarmes et que le moindre bruit épouvante; mais elle n'en est que plus forte devant le péril. Si vous en doutez, ouvrez l'histoire de notre temps. La plupart des royautés que nous avons eues ont succombé devant des troubles qui semblaient d'abord à peine sérieux; la dernière de nos monarchies s'est écroulée sous le mépris public sans pouvoir verser une goutte de sang pour sa défense. La république au contraire a triomphé par deux fois des plus terribles convulsions civiles, de celles qui font, comme on dit, trembler la société jusque dans ses fondemens. Grâce au concours de tous les citoyens, qu'elle peut seule obtenir au même degré, elle a montré non-seulement une vigueur incomparable dans l'action, mais encore, au lendemain de la victoire, une impitoyable fermeté dans le châtiment. Quelle est donc la monarchie qui aurait pu faire un aussi terrible exemple des crimes de la commune? Si le descendant de nos anciens rois s'était trouvé sur le trône, il aurait imité l'exemple de son aïeul Henri IV, qui faisait passer du pain aux Parisiens insurgés; le lendemain il aurait proclamé l'amnistie des coupables, tandis que la république les livre tous à la justice des lois, et se contente d'exécuter froidement la sentence. Elle seule peut agir ainsi, parce qu'elle est un gouvernement impersonnel, et que, n'ayant pas d'intérêts dynastiques, elle ne tient compte que de l'intérêt national. Les conservateurs le savent bien, et ils en profitent; c'est toujours à la république qu'ils confient le soin de réparer leurs fautes. Elle apparaît à certaines heures, quand les monarchies s'écroulent, pour liquider leur succession et remettre l'ordre dans la maison. On la soutient tant qu'il y a du danger, et qu'il est commode de se mettre à l'abri derrière elle; puis, quand elle a rétabli la paix et le travail, sauvé la société, relevé la patrie, on la désavoue, on la dénonce au pays

comme la cause de tout le mal, et on la chasse ignominieusement comme une servante infidèle.

Eh bien! ce rôle sacrifié, cette tâche ingrate et laborieuse, elle l'accepte de bon cœur, à la condition toutefois qu'on ne l'oblige pas tous les vingt ans à recommencer son œuvre; tout ce qu'elle demande, c'est d'être jugée par ses fruits et admise à *l'essai loyal;* j'entends l'essai loyal des institutions républicaines sincèrement pratiquées, et non pas l'intermède confus qui en usurpe trop souvent le nom. Elle n'a pas seulement à rétablir l'ordre matériel, à réparer les finances, à refaire l'armée, à libérer le sol français, à rendre à la nation le sentiment de la loi et de la discipline; elle a encore un plus grand service à rendre à la société française en lui procurant l'ordre moral. Il ne faut pas se faire d'illusions sur l'avenir de la société française et se figurer qu'avec un heureux mélange de force et de finesse, on puisse changer son caractère et lui faire remonter le cours des âges. La France est désormais une démocratie qui se démocratisera chaque jour davantage. Quand nous lui cherchons un gouvernement, nous n'avons pas toute la liberté du choix : il faut choisir entre les deux formes des sociétés démocratiques, entre la république légale et le césarisme, ou bien il faut prendre la démocratie au sérieux et se mettre à sa tête pour l'améliorer, ou bien la confisquer, la pervertir et la dominer par ses vices, comme faisait le gouvernement impérial. La démocratie ou la démagogie, telle est l'alternative où nous sommes placés en France. Enfin, pour poser la question en termes plus clairs et désigner chacun des adversaires par son nom, nous n'avons le choix qu'entre la république et l'empire.

Parmi les conservateurs sensés, qui voudrait à présent ramener l'empire? On sait comment ce régime dissolvant protége la société. Tout son art de gouvernement consiste dans la vieille maxime du machiavélisme vulgaire, « diviser pour régner. » Nous l'avons vu pendant vingt ans ameuter les unes contre les autres les classes bourgeoises et les classes populaires, encourager tour à tour la démagogie et la réaction, creuser un abîme sous nos pieds pour se rendre nécessaire et pour obtenir de nous l'obéissance de la peur. Pour dominer seul, il a détruit tout ce qui lui faisait ombrage, et, pensant qu'il aurait meilleur marché des agitations populaires que des résistances conservatrices, il a asservi et annulé toutes les forces qui pouvaient le soutenir. On s'est aperçu trop tard de l'inanité d'une puissance fondée sur l'abaissement et sur l'affaiblissement du pays. Non, les conservateurs n'oublieront pas cette leçon. Ils ne se laisseront pas séduire par le souvenir d'une tranquillité factice, qui leur cachait le danger sans cesse grandissant de la

société française, et qui devait fatalement aboutir aux plus grands malheurs. Ils secoueront leur coupable indolence, et, plutôt que de laisser le césarisme impérial achever la ruine de la France, ils aimeront mieux la sauver en s'alliant à la république.

Nécessaire à l'intérieur pour maintenir l'ordre social, la république n'est pas moins utile au dehors pour assurer la paix. L'étranger, dit-on, se méfie d'elle, et elle ne trouvera pas d'alliances en Europe; le voisinage d'une république menace toujours plus ou moins les trônes, et les rois de l'Europe auraient du plaisir à voir un de leurs frères régner sur la France. — Cela est possible pour les princes, mais cela n'est pas vrai des gouvernemens. Quelle idée les politiques qui tiennent ce langage se font-ils donc de l'Europe moderne? Ne soyons pas dupes de cet anachronisme enfantin. Nous ne sommes plus au temps de la sainte-alliance, et les gouvernemens qui nous entourent se soucient peu que la France s'appelle royauté, empire ou république. La politique de la dernière monarchie n'a pas été faite pour leur inspirer confiance, et, si nous leur demandions leur avis sur nos affaires, ils nous diraient certainement que ce qu'ils redoutent le plus, c'est le gouvernement d'un conspirateur couronné, occupé à miner tous les trônes. Si enfin nos ennemis faisaient à la république l'honneur de la craindre, serait-ce donc une raison pour la répudier?

Résumons-nous en un mot : la république est inévitable, ou elle ne peut être évitée que par la dictature et par la honte. Elle seule peut conjurer le danger social; elle seule peut offrir un rendez-vous commun aux libéraux et aux patriotes de tous les partis. Si les conservateurs sont las du provisoire et qu'ils veuillent faire dès à présent une constitution définitive, ils ne peuvent constituer qu'une république. S'ils s'y décidaient malgré leurs répugnances, ils ne rendraient pas seulement au pays un service dont ils seraient récompensés par l'histoire; ils feraient encore une chose conforme au bon sens, conforme aux exemples du parti conservateur dans tous les pays libres, conforme à tous leurs intérêts légitimes, et dont ils trouveraient déjà une première récompense à l'époque des élections prochaines.

III.

Ce ne sont donc pas les partisans de la forme républicaine qu'il faut accuser de spéculer sur les dangers du provisoire et de s'opposer à la fondation d'un gouvernement définitif. S'ils se trompent, comme on le prétend, ils savent du moins ce qu'ils veulent, et ils agissent comme ils parlent : c'est de l'autre côté que se rencontrent les hésitations et les résistances.

Il y a dans l'assemblée nationale un groupe d'honnêtes gens qui ont compris la nécessité de placer les principes conservateurs sous la garde même des institutions républicaines, et qui mettent leur honneur à les faire prévaloir en les prenant pour le fondement de la république. Sur ce terrain, qu'ils n'abandonneront pas, parce que le pays lui-même est avec eux, ils sont prêts à se rencontrer et à contracter alliance avec tous les partis raisonnables. Ils ont tendu la main à la gauche modérée, qui est dès à présent pour eux une amie fidèle, et dont le but est le même que le leur. Ils la tendent en même temps au centre droit, qui représente la droite modérée et le libéralisme parlementaire. Cette union mettrait fin à toutes les difficultés de la situation présente, à la condition cependant qu'elle se fît sous le drapeau républicain. Ce n'est pas la faute du centre gauche si ce contrat n'a jamais pu se conclure, et si les partisans de la monarchie libérale lui ont toujours demandé de renoncer formellement ou tacitement à son programme, en répudiant toute communauté de vues avec les républicains de la veille. Le centre gauche veut fonder la république conservatrice, et si, pour mener son œuvre à bonne fin, il préfère se passer du concours de certains républicains trop célèbres, il ne croit pas cependant que la république puisse se passer de républicains et s'unir, pour leur faire la guerre, à leurs ennemis.

On sait que depuis bien des mois il y a des pourparlers fréquens entre les deux centres, et que jusqu'à présent ces négociations n'ont donné aucun résultat sérieux. On pourrait même dire au contraire qu'elles ont élargi dans ces derniers temps le fossé qui les sépare, et qui est en apparence si facile à combler. Surtout depuis la dernière démarche collective des chefs de la droite auprès de M. le président de la république et depuis la déclaration de guerre qui s'en est suivie, sans amener heureusement d'effet grave, le centre gauche et le centre droit semblent avoir renoncé à tout espoir d'entente et resserré plus étroitement leurs liens respectifs, qui avec la gauche, qui avec la droite. Le centre gauche et le centre droit sont en effet des frères ennemis; ils se combattent, bien qu'ils aient toutes les mêmes idées générales, et qu'ils votent souvent ensemble sur la plupart des questions. Ce qui les sépare et en fait en ce moment des adversaires trop décidés, c'est qu'ayant tous les mêmes principes ils ne se proposent pas le même but. Tandis que le centre gauche travaille surtout à effacer les vieilles distinctions de parti et qu'il se consacre sans réserve à l'œuvre de pacification qu'il a entreprise, le centre droit, gardant les instincts belliqueux et la tactique du régime parlementaire, ne cherche qu'à gagner des recrues pour la grande levée de boucliers qu'il organise sinon pré-

cisément contre la république, qu'il renonce en ce moment à attaquer de front, du moins contre le gouvernement de M. Thiers. Le centre droit est une opposition, le centre gauche est un parti de gouvernement; voilà le secret de leurs inimitiés et ce qui les rend peut-être irréconciliables aujourd'hui. C'est toujours sur les frontières que les haines nationales sont le plus vives malgré les affinités et le voisinage; il en est de même dans les assemblées politiques : on se déteste d'autant plus qu'on regrette davantage d'être séparés et qu'on aurait le plus besoin de s'entr'aider et de s'entendre.

Tout nouvel essai d'alliance et d'action commune sans d'importantes concessions de part ou d'autre ne pourrait en ce moment que ranimer les hostilités. Plus les équivoques se dissipent, moins les compromis deviennent possibles. Il n'y a, j'en ai peur, que deux moyens de faire cesser la lutte : ou bien que le centre gauche passe à l'opposition et se joigne à la droite pour renverser le gouvernement de M. Thiers au profit de je ne sais qui, ou bien que le centre droit passe à la république avec armes et bagages, promette loyalement de la soutenir, et travaille à l'organiser sur des bases durables. Sans cette espèce d'abdication de l'un ou de l'autre des combattans, il n'y a guère d'apparence que la paix puisse être signée. Le centre gauche, fort de son patriotisme et de sa fidélité au gouvernement, s'y refusera toujours; le centre droit s'y refuse également sinon par conviction monarchique, du moins par amour-propre de parti. Nous laissons au bon sens du lecteur le soin de décider lequel des deux a tort ou raison.

Lorsqu'il y a quelques semaines les chefs du centre droit firent un effort pour enrôler le centre gauche dans la piteuse croisade qu'ils méditaient de faire contre l'administration de M. Thiers, ils les engagèrent, au nom des principes conservateurs, à se joindre à eux pour former une majorité sainement libérale, sur laquelle le gouvernement pût désormais s'appuyer sans réserve. Le centre gauche ne leur demanda qu'une chose en échange : une promesse d'adhésion à la république. Cette promesse d'adhésion fut refusée par les chefs du centre droit. Il ne s'agissait pas, suivant eux, de monarchie ou de république; c'était là une question de peu d'importance, sur laquelle chacun pouvait réserver ses convictions. Il s'agissait de conservation sociale et de liberté parlementaire; personne, à gauche comme à droite, ne pouvait refuser son concours à une telle cause. La monarchie, ajoutaient-ils enfin, n'était pas possible à cette heure, la république n'était pas en cause, et il était inutile d'en parler quand personne ne la menaçait. — Eh quoi! c'est au lendemain des manifestes fusionnistes, après toute une année d'efforts pour renverser ou pour entraver la république, que les chefs

du centre droit viennent nous dire que la république n'est pas en cause, et que nous n'avons pas à leur demander compte de leurs secrètes espérances! Ils croient avoir acquis des titres suffisans à notre confiance en déclarant qu'ils réservent leurs convictions et leurs entreprises pour des occasions meilleures! Non certes, les républicains conservateurs ne devaient pas se donner sans conditions aux chefs des partis monarchistes; ils avaient le droit de leur demander un gage avant de consentir à grossir les rangs de cette majorité fictive dont on parle toujours et qu'on ne voit jamais. Prétendait-on que par complaisance ils consentissent à devenir des dupes? Pouvaient-ils enfin rien exiger de moins qu'une simple adhésion verbale? Et puisque le centre droit regardait la royauté comme impossible, pourquoi cette déclaration dépassait-elle son courage? Il faut respecter tous les scrupules de conscience; cependant il est permis d'en tirer la morale. Il est permis de se tenir en garde contre ceux qui fuient les situations claires. Laissons encore une fois au bon sens public le soin de juger les torts de chacun.

Il faut d'ailleurs le reconnaître : dans les hésitations et les équivoques de la droite, il y avait au moins autant de découragement et de dépit que de ruse et de finesse. Ses chefs avaient beaucoup délibéré et semblaient parfaitement résolus, mais ils n'avaient pas encore un plan de campagne arrêté. Ils étaient poussés par l'amour-propre blessé plutôt que par un calcul sérieusement prémédité. En cela, comme toujours, ils n'avaient qu'une politique; ils voulaient affaiblir le gouvernement, il leur répugnait de reconnaître la république. Ils n'en voyaient pas plus long, et ils allaient bravement devant eux, obéissant à leurs préjugés, à leurs ressentimens et à leur mauvaise humeur, sans trop savoir ce qui en résulterait, la paix ou la guerre. Tout porte à croire qu'ils étaient presque sincères en avouant le terrain perdu par la monarchie et l'impossibilité où ils se trouvaient de songer présentement à la rétablir; mais je ne sais quelle espérance obstinée, se mêlant aux conseils de l'orgueil offensé, leur défendait d'ajouter à cet aveu d'impuissance un acte d'adhésion formelle à la république. La vérité est qu'ils marchent au hasard et qu'ils essaient, par leurs agitations, de se faire illusion sur leur faiblesse. Ils seraient eux-mêmes bien embarrassés de dire exactement ce qu'ils veulent. La monarchie, ils n'y pensent pas en ce moment; la république, ils n'en veulent pas prononcer le nom; le provisoire, ils s'en plaignent tous les jours comme d'une insupportable tyrannie. Que veulent-ils donc alors?

Le centre droit est un parti qui boude; ne pouvant réaliser ce qu'il désire, il empêche que rien ne se fasse. Les questions de personnes passent pour lui bien avant les questions nationales. Il s'é-

puise à chercher partout des expédiens bâtards pour échapper à la république, sans recourir à la monarchie. Les uns accepteraient le mot, pourvu qu'on n'eût pas la chose; les autres consentiraient à la chose, pourvu que le mot fût proscrit; d'autres enfin ne tolèrent à aucun prix ni le mot, ni la chose. Il y en a qui se résigneraient de bon cœur, pourvu que la république eût pour président tel ou tel personnage de leur choix. Si c'est là tout le bagage de l'opposition, qu'elle attende au moins pour déclarer la guerre au gouvernement l'heure prochaine de la libération du territoire. Que momentanément elle se résigne à n'exercer qu'une partie de ses droits parlementaires et à se contenter d'une souveraineté un peu idéale. Il en est ainsi de toutes les assemblées uniques, dont rien ne limite les droits : leur toute-puissance même est l'origine de leur faiblesse, car elle les oblige à abdiquer tous les jours en détail entre les mains de l'homme à qui elles délèguent le pouvoir. Le chef du gouvernement changerait qu'il en serait encore de même. Ne nous révoltons pas contre la force des choses, ce qui est la pire des folies humaines; supportons-nous les uns les autres, et laissons du moins sans trop d'impatience le pays décider entre nous.

La sagesse du pays dépend d'ailleurs beaucoup de la nôtre. Il ne s'agit pas tant, comme l'opposition se le figure, de s'emparer des ministères et de mettre un homme de paille à la présidence lors des élections prochaines que de donner de bons exemples à la France. La question, je le veux bien, n'est plus de savoir si l'on votera pour la monarchie ou pour la république : là-dessus, le choix du pays n'est pas douteux à l'heure qu'il est, et, s'il avait encore une hésitation, l'opposition de droite se chargerait de la vaincre. Mais les futures élections seront-elles modérées ou violentes? C'est de là que dépend le salut de tout le monde et l'avenir de la république elle-même. Or elles seront forcément violentes, si les hommes qui représentent le parti conservateur ne donnent pas eux-mêmes l'exemple de la modération et de la prudence. Peut-être au fond certains d'entre eux préfèrent-ils les solutions violentes, parce qu'ils voient dans le succès du radicalisme un espoir de réaction prochaine. Ils pensent que le bien pourrait sortir de l'excès du mal, et ils spéculent d'avance sur les désordres qu'ils comptent provoquer. Un député royaliste n'écrivait-il pas dans un ouvrage récent (1) que l'avénement de la droite au pouvoir ne manquerait pas de soulever des troubles, mais qu'il ne fallait pas s'en inquiéter, car ces troubles mêmes feraient sa force en lui fournissant l'occasion de réunir tous les hommes d'ordre pour écraser le parti radical? Ainsi l'on n'hésite-

(1) *Quelques mots sur la situation*, par le marquis de Castellane.

rait pas à provoquer la guerre civile pour se donner l'occasion de vaincre, et les hommes qui font ces calculs patriotiques osent encore se dire et se croire conservateurs! Ils ne sont que les imitateurs maladroits de la politique à outrance et de la tactique immorale de l'empire. L'empire, comme eux, préférait les opinions violentes aux opinions modérées, et il ne craignait pas d'exciter des émeutes, de les payer même au besoin, pour effrayer le pays et conserver la dictature. Si les événemens n'ont donné de leçons à personne, si l'on prétend encore gouverner la France par la peur et sauver la société par la guerre civile, qu'on nous ramène aux carrières! qu'on nous rende le césarisme impérial, qui du moins n'avait pas le défaut de l'hypocrisie, et ne se cachait pas sous le masque de la liberté!

Heureusement tous les conservateurs ne font pas ce dangereux calcul. Il y a parmi eux des libéraux sincères, des patriotes qui veulent la conciliation et l'apaisement du pays. Ceux-là n'ont qu'un parti à prendre, c'est de se rallier au centre gauche et de soutenir le gouvernement que nous avons. Il y avait dans l'assemblée nationale une majorité toute faite, et qui semblait devoir se former tout naturellement par l'union des deux centres libéraux avec la gauche républicaine modérée. Si les partis s'étaient groupés de cette façon, la majorité se plaçait d'emblée au centre de gravité de l'opinion publique, et elle y devenait inexpugnable. En repoussant cette combinaison, en poursuivant la chimère d'une majorité monarchique, composée d'accord avec la droite pure, et en contradiction avec le pays, les parlementaires ont déterminé l'opinion à se jeter du côté gauche, et ils ont rendu plus difficile la tâche d'un gouvernement conservateur, qui veut rester neutre entre les partis, mais qui doit tenir compte de leurs vœux, tout en les modérant dans leurs excès. Puisqu'ils redoutent la république radicale, ils n'ont qu'à s'appuyer sur la république modérée : à défaut de ce qu'on désire, il faut savoir se contenter de ce qu'on a. S'ils persistent à voir dans la forme républicaine un péril pour notre avenir, qu'ils la combattent du moins avec ses propres armes. Qu'ils en finissent, en un mot, avec cette politique où l'on ne sait trop ce qui domine, du procureur ou du paladin. Battus d'avance sur le terrain de la monarchie, ils seraient au contraire invincibles sur le terrain de l'ordre et de la loi.

Il est peut-être un peu tard pour se raviser. Après avoir mis tant de solennité dans leur déclaration de guerre, ils ne sauraient se contenter d'une conversion silencieuse et d'un tacite aveu de leur erreur. Pour rassurer l'opinion publique alarmée, il ne faudrait pas moins qu'un manifeste, une sorte de confession publique qui coû-

terait beaucoup à leur amour-propre et nuirait tant soit peu à leur prestige. On comprend tout ce que cette humiliation aurait de pénible pour ces fiers doctrinaires du centre droit, dont les convictions altières ne savent pas plier devant la nécessité, ne se laissent pas abattre par l'infortune, et qui se retrouvent au lendemain des malheurs de la patrie tels qu'ils étaient jadis au temps de leur pouvoir, sans avoir rien appris ni rien oublié. Cependant la vraie dignité, comme la bonne politique, consiste à savoir reconnaître et réparer ses fautes; puisqu'ils ignorent comment on pratique l'art des concessions opportunes, l'aristocratie anglaise, qu'ils se piquent de prendre pour modèle, leur enseignera la manière de ménager son influence en se résignant à céder à temps. S'ils se laissent persuader par ces exemples, ils peuvent encore rendre de grands services à leur cause et surtout à leur pays. Ils peuvent contribuer à empêcher le trop rapide avénement du parti radical, c'est-à-dire le plus grand malheur qui menace aujourd'hui la république et la France, — car derrière le radicalisme, dont le règne serait court et troublé, il faut apercevoir la réaction que le radicalisme amènerait bientôt, et la réaction sous sa forme la plus détestable, la plus immorale, la plus humiliante, sous celle de la démagogie bonapartiste, érigée par un plébiscite et soutenue par des proscriptions.

C'est là qu'est le péril social, et il ne faut pas le chercher ailleurs. Pour qui sait aller au fond des choses et ne se laisse pas aveugler par de vaines terreurs, le radicalisme en lui-même n'est pas aussi terrible qu'on paraît le croire; c'est par ses conséquences surtout qu'il est redoutable. Les doctrines antisociales ne prévaudront jamais, parce qu'elles ne sont pas viables. Rien n'est plus vague d'ailleurs que ce mot de *radicalisme* et de plus étendu que le champ qu'il embrasse. Tel se dit radical, épouvante par là les conservateurs, dont tout le crime consiste à professer certaines idées admises par beaucoup de libéraux modérés, et qui certainement prévaudront dans l'avenir, telles que l'instruction obligatoire, la séparation de l'église et de l'état, la liberté commerciale et l'impôt sur le revenu. C'est là, peu s'en faut, tout le programme et tout le bagage sérieux du radicalisme. D'autres sont des théoriciens épris d'un idéal généreux, mais étrangers à la politique positive, et incapables d'exercer le pouvoir; d'autres enfin, qui déshonorent le parti sous le drapeau duquel ils se rangent, sont de purs ambitieux, non sans passions, mais sans conscience, et qui poursuivent la fortune en pratiquant l'industrie des révolutions. Si la république s'établit en France, on verra cette tourbe révolutionnaire passer dans le camp des anciens partis et faire la guerre au régime nouveau. Alors le parti radical épuré deviendra l'aile gauche de la république,

il y représentera l'élément réformateur, et méritera d'occuper à son tour le gouvernement du pays. En attendant cet avenir, moins éloigné peut-être qu'on ne le pense, le parti radical ne doit pas prétendre à tenir les rênes du gouvernement. Il faut le tenir à l'écart du pouvoir pendant toute la période de fondation de la république, et tous les républicains raisonnables doivent comprendre que c'est pour eux comme pour les conservateurs une question de vie ou de mort.

Ce n'est pas à dire que le parti radical, si le contre-coup des intrigues royalistes le faisait parvenir demain au pouvoir, dût commettre fatalement beaucoup d'excès et de folies. Il est probable au contraire qu'il saurait s'en garder, et que ses chefs étonneraient le monde par leur fidélité aux vieux erremens et par leur complète absence d'originalité politique. Autrement le pays, qui est foncièrement conservateur, quoiqu'on le qualifie trop souvent d'ingouvernable, ne les souffrirait pas longtemps au pouvoir. C'est justement parce que le pays est conservateur que les radicaux l'alarmeraient par leur présence aux affaires et fourniraient des armes à la réaction. Ils sauraient se garder des violences matérielles sans toutefois savoir dédaigner la fausse popularité que l'on acquiert par certaines déclamations sonores qui sont le jargon accoutumé des sociétés démocratiques, mais dont les hommes sérieux et les chefs de parti devraient au moins s'abstenir. De cette façon ils déferaient par leurs paroles le bien qu'ils pourraient faire par leurs actes, et malgré les intentions les plus conciliantes ne parviendraient point à pacifier la nation. Ces hommes, dont l'influence grandit outre mesure grâce aux fautes de leurs adversaires, ont un devoir à remplir envers la patrie et presque envers eux-mêmes : c'est de ne pas se précipiter impatiemment au pouvoir à la première occasion qui leur serait offerte, et de ne pas trop se laisser séduire par l'attrait des succès faciles. La fondation de la république est une œuvre de longue haleine pour laquelle il est besoin de toutes les forces du pays. Une république de passage peut être une aventure révolutionnaire tentée par une dictature de hasard; mais la république définitive doit être un gouvernement qui réunisse tout le monde, et il ne faut pas qu'elle tombe dans des mains qui en feraient, même en apparence, le gouvernement d'une faction.

Lorsqu'on s'élève à une certaine hauteur au-dessus des questions personnelles, des exagérations de l'esprit de système et des aveugles fureurs des partis, on ne peut s'empêcher d'éprouver un douloureux étonnement en voyant combien les nations aggravent à plaisir les difficultés de leur existence et les incertitudes de leur destinée. Sans les passions et les routines qui troublent en général le juge-

ment des hommes d'état, ils arriveraient bien vite à reconnaître qu'il n'y a pour tous les partis qu'une seule et même politique possible, parce qu'il n'y a qu'une seule politique honnête et une seule politique d'avenir. On peut différer sur les détails et dans les affaires de chaque jour; mais pour les grands traits qui fixent de temps à autre la destinée des peuples il n'y a jamais à la fois qu'un parti à prendre, et si tous l'adoptaient avec sagesse, tous à la fois y trouveraient leur compte. Cette politique, est-il besoin de le répéter? est aujourd'hui celle de la république conservatrice. Peut-être ne prévaudra-t-elle pas facilement, mais il n'est pas douteux qu'avec le temps elle ne finisse par prévaloir. Espérons même que le triomphe n'en est point trop éloigné, et que, malgré l'absurde acharnement des factions, malgré les maladresses des conservateurs, malgré l'inexpérience et l'ardeur du parti radical, le pays, qui est sage, qui ne songe qu'à son avenir, qui n'est le complice d'aucune ambition personnelle, qui ne comprend rien aux passions parlementaires, saura se maintenir à égale distance de toutes les exagérations. Espérons qu'à défaut de l'assemblée actuelle, dont l'obstination paraît difficile à vaincre, une chambre nouvelle, élue parmi les hommes modérés, contractera avec la république définitive, non pas un mariage de passion, ce qui est toujours dangereux, mais un mariage de raison, entouré de toutes les garanties qui font les bons ménages et les peuples libres.

Ce jour-là seulement on pourra dire que l'ère des révolutions est close, et cette affirmation banale de tous les gouvernemens nouveaux deviendra enfin une vérité. Ce sont les monarchies qui, dans le siècle et le pays où nous vivons, suivant l'admirable expression de Royer-Collard, sont « des tentes dressées pour le sommeil. » La république seule peut être le gouvernement définitif des sociétés démocratiques. Autant il est imprudent et inutile de hâter les révolutions quand rien ne les réclame et qu'elles peuvent être évitées, autant il serait puéril de ne pas les reconnaître lorsque l'opinion publique s'y rallie, et lorsqu'elles viennent à s'imposer par la logique même de l'histoire.

ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.

L'ILE

DE MADAGASCAR

LES TENTATIVES DE COLONISATION. — LA NATURE DU PAYS.
UN RÉCENT VOYAGE SCIENTIFIQUE.

DEUXIÈME PARTIE (1).

I.

Après la chute de l'empire, lorsqu'il fut permis à la France de revoir les mers et de songer à ses anciennes colonies, l'Ile-de-France et l'île Bourbon étaient aux mains des Anglais; l'agent placé à Tamatave par le général Decaen avait été expulsé, les forts qui existaient dans les comptoirs de la côte orientale de Madagascar avaient été détruits, le pays abandonné aux indigènes. Le traité de Paris spécifiait la cession à la Grande-Bretagne de l'*Ile-de-France et de ses dépendances*. Dans l'opinion du gouverneur de la colonie anglaise, sir Robert Farquhar, Madagascar était une simple dépendance de l'Ile-de-France, qu'on appelle désormais l'île Maurice. L'interprétation, au moins singulière, fut contestée; elle donna lieu à l'échange de nombreuses pièces diplomatiques entre la France et l'Angleterre. Un ordre du gouvernement britannique, en date du 18 octobre 1816, enjoignit à l'amiral Farquhar de remettre immédiatement à l'administration de l'île Bourbon les anciens établissemens de Madagascar. Les écrivains anglais aiment à plaisanter à

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet.

l'égard de nos droits sur la grande île africaine; c'est en vérité beaucoup manquer de logique. Mieux que tout autre, le peuple anglais a pris pour axiome que les pays barbares appartiennent à la nation civilisée qui la première y a planté son pavillon et déclaré possession. Sous ce rapport, la France est bien en règle relativement à Madagascar; les reproches qu'elle mérite pour d'irréparables fautes retombent sur les gouvernemens, qui écoutent toujours les intrigans et ne recherchent presque jamais les hommes utiles.

Au mois de mars 1817, le ministre de la marine et des colonies chargea les administrateurs de l'île Bourbon de reprendre possession des anciens établissemens français de la Grande-Terre, d'envoyer un agent commercial et un nombre de soldats capable de faire respecter le pavillon. Un conseiller d'état, vice-président du comité de la marine, M. Forestier, fut choisi pour rechercher, à l'aide des rares documens conservés dans les archives, le parti que la France pourrait tirer du pays tant de fois foulé par nos compatriotes dans les deux siècles précédens. Se croyant suffisamment éclairé par les lumières de M. Sylvain Roux et d'un ancien chef de traite, M. Forestier proposa de fonder un établissement colonial d'une certaine importance sur la côte orientale de Madagascar. L'île Sainte-Marie, située en face du port de Tintingue, parut offrir une réunion d'avantages propres à fixer d'abord le choix du gouvernement, — le canal qui la sépare de la grande île formant une rade sûre, d'un accès facile par tous les temps.

La pénurie des finances détermina l'ajournement de toute entreprise jusqu'à l'année 1819. Afin de préparer la voie, une commission spéciale, placée sous les ordres de M. Sylvain Roux, dut aller examiner l'endroit où il conviendrait d'entreprendre des cultures et d'attirer le commerce; Tintingue et Sainte-Marie furent indiqués comme les points les plus favorables. En présence des principaux habitans du pays réunis en *kabar*, c'est-à-dire en assemblée générale, on reprit possession de Sainte-Marie le 18 octobre, et de Tintingue le 4 novembre 1818; la revendication de la propriété de la petite île ne fut nullement contestée par les indigènes. Le baron de Mackau, alors capitaine de frégate, et son état-major avaient mis le temps à profit pour lever le plan du port de Tintingue. Les explorateurs s'applaudirent de l'accueil des Malgaches; ils amenaient du reste un témoignage vivant de la confiance qu'ils avaient inspirée. Le chef de Tamatave, né d'un père français et d'une mère de la race des Zafferamini, le fameux Jean René, avait remis son neveu, et le chef de Tintingue son petit-fils aux mains de M. de Mackau, pour les faire élever dans un des colléges de Paris.

Tandis que l'administration française réunissait des commissions, réclamait des rapports, discutait sur les points où l'on devait s'établir, les Anglais déployaient toute l'activité imaginable pour acquérir une influence prépondérante sur les habitans de Madagascar. Un changement considérable s'était effectué depuis peu dans la condition politique de la Grande-Terre. Le peuple ova, autrefois relégué dans l'intérieur de l'île, absolument inconnu à nos anciens colons du fort Dauphin, signalé en termes très simples par Le Gentil et Sonnerat, avait étendu sa domination sur les peuplades voisines, et faisait reconnaître son autorité jusqu'à la côte. Autrefois soumis à différens chefs, les Ovas s'étaient longtemps fait la guerre. Au commencement du siècle, Impoina conquit la province d'Imerina tout entière, et le renom du vainqueur détermina la soumission des chefs de plusieurs districts. Le fils du conquérant, Radama, était devenu roi en 1810, à l'âge de dix-huit ans (1); homme plein d'énergie, souvent cruel, mais supérieur à ses compatriotes par les qualités de l'esprit, il devait au contact des Européens prendre goût aux formes de la civilisation et accroître son ambition. Sir Robert Farquhar comprit l'intérêt de gagner les bonnes grâces de ce souverain rempli d'orgueil, qui rêvait à sa grandeur, assis sur une natte et enveloppé d'un lamba. En 1816, le gouverneur de l'île Maurice se hâta d'envoyer son aide-de-camp, le capitaine Le Sage, près de Radama, dans le seul dessein avoué d'établir des relations d'amitié. L'agent anglais entreprit résolûment le voyage de Tananarive, la capitale des Ovas; — d'énormes difficultés de tout genre, une saison déplorable, des pluies continuelles, le débordement des torrens, le danger d'être pris entre deux rivières infranchissables, l'absence de chemins, la perspective de manquer de vivres, n'arrêtèrent pas l'intrépide officier. Le capitaine Le Sage trouva le pays magnifique, néanmoins la route était bien pénible; pendant le trajet, plusieurs de ses compagnons succombèrent à la fatigue et aux atteintes de la fièvre, d'autres se traînèrent malades. Les indigènes, étonnés de voir des hommes blancs, les entouraient avec curiosité sans témoigner de malveillance; mais, misérables, ils n'avaient rien à offrir, aucune assistance à donner. Dans les fonds, même dans les endroits unis, la marche était presque impossible sur le terrain détrempé par la pluie; sur les pentes, il fallait s'accrocher ou se laisser glisser. C'était un désespoir pour les malheureux voyageurs; aussi quelle joie tout à coup! la petite troupe se voit en présence de messagers du roi Radama qui venaient à sa

(1) Ellis, *History of Madagascar*, t. II, a donné des détails sur les prédécesseurs de Radama.

rencontre, amenant des bestiaux pour fournir des vivres pendant la route.

Le souverain des Ovas promettait bonne réception, et exprimait le regret de ne pouvoir, par suite d'un incendie du palais et de la résidence de la cour, installer ses hôtes comme il l'eût désiré. En approchant de la capitale, l'agent britannique eut le plaisir de voir souvent des messagers qui venaient le saluer en apportant des provisions et des lettres du roi. Dans une dernière lettre, Radama s'informait si l'envoyé européen voulait attendre qu'il eût assemblé tout son peuple pour le recevoir, ou s'il préférait le trouver simplement entouré de ses soldats; l'officier anglais, considérant son piteux équipage, se déclara pour la simplicité. A peu de distance de Tananarive, le capitaine Le Sage et ses compagnons furent assurés d'un aimable accueil d'une façon si galante qu'on s'en étonnait de la part du roi d'un état barbare. Quatre groupes, composés chacun d'une vingtaine de personnes, apparurent portant des rafraîchissemens aux voyageurs; tout ce monde appartenait aux familles les plus distinguées de la cour. Les femmes, vêtues d'un lamba d'un pourpre foncé, serré à la taille et retombant en plis gracieux qui faisaient ondoyer les franges, étaient parées de colliers, de chaînes d'argent, d'anneaux aux chevilles; les hommes, ayant des parures semblables à celles des femmes, se distinguaient par une sorte de couronne d'argent sur la tête, un ceinturon muni d'une poche pour les amulettes et un mousquet élégamment façonné à la main. A quelques milles de la capitale se présentèrent une douzaine d'hommes tenant une petite chaise; c'était le *tacon* destiné à l'agent britannique. Porté sur les épaules de vigoureux Malgaches et suivi des gardes du roi, le capitaine Le Sage franchit le reste du chemin d'une manière digne; la foule se pressait pour le voir, le canon tonnait, une multitude de soldats avec le mousquet et la lance venaient l'entourer en dansant. Après ces témoignages d'allégresse, les coups de feu, nouveau signe de réjouissance, partirent de la ville et des montagnes environnantes. Les voyageurs, escortés de 7,000 à 8,000 soldats, avançaient lentement au milieu de la population entière répandue dans la ville et sur les collines voisines. Le cortége, parvenu dans Tananarive, s'arrête : le moment est solennel. Un ministre de Radama impose silence et annonce que le roi a donné le pays à son visiteur; il demande au peuple s'il y consent, et le peuple répond oui. S'adressant à l'officier anglais, il lui déclare qu'il est le roi, qu'il jouit de l'autorité sur toute la contrée, que Radama règne seulement à Maurice. De telles formes de politesse devaient faire penser à l'Inde ou à la Perse. En arrivant à la résidence royale, l'agent britannique trouve le souverain sur une sorte

de trône, entouré de ses ministres et d'hommes d'armes assis à terre sur des nattes. Après l'échange des salutations, le roi répète ce que le ministre a crié à haute voix sur la place publique, et, paraissant de même consulter l'entourage, il dit que Madagascar est le pays du capitaine Le Sage, et le sien l'île Maurice. L'envoyé de sir Robert Farquhar, ayant présenté ses lettres de crédit, le souverain exprima le plaisir que lui causait pareille visite.

Pendant son séjour à Tananarive, l'officier anglais ne cessa d'être traité avec des égards infinis et une politesse exquise. Une maison fut construite pour les étrangers; Le Sage, étant tombé malade, devint l'objet des attentions les plus assidues de la part de Radama. De son côté, l'agent britannique remit les présens dont il était chargé, et ne négligea aucun soin pour gagner l'amitié et flatter l'orgueil du roi. Au départ, Radama, marchant à pied, accompagna le capitaine Le Sage jusqu'à la distance de 3 à 4 milles; plusieurs membres de la famille royale ne le quittèrent qu'après un trajet d'une quarantaine de milles. En fallait-il davantage pour rendre intarissables les éloges du caractère et de l'intelligence du roi des Ovas? La réception faite à l'aide-de-camp de l'amiral Farquhar engagea les Anglais à redoubler d'efforts pour acquérir une influence considérable à Madagascar. Une cause louable devint un merveilleux prétexte pour le gouvernement britannique; aux yeux du monde, il devait ne paraître préoccupé que d'une question d'humanité, l'abolition de la traite des esclaves. Depuis un temps immémorial, l'esclavage existait sur la Grande-Terre; mais les seigneurs malgaches, doux en général envers les hommes qu'ils considéraient comme une propriété, ne les vendaient pas aux étrangers. On citait du moins peu d'exemples de ce commerce avant l'invasion des pirates sur la côte orientale de l'île. Depuis cette époque, le trafic s'était perpétué; le chef de Tamatave, Jean René et son frère, le chef de Tintingue, étaient des marchands d'esclaves. De temps à autre, ils se rendaient à Tananarive, et achetaient des Ovas les prisonniers de guerre pour les conduire à la côte et les vendre. Le soin le plus apparent comme le désir le plus nettement formulé de l'amiral Farquhar était donc d'obtenir de Radama l'abandon d'un trafic odieux.

A la date du 12 septembre 1816, le gouverneur de l'île Maurice, écrivant au comte Bathurst, le secrétaire d'état d'Angleterre pour les colonies, annonce l'arrivée à Port-Louis de deux jeunes frères de Radama, événement de haute importance, capable de contribuer à la civilisation de Madagascar; il déclare l'intention d'envoyer au roi des Ovas une personne particulièrement désignée, afin de conclure une paix durable et assurer la protection des Anglais établis

dans l'île. « Un des sujets de sa majesté britannique, dit sir Robert Farquhar, un Français du nom de Chardeneaux, m'a été indiqué comme très apte à rendre ce service par suite de ses rapports intimes avec les différens chefs malgaches, et surtout à cause de l'amitié qui depuis nombre d'années l'attache à Radama. » Examinant l'avantage de se concilier les principaux chefs du pays, le gouverneur anglais poursuit en ces termes : « De tous ces souverains, le plus guerrier, le plus intelligent, celui qui a le plus de ressources est Radama ; son peuple est le plus industrieux de toutes les nations de Madagascar; son armée compte 40,000 hommes pourvus d'armes à feu. C'est pourquoi l'amitié d'un chef si puissant ne peut manquer d'être éminemment utile pour avoir la sécurité et pour faciliter le commerce qui sera entrepris avec l'idée d'abolir le trafic des esclaves. » Le roi des Ovas est cité comme un homme avide d'instruction, sachant écrire sa langue en caractères arabes et apprenant à écrire le français en lettres romaines. Un missionnaire évangélique du nom de Le Brun, qui n'a jamais fourni l'occasion d'un grief aux habitans, qui se distingue par un tact extrême et se recommande par des succès obtenus dans l'éducation des Malgaches, paraît à l'amiral Farquhar convenir pour être envoyé à la cour du roi des Ovas et résider dans la capitale. De la sorte, le gouverneur de Maurice sera mis en rapport continuel avec l'intérieur de Madagascar, et pourra se servir utilement de l'amitié du prince. Le fin diplomate a l'assurance que le ministre de la Grande-Bretagne ne désapprouvera point ces ouvertures pacifiques qui n'occasionneront aucune dépense. Avec un orgueil peu dissimulé, il ajoute : « Mieux que les forts et les garnisons, des moyens de cette nature nous permettront d'étendre notre commerce; à toute époque, les gouverneurs de ces îles se sont efforcés d'obtenir cette situation amicale qui maintenant nous est offerte par les princes indigènes. » Sir Robert Farquhar tient à se montrer fort supérieur à tous les chefs de nos anciennes colonies; le souvenir d'une récente aventure semble s'être effacé de sa mémoire. L'année précédente en effet, un groupe d'Anglais avait voulu fonder une colonie dans le nord de l'île, au port Louky (1); des violences avaient révolté les indigènes, les étrangers avaient été massacrés, le gouverneur de l'île Maurice avait expédié un détachement de troupes pour venger les colons.

Néanmoins on ne songeait plus qu'aux moyens pacifiques, les circonstances étaient favorables. Les jeunes frères du roi des Ovas, confiés aux soins de M. Hastie, retournaient à Tamatave au mois de

(1) Sur différentes cartes et dans plusieurs ouvrages, on écrit port Louquez ou Loquez.

juillet 1817, accompagnés du précepteur qui avait toute la confiance de l'amiral Farquhar. Radama était venu à la côte pour recevoir ses frères; mais, comme il avait une armée de 30,000 hommes, on juge aisément que son dessein était bien plus encore de faire reconnaître son autorité et de punir le chef d'Ivondrouna, frère de Jean Réné, pour une parole injurieuse qui avait été répétée. A l'origine, les Anglais s'étaient bornés à entretenir Radama de liens d'amitié et à faire des cadeaux propres à les cimenter. Maintenant la question du trafic des esclaves devait être soulevée; M. Hastie fut chargé de la délicate mission. Pour se rendre à Tananarive, l'agent anglais se trouva dans l'impossibilité de suivre la même route que le roi et l'armée : il fallait choisir des chemins praticables pour les bêtes de somme et surtout pour des chevaux destinés au souverain des Ovas; on attendait un merveilleux effet d'un tel présent. M. Hastie eut un voyage pénible; les villages réduits en cendres, les cadavres gisant sur le sol, la misère des habitans, attestaient les désastres causés par la guerre. Aux approches de la ville, l'ambassadeur fut salué avec les démonstrations dont le capitaine Le Sage avait été honoré. La réception royale ne laissa rien à désirer. Radama n'était plus le Malgache de l'année précédente : vêtu d'un habit écarlate et d'un pantalon bleu, portant un chapeau de général et des bottes vertes, il se montrait fier d'un luxe qu'il devait à ses nouveaux amis. L'installation des visiteurs anglais fut l'objet de soins minutieux. Dans ses premiers entretiens avec le roi, M. Hastie se préoccupa de l'état déplorable des chemins et fit ressortir les avantages des bonnes routes; les raisons données eurent un plein succès. Un incident particulier aussitôt saisi amena la conversation sur la traite des esclaves. En cette occasion, l'agent britannique employa toute son éloquence. — Le gouvernement de la Grande-Bretagne ne voulait rien dicter à l'égard des coutumes du pays; l'amiral Farquhar voyait dans le roi des Ovas l'homme le plus éclairé de sa nation, il était certainement le plus puissant; l'abolition du trafic des esclaves augmenterait sa puissance comme sa richesse et immortaliserait son nom. Alors interviendrait un traité pour empêcher l'exportation de ses sujets.—Flatté, sinon convaincu, Radama ne témoigna que de la bonne humeur. C'était le moment de fortifier l'effet des paroles par quelques jolis présens; une pendule fit l'admiration du souverain, qui, sans souci de la dignité royale, se mettait à danser quand elle sonnait. Une boussole et une petite mappemonde où le roi se plaisait à reconnaître la situation de Madagascar causèrent encore de bien agréables surprises. Radama monta un des chevaux amenés à son intention, et sa joie devint inexprimable; après le premier essai d'équitation, il riait, criait,

dansait, et déclarait n'avoir jamais éprouvé de sa vie un égal plaisir.

Les négociations paraissaient en bonne voie; des marchands venus à Tananarive pour acheter des esclaves avaient été congédiés. Cependant des personnages, fort émus à l'idée de renoncer à une pratique qui les enrichissait, conseillaient au roi de ne pas céder, et l'agent anglais n'obtenait aucune réponse catégorique. Des scènes dont M. Hastie fut témoin pendant son séjour à la capitale de Madagascar permettent d'apprécier le caractère et les sentimens de justice des Ovas. Des criminels conduits devant un tribunal faisaient passer des pièces de monnaie aux juges et s'assuraient ainsi d'un acquittement. Les épreuves par le poison ou par tout autre procédé du même genre étaient en usage, comme chez les peuplades de la côte orientale dont Flacourt a décrit les mœurs. Une sœur du roi se trouva malade; on soupçonna les quatre suivantes de la princesse d'en être la cause. Soumises à la stupide épreuve, trois des malheureuses filles furent déclarées coupables et condamnées à mort. M. Hastie essaya de les sauver, Radama demeura inflexible; les prétendues criminelles, traînées sur un rocher, eurent les doigts, les bras, les jambes, le nez, les oreilles coupés avant d'être précipitées du haut en bas. La foule s'amusa beaucoup du spectacle; les enfans ne se lassaient pas de jeter des pierres sur les corps affreusement déchirés. — Il y avait bien à faire pour civiliser de pareilles gens, même l'homme le plus éclairé de sa nation.

Impatienté de n'avoir aucune solution, M. Hastie témoigna souvent l'envie de quitter Tananarive; le roi s'efforçait toujours de le retenir. Sortant un peu de sa réserve habituelle, Radama consentit à s'expliquer : il se montrerait disposé à mettre un terme au trafic des esclaves, si le gouvernement britannique voulait l'approvisionner d'armes et de munitions. Ces objets étaient fournis par des marchands français qui abandonneraient le pays dès l'instant que la traite ne serait plus permise; alors des chefs puissans attaqueraient le territoire des Ovas, si l'on n'avait plus les moyens de les repousser. L'accord s'étant établi, l'agent anglais partit de la capitale au milieu de marques de respect, emmenant quatre jeunes gens confiés par le roi pour apprendre la musique militaire. A peine arrivé à Maurice, M. Hastie, ayant informé sir Robert Farquhar des résultats de sa mission, dut retourner immédiatement à Tananarive. Malgré son autorité absolue, le roi demeurait plein d'hésitation; très enclin à trouver impossible l'exécution de la mesure qu'on lui proposait, il craignait aussi d'agir contre son intérêt particulier. Se tenant sur la défensive, il finit par rappeler à son interlocuteur qu'une fois il lui avait dit un mensonge.

La persévérance de l'envoyé britannique était infatigable. Le sou-

verain des Ovas déclarait pouvoir sans doute renoncer personnellement au trafic des esclaves; mais devait-il empêcher tout un peuple d'accroître sa richesse? M. Hastie promettait que la richesse viendrait par d'autres sources. Un *kabar* étant convoqué, 5,000 personnes environ se réunirent pour exprimer l'opinion générale du peuple; l'avis ne fut pas favorable à la proposition des étrangers. Presque aussitôt une circonstance changea la situation; Radama parut indigné de l'audace de ses sujets : plusieurs d'entre eux avaient demandé s'il était l'esclave des Anglais. Après de nouvelles conférences avec le roi, avec les ministres ou d'autres personnages qualifiés, l'entente s'établit : le traité était arraché. Par ce traité, la confiance et une amitié sincère doivent être perpétuelles entre les deux parties; la vente des esclaves est prohibée dans tout le pays placé sous la domination de Radama; comme dédommagement, le gouverneur de l'île Maurice s'engage à payer annuellement 1,000 dollars en or et 1,000 dollars en argent, à fournir 100 barils de poudre, autant de fusils anglais munis du fourniment, 10,000 pierres à fusil, des habits rouges, des pantalons, des chemises, des chapeaux de soldats, des paires de souliers au nombre de 400, 12 épées de sergent avec le ceinturon, 400 pièces de toile blanche et pareille quantité de toile bleue, enfin un habillement complet, chapeau et bottes, ainsi que deux chevaux pour Radama. On ne parle pas du don d'un officier anglais, qui sera général. L'armée du roi des Ovas allait donc être équipée comme les soldats du roi de la Grande-Bretagne : sir Robert Farquhar avait remporté la victoire; il partit pour l'Angleterre, afin de mieux jouir de son triomphe.

Maintenant c'est à la nation anglaise de profiter des avantages du traité. La société des missionnaires de Londres ne perd pas une minute; elle s'agite, elle conçoit de vastes projets, et sans retard elle envoie quelques-uns de ses membres à Madagascar. Au débarquement, des difficultés se présentèrent; le général Hall, qui remplaçait l'amiral Farquhar, n'avait mis aucun obstacle à la traite des esclaves, il avait cessé d'entretenir des relations amicales avec le roi des Ovas. Fort irrité de la violation du traité, Radama se souciait peu de recevoir les missionnaires. Ceux-ci commencèrent par résider à Tamatave, ouvrant des écoles, allant faire de la propagande dans les villages de la côte. En 1820, l'amiral Farquhar était venu reprendre le gouvernement de l'île Maurice; jaloux de restaurer la bonne harmonie avec le souverain de Madagascar, il songea de nouveau à charger M. Hastie de se rendre à Tananarive en compagnie d'un missionnaire, M. Jones. Radama fit savoir que son ancien ami serait bien accueilli. Sur cette assurance, les envoyés se mirent en route; au pied de la colline qui porte la ville, ils reçurent l'ordre

de s'arrêter; deux ministres du roi, montés et costumés en officiers d'état-major, se présentèrent pour les informer de l'heure de l'audience royale. Presque aussitôt, M. Robin, un Français remplissant près du roi les fonctions de secrétaire et d'aide-de-camp, vint les avertir du moment précis de l'entrée. De notables changemens s'étaient opérés depuis les premiers voyages des Européens à la capitale du royaume des Ovas. Le palais était meublé et décoré avec élégance; l'agent britannique allait ajouter à ce luxe, — il apportait un service de vaisselle plate. Une jolie route, déjà longue de plusieurs milles, avait été construite. Radama se plaignit avec amertume de la violation du traité; pareille absence de bonne foi l'exaspérait. M. Hastie tenait son explication toute prête : tant que la sanction du roi n'avait pas été obtenue, la rupture de l'acte d'un prédécesseur n'était pas condamnable, — le général Hall avait en vérité un adroit défenseur; — les relations établies par le gouverneur Farquhar se trouvant à présent autorisées, approuvées, ratifiées par le souverain de la Grande-Bretagne, il n'y avait plus de mécompte possible. Radama ne parut pas convaincu; il avoua que son peuple avait créé un nouveau proverbe : « faux comme l'Anglais. »

Les conférences se multiplièrent. M. Hastie ne se lassait point de parler des sentimens désintéressés du gouvernement britannique en recherchant l'alliance de Radama; il ne tarissait pas sur les avantages de cette alliance pour Madagascar. Des discussions de tout genre finirent par amener le succès de l'agent anglais : le traité fut ratifié par le roi des Ovas; une proclamation annonça l'événement au peuple. Dans le même temps, le jeune souverain qui régnait à Tananarive reçut de magnifiques présens, les uns du roi d'Angleterre, les autres du roi de France; ces derniers étaient apportés par un officier (1). Radama, considérant la bonne mine et la discipline croissante de ses troupes, voulut tenter une nouvelle expédition dans le nord-est de l'île contre les Sakalaves. Les Anglais l'encourageaient beaucoup à porter ses forces sur la côte orientale de l'île et à se déclarer maître de tout le pays; c'était le moyen imaginé pour empêcher les Français de s'établir sur aucun point du littoral. Malgré l'amitié jurée entre les Anglais et les Ovas, la confiance n'était pourtant pas sans bornes du côté des Malgaches; on rapporte que, dans les circonstances où Radama consentit à monter sur un navire de sa majesté britannique, des otages avaient été exigés.

(1) Cette circonstance est rapportée par Ellis, *History of Madagascar;* nous ne l'avons vue mentionnée dans aucun document français. Parmi les présens, il y avait un portrait de Louis XVIII.

Après la conclusion du traité, le missionnaire, Jones, bien logé dans une maison neuve, ouvrit une école dans la capitale de Madagascar; bientôt rejoint par sa femme et par un confrère amenant aussi sa femme et un enfant, il y eut un petit groupe d'instituteurs et d'institutrices qui voyait déjà en rêve la jeunesse malgache brillante et policée comme la fleur de la nation anglaise. La compagnie ne tarda pas à s'accroître et à étendre son influence; chaque jour augmenta le nombre des élèves. Les membres de la mission s'appliquèrent à l'étude de l'idiome du pays; la manière d'écrire les mots, jusqu'alors transmis seulement par la parole, fut déterminée. Avec l'approbation du roi, l'on convint d'adopter les consonnes de la langue anglaise et les voyelles françaises. Radama désirait que partout chaque lettre fût exprimée par le même son; à cette époque, il chargea son secrétaire, M. Robin, d'instruire les officiers de l'armée et leurs femmes. Les écoles des missionnaires prirent assez rapidement une notable extension; on voulut en ouvrir dans les principaux villages de la province d'Imerina. Tantôt les habitans semblaient charmés de voir l'instruction se répandre, tantôt la population s'irritait à l'idée que les enfans prendraient les manières et les usages des étrangers; néanmoins, pendant plusieurs années, les instituteurs conservèrent l'espoir de faire des lettrés de bon nombre de Malgaches, particulièrement des Ovas, comme d'introduire dans le pays la plupart des arts manuels de l'Europe; aux yeux des missionnaires, déjà s'offrait en perspective le règne de l'esprit de l'Angleterre sur le peuple de Madagascar.

II.

En France, on était très peu renseigné à l'égard des progrès de l'influence anglaise sur la grande île africaine. Longtemps le défaut de ressources pécuniaires avait arrêté les entreprises. Une expédition, dirigée par M. Sylvain Roux, partit en 1821. Elle était à Sainte-Marie le 1er novembre; bien accueillie des indigènes, elle obtint à prix d'argent la concession de trois villages. Malheureusement rien n'était préparé : les cases n'étaient pas habitables pour des Européens; il fallut se contenter de mettre le matériel dans les villages et de s'établir sur l'îlot Madame, situé à l'entrée de la baie. Arriva la saison pluvieuse : les hommes tombèrent malades; à la fin du mois de janvier 1822, un fort petit nombre de marins et d'ouvriers et parmi les officiers seul un enseigne de vaisseau avaient conservé la santé. Un mois après l'installation des Français s'était montré sur la rade de Sainte-Marie un bâtiment de la marine britannique : le commandant se présentait au nom des autorités du

cap de Bonne-Espérance et de Maurice pour s'enquérir des projets de notre gouvernement; M. Sylvain Roux avait répondu qu'il agissait en vertu des ordres du roi de France. Obéissant à une suggestion dont l'origine est demeurée incertaine, des chefs du peuple betsimisarake, qui occupe le littoral de la Grande-Terre, vinrent, au mois de mars 1822, assurer le commandant de Sainte-Marie d'une entière soumission. Soudain une proclamation lancée par Radama fut répandue sur toute la côte orientale pour déclarer nulle toute cession de territoire qui n'aurait pas été ratifiée par le roi des Ovas. Un corps de 3,000 hommes appuyait cette prétention; bientôt il s'emparait de Foulepointe. Plusieurs officiers britanniques étaient dans les rangs de l'armée envahissante; la présence de M. Hastie indiquait clairement la source des résolutions de Radama. Plaintes, récriminations de la part de l'agent français établi à Sainte-Marie restèrent inutiles; la force manquait pour appuyer les paroles. M. de Freycinet, gouverneur de l'île Bourbon, put envoyer seulement quelques navires, afin de protéger le pauvre établissement; frappé de l'incapacité de M. Sylvain Roux, il demanda le rappel de ce fonctionnaire. Celui-ci était mort lorsque la décision du ministre parvint à Bourbon. Un instant sans chef, la petite colonie mit à la tête des affaires un habitant de Sainte-Marie justement considéré, M. Adolphe Albrand, ancien professeur au collége de l'île Bourbon; elle donna le commandement de la troupe à un jeune officier d'artillerie en congé, M. Carayon. M. Blévec, capitaine du génie, vint remplacer M. Sylvain Roux; bientôt averti que Radama ne tarderait pas à se présenter sur la côte avec des forces considérables, il fut réduit à se mettre en état de défense à Sainte-Marie. En effet, au mois de juillet 1823, les troupes ovas arrivaient jusque sur la Pointe-à-Larrée, incendiaient Tintingue et Fondaraze, désolaient la contrée par un pillage général. M. Blévec protesta contre le titre de roi de Madagascar que Radama s'attribuait, contre toute occupation des points de la côte orientale dépendant de l'autorité du roi de France. La protestation, portée au roi des Ovas par un officier ayant pour interprète Jean René, ne changea nullement la situation. La réponse ne se fit pas attendre : l'île Sainte-Marie seule était reconnue propriété de la France; à l'égard de la Grande-Terre, on laissait aux étrangers la faculté de s'y établir en se soumettant aux lois du royaume. Après le départ du souverain malgache, la tranquillité permit de continuer les travaux de défense militaire, de s'occuper de culture sur la petite île; une colonie de 60 à 80 Français, qui s'était attaché une centaine d'indigènes, ne pouvait en vérité se promettre de grandes entreprises (1).

(1) On trouve les correspondances des autorités de Bourbon et de Madagascar dans

Sans bruit, sans longues discussions, on avait repris possession du fort Dauphin, dont il ne restait guère que des décombres; la presqu'île de Tholangare ou Tolaonara (1) étant éloignée des centres d'opérations des Ovas comme des Anglais, on devait croire à la probabilité d'y vivre en paix. En 1819, M. Albrand avait reçu la mission de visiter le territoire anciennement occupé par les Français. L'impression avait été favorable; des observations d'un certain intérêt nous ont été transmises (2). Le caractère du pays a été dépeint pour la première fois d'une manière un peu saisissante. La contrée, dit M. Albrand, présente aux navigateurs qui abordent la côte de la province d'Anossi un aspect imposant : des montagnes hautes et découpées d'une façon bizarre s'élèvent brusquement à une lieue du rivage; d'épaisses forêts couvrent les flancs de ces montagnes et s'étendent au pied jusqu'à peu de distance des bords de la mer où, semblable à un liséré, court une bande de sable marquant au loin, par sa teinte blanche, les sinuosités du littoral. A l'intérieur, c'est une vaste plaine de tous côtés circonscrite par une chaîne montueuse, d'une élévation rapide, où l'œil découvre à peine entre les nombreux villages des bouquets de bois rares et clair-semés. La position du fort Dauphin, avantageuse à certains égards, offre l'inconvénient d'être exposée aux brises du sud-est. L'extrémité de la presqu'île avancée au sud de la baie de Tolaonara, comme une jetée naturelle, est une défense contre la houle, insuffisante pour rompre entièrement l'effort des lames. L'entrée de la baie du fort Dauphin semble désignée par une roche où l'on remarque un effet curieux; même dans les temps les plus calmes, la mer brisant sur cet écueil, l'eau jaillit en une gerbe pareille au jet d'une baleine, On s'étonne de la rareté des eaux courantes dans un pays aussi montagneux, la contrée n'a qu'une rivière un peu considérable, la Fantsaïra, large comme le Rhône au pont Saint-Esprit, coulant avec lenteur, fermée près de l'embouchure par une barre, et souvent obstruée par des sables. Selon M. Albrand, la fertilité du sol a été fort exagérée; une argile rougeâtre, qui s'étend sur la grande plaine d'Anossi, offre une surface nue où seules quelques rizières éparses récréent les yeux du voyageur. Plusieurs fois on a parlé de la douceur du climat de Madagascar : pendant un séjour au fort Dauphin, du 4 août au 20 novembre, le narrateur a observé cin-

le *Précis sur les établissemens français formés à Madagascar*, imprimé par l'ordre de l'amiral Duperré, ministre de la marine et des colonies, Paris 1836.

(1) Tholangare était le nom adopté par Flacourt, — Tolaonara, le nom rectifié par les auteurs qui ont étudié la prononciation malgache.

(2) Albrand : Étude sur la province d'Anossi : *Annales maritimes et coloniales*, t. CII, p. 490; 1847. — Cette notice, publiée longtemps après la mort de M. Albrand, fut rédigée en 1820.

quante jours sereins et secs, vingt-deux jours pluvieux, les autres incertains et variables; la plus forte chaleur, constatée le 5 septembre, a été environ 28 degrés centigrades; la plus faible, le 5 août, 17 degrés centigrades. La croyance dans l'uniformité complète de la langue malgache sur toute l'étendue de la grande île s'est fort accréditée; M. Albrand s'attache à montrer l'erreur. Les gens du sud et du nord, dit-il, ont une prononciation assez différente, et parmi les mots les plus usuels beaucoup sont particuliers à certaines provinces.

Sur ce territoire d'Anossi, dans les ruines de ce fort Dauphin tant de fois habité par nos compatriotes, se trouvait installé un petit poste français ne songeant guère sans doute qu'on s'occupait de sa présence jusqu'à Tananarive, jusqu'à Maurice, peut-être même jusqu'à Londres; le poste se composait de 5 hommes commandés par 1 officier. Au mois de février 1825 apparut dans le voisinage une armée de 4,000 Ovas; le général avertit l'officier français qu'il venait, par l'ordre de Radama, prendre possession du fort Dauphin. La prétention repoussée, on convint de part et d'autre d'attendre deux mois avant de faire aucun acte d'hostilité, afin de laisser au commandant du fort le temps nécessaire pour recevoir des ordres du gouverneur de l'île Bourbon; mais on n'attendit pas. Le 14 mars, les Ovas se ruèrent sur la place; le pavillon français fut arraché. Le gouverneur de Bourbon, ne disposant que de forces insignifiantes, dut renoncer à tirer vengeance de cette insulte. Jamais encore Radama ne s'était occupé de la partie méridionale de la Grande-Terre; les instigateurs de l'agression étaient faciles à découvrir : des avantages pour le commerce et pour la construction des navires ne tardèrent pas à être généreusement donnés à la nation anglaise.

Tandis que Madagascar était le théâtre de luttes de tout genre, l'intérêt scientifique s'éveillait; deux botanistes allemands qui résidaient à Maurice, MM. Bojer et Helsinberg, étaient venus dès l'année 1822 se livrer à des recherches sur la grande île africaine. A la même époque paraissait à Londres un ouvrage relatif à l'histoire de ce pays, à ses habitans, à ses productions naturelles (1). Une expédition sous le commandement du capitaine Owen était chargée de poursuivre la reconnaissance hydrographique des rivages les moins connus de l'Afrique, de tenter l'exploration de la partie nord de Madagascar, « où il est certain que les naturels sont favorables aux Anglais et où le bétail se trouve en grande abon-

(1) Copland, *History of the island of Madagascar, comprising a political account of the island, religion, manners*, etc., *of its inhabitants and its natural productions*. 1822.

dance, » de visiter enfin telle étendue de la côte que le commandant jugera n'avoir point été exactement déterminée. Des astronomes et au moins un naturaliste furent embarqués. Dans cette campagne, accomplie pendant les années 1822 à 1824, la configuration de l'île de Madagascar, jusqu'alors tracée d'une manière très imparfaite, a été l'objet d'études remarquables; des observations importantes sur le pays ont été consignées (1). Après avoir examiné le littoral de Tamatave et de Foulepointe, ainsi que les parages de l'île Sainte-Marie, l'expédition du capitaine Owen se dirigea vers la baie d'Antongil. Entre Tamatave et Tintingue, on le sait, la côte est basse, les montagnes se dressent à distance; au nord, les rivages prennent un aspect plus abrupt, les collines viennent près de la mer, formant en certains endroits des promontoires rocheux d'une apparence surprenante; les hauteurs couvertes d'une brillante végétation, les ruisseaux traversant les plaines verdoyantes, offrent un grand charme. Sur les bords marécageux de la rivière Maransetra (2) s'élèvent des arbres magnifiques, et les ketmies (*hibiscus*) étalent de ravissantes fleurs. Au milieu de ces paysages des tropiques, la scène se trouve animée avec une simplicité pastorale lorsque les bœufs piétinent le sol trempé qui doit recevoir le riz. Quand on est parvenu tout au nord de la grande île africaine, on rencontre la baie de Diego-Suarez, — un des plus beaux havres du monde, s'écrient les navigateurs. Le pays d'alentour est habité par des Sakalaves absolument misérables; les villages se composent de huttes basses couvertes de feuilles de palmier, maintenues à la charpente par des courroies, avec des portes si étroites que les explorateurs anglais sont rappelés au souvenir des loges où l'on enferme les animaux qui fournissent au Yorkshire une partie de sa richesse. Dans cette région humide, les lits, faits de bambous, sont élevés à quelque hauteur au-dessus du sol. Les habitans ont peu de chose à offrir autre que des bœufs, et ce qu'en échange ils souhaitent au plus haut degré, ce sont des armes à feu. Sur le côté oriental de la baie, le plus exposé à la tempête, les arbres rabougris et enchevêtrés présentent une barrière impénétrable pour un homme. Sur le rivage, des colonnes de madrépores, — plusieurs d'entre elles semblables à des aiguilles creuses et cylindriques, — des roches de formation volcanique, fournissent des abris à des milliers d'animaux marins; les yeux des jeunes officiers qui opèrent des sondages ne cessent d'être ravis par ces mollusques tels que les *harpes* traînant des coquilles splendides.

(1) *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, under the direction of captain W. F. W. Owen, 2 vol.; London 1833.

(2) Ce nom est écrit Maransectzy dans la relation du capitaine Owen.

Le capitaine Owen s'attache à déterminer d'une façon rigoureuse la longitude et la latitude du cap d'Ambre, l'extrémité nord de Madagascar; puis, redescendant au sud, il recueille des informations sur un grand nombre de points, rectifie des erreurs commises par les premiers navigateurs, découvre une baie que les indigènes ne désignent par aucun nom et l'appelle port Leven, enfin arrive à l'îlot Madame. En passant, on note un trait des habitudes des Sakalaves voisins du port Louky, dont il y a, paraît-il, beaucoup d'exemples sur la grande île : les habitans ont à la fois résidence à la côte et dans l'intérieur; au temps de la mousson du sud, ils se retirent dans les terres et cultivent le sol; lorsque règne la mousson du nord, ils reviennent à la côte pour se livrer à la pêche. Ainsi, du mois de mai au mois d'octobre, les villages du littoral sont entièrement déserts.

Après l'achèvement d'une série d'études aux îles Comores, l'expédition scientifique se met en devoir de faire une reconnaissance de la côte occidentale de Madagascar, — opération importante, car les anciennes cartes ne donnent aucune idée juste des sinuosités, et les plus modernes sont encore fort inexactes. Les navires abordent l'entrée de la baie de Saint-Augustin; bientôt entourés par des naturels venus dans des canots, visités par le roi, la reine, les principaux personnages de la contrée, les Anglais constatent chez cette population des sentimens de véritables sauvages. Ces Malgaches bruyans, grossiers, enclins à l'ivrognerie, avides de tout, montraient une incroyable dextérité pour s'emparer, malgré la surveillance, des objets qu'ils apercevaient. De Saint-Augustin, le capitaine Owen se porte à Tulléar, — une baie formée par un récif long et fort étroit qui reste à sec pendant la marée basse. Un peu au nord, il gagne un groupe de petites îles où allait s'accomplir un événement tragique : deux jeunes officiers envoyés sur un îlot, afin de prendre quelques mesures angulaires, furent assassinés par des gens qui cherchaient des coquillages à la mer; sur la carte, l'endroit a été appelé l'*Ile du Meurtre*. Toute la côte depuis Saint-Augustin jusqu'à la baie de Bouëni, située entre le 15e et le 16e de latitude, est presque uniforme, — basse, marécageuse, arrosée par des rivières dont les bords sont nus, flanquée d'une ligne de massifs de coraux qui reste découverte à marée basse; l'aspect est triste. En quelques places, on observe tout un archipel de petites îles rocheuses offrant une grande variété de formes fantastiques. La rive ne présente à la vue que des arbres rabougris; seulement au voisinage immédiat de la mer, on remarque parfois d'élégans casuarinas. La baie de Bouëni contraste d'une manière fort agréable avec cette portion du littoral; les belles collines qui l'entourent et la

tranquillité des eaux charment les yeux. La partie nord de la côte occidentale de Madagascar, dit le capitaine Owen, est découpée par une série de baies, de havres, de rivières admirables sous bien des rapports; si le pays était civilisé et l'esprit commercial développé chez le peuple, elle serait fréquentée par des navires de toutes nations. Ces havres, à l'exception de celui de Bombétok, presque inconnus avant le passage du capitaine Inverarity en 1802, sont entièrement négligés. C'est à peine si par hasard y vient une péniche arabe pour se procurer du bois de sandal ou du bœuf conservé. La baie de Bombétok, vaste estuaire de plusieurs rivières, est rétrécie dans le milieu de façon à n'être plus qu'un simple canal où l'eau se précipite avec tant de violence qu'elle a creusé un abîme profond de 115 mètres. La côte en général est basse et couverte de végétation, mais en quelques endroits se dressent des rangées de hautes collines. Bombétok est un petit village; au contraire Madsanga, assise sur la rive du nord presque à l'entrée de la baie, est une très grande ville, peuplée de Malgaches et des descendans des Arabes qui s'établirent en ce pays à une époque fort reculée. Madsanga était gouvernée par trois chefs égaux en puissance; l'un malgache, l'autre arabe pour les deux parties de la communauté, le troisième pour les relations avec les étrangers. Cette situation venait d'être changée brusquement peu de jours avant l'arrivée de l'expédition anglaise; à la tête d'une nombreuse armée, Radama s'était emparé de la ville. Les Américains fréquentaient beaucoup cette localité; préparant eux-mêmes sur place des viandes, du suif, des peaux, ils en chargeaient des navires; tenant de petites boutiques approvisionnées des objets qui plaisent aux peuples primitifs, ils recevaient en échange les produits du pays qu'apportaient les indigènes. Le côté méridional de la baie est occupé par des Sakalaves, une tribu guerrière répandue sur de vastes espaces dans l'ouest et au nord de la grande île africaine. Pendant que les vaisseaux du capitaine Owen se trouvaient à la baie de Bombétok, le lieutenant Boteler eut l'occasion de voir Radama; il en a profité pour faire le portrait du roi des Ovas. A cette époque, le fameux conquérant, âgé de plus de trente ans, paraissait tout jeune: de taille très médiocre, d'une figure fine et gracieuse, de manières défiantes à l'extrême, rien n'indiquait l'homme accoutumé aux fatigues de la vie militaire, beaucoup moins encore le guerrier heureux, l'idole d'un peuple endurci par les combats, la terreur des ennemis. Radama parlait et écrivait avec facilité l'anglais comme le français. Le mode de paiement adopté par les Ovas amusait singulièrement les officiers anglais; des chaînes d'argent que l'armée avait apportées servaient de monnaie courante. Le soldat voulant faire une acquisition détachait un frag-

ment de la chaîne, et, après l'avoir pesé dans une petite balance de cuivre, le remettait au vendeur.

L'expédition scientifique, poursuivant sa course au nord, vient explorer la baie de Mazamba, une profonde découpure irrégulière qui ressemble d'une manière surprenante à la baie de Bombétok; d'anciennes tombes encore respectées, sur l'îlot de Manza, attestent que le pays fut autrefois habité par des Arabes. Plus loin, c'est la baie de Narinda; à l'entrée, vers le nord, se trouvent de petites îles qui offrent d'excellens mouillages, — la plus grande, Sancasse ou Sangadzira, est toute verdoyante; une autre, Souhy, est une énorme roche inaccessible, haute de plus de 200 pieds. En face, la rivière de Lanza, après avoir formé une immense lagune, verse ses eaux dans la mer par un canal extrêmement étroit. L'étonnante profondeur de l'eau, l'aspect pittoresque des deux rives, rendent la scène fort curieuse. De Narinda, on découvre le pic de Matoula, qui domine les hautes montagnes d'alentour. Sur la rive orientale de la baie, les navigateurs ne se lassent de contempler les jolis makis noirs au ventre blanc (1), gambadant sur les branches d'arbres qui retombent au bord des précipices; c'est un délicieux spectacle de voir ces mammifères pleins de grâce surgissant en l'air pour retomber sur une tige, exécutant avec une incroyable agilité des sauts effroyables.

En quittant Narinda, le capitaine Owen se porte sur un groupe d'îles volcaniques et l'inscrit sur la carte sous le nom d'îles Radama; il atteint ensuite la pointe occidentale de Passandava, la baie la plus large et la plus profonde de la côte ouest de Madagascar. Le village de Passandava, situé à l'entrée de la baie, se compose de misérables huttes; au temps de l'expédition anglaise, il était occupé par une petite garnison d'Ovas que le climat rendait malade. Le commandant, un major, dont le rang ne s'accusait que par un chapeau de paille et une épée à la main, gémissait de ne pouvoir se procurer un chapeau à plumes. Près du village commencent les montagnes qui entourent le pic inaccessible de Matoula, véritable chaos d'escarpemens, de brèches, de déchirures, enfin tout le désordre grandiose produit par les actions volcaniques.

On touche à Nossi-bé (2), que depuis les Français ont appris à connaître; le lieutenant Boteler, chargé de l'exploration d'une grande partie de la baie de Passandava, se montre ravi en présence des paysages pittoresques de cette grande île. Elle offre aux yeux, dit-il, une charmante variété de vallées fertiles, de collines abruptes,

(1) *Lemur catta.*

(2) *Nos, nosi, nossi,* en langue malgache, signifient île.

de montagnes superbes. Sur la côte de la Grande-Terre, ajoute-t-il, la variété n'est pas moins remarquable : c'est une succession de baies profondes et de passages qui la plupart peuvent être considérés comme d'excellens ports. On se dirige enfin sur l'archipel Minow ou plutôt Mitsiou, curieux assemblage d'îles, de roches perpendiculaires, d'amas de coraux. La plus importante de ces îles, la grande Minow de la carte du capitaine Owen, la Nossi-Mitsiou des Malgaches, est d'une configuration toute singulière; les navigateurs la comparent aux branches ouvertes d'un compas. A l'exception de deux ou trois groupes de coraux assez bas, ces petites îles sont hautes, et constituées par des colonnes de basalte, droites ou courbées, formant la plupart des précipices et des pointes les plus hardies. Particulièrement au nord de la grande Mitsiou, plusieurs de ces colonnes ont un caractère tout à fait imposant; droites, élancées, longues de près de 20 mètres, avec des pans au nombre de quatre à six, elles s'adaptent si bien les unes aux autres que l'assemblage se présente comme une masse compacte. La dernière reconnaissance fut celle des îlots voisins du cap Saint-Sébastien. Les officiers détachés pour accomplir ces derniers travaux quittèrent Madagascar, afin de rejoindre à l'île Mombas les divers membres de l'expédition du capitaine Owen qui allait continuer les opérations scientifiques dans d'autres parages. Une œuvre de haute importance pour la géographie physique venait d'être exécutée; pour la première fois, les contours de la Grande-Terre malgache et la position de la plupart des petites îles voisines se trouvaient tracés avec exactitude. En s'attachant à réaliser dans la science un progrès considérable, l'Angleterre montrait de tous côtés son pavillon aux peuples barbares, tandis qu'elle usait des ressources de la diplomatie pour accroître son influence politique et ouvrir de nouveaux débouchés au commerce.

III.

Un instant, les colons et les résidens français s'attendirent à voir la puissance de Radama ébranlée. En 1825, deux révoltes éclatèrent contre les Ovas : l'une, chez les Betsimisarakes de Foulepointe, assez maladroitement suscitée par le gouverneur de Sainte-Marie, —l'autre, près du fort Dauphin, parmi les Antanosses. La première insurrection fut aussitôt réprimée; la seconde mit en péril l'armée des Ovas, — le général dut solliciter l'intervention du gouverneur de l'île Bourbon pour faire parvenir des lettres à Radama et à Jean René. Se trouvant dans l'impossibilité de mettre à profit les circonstances, M. de Freycinet voulut paraître généreux; il rendit

au général malgache le service demandé. Croyant le moment propice, il écrivit à Radama; c'était la proposition « de désigner de part et d'autre une personne de confiance pour arriver à la conclusion d'un traité d'alliance et d'amitié. » Dans la réponse, où se laissait apercevoir l'inspiration des agens britanniques, le roi des Ovas, affirmant avec hauteur ses prétentions à la souveraineté exclusive de Madagascar, se déclarait disposé à recevoir dans Tananarive la députation qui serait envoyée pour la négociation projetée; le gouverneur de Bourbon jugea inutile de s'en occuper davantage.

Au commencement de l'année 1826 mourut Jean René, le chef de Tamatave et de la principauté des Bétanimènes. Son neveu, successeur désigné, le jeune Berora, étant au collége à Paris, Radama investit Coroller, un de ses grands officiers, du gouvernement de la province sous l'autorité supérieure d'un autre général d'un dévoûment bien éprouvé. Plus que jamais, les Français se virent exposés à tous les genres de vexation de la part des Ovas : ils reçurent l'injonction de ne point se présenter ailleurs qu'à Foulepointe ou à Fénérive pour acheter des denrées. Radama montrait une extrême intelligence quand il s'agissait de comprendre certains avantages de la civilisation européenne; il avait établi la douane, mis des droits excessifs à l'entrée et à la sortie des marchandises, et, toujours gracieux envers ses bons amis, il avait donné la ferme des impôts à une maison de l'île Maurice. Le comte de Cheffontaines, qui remplaçait M. de Freycinet en qualité de gouverneur de l'île Bourbon, informa le ministre de la marine d'une situation qui était insupportable pour nos compatriotes et humiliante pour la France, disant avec sagesse : Il faut tout abandonner ou se mettre en mesure de se faire respecter. A Paris, les hommes d'état demeuraient beaucoup plus calmes; gênés par la pauvreté des ressources financières, mal instruits des événemens qui se produisaient dans la grande île africaine, ils comptaient sur l'efficacité de petits moyens. Après avoir envoyé au Sénégal prendre deux cents Yolofs, on abandonnait à M. de Cheffontaines le soin d'apprécier si, avec cette force unie à un petit groupe d'indigènes et quelques soldats tirés des garnisons de Bourbon et de Sainte-Marie, on pourrait chasser de la côte orientale l'armée des Ovas. Le gouverneur et le conseil privé de Bourbon pensèrent que folle serait la tentative; ils se bornèrent à indiquer le nombre et la nature des forces qui seraient indispensables pour une entreprise sérieuse.

Le 27 juillet 1828 commence à se propager de Tananarive vers tous les points de la côte cette nouvelle inattendue : Radama est mort (1). On s'imagine l'effet prodigieux d'une telle annonce. Dans

(1) Il n'avait que trente-six ans.

la capitale des Ovas, les uns pleurent le héros, orgueil de sa nation, le souverain qui les a comblés de faveurs; les autres, mus soit par l'ambition, soit par la haine ou d'un maître cruel ou de la civilisation européenne, se réjouissent. Parmi les peuples vaincus et soumis renaît l'espoir de l'indépendance; chez les étrangers, les sentimens les plus opposés se rencontrent: — ici, c'est la crainte de perdre l'influence acquise, là une sorte de joie à la pensée de saisir l'occasion de la revanche. A Tananarive, la succession est disputée : la reine-mère, plusieurs généraux, soutiennent les prétentions du jeune Rakotobe, neveu de Radama; le peuple et l'armée se prononcent pour Ranavalona, l'une des femmes du conquérant. Ce parti l'emporte; Ranavalona, reconnue souveraine, fait mettre à mort le jeune prince, le père, la reine-mère, — moyen d'en finir vite avec les compétitions. Dans le conseil de Bourbon s'agite le projet d'une attaque contre les Ovas au moment même des dissensions; mais on reconnaît la nécessité d'attendre des renforts. Dès le premier mois de l'année 1829, une expédition se prépare en France, le capitaine de vaisseau Gourbeyre reçoit le commandement d'une flottille et de quelques centaines d'hommes de troupes; de l'avis du conseil de Bourbon, il doit se présenter sur la côte de Madagascar d'une façon amicale, ne rien tenter avant d'avoir une réponse à la notification qui sera faite à la reine de l'intention du roi de France de faire occuper Tintingue, d'exiger la reconnaissance de nos droits sur le fort Dauphin et sur toute la partie de côte orientale comprise entre Ivondrou et la baie d'Antongil, enfin de lier des relations de commerce et d'amitié avec les peuples de Madagascar. Une députation envoyée près de Ranavalona portera ces réclamations en même temps que des robes et des cachemires dignes d'une souveraine civilisée, sans compter divers présens pour les principaux officiers. Le 9 juillet, M. Gourbeyre arrive sur la rade de Tamatave; le lendemain, entouré d'un état-major, il descend sur la Grande-Terre et visite le chef de la province, annonçant une mission de paix et des cadeaux pour la reine. Les dispositions n'étaient pas favorables aux étrangers. Pendant sa visite, le chef de l'expédition française, remarquant de la part des Ovas de grands préparatifs de défense, renonce à envoyer des officiers à Tananarive; il se borne à transmettre par écrit les réclamations, fixant à vingt jours le délai pour avoir la réponse. Afin d'utiliser cette période de trois semaines, il porte sa division à Tintingue, fait élever sur ce point des fortifications et placer des canons en batterie. Des officiers ovas ayant apporté une lettre de leur général en chef qui désirait être informé des motifs de notre prise de possession de Tintingue, M. Gourbeyre se contenta de rappeler les droits de la France et d'insister sur la réparation des griefs qu'on reprochait au gou-

vernement des Ovas. Laissant un navire et une garnison à Tintingue, il revient à Tamatave, et se prépare au combat. Le prince Coroller ayant affirmé qu'il n'avait pas reçu de la reine Ranavalona les pouvoirs nécessaires pour traiter, un officier français lui remet une déclaration de guerre accompagnée d'une lettre annonçant l'ouverture des hostilités. Aussitôt le feu commence, le fort est détruit, les Ovas abandonnent les positions; un détachement de troupes mis à terre les poursuit et achève le succès. Les Betsimisarakes offrent de se soulever contre les Ovas; de même que dans d'autres circonstances analogues, on se trouve dans l'impossibilité de laisser une force qui permettrait de profiter de ces dispositions favorables à notre cause. M. Gourbeyre se dirige sur Foulepointe; ici nos soldats subisent uns échec, mais à la Pointe-à-Larrée les Ovas qui menaçaient Tintingue et Sainte-Marie sont culbutés.

Ces actes vigoureux avaient inspiré la terreur dans la province d'Imerina. Deux envoyés de la cour de Tananarive, accompagnés du prince Coroller et du général qui commandait l'armée des Ovas sur la côte orientale, vinrent solliciter une entrevue du chef de l'expédition française; ils apportaient des lettres de la reine et témoignaient le désir de conclure la paix. Ils promirent que l'on accorderait les réparations dues à la France, et s'en allèrent emportant un traité dont la ratification ne semblait pas douteuse. Cette rectification refusée néanmoins par Ranavalona, selon toute apparence à l'instigation des missionnaires anglais, il fallut songer à reprendre les hostilités. A la demande de M. Gourbeyre et du conseil de Bourbon, le ministre de la marine résolut d'expédier une force imposante : intimider les Malgaches, obtenir sans nouveau combat les satisfactions réclamées, c'était le désir et l'espoir du gouvernement français. Sans attendre les renforts annoncés, M. Duval-Dailly, qui venait de succéder au comte de Cheffontaines, se croyant certain des dispositions pacifiques de la cour de Tananarive, se hâte maladroitement d'envoyer un agent près de la reine. M. Tourette, secrétaire de l'administration de Sainte-Marie, est choisi pour remplir cet office; M. Rontaunay, un industriel qui à Mahela, près de Tamatave, exploitait une sucrerie dont il partageait les bénéfices avec Ranavalona, est chargé, sans caractère officiel, de se rendre à la capitale et d'employer son influence personnelle pour le succès de la négociation. M. Tourette partit de Tamatave avec une escorte fournie par le prince Coroller; mais, avant d'être arrivé à sa destination, le premier ministre de Ranavalona se présente et s'annonce comme ayant tout pouvoir pour conférer sur l'objet de la mission. Malgré une insistance extrême pour continuer son voyage, l'agent français fut obligé de revenir. M. Rontaunay alla jusqu'à Tananarive sans être beaucoup

plus heureux; il ne parvint pas à être admis auprès de la reine. Peu de temps après, le premier ministre de la souveraine des Ovas mourut assassiné; alors on eut la preuve que cet homme, véritable faussaire, n'avait rien communiqué ni aux autres ministres, ni à la reine. M. Gourbeyre se rendit en France, afin d'éclairer le ministre de la marine; mais la révolution de juillet 1830 était survenue, le nouveau gouvernement se souciait peu des affaires de Madagascar. On rappela les bâtimens de guerre de l'expédition et toutes les troupes excédant l'effectif des garnisons ordinaires de Sainte-Marie et de Bourbon; l'évacuation de Tintingue fut ordonnée. On demeure stupéfait autant que navré en voyant avec quelle légèreté les entreprises étaient tour à tour engagées et abandonnées.

Après le départ des forces françaises, les relations commerciales continuèrent sur la côte comme avant les hostilités. Tout à coup se réveille l'idée de s'établir sur la grande île africaine. L'amiral de Rigny, devenu ministre de la marine, s'était engoué de la baie de Diego-Suarez : en 1833, il expédie une corvette et des commissaires qui devront examiner le littoral; — on y gagna d'avoir le plan exact de la remarquable baie, levé par M. L. Bigeault, lieutenant de vaisseau. Les commissaires, très charmés du pays, jugèrent tout simple de faire la conquête de Diego-Suarez sous prétexte d'en chasser les Ovas, qui étaient des envahisseurs. L'avis, déféré au conseil d'amirauté, ne fut pas adopté; à cette occasion, on décida même que les dépenses imposées par la colonie de Sainte-Marie seraient considérablement réduites.

Si les efforts mal dirigés des Français sur Madagascar n'eurent que d'assez tristes résultats, les avantages obtenus par les Anglais ne tardèrent pas à être perdus. Jusqu'aux derniers momens de la vie de Radama, tout allait au gré de la puissance britannique. La société des missionnaires, qui s'était beaucoup accrue, avait pris une influence extrême dans la province d'Imerina; s'appuyant des désirs et de la volonté du roi, elle retenait dans les écoles un nombre d'élèves toujours croissant, elle travaillait avec succès à l'extension et au perfectionnement de l'agriculture comme au développement des travaux publics. Radama marquait les derniers instans de sa carrière par l'entière soumission de la plus grande partie des Sakalaves et par l'envoi dans le sud de l'île d'une armée qui s'empara du pays de Vangaïdrano et commit les plus ignobles excès. M. Hastie vint à mourir dans sa résidence de Tananarive; ce fut le premier événement funeste pour les Anglais. On ne remplace pas un homme d'une telle persévérance, d'une pareille énergie, d'une semblable habileté. Cependant les missionnaires, assurés des sympathies du roi, ne pouvaient craindre encore de voir leurs succès interrompus.

Depuis plusieurs années, ils regrettaient de manquer d'une imprimerie; la presse tant désirée fut introduite à Tananarive avec tous les engins nécessaires à la typographie. Malheureusement l'imprimeur, presque aussitôt atteint de la fièvre, ne tarda point à succomber. L'événement terrible fut la mort de Radama. En montant sur le trône, la reine Ranavalona instruisit par un message les membres de la mission et les autres étrangers de son intention d'encourager la poursuite de l'œuvre commencée; mais, soit défaut de sincérité de la part de la reine, soit influence prépondérante de certains conseillers hostiles, les actes du gouvernement ne permirent pas de douter que les temps heureux étaient passés pour les Anglais qui résidaient à Madagascar.

Le successeur de M. Hastie près la cour de Tananarive fut informé très officiellement que la reine se refusait à le recevoir en qualité d'agent du gouvernement britannique, et qu'elle pensait n'être liée en aucune manière par le traité de Radama. L'envoyé anglais n'eut donc plus d'autre soin à prendre que d'annoncer son départ; une réponse fort peu courtoise indiquait que rien ne serait plus agréable. M. Lyall ne put quitter la capitale sans subir d'affreuses avanies. Une multitude de peuple suivant une idole portée au bout d'une longue perche vint se ruer sur la maison du consul; traitant de sorciers l'agent britannique et ses fils, elle les obligea de se retirer tout de suite dans un village éloigné de quelques milles. Des serpens apportés dans un grand sac avaient été lâchés sur le terrain comme devant être les exécuteurs de la vengeance de l'idole Ramahavaly. A la fin du deuil national, c'est-à-dire douze mois après la mort de Radama, eut lieu le couronnement de la reine. La cérémonie se fit avec une pompe extraordinaire; on voulait offrir au peuple un imposant spectacle. Couverte de riches ornemens, Ranavalona, après avoir reçu la consécration, dit en prenant en main les idoles : « Vous m'avez été données par mes prédécesseurs, je mets ma confiance en vous. » La déclaration n'était pas de nature à rassurer les missionnaires protestans.

L'armée du sud, souillée de crimes, revint vers cette époque, traînant à sa suite des captives, les unes aux autres attachées sur une longue file, la corde au cou; c'étaient les femmes, les sœurs, les filles des plus nobles parmi les vaincus. Les Européens témoins de ce monstrueux spectacle frémissaient d'indignation. Les membres de la mission évangélique ne tardèrent pas à se sentir profondément découragés. Chaque jour resserrés davantage dans leur action, ils voyaient le culte des idoles restauré, toutes les décisions du gouvernement prises en vertu des ordres d'une idole renommée; l'épreuve par le poison était sans cesse appliquée de façon à se débarrasser des gens qui ne plaisaient pas. Au milieu de circon-

stances si pénibles, le fondateur de la mission de Tananarive ne songea plus qu'à revoir son pays natal. Ses confrères ne jouirent plus que d'une certaine tolérance : ils pouvaient encore opérer des conversions, répandre les livres saints traduits en langue malgache; mais des signes de conflits prochains se manifestaient : devenus nombreux dans la province d'Imerina, les chrétiens se trouvaient exposés à entendre des paroles de mépris de la part des idolâtres. Enfin la reine et les ministres, s'alarmant des progrès du christianisme, interdirent l'arrivée ou le séjour de nouveaux missionnaires; à l'égard de ceux qui depuis de longues années habitaient Tananarive, on gardait quelques ménagemens, parce qu'ils avaient fait connaître l'art de travailler le bois et le fer, ainsi que la construction de certaines machines.

Le 26 février 1835, les missionnaires furent appelés pour entendre une communication de la reine. Ranavalona déclarait les Européens libres de pratiquer leur religion et de conserver leurs usages; seulement elle ne permettait pas qu'on changeât les coutumes de ses ancêtres, et jugeait coupables ceux qui violaient la loi du pays. Le service religieux du dimanche, la pratique du baptême, les réunions, étaient désormais défendus. « S'il s'agit seulement, disait la reine, de la connaissance des arts et des sciences qui seront profitables à mes sujets, alors instruisez, car c'est pour le bien. » Il y avait dans ces paroles une leçon bonne à recueillir pour les nations et les gouvernemens d'Europe qui prétendent introduire la civilisation chez les peuples réputés idolâtres. Une grande assemblée populaire ayant été convoquée dans la province d'Imerina, un édit de la reine signifia les résolutions prises touchant la religion des étrangers. Les personnages de la cour qui avaient embrassé le christianisme furent dégradés ou placés dans des rangs inférieurs. Beaucoup de chrétiens cessèrent toute pratique; d'autres, vraiment convertis, voulurent persévérer. Les missionnaires ne perdirent pas courage absolument, — ils conservaient le droit d'enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique. La persécution devint continuelle, violente, acharnée. Alors les membres de la mission, incapables de lutter plus longtemps, quittèrent Madagascar à la fin de l'année 1835 et au commencement de l'année 1836, croyant le christianisme déjà suffisamment enraciné parmi les Ovas pour n'être pas détruit; mais la fureur redoubla contre les malheureux élèves des étrangers, on ne compta plus les victimes. Le récit de la persécution des chrétiens de Madagascar a été tracé dans tous ses détails par d'anciens missionnaires (1).

(1) Voyez Ellis, *History of Madagascar*, surtout J. Freeman and D. Johns, *A Narrative of the persecution of the christians in Madagascar*, London 1840.

Cette reine Ranavalona, impitoyable quand il s'agissait des affaires religieuses, désirait néanmoins procurer à son peuple les bienfaits de la civilisation. Un de nos compatriotes, M. Laborde, dont l'histoire a été fort travestie par Mme Ida Pfeiffer (1), en est le vivant témoignage. D'après les renseignemens que M. Grandidier a obtenus à la meilleure source possible, on peut aujourd'hui présenter les faits avec exactitude. M. Jean Laborde, né à Auch vers 1810, partit tout jeune encore pour un voyage au long cours. Au retour de l'Inde, le navire, surpris par un ouragan furieux, se trouva jeté sur la côte de Madagascar, près d'Ampasiméloke, par 22° 18′ de latitude sud. Accueilli d'une manière affable par le commandant ova du fort d'Ambohinero, sur les bords du Matitanane, le jeune Français émerveilla les barbares; il avait une énergie, une intelligence, un esprit d'invention, une gaîté, qui exerçaient un singulier prestige. Selon la coutume, la reine, promptement instruite du naufrage du navire et de la présence d'un tel étranger, fit parvenir à M. Laborde l'invitation de se rendre à la capitale. Avoir vingt et un ans et se trouver appelé par une reine, l'aventure était charmante; M. Laborde ne se fit pas prier deux fois pour venir à Tananarive. Reçu avec enthousiasme, il gagna toutes les sympathies par une complète droiture de caractère, par un esprit conciliant et avisé, par une conduite digne et ferme inspirant le respect. Les missionnaires anglais avaient donné aux Ovas quelques leçons sur l'art de forger le fer; un Français particulièrement, M. Legros, avait fourni l'instruction sur l'art du charpentier; en réalité, c'était encore peu de chose. M. Laborde apprit à ces Malgaches à tailler la pierre; il fit construire les premiers édifices en granit, des tombeaux dont l'architecture serait remarquée en Europe, d'énormes bâtimens pour des usines ayant une longueur de 80 mètres sur une largeur de 25 mètres, des hauts-fourneaux. Un peu à l'est de Tananarive, dans le désert, il créa une ville, Soatsimananpiovana, qui eut 10,000 ouvriers chaque jour au travail, et seul il dirigeait un pareil monde. S'occupant à la fois de tous les arts industriels de la vieille Europe, il avait recherché avec un soin extrême les produits naturels du pays qui pouvaient être utilisés. M. Laborde produisait de la fonte et de l'acier, il fabriquait des canons, des mortiers, des bombes, des grenades, de la poudre, des fusées à la congrève, des pièces d'artifice, des sabres, des épées, des fusils. La fabrication du verre, des briques, des tuiles, de la faïence, des poteries, du savon, de la chaux, du charbon de bois par la méthode européenne, du charbon animal pour la raffinerie, de

(1) *Voyage à Madagascar*, chap. IX.

l'alun, du sulfate de fer, de l'acide sulfurique, de l'acide nitrique, de la potasse, de l'indigo par les procédés en usage dans l'Inde, du bleu de Prusse, s'exécutait sous cette habile et puissante direction. On élevait des vers à soie de Chine, on blanchissait la cire, on raffinait le sucre dans la ville industrielle de Madagascar. M. Laborde avait introduit les paratonnerres, et il en avait fait comprendre à la reine l'utilité.

L'esprit demeure confondu en présence de pareils résultats obtenus à l'aide de sauvages convertis par l'exemple et par une volonté inébranlable en ouvriers habiles. Si la France du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle avait eu à la tête de l'établissement colonial de Madagascar un chef comme M. Laborde, il est permis de croire que le succès aurait été grand. Notre compatriote ne s'est pas signalé seulement par ses travaux industriels; choisi comme parrain de l'héritier de Ranavalona pour la cérémonie de la circoncision, il a fait l'éducation morale du jeune prince; les qualités qu'on a reconnues chez Radama II venaient en partie des leçons et des excellens conseils de M. Laborde. Cet homme de bien rencontra cependant un ennemi; un favori de la reine, ministre tout-puissant, parvint à l'exiler en 1857. M. Laborde avait travaillé vingt-six ans pour la prospérité de son pays d'adoption; lorsqu'en 1861 il revint à Madagascar, tout était perdu, il ne restait que le souvenir de l'œuvre gigantesque. Aujourd'hui le voyageur qui traverse Soatsimananpiovana contemple des ruines, et, sous l'impression du plus triste sentiment, il se dit que le mouvement et la vie du monde s'arrêtent dès que l'intelligence a disparu.

Après le départ des missionnaires anglais, la cour de Tananarive se montra très décidée à vivre dans un isolement aussi complet que possible. En 1837, sur la foi de certains avis mal fondés, l'amiral Duperré, alors ministre, eut l'idée d'envoyer près de la reine Ranavalona un capitaine de la marine proposer un traité de commerce et d'amitié. L'agent français se convainquit de la ferme volonté du gouvernement de Madagascar de ne se lier en aucune façon avec les étrangers. Les Européens établis sur la côte se plaignaient de vexations incessantes exercées par les Ovas. Deux navires anglais et deux navires français se rencontrèrent en 1838 sur la rade de Tamatave; sans s'être concertés, les gouverneurs de Maurice et de Bourbon avaient expédié des bâtimens de guerre, afin d'obtenir des réparations. A ce moment, l'alarme ne fut guère moins grande chez les négocians européens que parmi les indigènes; en cas d'attaque, d'après l'ordre de la reine, les habitations des étrangers devaient être livrées aux flammes. En effet, la nuit, l'incendie s'alluma; il se serait promptement étendu sans les secours que fournirent les

marins. Le jour suivant, le gouverneur ova consentit à donner des garanties pour l'avenir; un peu de sécurité était rendu aux commerçans.

L'attention se trouva portée sur un point de Madagascar dont les Européens ne s'étaient pas encore occupés. Les Sakalaves du nord-ouest, traqués par les Ovas, abandonnant la Grande-Terre au mois de mai 1839, se réfugièrent, au nombre de 5,000 à 6,000, avec leur reine à Nossi-Bé. Dans la même année, un navire français vint mouiller dans les eaux de l'île qui avait autrefois causé l'admiration du lieutenant Boteler. M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, était chargé d'une exploration de Nossi-Bé; les chefs sakalaves et la reine Tsioumeik, redoutant encore les Ovas, demandèrent à cet officier d'informer le gouverneur de Bourbon du désir qu'ils avaient de se mettre sous la protection de la France. M. de Hell, qui dirigeait l'administration de l'île Bourbon, accueillit cette ouverture. En 1840, M. Passot revint à Nossi-Bé, et le 14 juillet il signait la convention. La reine cédait à la France tous ses droits de souveraineté sur le Bouëni (1) et les îles voisines. L'année suivante, Nossi-Bé reçut un commandant particulier et une garnison; des habitans de Maurice et de Bourbon ne tardèrent pas à se rendre sur l'île, désormais bien défendue. L'œuvre de colonisation fut tout de suite en bonne voie.

Sur la côte orientale, depuis plusieurs années, les traitans européens subissaient une foule d'avanies; les plus riches achetaient un peu de repos par des bassesses. Au mois de mai 1845, sans motif avoué, on publia un ordre de la reine Ranavalona frappant d'expulsion tous les étrangers qui ne se soumettraient pas à certaines exigences humiliantes. C'était un procédé simple, imaginé pour en finir avec des dettes contractées par des chefs malgaches envers les commerçans et pour saisir les propriétés. Averti par des rapports officiels, le commandant de la station française des côtes orientales d'Afrique, M. Romain-Desfossés, expédia aussitôt un de ses vaisseaux, qu'il ne tarda pas à rejoindre en rade de Tamatave; il y trouva un navire anglais qui était venu dans le même dessein. Aux réclamations, les chefs de la côte se contentèrent de répondre que l'ordre de la reine était formel. Toutes les tentatives de M. Romain-Desfossés et du capitaine Kelly, de la marine britannique, pour faire parvenir des lettres soit à la reine, soit au gouverneur de Tamatave, furent inutiles. Les malheureux commerçans européens n'eurent plus d'autre ressource que de traîner jusqu'au bord de la mer les marchandises

(1) Province du nord-ouest de la Grande-Terre, au fond d'une baie dont il a été question précédemment.

et les objets de valeur, de les charger sur les chaloupes et de s'embarquer; ils virent emporter par les Malgaches ce qu'ils avaient laissé. Les Ovas étaient pleins de confiance dans leurs travaux de défense, surtout dans un fort en pierre construit depuis peu par des Arabes de Zanzibar. Les bâtimens de guerre français et anglais, agissant de concert, criblèrent de bombes et d'obus les fortifications de Tamatave. Les ravages étant jugées considérables, des colonnes de débarquement envahirent les ouvrages entamés, et tuèrent un grand nombre des défenseurs. Après ce châtiment, bien faible en réalité et sans autre résultat que l'abandon forcé du pays par les commerçans, les navires, mettant à la voile le 17 juillet 1845, longèrent la côte afin de recueillir les Européens qui ne voudraient pas demeurer exposés aux insultes et aux vengeances des Malgaches (1). Pour les Anglais et les Français, le sort était pareil; mais les premiers éprouvaient une perte plus grande, — ils comptaient une trentaine de navires constamment employés à faire le voyage de Madagascar, les Français n'en avaient pas plus de huit (2).

IV.

Pendant la période qui commence avec les premières relations entre les Européens et les Ovas, et qui finit avec l'expulsion des étrangers, des observations de plusieurs genres et des recherches scientifiques d'un haut intérêt ont été faites dans la grande île africaine. Une province centrale, des régions du nord, des peuples inconnus aux explorateurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, ont été les sujets d'études particulières. Les membres de la mission anglaise et divers voyageurs avaient recueilli de nombreuses informations ou s'étaient livrés à des investigations sur la nature du pays. Ainsi, à l'aide de documens encore nouveaux, le révérend William Ellis a composé en 1838 une histoire de Madagascar (3), qui conserve même aujourd'hui une importance exceptionnelle parmi tous les écrits relatifs à la Grande-Terre. Comme le remarque l'auteur estimé d'une notice sur la géographie de ce pays, M. Eugène de Froberville, l'ouvrage ne comprend guère que l'histoire d'une province, mais il s'agit du peuple qui s'est révélé dans le siècle actuel, de la

(1) Les actes du gouvernement français concernant Madagascar sont rapportés avec plus ou moins de détails dans divers ouvrages : Macé Descartes, *Histoire et Géographie de Madagascar*, Paris 1846; — Barbié du Bocage, *Madagascar, possession française depuis 1642*, Paris 1858; — Louis Lacaille, *Connaissance de Madagascar*, Paris 1862.

(2) Rapport fait le 20 mars 1844 par un capitaine de navire français. — *Annales maritimes et coloniales*, t. LXXXVIII, p. 48, 1844.

(3) *History of Madagascar*, 2 vol. London 1838.

contrée qui a été parcourue par les Européens à une époque récente; c'est un ensemble de faits digne de toute notre attention.

Dès le temps où il devint possible de visiter une portion de l'intérieur de Madagascar, plusieurs voyageurs un peu familiarisés avec la science ont indiqué les grands traits géologiques de l'île africaine. Ils ont constaté d'une manière générale la présence des formations primitives, les granits et les blocs de quartz. L'argile a été observée sur de vastes espaces, dans le pays des Betsileos, situé au sud de la province d'Imerina; on a découvert des ardoises excellentes pour faire des toitures. Le silex, la calcédoine, le calcaire renfermant de beaux échantillons de marbre, ont été vus dans diverses régions. Sur des étendues considérables dominent les roches d'origine volcanique; en beaucoup d'endroits, le sol est formé d'une terre ferrugineuse et de la désagrégation des laves ainsi que de dépôts d'alluvion. Certains échantillons évidemment de formation carbonifère ont montré la probabilité de l'existence de la houille dans quelques parties de l'île. Sous le rapport de l'abondance du fer, le pays des Ovas n'est pas moins bien partagé que les districts voisins de la côte; à l'ouest de la capitale, le minerai se montre à la surface du sol, seulement on a peine à l'utiliser, le combustible fait défaut. Les pyrites, très communes, fournissent une ressource inépuisable pour se procurer le soufre; le nitre n'est pas rare sur les berges de plusieurs lacs où il offre à la vue l'apparence de la gelée blanche ou du grésil. De l'oxyde de manganèse avait été trouvé à 80 kilomètres environ au sud-ouest de Tananarive. Cette sorte de plombagine propre à vernisser les vases de terre, signalée par Flacourt, avait été remarquée dans le centre de l'île, ainsi que plusieurs sortes d'ocre employées par les Malgaches pour colorer en jaune les murs extérieurs des maisons.

Lorsque nous avons écouté les voyageurs qui avaient exploré la côte orientale de la Grande-Terre, nous n'avons entendu parler que de pays fertiles, que de végétation magnifique, que de produits délicieux rendant à l'homme la vie facile. Si maintenant nous prêtons l'oreille aux récits des membres de la mission anglaise établie à Tananarive et surtout de M. James Cameron, qui ont parcouru le centre de l'île, un tout autre tableau nous sera présenté. La côte de l'est, on le sait, est basse, presque unie, à l'exception de la partie méridionale, la province d'Anossi. En beaucoup d'endroits, les montagnes s'élèvent brusquement à la distance de 50 ou 60 kilomètres du rivage; alors ce ne sont plus que montagnes et collines de hauteurs infiniment variées, prenant toutes les directions jusqu'au moment où l'on découvrira un plateau. En effet, d'immenses plaines existent dans quelques régions, — tristes solitudes où le

regard embrassant l'espace est à peine arrêté par un groupe de végétation. Le voyageur qui part de Tananarive, s'acheminant vers l'ouest, après avoir franchi la limite du pays des Ovas, marchera pendant une semaine au milieu du désert avant d'atteindre quelques villages voisins de la contrée qu'habitent les Sakalaves. Vers le centre de l'île, plusieurs montagnes atteignent des proportions considérables, — de 2,500 à 3,500 mètres d'après la première évaluation des explorateurs anglais. Les plus remarquables sont dans la province d'Imerina l'Angavo, où prend sa source la rivière qui arrose les environs de Tananarive, aux confins sud-ouest du pays des Ovas le massif d'Ankaratra, — un amas de montagnes, dit M. Cameron, qui domine toute la contrée. En général, les sommets sont des blocs de basalte durs à l'intérieur, désagrégés à la surface et rendus terreux par l'action des agens atmosphériques. Lorsque, suivant une chaîne qui court au nord-ouest, on atteint un lieu du nom de Kiotrakiotra, on est frappé du changement dans la nature des roches; ce sont alors des masses de granit et de petits fragmens de quartz. D'énormes roches semblent se détacher du terrain; l'une d'elles, projetée horizontalement, forme une caverne spacieuse, où les voyageurs trouvent un abri. Au voisinage, les yeux demeurent ravis en présence d'un spectacle à la fois grandiose et infiniment pittoresque. C'est une étroite vallée, profonde de 150 mètres, que traverse un cours d'eau : ici, la rivière se montre découverte; plus loin, elle est perdue sous les verts arbrisseaux qui garnissent les bords; des oiseaux de divers genres animent ce tranquille séjour. A côté, entre des roches gigantesques s'avançant au-dessus d'un ravin, des buissons touffus offrent une vigueur et une variété peu ordinaires à la végétation de la partie centrale de Madagascar. Dans les traités de géographie, on affirme que la grande île africaine est traversée du nord au sud par une chaîne de montagnes formant une sorte de crête ou d'arête; sur les cartes, la prétendue chaîne est figurée en toute conscience. C'est la pure invention d'un géographe : jamais aucun des anciens explorateurs n'a parlé de cette crête continue; il y a un demi-siècle, les membres de la mission anglaise, qui avaient visité une partie de la région centrale de la Grande-Terre, ont déclaré le fait inexact, — l'erreur n'a pas été déracinée.

Les lacs sont en nombre à Madagascar; plusieurs d'entre eux, d'une étendue considérable, parsemés de petites îles, bordés d'une riche végétation, donnent au pays un charme extrême. Dans la province d'Imerina, le lac Tasy, à l'ouest de la capitale, est renommé pour la pêche. Près de la côte orientale, les lacs, qui se succèdent, sont fort appréciés des Européens. Pour aller de Tamatave à Tananarive, il faut suivre le littoral sur une longueur de près de cent

kilomètres dans la direction du sud. Des pirogues ou des canots permettent d'accomplir presque tout le trajet sans fatigue; c'est à Andouvourante que le voyageur abandonne le voisinage de la mer pour pénétrer dans l'intérieur du pays.

On se rappelle combien le climat de la côte de Madagascar plaisait à nos anciens compatriotes du fort Dauphin; bien différent, celui de la province d'Imerina est peut-être encore davantage du goût des Français et des Anglais. D'après les missionnaires, au pays des Ovas la plus forte chaleur atteint à peine 30 degrés (1); la plus basse température est de 4 à 5 degrés au-dessus de zéro. Pendant l'hiver, c'est-à-dire du mois de mai au mois d'octobre, le thermomètre ne s'élève guère au-dessus de 6 à 7 degrés. En été, les fluctuations sont parfois rapides et très considérables; le thermomètre, qui marque au matin 3 ou 4 degrés, monte à 26 ou 27 entre deux et trois heures de l'après-midi; sur les hautes montagnes, le froid paraît être souvent assez vif. En hiver, la pluie tombe à peu près tous les jours, fréquemment accompagnée de grêle ou de tonnerre; en été, elle est extrêmement rare. Tandis que les parties basses et marécageuses de la Grande-Terre offrent en général un séjour malsain pour les étrangers, la région montagneuse est réputée fort salubre.

Le pays des Ovas, désigné sur les cartes et dans toutes les relations sous le nom d'Ankova (2), est une contrée triste, de peu d'intérêt pour un naturaliste; les montagnes, où l'œil cherche en vain des arbres ou des buissons, présentent une déplorable monotonie. Dans la saison pluvieuse, l'herbe pousse dans les vallées et jusque sur les collines, mais dans la saison de la sécheresse l'aridité est désolante; c'est à peine si l'on rencontre un peu de verdure dans quelques endroits arrosés par l'industrie des hommes. Seule peut-être, une vallée à l'ouest de Tananarive, vallée couverte de plantations, traversée par la rivière Ikiopa, qui serpente autour de la ville à distance inégale, est vraiment d'un bel aspect.

L'Ankova comprend trois districts : l'Imerina, l'Imamo et le Vonizongo; ces deux derniers ont été réunis à la province d'Imerina par le père de Radama. Tananarive est bâtie sur une colline longue et irrégulière dominant une vaste étendue de pays. D'après les observations faites en 1828 par M. Lyall, l'agent britannique dont nous avons rappelé les mésaventures, la position géographique de la capitale des Ovas est par 48° 56′ 26″ de latitude sud et par 45° 37′ 22″ de longitude est du méridien de Paris. Suivant une estimation un peu vague, le point culminant serait à plus de 2,000 mètres au-

(1) 30 degrés centigrades = 85 du thermomètre Fahrenheit.

(2) Nous avons indiqué dans notre première partie l'origine des noms d'Antanossi, d'Antandrouis, etc.; c'est un même mode de formation pour le mot Ankova avec le changement du *t* en *k*, — c'est-à-dire, là, les Ovas, ou plutôt chez les Ovas.

dessus du niveau de la mer, ce qui est sans doute fort exagéré. Le palais du souverain et les demeures des principaux personnages occupent le sommet de la colline. Les plus belles maisons, construites en bois, ont le seuil élevé de 1/2 mètre au-dessus du terrain : une pierre placée devant la porte remplit l'office d'une marche; des nattes jetées sur le plancher servent à tous les usages. Comme chez les Antanosses, une place couverte de pierres est le foyer : la cheminée est inconnue; les toits, d'une hauteur supérieure à celle du bâtiment et garnis aux angles de longues perches, offrent un aspect singulier. Pendant le séjour des missionnaires anglais, on fit des habitations plus élégantes avec des vérandahs, des toits mignons et bien façonnés. Un seul chemin partage cette ville étrange; ensuite ce sont d'innombrables ruelles irrégulières et fort incommodes. En 1820, la population était évaluée à 10,000 ou 12,000 âmes, quinze ans plus tard à 20,000; nous savons qu'elle s'est considérablement accrue depuis cette époque. Dans le pays où le bois doit être apporté de loin, les pauvres gens se contentent de cases faites de bambous.

Au sud, l'Ankova est borné par les monts Ankaratra, qui le séparent de la province des Betsileos, une contrée assez fertile; à l'est, il touche la province d'Ankay, qui consiste surtout en un long plateau encadré par des montagnes et arrosé par le Mangourou, une des belles rivières de Madagascar. Au nord, c'est la province d'Antsianaka, citée pour la culture du riz, pour la production du coton, pour l'abondance des troupeaux. Cette région, coupée par une partie de l'immense forêt d'Amazalaotra, a un très joli lac; une île vers le milieu, un village sur les hauteurs de l'île, donnent à l'ensemble un effet des plus pittoresques.

Le chiffre de la population de Madagascar n'a jamais pu être déterminé, même d'une manière approximative; on croit qu'à une époque ancienne l'île avait beaucoup plus d'habitans que de nos jours. Les voyageurs, parcourant la grande île africaine sans s'arrêter aux détails, distinguent tout de suite deux sortes d'hommes : ceux qui ont la peau noire et les cheveux crépus, ceux qui ont le teint olivâtre et les cheveux plats. Les explorateurs adonnés à l'étude ont bientôt reconnu plusieurs peuples très différens : les Ovas, les Sakalaves, les Betsileos et les Betsimisarakes. Les premiers, maintenant les véritables maîtres sur la Grande-Terre, sont agiles, pleins d'activité, de taille très médiocre; les Ovas de race pure ont le teint olive-clair, les traits un peu plats, les lèvres souvent épaisses et proéminentes, le regard voilé, les cheveux noirs lisses ou bouclés. Aucune tradition ne revèle ni l'origine, ni le moment de l'apparition des hommes de cette race à Madagascar; regardés tantôt comme des Malais, tantôt comme des Abyssins, on n'est pas

éloigné aujourd'hui de croire, d'après des analogies constatées dans les idiomes, qu'ils pourraient avoir une origine polynésienne. Suivant une opinion fortement enracinée dans le pays, les aborigènes de l'île seraient les Vazimbas, dont le souvenir n'est rappelé que par des tombeaux d'une construction particulière existant encore sur des montagnes de la province d'Imerina. Les Sakalaves, au dernier siècle les plus puissans parmi les Malgaches, occupent le nord et presque toute la partie occidentale de la Grande-Terre. Ce sont des nègres aux cheveux longs et néanmoins crépus, ayant une assez belle prestance, une grande vigueur de corps, une remarquable énergie de caractère. Les Betsileos, qui ont eu peu de rapports avec les étrangers, sont en général de petite taille, avec le teint bronzé, les lèvres épaisses, les cheveux longs et frisés. Ils se rapprochent beaucoup des Ovas par l'aspect physique, sans en avoir le caractère; livrés surtout aux paisibles travaux de l'agriculture, les Betsileos ne paraissent nullement enclins à guerroyer. Les Betsimisarakes et les Bétanimènes, peuples de la côte orientale, sont des nègres de médiocre stature; on les considère comme appartenant à une race inférieure aux autres à raison de l'intelligence et des sentimens. Entre ces diverses races, les mélanges ont été sans nombre, et les Arabes établis sur plusieurs points de l'île ont encore contribué à faire de la population de Madagascar l'ensemble le plus varié qu'on puisse rencontrer sur un espace circonscrit du globe.

En présence des élémens si dissemblables qui composent cette population, on s'étonne de trouver dans l'île entière la même langue, les mêmes coutumes, les mêmes superstitions. N'y a-t-il pas dans ce fait l'indice d'une domination autrefois exercée d'une manière générale? Si cette domination a existé, la trace en est perdue; les premiers Européens qui visitèrent la grande île africaine n'ont rencontré que des peuplades obéissant à des chefs indépendans. Néanmoins le respect pour les croyances des ancêtres est égal chez les hommes de ces races si distinctes. La division de l'année en douze lunes est partout adoptée; seuls les noms diffèrent sur la côte et dans l'intérieur; des jours propices et des jours néfastes sont reconnus dans chaque province. Du nord au sud, l'idiome ne présente que de simples nuances; les usages, d'une surprenante uniformité, sont à peine marqués d'une région à l'autre par de petits détails particuliers.

Ainsi les missionnaires qui ont vécu parmi les Ovas nous entretiennent de mœurs, de pratiques déjà signalées dans les narrations de Flacourt et des anciens voyageurs sur les Malgaches du sud et de la côte orientale. Dans la province d'Imerina, la naissance d'un enfant, événement très fêté par les familles, est toujours l'objet d'une consultation près des devins, — il faut savoir la destinée de l'être

qui vient au monde. Les infanticides se multiplient pour les mêmes causes que chez les Antanosses; sous le règne de Radama, les auteurs de ces crimes furent menacés de châtimens terribles, — le mal ne semble pas avoir disparu. Le mariage des personnes de qualité est consacré par une cérémonie, mais la séparation demeure toujours facile; en aucun cas, le mari n'est empêché de posséder plusieurs femmes en sa maison. Le serment du sang, qui doit créer un lien de fraternité indissoluble entre deux individus, reporte au souvenir de la manière dont d'autres Malgaches concluent les traités d'amitié; on verse le sang d'une poule, chacun en boit une petite quantité en vociférant des imprécations, en appelant sur sa tête mille malédictions, s'il manque à la foi jurée. Chez les Ovas, avec le riz, le bœuf, le chevreau, les volailles, — pintades et canards domestiques ou sauvages, — constituent les alimens les plus ordinaires; on estime les œufs lorsque le poulet est développé, on recherche les œufs de crocodile, et, lorsque par malheur les sauterelles ou plutôt les criquets fondent sur les champs, on les récolte pour les manger, aussi bien que les vers à soie. En cas de maladie, quelques plantes, de l'eau de riz, les charmes ou les *olis*, comme sur la côte, sont les remèdes habituels. Les funérailles des hauts personnages ressemblent à celles dont nos anciens compatriotes étaient les témoins aux environs du fort Dauphin; mais dans l'Ankova le séjour des morts diffère entièrement de celui qu'on voit au pays d'Anossi. Les tombes des familles riches exigent un travail énorme; ce sont des chambres creusées dans le sol à une certaine profondeur et couvertes par une voûte formée de pierres de granit et de couches de terre alternativement superposées. Les ouvriers détachent les blocs de granit en les soumettant à un feu de bouse de vache, et en versant de l'eau froide sur la pierre brûlante au point où il convient d'opérer la fracture. Le bloc, soulevé à l'aide de leviers, enveloppé de paille pour résister aux chocs, attaché avec des cordes, est ensuite traîné jusqu'à sa destination; on a vu parfois 500 ou 600 hommes employés au transport d'une seule pierre.

Quand les missionnaires anglais vinrent à Tananarive il y a un demi-siècle, les Ovas ne savaient pas cultiver la terre autrement que les peuples de la côte. Ils fondaient le fer par les procédés tout primitifs dont Flacourt et Sonnerat ont donné une description; la première forge européenne introduite dans la province d'Imerina causa autant de surprise que d'admiration. A Madagascar, l'usage de la monnaie est de date récente; ce sont les piastres d'Espagne qui ont d'abord été introduites. Les indigènes ont tout de suite inventé un moyen de division aussi simple que barbare : ils coupent les pièces par morceaux; l'opération étant grossièrement exécutée,

on pèse chaque fragment pour acquitter le prix d'un objet ou d'une marchandise.

Tandis que les missionnaires anglais observaient les mœurs et les usages des Ovas en s'efforçant d'amener ce peuple à la civilisation européenne, Madagascar était l'objet d'études particulières, relatives soit à la géographie, soit aux sciences naturelles. Plusieurs hommes distingués de l'île Maurice, Lislet-Geoffroy, Le Mayeur, Chapelier, Fressanges, Dumaine, après avoir visité diverses parties des côtes de la grande île africaine, ont donné des descriptions fidèles de certaines localités (1). Un peu plus tard, des officiers de marine ont fourni de précieuses indications sur des baies ou des ports, sur Nossi-Bé, Nossi-Mitsiou, etc. (2). L'un d'eux, M. Bona-Christave, s'est occupé d'une manière assez générale de la géographie de la Grande-Terre (3); il a rappelé ce que fut Madsanga à l'entrée de la baie de Bombétok, la seule ville de Madagascar digne de ce nom, alors que Tananarive était encore inconnue. Bien accueillis par les rois sakalaves de la province de Bouëni, les Arabes construisirent des maisons de pierres entourées de jardins, et donnèrent à la ville une sorte de splendeur. La conquête des Ovas fut suivie de la destruction de Madsanga; quelques années plus tard, des ruines indiquaient au voyageur l'ancienne importance de la vaste cité, centre des relations de la grande île africaine avec l'Arabie.

Le capitaine Guillain, qui explora la côte occidentale de Madagascar en 1842 et 1843 (4), a recueilli des renseignemens sur le commerce dans les différens ports, et s'est appliqué d'autre part à retracer l'histoire des Sakalaves; — le même sujet venait d'être traité par M. Noël (5). Ces travaux, estimables à certains égards, n'ont jeté aucune lumière sur l'origine de la nation qui avant les progrès des Ovas était la première en puissance sur la Grande-Terre. Les noms des rois ou des chefs, la mention des succès ou des revers des différentes tribus en lutte les unes avec les autres, composent toute l'histoire des anciens Sakalaves; les élémens en sont puisés dans la narration de Drury (6) et dans des traditions orales

(1) Voyez diverses notices dans les *Annales des Voyages* et *Essai sur Madagascar; Statistique de l'île Maurice*, par le baron d'Unienville, t. III, p. 223 (1838).

(2) Jehenne, *Renseignemens nautiques sur Nossi-Bé, Nossi-Mitsio, Baratou-Bé*, Paris 1843.

(3) *Annales maritimes et coloniales*, t. LXXXVII, p. 498; t. LXXXVIII, p. 800, 1844.

(4) *Documens sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, — *Annales maritimes et coloniales*, 1843-1845.

(5) *Bulletin de la Société de géographie*, 2e série, t. XIX et XX, 1843; 3e série, t. Ier, 1844.

(6) Voyez la *Revue* du 1er juillet, p. 69.

d'une valeur bien incertaine. Les auteurs n'ont vu du pays que le littoral, reconnu les limites des provinces et des districts que par les embouchures des fleuves; — il y a les Sakalaves du sud ou du Ménabé et les Sakalaves de Bouëni et de Bombétok. Selon la croyance générale, cette nation, autrefois établie dans le Ménabé, que limite au sud la rivière Anoulahine ou de Saint-Augustin, s'est étendue successivement par la conquête jusqu'au nord de Madagascar; rencontrant de petites colonies d'Arabes, l'association s'est faite. Peut-être convient-il de rechercher si l'influence des hommes venus des bords de la Mer-Rouge et disséminés sur une infinité de points des côtes de Madagascar n'explique pas des ressemblances remarquables dans les usages, dans l'industrie, dans les superstitions des peuples de la Grande-Terre, qui ne sont liés ni par une commune origine ni par un mélange absolu.

Au temps où Madagascar était le théâtre des singuliers événemens politiques et des recherches de géographie dont nous venons de rappeler le souvenir, l'histoire naturelle du pays devenait l'objet d'un intérêt spécial, — des voyageurs et des résidens apportaient ou envoyaient des plantes et des animaux. Il serait difficile de citer tous ceux qui ont contribué à faire connaître la flore et la faune également admirables de la grande île africaine, mais les noms de deux personnes de qualité différente s'imposent. Un capitaine d'artillerie de marine qui eut le commandement du fort de Sainte-Marie, M. Sganzin, s'est acquis considération dans la science par des observations nombreuses et des récoltes importantes. M. Goudot, ne se souciant que du profit matériel, avait adopté comme profession la récolte des plantes et particulièrement des animaux de Madagascar. Après avoir formé de grandes collections, il venait à Paris les débiter, afin d'en obtenir le plus d'argent possible; c'est alors surtout que nos musées se sont enrichis d'une foule d'objets précieux qui nous instruisent sur la nature de l'île à tous égards séparée du reste du monde. D'abord M. Goudot séjournait au voisinage de la côte: plus tard, il eut de la reine Ranavalona la permission de monter à Tananarive; ce fut pour le collecteur l'occasion de se marier avec une femme ova d'un magnifique embonpoint. Cette femme vint en France avec son mari s'occuper d'achats d'étoffes et de bijoux pour la reine; on assura que c'était une princesse.

V.

Après les actes de violence de l'année 1845, les Européens eurent peu de relations avec Madagascar. Cependant la nécessité, pour les colonies de Bourbon et de Maurice, de se procurer du bétail ramena

plus d'une fois des navires en rade de Tamatave; quelques marchands se hasardèrent sur la côte. La cour de Tananarive persistait dans la volonté de n'entretenir aucun rapport avec les gouvernemens étrangers et de détruire absolument le christianisme parmi les Ovas. Néanmoins malgré la persécution il existait encore dans la province d'Imerina des fidèles qui transmettaient des informations au clergé de l'île Maurice. Près de vingt ans s'étaient écoulés depuis le départ des missionnaires; il y avait une sorte d'apaisement. En Angleterre, on imagina qu'une visite à la reine et au peuple de Madagascar pourrait être d'un excellent effet. Deux membres de la mission de Londres, M. Cameron et M. Ellis, ce dernier rendu célèbre par la publication de l'histoire de Madagascar, furent mis en devoir de se faire habiles diplomates; — on reconnaissait la nécessité de s'abstenir entièrement de parler d'affaires religieuses. Au mois de juillet 1853, les deux Anglais débarquaient à Tamatave : ils trouvèrent le peuple misérable, regrettant beaucoup les étrangers; le riz et les autres marchandises du pays s'accumulaient dans les magasins, l'argent et les produits d'Europe ne venaient plus enrichir personne. Parmi les autorités, il y avait à la fois satisfaction de questionner des Européens au sujet des nouvelles du monde et appréhension de vues hostiles de la part du gouvernement britannique; à cet égard, on se hâta de les rassurer. Les lettres des Anglais à la reine expédiées, M. Ellis, en attendant la réponse, entreprit des excursions botaniques; comme il avait déjà visité les peuples de la mer du sud, il demeura surpris d'entendre des mots malgaches qui existent dans la langue des Polynésiens; c'était l'indication d'une recherche à poursuivre. La réponse de la reine parvint à Tamatave : conçue en termes pleins de courtoisie, elle insistait sur les grandes affaires d'intérêt public, qui de longtemps ne lui laisseraient aucun loisir; avec politesse, on engageait les visiteurs à repasser la mer, afin de se soustraire aux chances de maladies. Les Anglais s'en retournèrent à Maurice (1).

Soudain une idée était venue à cette terrible reine Ranavalona : consentir à permettre le commerce extérieur, si on lui donnait 15,000 piastres en dédommagement de l'offense faite par MM. Romain-Desfossés et William Kelly. M. Cameron partit bien vite porter la somme, et les autorités de Tamatave ne tardèrent pas d'être avisées par le secrétaire du cabinet de Tananarive que la reprise des opérations commerciales était autorisée; une salve de coups de canon tirée du fort annonça l'événement. En témoignage d'amitié, l'ordre fut écrit de détacher les crânes des Anglais et des Français tués dans les derniers combats, restés depuis 1845 accrochés au

(1) Ellis, *Three Visits to Madagascar during the years 1853-1854-1856*, London 1858.

sommet de longues perches. M. Ellis part de cet exemple pour constater gravement que les usages politiques et les formes de la diplomatie diffèrent beaucoup d'une nation à l'autre.

L'année suivante, le révérend William Ellis avait le plaisir de revoir la Grande-Terre. A peine se trouvait-il installé, qu'un homme se présente de la part d'un chef des environs de Tamatave, alors malade et en quête d'une bonne médecine. Pour l'étranger, c'est l'occasion d'une visite qui permettra une étude de la vie domestique actuelle des Malgaches. Le chef occupait non pas la maison belle et spacieuse qu'il habitait d'ordinaire, mais, afin d'avoir plus chaud, une pauvre hutte bâtie dans le même enclos. Au milieu de la chambre, le feu est allumé sur une plate-forme de terre soutenue par une bordure de pierres, une lumière blafarde éclaire ce réduit, et la lampe attire l'attention du visiteur. L'appareil se compose d'une baguette de fer enfoncée dans le sol et munie en haut d'une tasse contenant la mèche; au-dessus de la flamme, un morceau de suif tenu par un crochet, en fondant s'écoule dans la tasse, — ce mode d'éclairage est parfaitement reçu dans la demeure des grands personnages. Tout cet intérieur annonce beaucoup d'indifférence pour le luxe des Européens. D'autre part, la scène dont l'étranger est témoin indique un remarquable progrès dans la civilisation des Malgaches. On apporte des lettres au chef malade couché sur une natte; il ordonne à un aide-de-camp d'en faire la lecture, — il répondra tout de suite. Le jeune secrétaire prend dans une boîte papier, plume et encre, s'assied à terre, place le papier sur un genou, puis écrit sous la dictée de son supérieur; il lit ensuite cette réponse à haute voix, et, l'approbation donnée, il plie la lettre et l'expédie à sa destination. Ceci se passait dans le pays où trente ans auparavant l'écriture était inconnue; après l'expulsion des étrangers, l'instruction s'était transmise par les indigènes.

A Tamatave même, des femmes esclaves se servaient de longues cannes de bambou pour puiser de l'eau. Le marché, toujours fort sale, était approvisionné de fruits, de racines, de millet, de riz et d'autres graines, de quincaillerie indigène, de vêtemens tels que des lambas, de nattes, de paniers, de chapeaux de paille, de cotonnades européennes, — tous ces objets jetés à terre ou placés sur des tas de sable, les volailles se promenant de tous côtés, les bouchers coupant à terre la viande sur de grandes feuilles de bananier. Après avoir visité les campagnes et les forêts des environs de Tamatave et de Foulepointe, consigné d'intéressantes observations sur les habitudes du pays et sur la végétation, recueilli quelques belles plantes, M. Ellis dut partir encore une fois de Madagascar. Sous prétexte de la présence du choléra parmi les habitans de l'île Maurice, les Anglais n'avaient point eu la permission de se rendre à la

capitale. Cette permission accordée beaucoup plus tard, on se hâta d'en profiter. De retour sur la Grande-Terre en 1856, les deux membres de la mission de Londres, frappés de l'accroissement de la population de Tamatave, du nombre des maisons neuves construites par des négocians étrangers, surpris de trouver le gouverneur de la province assis dans un bon fauteuil, ravis d'avoir étonné les Malgaches avec un télégraphe électrique, s'acheminèrent enfin vers Tananarive. M. Ellis est un ami de la nature; sur le trajet de Tamatave à Andouvourante, il remarque le caractère de la végétation, il admire l'aspect des lacs; lorsque, tranquille dans son palanquin, il suit les sentiers des montagnes où les malheureux porteurs glissent sur l'argile détrempée, traverse la célèbre forêt d'Amalazaotra et le rude pays d'Ankova, plus que les précédens voyageurs, il note des observations. Tananarive est nécessairement l'objet d'une nouvelle description; le visiteur esquisse ensuite le portrait du prince royal, Rakoto, qui doit être Radama II, un jeune homme de vingt-six ans, aux manières élégantes, portant l'habit et le pantalon noir, la cravate blanche et un gilet de velours brodé, s'informant de la santé de la reine Victoria et des dispositions des gouvernemens de France et d'Angleterre à l'égard de Madagascar. Ce n'était pas un barbare que ce prince, instruit par nos compatriotes MM. Laborde et Lambert; il donnait de belles espérances. Aux officiers se présentant de la part de la reine pour s'enquérir des motifs du voyage de l'étranger, M. Ellis assure qu'il ne vient pas traiter d'affaires de commerce; s'il a demandé la permission de monter à la capitale, c'est pour faire une visite d'amitié à la reine et au gouvernement et causer de choses relatives à la prospérité du royaume. La diplomatie de la Grande-Bretagne, on le voit, usait dans tous les temps des mêmes procédés. Le membre de la société protestante de Londres eut l'honneur de faire des excursions avec le prince et sa femme, accompagnés d'une suite vraiment royale. Admis d'une façon très solennelle à l'audience de la reine à *la Maison-d'Argent*, il exprima l'ardeur des sentimens d'amitié du gouvernement britannique pour la reine Ranavalona et son peuple. M. Ellis était un bon photographe, il intéressa singulièrement le prince royal et la princesse sa femme, tout charmés d'avoir des portraits d'une ressemblance parfaite, exécutés avec une pareille promptitude. La reine n'avait aucune prédilection pour cet art diabolique; les personnes dont on avait l'image pouvaient bien en mourir, pensait-elle. La souveraine, on le sait, ne goûtait pas les innovations : un Français avait proposé d'établir un télégraphe électrique de Tananarive à Tamatave; elle jugea que les relais de courriers valaient mieux. En quittant la capitale des Ovas, M. Ellis s'applaudissait de tout ce qu'il avait vu; il croyait avoir dignement représenté l'An-

gleterre. Cependant, si l'on en croit certaines assertions assez bien justifiées, le révérend William Ellis avait par des insinuations malveillantes blessé le prince royal; on l'accuse aussi, avec quelque fondement, d'avoir voulu dénoncer à la reine de Madagascar des Français et surtout un missionnaire catholique (1).

Le gouvernement de Ranavalona était exécré de la nation; un ministre infâme, secondé par un complaisant collègue, s'était rendu odieux par des cruautés et des déprédations sans fin. Le prince Rakoto, navré de la misère du peuple, chargea un des résidens les plus honorés de Madagascar, son ami, frère par le serment du sang, M. Lambert, de solliciter le protectorat de la France; la démarche n'eut pas de résultat. Dans l'espoir de perdre l'homme qui était devenu le fléau de son pays, d'obtenir l'abdication de la reine et l'élévation du fils, un complot s'ourdit en 1857 à l'instigation de plusieurs Européens; ce complot déjoué par suite d'une dénonciation, les étrangers furent conduits à Tamatave et chassés de l'île; — tout rentra dans le silence. La vieille reine meurt le 18 août 1861; encore une fois deux partis dans le palais se trouvent en présence : les amis des anciennes coutumes veulent donner le trône au neveu de Ranavalona; les amis du progrès se prononcent pour le prince Rakoto, fils de la reine. Ces derniers l'emportent, Rakoto est proclamé roi sous le nom de Radama II. Le nouveau souverain de Madagascar envoya M. Lambert annoncer son avénement à l'empereur Napoléon III. Tout faisait pressentir que les relations des Européens avec la grande île africaine seraient désormais vraiment amicales, que le progrès du peuple ova sous le rapport de l'instruction, du perfectionnement des arts, du développement de l'industrie, allait recevoir une vive impulsion. M. Lambert, porteur de cadeaux de l'empereur pour le roi et la jeune reine de Madagascar, devait se trouver à Tananarive pour le couronnement de Radama II. Le capitaine Dupré, alors commandant de la division navale des côtes orientales d'Afrique, fut chargé de représenter la France à cette cérémonie. Le digne officier s'entoura de quelques hommes distingués et rendit sa mission profitable à la science (2) : le docteur Vinson a rapporté une série d'observations pleines d'intérêt sur le pays, sur des végétaux, sur plusieurs genres d'animaux (3); le père Jouen, de la compagnie de Jésus, en traçant un portrait flatteur de Radama et de la reine, devait annoncer les succès de la mission catholique (4).

(1) Voyez Ida Pfeiffer, *Voyage à Madagascar*, et la notice de M. Fr. Riaux, placée en tête du volume.

(2) *Trois mois de séjour à Madagascar*, Paris 1863.

(3) *Voyage à Madagascar au couronnement de Radama II*, Paris 1865.

(4) *Madagascar et le roi Radama II*, par le révérend père Henri de Régnon. Paris 1863.

Aussitôt l'avénement du nouveau roi de Madagascar connu à Maurice, le gouverneur s'empressa d'envoyer le colonel Middleton porter des félicitations. La société des missionnaires de Londres, enflammée par l'espoir de reprendre l'œuvre interrompue, mit sa confiance dans les talens de celui qui avait déjà visité la capitale des Ovas; en toute hâte elle envoya M. Ellis. Sur le drapeau flottant au sommet du fort de Tamatave, on lisait écrit en lettres rouges : « Radama II; » la nouvelle parvenue en Angleterre se trouvait ainsi confirmée (1). Le pasteur méthodiste était à Tananarive longtemps avant l'arrivée de M. Dupré : pour le plus grand profit de sa nation, il s'appliquait en conscience à nuire aux Français, principalement aux prêtres catholiques; — tous nos compatriotes n'ont pas gardé bon souvenir de M. Ellis.

Nous ne parlerons pas des fêtes et de la cérémonie du couronnement, des discours, des banquets, des illuminations de la ville et des campagnes de Tananarive; les détails en sont rapportés dans plusieurs ouvrages, et on a pu les lire dans les gazettes. Le jeune souverain conclut des traités de commerce et d'amitié avec la France et l'Angleterre; il accueillit les étrangers, proclama la liberté des cultes, abolit la peine de mort et l'épreuve par le poison. On s'attendait à un règne long, paisible, fécond, et Radama mourait assassiné dès le mois de mai 1863 (2). La veuve du souverain, élevée au trône sous le nom de Rasoherina, morte en 1867, a pour successeur sa cousine, c'est Ranavalona II. Les derniers événemens de Madagascar présentent un médiocre intérêt; aujourd'hui les missionnaires protestans et catholiques bâtissent des églises et des chapelles et se disputent l'instruction des Malgaches. Dans les années qui viennent de s'écouler, diverses études scientifiques sur Madagascar ont été faites : nous allons en faire connaître le mérite; le moment est venu d'exposer les particularités de la nature dans la grande île africaine.

ÉMILE BLANCHARD.

(*La troisième partie à un prochain n°.*)

(1) *Madagascar revisited*, by rev. William Ellis. London 1867. Le même auteur a encore publié : *Madagascar : its social and religious progress*, London 1863, et *The martyr church : a record of the introduction, persecutions and triumph of christianity in Madagascar*. 1866 — Nous avons également sous les yeux d'autres ouvrages anglais relatifs à la Grande-Terre : Vincent W. Ryan, *Mauritius and Madagascar*, 1864; — Lyons Mac Leod, *Madagascar and its people*, 1865, etc.

(2) Voyez Laborde. *Révolution de Madagascar*. — *Revue maritime et coloniale*, t. VIII, p. 774; 1863.

PARIS

ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE 1765 A 1775

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE HORACE WALPOLE

Lettres de Horace Walpole, écrites à ses amis pendant ses voyages en France, traduites et précédées d'une introduction par le comte de Baillon; 1872.

Il y a quelques semaines, quand ce livre a paru, nous l'avons accueilli d'abord avec une attention distraite et feuilleté d'une main négligente. « Eh quoi! encore le XVIIIe siècle, ces éternels salons tant de fois décrits, ces élégans commérages tant de fois racontés, ces vieux décors, ces personnages démodés, tout ce monde de brillans fantoches qui passe et repasse devant nos yeux dans ces innombrables mémoires publiés ou inédits, exploités par tant de plumes habiles, scrutés dans leurs derniers détails, et, pour couronner le tout, l'éternelle histoire de Mme Du Deffand et de cet Hippolyte britannique fuyant jusqu'à Londres sa Phèdre aveugle et sexagénaire! » — Nous avions présent à l'esprit le jugement quelque peu dédaigneux d'un écrivain avec lequel il est périlleux de se trouver en désaccord. « Les lettres de Walpole, écrites de Paris, ne sont pas les meilleures, nous avait-on dit. Il y a du parti-pris dans certains jugemens. Walpole est sévère dans l'ensemble, quoiqu'il loue beaucoup dans le détail... On voudrait qu'il jugeât la France avec plus d'esprit, c'est-à-dire qu'il pénétrât plus avant dans le secret de cette société singulière, qui fut pendant un siècle le spectacle du monde, et qui lui préparait un autre siècle d'étonnement. » Voilà ce qu'écrivait ici même M. Charles de Rémusat

dans son étude si fine et si pénétrante sur Horace Walpole (1). — Cet ensemble d'impressions médiocrement favorables ne put tenir, je l'avoue, contre l'expérience directe, et la lecture de la correspondance les modifia entièrement. Nous n'y mîmes d'ailleurs aucun entêtement : à quoi bon s'obstiner contre son plaisir? A peine avions-nous parcouru quelques pages, la nouveauté de certains aperçus, la finesse des observations, l'agrément du récit, le charme de l'impression directe, sincère, personnelle, qui renouvelle même les sujets épuisés, tout cela nous avait ressaisi. Avons-nous raison contre un juge tel que M. de Rémusat, et pouvons-nous espérer que nous ajouterons un post-scriptum de quelque intérêt à son œuvre? Le lecteur en décidera.

M. le comte de Baillon, qui a traduit ces lettres avec un soin d'artiste et d'ami, nous introduit dans l'intimité épistolaire de Walpole par une étude pleine de faits, écrite dans le ton d'une élégante simplicité. Il est presque de la maison. Personne n'est mieux renseigné que lui sur les détails biographiques et les relations de Walpole. Il s'était déjà familiarisé avec ce genre de travail par une étude sur l'oncle d'Horace, lord Walpole, et son séjour à la cour de France de 1723 à 1730. Ce qui l'a engagé à ce nouveau travail, c'est la publication de la grande édition, la seule vraiment complète, de la correspondance de son cher Horace, éditée à Londres en 1866 par M. Peter Cunningham, et qui ne renferme pas moins de deux mille six cent soixante-cinq lettres en neuf forts volumes in-8°. C'est dans ce vaste recueil que M. de Baillon a recueilli les lettres écrites en France, qu'il nous livre aujourd'hui dans leur intégrité. M. de Rémusat les a-t-il toutes connues? On en peut douter d'après la date de l'édition de M. Cunningham, qui a suivi à dix années d'intervalle le travail de notre savant compatriote, et c'est ce qui expliquerait peut-être la sévérité de son jugement. M. Sainte-Beuve lui-même ne cite nulle part, à ma connaissance, le dernier éditeur anglais, et bien que rien d'essentiel ne soit révélé, bien que plusieurs de ces lettres aient été non-seulement imprimées dans les recueils précédens, mais traduites en totalité ou en partie dans les travaux français, cette publication garde un certain caractère de nouveauté, au moins pour la suite des lettres et l'ensemble. Nous y puiserons librement, moins soucieux de produire de l'inédit que de mettre en relief les impressions les plus intéressantes de Walpole sur les hommes et les affaires de France, sans négliger les femmes, de qui dépendaient trop souvent alors hommes et affaires.

(1) Voyez la *Revue* du 1er et 15 juillet 1852.

I.

Nous ne dirons rien du premier voyage de Horace Walpole en 1739 et des lettres qu'il écrivit alors à Richard West, son camarade à Éton. Horace avait alors vingt-deux ans; il voyageait en compagnie de Thomas Gray, le poète lyrique, un autre camarade de collége, et se rendait avec lui en Italie en traversant Paris. Ces lettres ne manquent ni d'intérêt ni d'esprit, mais l'observateur est bien jeune; en deux ou trois mois, on ne pénètre pas à fond une vie et une société nouvelles; évidemment il n'a vu Paris que du dehors et dans la rue, en courant.

C'est à la date de 1765 que nous trouvons l'observateur expérimenté, sagace, en pleine possession de son jugement, de ses relations, de ses facultés. Il a quarante-huit ans; il a traversé la politique, et, sans y porter aucune ambition personnelle, il n'a pas cessé de donner toute son attention aux graves événemens qui ont passionné les luttes parlementaires de son pays. Ses lettres à sir Horace Mann, ministre plénipotentiaire à Florence, font foi de sa sollicitude pendant ces vingt-six années. Il y juge les événemens avec un patriotisme sincère, les partis avec une clairvoyance qui n'est pas sans ironie, les hommes avec une amertume souvent passionnée. « Le gouvernement et l'opposition me tourmentent également avec leurs affaires, écrivait-il en 1762, quoiqu'il soit évident que je m'en soucie comme d'un fétu de paille. Je voudrais être assez grand pour leur dire, comme cet officier français au théâtre à Paris, en se retournant vers le parterre qui le provoquait : *Accordez-vous, canailles!* » Son voyage de 1765 eut pour occasion déterminante une déconvenue assez bizarre, comme il en arrive parfois à ces hommes de talent qui vivent sur la marge de la politique sans aucun désir vif d'y entrer plus avant, manifestant même à l'occasion une certaine répugnance à toute immixtion de ce genre, mais très mécontens qu'on les prenne au mot et qu'on ne leur laisse pas au moins le mérite du refus, quand leurs amis et leurs doctrines arrivent au pouvoir. C'était le moment où les whigs, qu'il avait si longtemps appuyés de ses conseils et de ses votes, entraient aux affaires. Le marquis de Rockingham succédait à George Grenville, et le cousin de Walpole, le général Conway, son ancien condisciple et son plus cher ami, devenait secrétaire d'état. « Je fus assez mortifié, nous dit Walpole, lorsque M. Conway apporta près de mon lit, où j'étais retenu par la goutte, les plans proposés pour la nouvelle combinaison politique, de voir que mon nom n'avait pas même été mentionné. On savait bien, il est vrai, que je ne voulais rien accep-

ter, et je n'avais guère de motifs pour compter sur des attentions particulières. Aussi, quoique tous les hommes estimés d'un parti aient droit à certains égards, je trouvai les nouveaux ministres fort excusables de n'avoir pas pensé à moi, puisque rien n'avait été demandé en ma faveur par mon plus intime ami et mon plus proche parent. On devait supposer que c'était lui qui connaissait le mieux mes plus secrètes pensées; s'il se taisait, qui aurait pu exiger que les autres montrassent plus de sollicitude pour moi? Mais que dire pour excuser la négligence de M. Conway? Pour lui, j'avais tout sacrifié; pour lui, j'avais subi les injures, l'oppression, la calomnie! »

Ce fut le coup décisif qui rompit ses dernières attaches avec la politique. Il écrivit à ses électeurs pour repousser à l'avenir toute candidature, et le 9 septembre 1765 il partait libre pour Paris, où il devait séjourner huit mois. Le souvenir de son oncle y était resté cher à plusieurs grandes familles de France, dans l'intimité desquelles l'ambassadeur avait vécu pendant les sept années de son séjour à Paris. La célébrité du père de Horace, sir Robert, qui avait gouverné pendant vingt et un ans la Grande-Bretagne avec une puissance sans limites, sinon avec une autorité incontestée, sa propre réputation d'auteur, qui avait trouvé des échos au-delà du canal, son amitié enfin avec le frère aîné de Conway, le comte de Hertford, qui remplissait alors en France les fonctions d'ambassadeur, tout cela lui assurait une bienvenue exceptionnelle dans une société blasée, curieuse de nouveautés de visage ou d'idée, ennuyée d'elle-même et cherchant en dehors d'elle de quoi renouveler ses distractions. Sa qualité d'auteur, qui lui nuisait en Angleterre et dont il rougissait parfois comme d'un défaut, servait merveilleusement ses intérêts en France et aidait à son succès. Tandis que ses compatriotes raillaient volontiers en lui l'écrivain, d'abord parce qu'il était un *nobleman*, un grand seigneur, et secondement parce qu'il était un *gentleman*, un homme du monde (c'est lord Byron qui nous donne cette indication), à Paris au contraire, où l'on aimait cette sorte de mélange, on faisait fête d'avance au gentilhomme écrivain. La liste de ses ouvrages était déjà étendue et variée à cette date (1). On parlait surtout dans la société de lord Herford de ce *Château d'Otrante* qui avait eu un vrai succès de terreur, rendu plus piquant par le ton d'incrédulité à la mode, et dont M. Eidous, l'interprète ordinaire de la littérature anglaise, préparait déjà la traduction. Il est intéressant de voir comment l'œuvre et l'auteur furent jugés dans la *Correspondance littéraire* de Grimm, quand la traduction

(1) Nous citerons : *Ædes Walpolianæ* (1747), — *Catalogue of noble and Royal authors* (1757), — *Anecdotes of painting in England* (1760), — *The Castle of Otranto* (1762).

parut. « M. Horace Walpole est un homme de beaucoup d'esprit, mangé de goutte, et d'une fort mauvaise santé. Il a écrit différentes choses. Il ne faut pas juger les ouvrages de M. Walpole comme ceux d'un homme de lettres de profession, mais comme des objets d'amusement et de délassement d'un homme de qualité. On vient de traduire son roman gothique intitulé *le Château d'Otrante* en deux petites parties. C'est une histoire de revenans des plus intéressantes. On a beau être un philosophe, ce casque énorme, cette épée monstrueuse, ce portrait qui se détache de son cadre et qui marche, ce squelette d'ermite qui prie dans un oratoire, ces souterrains, ces voûtes, ce clair de lune, tout cela fait frémir et dresser les cheveux du sage, comme d'un enfant *et de sa mie*, tant les sources du merveilleux sont les mêmes pour tous les hommes! Il est vrai que, quand on a lu cela, il n'en reste pas grand'chose; mais le but de l'auteur était de s'amuser, et, si le lecteur s'est amusé avec lui, il n'a rien à lui reprocher (1). »

Un homme de qualité qui écrit par délassement et qui, comme en se jouant, fait un roman dont tout le monde parle, c'est bien là le rêve secret de Horace Walpole; c'est aussi l'idée qu'il avait donnée de lui à la société française. Chose étrange! nous dit son dernier biographe anglais, il ne dissimulait pas son antipathie pour les écrivains de profession, et pourtant toute son ambition était celle d'un auteur; mais il réussissait à cacher ses aspirations. On retrouvait là l'orgueil du gentilhomme qui, ayant toujours la plume à la main, n'aurait pas souffert qu'il restât une seule tache d'encre sur ses manchettes. Sa vie à Strawberry-Hill se passait à écrire à ses amis, ce qui était une sorte de moyen terme entre ses préjugés de gentleman et sa passion dominante. « Ma vie n'est qu'une longue lettre, » disait-il à son ami George Montagu (*mine is a life of letter-writing*). La correspondance était l'occupation de ses jours et de ses nuits. Lady Ossory racontait que, tandis qu'ils étaient proches voisins à Londres, Walpole allait la voir presque tous les jours, mais que, s'il trouvait un sujet qui pût prêter à une lettre agréable, il s'abstenait ce jour-là de lui faire sa visite habituelle. Il nous dit lui-même qu'il faut considérer ses lettres comme de simples journaux, et que, si elles possèdent quelques qualités de style, elles les doivent à son étude constante des lettres de Mme de Sévigné et de celles de son ami Gray. « J'écris presque toujours en hâte, disait-il encore, et je jette sur le papier tout ce qui me passe par la tête. Je ne puis me mettre à composer des lettres comme Pline et Pope. Rien n'est si agréable dans une correspondance que les commérages

(1) *Correspondance littéraire*, février 1767.

du monde, et j'ai toujours regretté de ne pouvoir m'en servir dans mes lettres à Mme Du Deffand et à sir Horace Mann, la première n'étant jamais venue en Angleterre et l'autre n'y ayant pas reparu depuis cinquante ans (1). » On nous fait remarquer que l'inconvénient dont il se plaint n'a guère ralenti sa correspondance avec Horace Mann : ses lettres au diplomate anglais sont au nombre de plus de huit cents! On ajoute que ses correspondans n'étaient pour lui que des prétextes à lettres : lui-même mettait au feu la plupart des réponses qu'il recevait; celles de Mann et de Montagu ne méritaient pas un autre sort. Les correspondances de West, de Gray, de Mme Du Deffand ont été conservées, et c'est assez.

Où retrouver de notre temps l'analogue d'une pareille existence? Aujourd'hui on n'écrit plus guère que pour des affaires ou des intérêts privés. On n'écrit plus sur les affaires publiques, sur les choses du monde ou sur les impressions qu'on en reçoit. Le journal a tué la lettre. Qui donc, parmi nous, aurait assez de temps à perdre pour analyser dans sa correspondance de chaque jour les débats des chambres, les incidens de la vie parlementaire, peindre les différentes physionomies d'orateurs, nous initier aux petits détails des grandes crises, comme le faisait Horace Walpole dans ses lettres de 1742 à Horace Mann, où il raconte la dernière lutte de son père à la chambre des lords, avec cette précision animée et cette verve d'impressions personnelles qui nous fait assister à ce drame du gouvernement représentatif comme s'il s'était accompli hier et en France? A quoi bon, de nos jours, tant d'efforts et de talent épistolaire? Le journal arrive dès le lendemain au fond des provinces et dans les principales capitales d'Europe; il y apporte la sténographie même des séances pour ceux qui ont du loisir, le résumé pour ceux qui sont pressés, bien plus, l'opinion toute faite que l'on en doit avoir, dispensant ainsi le lecteur du moindre effort d'esprit et lui donnant la facilité de parler de tout avec l'apparence d'informations sûres et l'aplomb d'une bonne mémoire. Se rejettera-t-on sur les renseignemens secrets, sur tout ce qui n'est ni public ni officiel, les conversations de coulisses ou de couloirs, les transactions et les transitions d'opinions et de partis, les combinaisons mystérieuses, les accords secrets, les intrigues même (si l'on peut supposer quelque chose de pareil), en un mot, toute cette partie occulte et réservée, qui produit de si grands effets sans avoir de causes apparentes, et qui constitue, sans nom bien défini, l'élément le plus actif de la vie parlementaire? Quelle illusion! C'est la matière même des informations les plus intimes de chaque journal : c'est là que chacun

(1) Peter Cunningham, *Preface to the Letters of Horace Walpole.*

d'eux met sa gloire; c'est pour cette œuvre spéciale et délicate qu'il choisit ses collaborateurs les plus pénétrans. Dans la feuille de chaque jour se montre discrètement ou indiscrètement cette matière vague, subtile, vaporeuse, dont se formera l'événement ou l'incident du lendemain. C'est la nébuleuse, chère à tous les astronomes de la politique, l'astre en voie de formation : heureux qui peut la saisir dans ses contours mal définis, la suivre et la décrire dans ses orbites irrégulières, annoncer, sur la foi d'une conjecture hardie, la crise qui arrivera, souvent la former et la faire aboutir par cette prédiction même! — Reste, dans le domaine d'autrefois, la partie des mœurs, l'anecdote, le bon mot qui circule, le petit scandale de la veille et du jour. Hélas! non. Cette friande pâture est enlevée aux petits-maîtres de la correspondance intime. Même pour eux, il n'y a plus d'inédit. On les devance sur tous les points : le journal les bat d'une tête sur le turf de la publicité. On leur enlève non-seulement le fait réel, mais le fait possible, le fait idéal, celui que l'on invente pour ne rien laisser même à l'imprévu. Où voulez-vous que se réfugie l'art délicat et charmant de la correspondance? La lettre se meurt, elle est morte. S'il y a gain d'un certain côté pour la rapidité et l'universalité des informations, que de pertes irréparables! D'opinions individuelles, à vrai dire, il n'y en a plus; il y a des catégories d'opinions. L'accent personnel et sincère des impressions se perd de plus en plus dans ces grands courans de l'atmosphère ambiante, dans ces jugemens impersonnels, dont l'écho se retrouve partout, dont l'origine ne se trouve nulle part. Sauf de rares exceptions, on ne résiste guère à l'effet presque insensible et répété de la feuille qu'on lit chaque matin ou chaque soir, et ce n'est pas une histoire invraisemblable que celle de ce bourgeois qui ne s'aperçut jamais qu'il avait changé d'opinion : ce n'était pas lui qui en effet avait changé, c'était la couleur de son journal. Cette légende n'est-elle pas un peu notre histoire à tous, toute proportion gardée entre la légende et l'histoire? — L'art épistolaire n'a chance de revivre que si la vie moderne, comme plusieurs symptômes nous portent à le croire, *s'américanise* à l'excès, si la presse elle-même modifie ses habitudes encore trop littéraires, au gré de certaines gens, si elle devient une pure succursale de la télégraphie électrique, lui empruntant les grâces rapides de son langage, annonçant avec la même impartialité les votes des chambres, les catastrophes, la cote de la Bourse, les inventions nouvelles, les chefs-d'œuvre de l'art et les assassinats. Ce sera l'idéal du journal dans une société économique et utilitaire. Dans ce temps-là, quelques hommes ou quelques femmes d'esprit, se trouvant de loisir, imagineront d'envoyer à un ami leurs opinions sur les choses du jour, quelques fantai-

sies, une analyse de leurs propres sentimens; on trouvera cela original et charmant, et voilà le bel art de la correspondance de nouveau inventé.

II.

En débarquant en France, Walpole n'était pas un étranger pour la haute société de Paris. En 1763, les murs pseudo-gothiques et les jardins un peu trop jolis, un peu trop ornés de Strawberry-Hill avaient reçu la plus brillante députation de ce grand monde qu'il allait revoir. Le duc de Nivernois, ministre plénipotentiaire en Angleterre, le comte d'Usson et sa femme, Mme de Boufflers, avaient visité Strawberry, qui s'était mis en fête et en joie pour les recevoir. Le *lord* ou l'*abbé*, comme il aimait à s'appeler, s'était surpassé en magnificence et en galanterie. Il fallait que cette fête, a-t-on dit malicieusement, eût son écho à Paris et préparât le voyage prochain de Walpole. Pendant plusieurs jours, ce ne furent que banquets et lunchs dans le grand parloir du château, sonneries de cors de chasse dans le grand cloître, petits vers galans de Walpole auxquels ripostaient les madrigaux du duc de Nivernois, feux d'artifice, astragales... Le diable n'y avait rien perdu, et à peine ses hôtes étaient-ils partis que l'*abbé* de Strawberry écrivait à son cousin Conway, à Londres : « Vous avez vu maintenant la célèbre Mme de Boufflers; je suis sûr que vous êtes de mon avis, en ne trouvant pas que la vivacité soit le partage des Français. Si l'on en excepte l'étourderie des mousquetaires et de deux ou trois petits-maîtres assez impertinens, ils me semblent plus inanimés que les Allemands. Je ne puis comprendre comment ils se sont fait une réputation de vivacité. Charles Townshend a en lui plus de sel volatil que toute cette nation. Son roi (Louis XV) est la taciturnité même; Mirepoix est une momie ambulante; Nivernois a autant de vitalité qu'un enfant gâté malade... Si j'ai la goutte l'année prochaine, et qu'elle me mette tout à fait à bas, j'irai à Paris pour me trouver à leur niveau. A présent, je suis trop fou pour leur tenir compagnie. » —Voilà un jugement bien inattendu d'un Anglais sur des Français. Est-ce une boutade? Non pas; plus tard nous retrouverons une impression analogue à celle-là dans quelques-unes de ses lettres écrites de Paris. Il sera curieux d'en analyser les raisons probables. Pour le moment, nous ne pouvons voir ici que le sentiment du contraste entre l'élégance discrète et fine, même dans sa frivolité, de ces hôtes que Paris lui envoyait, et la verve colossale de l'humour britannique ou bien encore la gaîté exubérante dont Walpole avait eu toute sa vie l'exemple autour de lui, sans la goûter pour lui-même, chez son père à Hougton, et chez

ses voisins, tous grands chasseurs, grands buveurs, amis des longs repas et habitués à se reposer le soir, sous la table, des rudes exercices de la journée.

Il arrive à Paris le 12 septembre 1765, sans avoir fixé d'avance la durée de son voyage; il voudrait s'y plaire assez pour rester jusqu'au mois de février, « ce qui arrivera, dit-il, s'il peut supporter son premier *lancement* dans une nouvelle société. » Il compte bien d'ailleurs ne faire qu'un voyage d'amusement et d'observation mondaine. Il évitera la peste politique qu'il vient d'abandonner à Londres. Il ne vient pas pour faire la connaissance des ministres, pour étudier le gouvernement et les lois, ni réfléchir sur les intérêts des nations. Il a vu de près la vanité de tout ce qui est sérieux et la fausseté de tout ce qui a la prétention de l'être. Ses vœux se bornent à fréquenter quelques maisons agréables, « à voir les théâtres français et acheter de la porcelaine française. » — Mais avec un esprit aiguisé comme le sien ce programme modeste ne l'arrêtera pas longtemps, et sous la surface des choses, où veut se jouer cette sagesse épicurienne, il démêlera bien des ressorts secrets, il saisira plus d'une intrigue et ajoutera quelques traits vifs et nouveaux à l'image connue de cette société qui n'est déjà plus qu'une brillante décadence.

Au mois de septembre 1765, comme un siècle après, la société parisienne est dispersée. On n'allait guère en ce temps-là aux eaux, que dans le cas de maladies sérieuses; mais on émigrait pendant quelques semaines dans les châteaux, sans trop s'écarter pourtant du rayon de la cour. M[mes] d'Aiguillon, d'Egmont et de Chabot, ainsi que le duc de Nivernois, sont à la campagne; M[me] de Boufflers est à l'Isle-Adam, chez le prince de Conti. La cousine de Walpole, lady Hertford, l'ambassadrice d'Angleterre, profite de cet intervalle de solitude pour ajuster son cousin à la dernière mode. Un Anglais, même élégant, n'aurait eu l'air dans ce monde-là que d'un provincial. « Milady Hertford, écrit Walpole quelques jours après son arrivée, m'a découpé en morceaux et m'a précipité dans un chaudron avec des tailleurs, des perruquiers, des fabricans de tabatières, des marchands de modes, etc. Tout cela a été bientôt fait, et j'en suis sorti complétement neuf, avec tout ce qu'il me fallait, excepté la jeunesse. Le voyage m'a remis comme par enchantement; mes forces, si elles peuvent s'appeler ainsi, me sont revenues en entier, et ma goutte s'en va sur un pas de menuet. » Comme détail de mœurs et pour n'avoir plus à y revenir, ce qui frappe d'abord la délicatesse du voyageur, c'est, comment dirais-je? tout simplement et dans son style à lui, le défaut de propreté. « Au milieu de tant de luxe, de politesse et d'élégance, je me trouve prodigieusement

disposé à aimer ce pays-ci. Je voudrais seulement pouvoir le laver. » Et pensant aux ladies de son pays, si exigeantes sur ce point essentiel, si amies de ce genre de confort, auquel nos aïeux semblaient étrangers : « L'eau n'est pas comptée ici comme un élément de propreté... Milady Brown et moi, nous nous sommes fort divertis en nous représentant lady Blandfort ici; je suis convaincu qu'elle marcherait sur des échasses. » Notez que Walpole parle ainsi des plus élégantes maisons de Paris.

En général, sa première impression n'est pas favorable : elle se modifiera plus tard sur certains points; sur d'autres elle persistera, en se fortifiant de jour en jour par de nouvelles raisons à l'appui. « Quant à la ville elle-même, écrit-il, je ne puis pas comprendre où j'avais autrefois les yeux (c'est une allusion à son voyage de 1739); c'est bien la plus laide et la plus sotte ville de l'univers. Je n'ai pas vu grand comme la langue de verdure; il n'y a de vert que leurs treillages et leurs persiennes. Des arbres taillés en forme de pelle et fichés dans des piédestaux de craie, voilà ce qui compose leur paysage. » La matière toujours renaissante de ses épigrammes, c'est le goût français en fait de décorations rustiques, et les contre-sens de ce goût dans l'art des jardins, où Walpole était un maître. Il avait parcouru déjà presque tous les grands châteaux et les lieux les plus pittoresques de l'Angleterre; il avait amassé, dans ses voyages et dans ses entretiens avec Kent, le dessinateur des plus beaux parcs de l'Angleterre, les matériaux de son *Essay on modern gardening*, que devait traduire plus tard le duc de Nivernois. Le goût français lui faisait peur d'avance; dans son histoire de la peinture en Angleterre, *Anecdots of painting*, il avait jeté ce trait hardi, qui se trouva justifié : « Quand un Français parle du jardin d'Éden, il pense à Versailles. »

Encore Versailles a-t-il pour lui ce trait de grandeur que donne à toute chose l'espace; mais là où l'espace manque ce ne sont plus que des colifichets, c'est la nature même réduite à l'état de joujou; c'est une nature d'étagère. Il faut voir les éclats de sa verve quand il touche à ces misères prétentieuses de l'art décoratif en France. C'est surtout dans une lettre au comte de Strafford que l'on peut se donner le spectacle de son amusante colère.

« L'autre soir, à souper, chez la duchesse de Choiseul, l'intendant de Rouen m'a demandé si nous avions des routes de communication par toute l'Angleterre et l'Écosse. Il croit, je le suppose, qu'en général nous habitons des forêts et des montagnes sauvages, sans le moindre sentier, et qu'une fois par an quelques législateurs viennent à Paris pour apprendre les arts de la vie civile, tels que ceux de semer du blé, de planter de la vigne et de faire des opéras.

Si cette lettre trouve moyen de pénétrer au travers de ce *désert* du Yorkshire, où votre seigneurie a essayé d'améliorer une colline et une vallée incultes, vous verrez que je n'ai point oublié votre recommandation de vous écrire de cette capitale du monde, où je suis venu pour le bien de mon pays... Étant votre ami particulier, il faut que je vous fasse part d'un rare perfectionnement de la nature, que ces grands philosophes ont inventé et qui pourrait ajouter de notables beautés à ces lieux, que votre seigneurie a déjà arrachés au désert, et auxquels elle a appris à se donner un certain air de pays chrétien. Le secret est bien simple, mais il fallait l'effort d'un puissant génie pour le faire jaillir au grand jour. Voici ce que c'est : les arbres ont besoin d'être éduqués autant que les hommes, car ce ne sont que des productions bizarres et gauches, tant qu'on ne leur a pas appris à se tenir droits et à saluer quand il le faut. L'Académie des belles-lettres a même offert un prix à celui qui retrouvera l'art, perdu depuis longtemps, d'un vieux Grec, nommé le *sieur Orphée*, qui tenait une école de danse à l'usage des plantes, et qui avait donné, pour la naissance du dauphin de Thrace, un magnifique bal où figuraient uniquement des arbres forestiers. Dans tout ce royaume, on ne voit pas un seul arbre qui ne soit très bien élevé; ils sont d'abord vigoureusement tondus par en haut et ensuite élagués jusqu'en bas. Comme il fait très chaud en ce moment, que le sol est crayeux et la poussière blanche, je vous assure que, poudrés comme ils le sont tous, vous auriez toutes les peines du monde à distinguer un arbre d'un perruquier. »

La plaisanterie est un peu britannique, mais la verve est sincère, et le goût indigné a son éloquence. C'est bien pis encore quand la mode des jardins anglais fait invasion à Paris. Il faut entendre Walpole décrire à John Chûte ou à la comtesse d'Ossory ces imitations ridicules; c'est à l'occasion de la Folie-Boutin qu'il fait à ses amis cette plaisante peinture. Un M. Boutin, d'abord receveur des finances, puis conseiller d'état, avait consacré des sommes immenses à la transformation de son jardin, situé rue de Clichy, et célèbre depuis sous le nom de *Tivoli*. Tout Paris allait s'y promener en parties; c'était une des curiosités qu'on montrait aux étrangers. Sophie Arnould était à peu près de l'avis de Walpole : « On a mis ici la nature en mascarade, » s'écria-t-elle la première fois qu'elle y vint. Et à propos de la rivière artificielle : « Cela ressemble à une rivière comme deux gouttes d'eau. » Écoutons maintenant Walpole. Ce n'est pas la plaisanterie française résumée en un mot. Cela est copieux, méthodique, bruyant, intarissable : « Ce M. Boutin a relié un morceau de ce qu'il appelle un jardin anglais à toute une série de terrasses en pierre avec des degrés de gazon. Il y a

trois ou quatre montagnes fort élevées, exactement pareilles par la hauteur et par la forme à un pudding aux herbes. Vous vous faufilez entre elles et une rivière qui serpente par des angles obtus dans un chenal en pierre et qui est alimentée par une pompe : quand il y viendra des coquilles de noix, je suppose qu'elle sera navigable. Dans un coin renfermé par des murs de craie s'étale une carte d'échantillons qu'on dirait empruntée à un tailleur : il y a une bande de gazon, une autre de blé et une troisième en friche, exactement dans l'ordre où sont rangés les lits dans une chambre d'enfans. » Le sujet l'anime et, dans un dessin comique, le voilà qui figure les trois bandes, le bois très *champêtre*, la rivière, le canal, les deux montagnes de 12 pieds de haut, le mont Olympe avec un temple au sommet, la laiterie avec une façade à l'italienne, la terrasse avec une vue superbe sur les serres et sur un tas de fumier, et au milieu, dominant le tout par ses proportions, la pompe qui alimente la rivière. « C'est quelque chose de si sociable que de pouvoir se serrer la main par-dessus la rivière, du sommet des deux montagnes! Il n'y a qu'une nation aussi aimable qui ait pu l'imaginer. Ce n'en est pas moins une grande idée : on croit voir les dieux du Parnasse et de l'Ida, tirant leurs fauteuils au travers du continent et buvant un verre d'Hélicon à la santé de leurs bergères. »

Le luxe des grandes maisons de Paris ne trouve même pas grâce devant lui. Il le trouve écrasant, sans véritable élégance. Voulez-vous avoir une vue exacte sur l'intérieur d'un riche financier? Entrez avec Walpole chez Laborde, le grand banquier de la cour. L'hôtel Laborde était situé rue Grange-Batelière : c'est aujourd'hu la mairie du IXe arrondissement. Les quatre tableaux de la salle à manger avaient été peints par Desportes et la plupart des peintures qui ornaient l'hôtel étaient l'œuvre de Lemoine, artiste d'un véritable talent, « n'en déplaise à Walpole, » comme dit le traducteur. Walpole se moque fort injustement de ces tableaux; peut-être a-t-il quelque raison de railler le faste un peu lourd de la maison, ces bas-reliefs en marbre qui courent tout autour du grand cabinet tendu en damas rouge, comme pour donner à tout cela une apparence de légèreté, cette prodigalité de grandes armoires en écailles et or moulu, incrustées de médailles, les salles revêtues de glaces depuis le haut jusqu'en bas, cet amoncellement de tables en granit, d'urnes en porphyre, de vases, de bronzes et de statues. En véritable Anglais, il estime ce que chaque chose doit coûter; pour chauffer et éclairer tout cela, Laborde ne dépense pas moins de 28,000 livres par an « en bois et chandelles. » — Les dîners qui se donnent dans ce palais sont en proportion. Ce sont de vraies fêtes

des *Mille et une Nuits*. On ne peut s'empêcher en lisant cette description de penser à la destinée tragique qui attendait l'amphitryon. On sait que Laborde, député à l'assemblée constituante, et désigné aux premiers coups de la terreur par son luxe autant que par son attachement à la famille royale, périt sur l'échafaud en 1793.

Suivons maintenant notre guide dans la société la plus élégante de Paris, où l'introduisent de plain-pied ses relations antérieures et ses alliances de famille, et dans laquelle son esprit, ses connaissances, son humour même et son ironie l'auront bientôt naturalisé. Le voilà entrant dans un salon, « non sans une certaine affectation de délicatesse, » légèrement gauche et embarrassé comme tout homme qui a de l'amour-propre avec de l'esprit, et qui n'est pas insensible, tout en le redoutant, à l'effet qu'il va produire. Il est petit et mince, mais solide et bien fait. Sa taille est dégagée, et si la goutte ne lui rendait pas la marche difficile, il aurait la tournure d'un jeune homme; son front haut et pâle, ses yeux remarquablement brillans et pénétrans, tout, jusqu'à ce sourire sardonique, jusqu'à ce rire étrange et forcé, contribue à lui donner une *physionomie*, cette chose si rare dans les mœurs effacées de l'époque. Il n'est pas jusqu'à cette légère difficulté qu'il ressent à s'exprimer dans une langue qui n'est pas la sienne, bien qu'il l'ait apprise à fond et qu'il en saisisse toutes les finesses, qui ne prête une certaine originalité à sa conversation. On lui sait gré de la difficulté vaincue, on goûte cette saveur du fruit nouveau, cette âpreté même qu'il aime à exagérer dès qu'il en voit le succès: l se livre bientôt sans mesure à cette liberté de juger et de critiquer les idolâtries et les idoles de la mode dès qu'il s'aperçoit que, dans cette société blasée, c'est un autre moyen de réussir que de railler tout ce qui réussit.

Rien de moins varié d'ailleurs qu'une journée dans le monde élégant de Paris en cet automne de 1765 : on dîne à deux heures et demie, on soupe à dix; quand on ne va pas au théâtre, on commence un *rubber* avant le souper, on se lève au milieu du jeu, et après un repas de trois services et le dessert, on achève la partie en y ajoutant un nouveau rubber. On prend alors son *sac à nœuds*, on se réunit en cercle étroit, et « les voilà tous partis sur une question de littérature et d'*irréligion*, jusqu'à ce qu'il soit l'heure de se coucher, c'est-à-dire jusqu'à l'heure où l'on devrait se lever. » Ce programme n'est varié que par quelques parties de campagne ou de spectacle, quelques fêtes plus spécialement invitées, quelques réunions plus brillantes, particulièrement à l'occasion de la première course de chevaux qui fut donnée à Paris, à l'exemple de l'Angleterre, et à laquelle Walpole apporta

un intérêt tout britannique, non sans mélange de raillerie. C'est le 28 février 1766 que se produit cet événement international : « Aujourd'hui, je suis allé par le bois de Boulogne à la plaine des Sablons pour assister à une course de chevaux montés en personne par le comte de Lauraguais et par lord Forbes. Tout Paris était en mouvement depuis neuf heures du matin; les carrosses et la foule étaient innombrables pour voir un spectacle si nouveau... Lauraguais a été distancé au second tour : ce qui ajoutait au piquant de l'aventure, c'est qu'au même moment son frère était à l'église pour se marier; mais, comme Lauraguais est assez mal avec son père et avec sa femme, il a choisi cet expédient pour constater qu'il n'était pas au mariage. » Cette victoire du cheval anglais fut fort mal accueillie par l'opinion; l'affaire eut des suites, et il fallut l'intervention de l'autorité pour les arrêter. Le cheval de Lauraguais étant mort le lendemain, les chirurgiens jurèrent qu'il avait été empoisonné. On soupçonna fort un groom « qui, ayant lu sans doute Tite-Live et Démosthène, aurait donné le poison d'après une recette patriotique pour assurer la victoire à son pays. » Les choses allèrent si loin que, pour éviter un redoublement d'animosité nationale, le roi crut devoir interdire une autre course, qui devait avoir lieu le lundi suivant entre le prince de Nassau et M. Forth. « Pour moi, ajoute Walpole, j'ai essayé d'étouffer tout ce feu en les menaçant de la rentrée de M. Pitt au ministère, et cela a produit quelque effet. »

C'était le temps où l'anglomanie faisait rage. Le whist et *Clarisse Harlowe*, qu'il rencontre partout, excitent sa raillerie; le succès de David Hume l'irrite. — Hume, qui se trouvait alors à Paris en qualité de secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, profitait de l'engouement général pour tout ce qui était anglais. Il y menait la vie la plus agréable et la plus fêtée. « Ces dames ne pouvaient se passer de lui à leur toilette. A l'Opéra, sa face large et vulgaire ne se montrait qu'entre deux jolis minois. » Cette rivalité inattendue étonne quelque peu Walpole et le met d'assez méchante humeur. « M. Hume, écrit-il, est ici la mode personnifiée, quoique son français soit presque aussi inintelligible que son anglais. » — « Aurait-on pu croire, dit-il ailleurs, que Richardson et M. Hume deviendraient leurs favoris? Ce dernier surtout est traité ici avec une parfaite vénération. Son *Histoire d'Angleterre*, si falsifiée sur une foule de points, si partiale sur tant d'autres, si inégale dans toutes ses parties, passe ici pour le modèle de l'art d'écrire. » Le grand seigneur n'est pas juste pour l'écrivain écossais : sa distinction aristocratique est choquée par cet extérieur commun, cette parole lourde et embarrassée. Il n'a pas l'air de se douter de cette portée d'esprit philosophique

qui éclate en de rares saillies dans la conversation de Hume, et qui se montre tout entière dans les *Essais*. La société française, sans bien démêler les nuances, eut l'instinct vague de cette supériorité. Elle se trompa sur le but que poursuivait ce libre esprit : elle prit le scepticisme radical de David Hume pour une autre forme du déisme de Voltaire, et s'imagina que le profond critique écossais avait en vue la religion dominante quand ses coups portaient bien au-delà, sur la raison elle-même. Elle le mit à la mode comme un affilié de la secte philosophique de Paris, qu'au fond il tenait en grand dédain; mais au moins elle avait pressenti en lui une force, sans bien en marquer la direction et la portée, et c'est le sentiment de cette force qui fait absolument défaut à Walpole.

Ici le railleur a complétement tort contre la société française, et ce qu'il y a de piquant, c'est qu'il a tort à propos d'un de ses compatriotes. Et d'ailleurs, quand même cette société aurait surfait quelque peu Richardson et Hume, cela prouverait simplement combien il est difficile d'avoir des opinions exactes sur une littérature étrangère. Walpole lui-même, malgré son goût raffiné, n'est pas exempt de ces méprises. Sauf Mme de Sévigné, à laquelle il a voué un culte, sa *Notre-Dame de Livry*, il n'estime que médiocrement nos grands écrivains du XVIIe siècle. Montesquieu est le seul parmi ceux du XVIIIe dont il sache vraiment apprécier les titres, et, bien qu'il goûte finement Marivaux, cette prédilection se gâte à nos yeux en se partageant entre l'auteur de *Marianne* et celui du *Sopha*. Crébillon fils placé au rang de nos plus aimables auteurs! Cela nous aide à comprendre comment en certains pays, où l'on se pique d'un goût éclairé pour notre littérature, Paul de Kock prend son rang, sur les rayons des bibliothèques choisies, entre Balzac et Mme Sand.

III.

Ce qui avait surtout attiré Walpole en France, c'était le contraste qu'il pressentait entre la société qu'il allait visiter et cette société froide et guindée d'Angleterre où la femme ne comptait pour rien que pour une ménagère ou une courtisane. L'absence ou l'infériorité de la femme dans les relations sociales y produit des habitudes qui choquaient le tempérament fin de Walpole. « Ce que j'entends dire de la galanterie française, écrivait-il avant son voyage, ne me donne pas une médiocre envie de visiter la France : on sait donc dans ce pays-là être poli sans gaucherie. Vous n'ignorez pas que les hommes à la mode de ce siècle en Angleterre traitent les femmes avec autant de déférence que leurs chevaux et qu'ils n'ont pour elles que la moitié des soins qu'ils prennent pour eux-mêmes. » Et dès

son arrivée en France, il montrait comment tout s'y passait au rebours de son pays : de l'autre côté du détroit, liberté politique, rigidité, esclavage dans les mœurs; à Paris, despotisme dans le gouvernement, liberté pleine et entière dans les usages du monde, le règne des femmes. La mode et les réputations, la littérature et les arts, la philosophie même, relèvent de leur empire. Rien ne se fait sans elles, tout s'obtient par elles. L'âge même, quand il vient, ne fait que consacrer leur influence. La cousine de Horace, lady Hertford, l'en avertit finement. « En Angleterre, lui disait-elle, l'âge entre trente et quarante ans n'est pas précisément celui où les femmes ont le plus d'admirateurs; ici vous verrez qu'à cet âge elles sont beaucoup plus à la mode que les très jeunes femmes. » On m'assure que cette observation n'a rien perdu de sa justesse à vieillir. Walpole se laisse entièrement séduire par ce charme des Françaises; à ses yeux, elles l'emportent de beaucoup sur les hommes, qui lui paraissent vains et ignorans. Et plus tard, résumant ses impressions dans un souvenir définitif sur les différentes sociétés et les différentes nations, « quels sont les gens vraiment agréables que j'ai connus? » se demande-t-il, et il se répond à lui-même : « un grand nombre de Françaises, quelques Anglais, peu d'Anglaises et extrêmement peu de Français. »

Au commencement de son séjour en France, il est tout désorienté. La contrainte que lui impose l'usage d'une langue étrangère et l'obscurité qui environne la plupart des sujets de conservation, comme il arrive quand on tombe dans un milieu nouveau, l'empêchent d'abord de jouir de ce laisser-aller qui est le propre de cette société. Il s'y amuse, mais il n'y est pas à son aise. Peu à peu cependant il se possède mieux, il se dirige, il se fait accepter tel qu'il est, écouter quand il parle, avec son tour d'esprit, son français exotique et son accent. « Je m'étais d'abord trouvé enveloppé d'un affreux nuage de whist et de littérature et j'y étouffais; à présent je commence en véritable Anglais à établir mon droit de vivre à ma guise. Je ris, je débite des folies et je me fais écouter. Il y a quelques maisons où je suis tout à fait à mon aise : on ne m'y demande jamais de toucher une carte ni de faire une dissertation; je ne suis pas même obligé de rendre hommage à leurs *auteurs*. Chaque femme en a toujours un ou deux plantés chez elle, et Dieu sait comme elle les arrose! » Quelques succès de salon le mettent à la mode; la lettre supposée du roi de Prusse à Jean-Jacques Rousseau, l'amitié passionnée de Mme Du Deffand mettent le comble à l'engouement. Son *fou moquer*, comme disait sa spirituelle amie, réussit à merveille. Le voilà lancé, et jusqu'à la fin de son voyage ce ne sera plus qu'un triomphe. Aussi que de femmes charmantes

passent et repassent dans cette mobile galerie! Que de traits vifs et délicats j tés en passant pour les peintres de l'avenir! Un jour, c'est Mme d'Aiguillon, un autre jour la comtesse de Rochefort, puis la comtesse d'Egmont, mille autres encore, parmi lesquelles se détache le ravissant portrait de la duchesse de Choiseul, « la plus gentille, la plus aimable, la plus gracieuse petite créature qui soit sortie d'un œuf enchanté, » avec cela si modeste, hésitante parfois, mais d'une hésitation compensée par le son de voix le plus intéressant; une âme revêtue de grâce : « vous la prendriez pour la reine d'une allégorie qu'on craint de voir finir, autant qu'un amoureux pourrait souhaiter d'en voir la fin. » — Les traits malins ne manquent pas non plus et font contre-poids à l'enthousiasme. La duchesse de Nivernois? vrai fagot d'église : elle ne cesse de caqueter avec sa fille et quelques prélats de cour, en prenant le diable à partie, afin de pouvoir disposer de certains évêchés dans l'autre monde. — Mme de Boufflers est la maîtresse du prince de Conti, dont elle désire ardemment faire son époux. Il y a en elle deux femmes, celle d'en haut et celle d'en bas. Celle d'en bas est galante et elle a encore des prétentions; celle d'en haut est fort sensée; elle possède une éloquence mesurée qui est juste et qui plaît, mais tout cela est gâté par une véritable rage d'applaudissemens. On dirait qu'elle pose toujours pour son portrait devant son biographe. — La maréchale de Luxembourg a été fort belle, fort galante et fort méchante; sa beauté s'en est allée, ses amans aussi, et elle croit à présent que c'est le diable qui va venir. Cet affaissement moral l'a adoucie jusqu'à la rendre agréable, car elle est spirituelle et bien élevée; mais, à voir son agitation incessante et l'effroi qu'elle ne peut dissimuler, on jurerait qu'elle a signé un pacte avec le démon, et qu'elle s'attend à comparaître dans la huitaine.

Malgré tout l'esprit qui se dépense dans ces salons, à travers cet éclat de surface, Walpole démêle bien le trait de cette société vieillissante : elle s'ennuie. L'esprit même n'arrive plus à la gaîté; il s'éteint dans son effort et s'attriste à durer toujours. Il n'y a plus nulle part, dans ce déclin orné, de mordant, de montant, de séve; plus d'originalité de caractère; plus de physionomies d'hommes, sauf des excentriques comme Maurepas ou des orgueilleux corrompus comme Choiseul, — ou bien encore le vieux maréchal de Richelieu, une vieille machine à galanterie, toute déjetée, mais qui s'efforce encore de se remettre en état. « Dans toute cette société, on sent l'excès de poli et dessous l'épuisement, comme dit à merveille Sainte-Beuve, peignant cette époque dans le portrait du duc de Nivernois. Messieurs de la régence et des années qui ont suivi, vous en avez trop fait, et plus encore par genre et par *bel air* que

par tempérament et par nature, et c'est ce qui tue; vous n'êtes plus gaillards et drus d'humeur, comme l'était par exemple un Vivonne aux belles années de Louis XIV. *Intemperans adolescentia effetum corpus tradit senectuti.* » C'est déjà le châtiment, en attendant le coup de foudre qui va bientôt disperser toutes ces grâces fanées et jeter à bas toutes ces ruines.

C'est un signe du temps : on ne rit plus. Le rire est une dernière marque de jeunesse, de santé, de conscience saine. Il y a en lui quelque chose de robuste et de viril; c'est comme un épanouissement de force tranquille et de paix intérieure. La corruption froide et décente est la pire de toutes; il n'y a pas de remède contre le vice triste. Cette gravité, pratiquée en conscience, désole Walpole : « Le rire est aussi passé de mode que les pantins et les bilboquets... La mode est au sérieux... Peut-être tous ces gens-là,—de fous qu'ils étaient, — sont-ils en train de devenir sages; mais le point intermédiaire est la sottise. » C'est la manie raisonnante, disputante, qui règne partout. « Les pauvres gens! ils n'ont pas le temps de rire : d'abord il faut penser à jeter à terre Dieu et le roi; hommes et femmes, tous, jusqu'au dernier, travaillent dévotement à cette démolition. » Il semble bien qu'à cette date l'enjouement, le naturel, l'éclat vif et léger de la conversation française, tout cela était comme amorti sous une teinte uniforme d'idées générales et de *philosophisme* épais. On ne sait plus causer, on discute ou l'on prêche. « Généralement le ton de la conversation est solennel, pédantesque... J'exprimais un jour mon aversion pour les disputes; M. Hume, qui par reconnaissance admire d'autant plus le ton de Paris qu'il n'en a jamais connu d'autre, me dit d'un air tout étonné : « Mais qu'aimez-vous donc, si vous détestez à la fois les discussions et le whist? » Sans doute il faut tenir compte d'une certaine exagération, quand Walpole touche à ces sujets qui lui sont antipathiques; mais il doit y avoir un fond de vérité. Sauf quelques coins préservés de la contagion ou quelques talens exceptionnels de verve et de tempérament, comme Diderot, on sent que l'on touche à ce point critique d'une époque où la nouveauté des idées est déflorée, où le paradoxe commence à tourner au lieu-commun, où la révolte de l'esprit, qui avait son intérêt quand elle était une audace, devient une prétention de petits-maîtres, une parure comme une autre pour les dames, une toilette de l'esprit.

Certes Walpole n'aime guère la philosophie, et en cela il a grand tort; mais a-t-il réellement tort de ne pas aimer la philosophie à la mode et d'en critiquer le règne despotique dans les salons? Je ne saurais l'en blâmer : c'est affaire de goût autant que de doctrine. Qui ne donnerait raison à ces vives satires renaissant à chaque instant sous sa plume? Il se plaint que les Français affectent la litté-

rature et le *libre penser;* or, quel qu'en soit l'objet, l'affectation est insupportable. « J'ai dîné aujourd'hui avec une douzaine de savans, et, quoique tous les domestiques fussent là pour le service, la conversation a été beaucoup moins réservée, même sur l'Ancien-Testament, que je ne l'aurais souffert à ma table, ne fût-ce qu'en présence d'un seul laquais. Quant à la littérature, c'est un excellent amusement lorsqu'on n'a rien de mieux à faire, mais elle devient du pédantisme en société, et de l'ennui quand on la professe en public. » Les raisons qu'il donne de son aversion pour cette sorte de sujets méritent qu'on s'y arrête, et sont de tous les temps. « Il n'y a qu'un petit nombre de ces sujets qui m'intéressent, et sur ceux-là ou bien je ne tiens pas à réfléchir, ou bien je tiens encore moins à parler avec des personnes indifférentes. Le *libre penser* n'est fait que pour soi-même, et certainement pas pour la société. On règle une fois pour toutes sa manière de penser, ou bien l'on sait qu'elle ne peut être réglée; quant aux autres, je ne vois pas qu'il y ait moins de bigoterie à tenter des conversions contre que pour la religion. » Ce ton de prédicant des philosophes l'exaspère. « Ils ne font que prêcher, et leur doctrine avouée est l'athéisme; vous ne pourriez croire à quel point ils se gênent peu; ne vous étonnez donc pas, si je reviens tout à fait jésuite. Voltaire lui-même ne les satisfait pas. Une de leurs dévotes disait de lui : *Il est bigot, c'est un déiste.* » Cela ne rappelle-t-il pas, au rebours, cette définition que donnait un abbé de ce temps-là, engagé dans une vive dispute avec un de ses confrères à propos des *cinq propositions?* On voulait les mettre d'accord en leur faisant remarquer qu'il y avait au moins un point commun entre eux : c'est que ni l'un ni l'autre ne croyait en Dieu. « C'est vrai, répartit le moine disputeur; mais lui, c'est un athée moliniste, et moi je suis athée janséniste. »

Walpole ne commet-il pas lui-même quelque méprise analogue à propos de Rousseau, comme la dévote du baron d'Holbach à propos de Voltaire? Qu'il déteste l'humeur querelleuse de Jean-Jacques, son affectation, ses petits moyens pour conquérir l'admiration ou même l'attention du monde, cet habit d'Arménien sous lequel il promène son ridicule incognito, qu'il se moque de ce voyage en Angleterre en compagnie de Hume auquel il prédit bien des mésaventures, Walpole est parfaitement dans son droit d'homme de goût; mais je ne vois nulle part qu'il fasse la différence entre Rousseau et les *philosophes,* qui étaient pour la plupart les encyclopédistes, ennemis jurés de Rousseau. A ses yeux, tout cela est de la même secte. « Je me suis lavé les mains de *leurs savans et de leurs philosophes,* écrit-il à John Chûte; je ne vous envie même pas Rousseau, qui s'est affublé de toute la charlatanerie de Saint-Germain pour se rendre original et faire parler de lui. » Voltaire, Diderot,

d'Holbach même, Rousseau, il semble ne mettre entre ces noms si divers d'autre nuance que celle du talent ou du génie, quand il y a un abîme entre les doctrines. Il dit, assez finement d'ailleurs, de Rousseau qu'il est de ces génies qui détestent les prêtres, mais qui tiennent absolument à avoir un autel à leurs pieds.

Quoi qu'il en soit de la justesse de ses appréciations sur la philosophie du siècle et la place qu'il convient d'y faire à chacun, c'est à l'occasion de Rousseau que Walpole obtint ce succès décisif qui mettait alors un homme, un étranger surtout, hors de pair dans cette société oisive et curieuse d'incidens. Je veux parler de cette fameuse lettre du *roi de Prusse à monsieur Rousseau,* qu'il écrivit un soir, par une sorte de gageure, en rentrant de chez Mme Geoffrin, et qui fit le tour de Paris et de l'Europe : « Mon cher Jean-Jacques, vous avez renoncé à Genève, votre patrie; vous vous êtes fait chasser de la Suisse, pays tant vanté dans vos écrits; la France vous a décrété. Venez donc chez moi,... mes états vous offrent une retraite paisible; je vous veux du bien et je vous en ferai, si vous le trouvez bon;... mais si vous persistez à vous creuser l'esprit pour trouver de nouveaux malheurs, choisissez-les tels que vous voudrez. Je suis roi, je puis vous en procurer au gré de vos souhaits. » On connaît la réponse que Rousseau, mystifié, avait faite au roi de Prusse : « Sire, il manquait à mes ennuis d'être le jouet de celui que la Providence a placé au-dessus des autres hommes, en lui imposant le devoir de les rendre heureux, etc. » Cette plaisanterie, bonne ou mauvaise, eut en Angleterre des suites fâcheuses pour Rousseau, pour Hume, pour Walpole lui-même. C'est un imbroglio tragi-comique où tout le monde se bat à tort et à travers : Rousseau y gagna quelques ridicules de plus, Hume quelques malédictions éloquentes de Rousseau, Walpole y récolta quelques horions pour son propre compte; mais, à Paris même, le premier succès fut très vif. On s'arracha les copies de la lettre. « Me voici à la mode ! » s'écria Walpole, et il ne se trompait pas. C'est à dater de ce moment qu'il entre à pleines voiles dans le succès : « Cette plaisanterie s'est répandue partout comme le feu... Les dévotes à Rousseau ont été furieuses; Mme de Boufflers, sur le ton du sentiment et avec les accens de l'humanité souffrante, m'a déchiré de tout son cœur, tout en se plaignant à moi-même avec la plus extrême douceur. » La scène recommence chez le prince de Conti; Mme de Boufflers se fâche, le maître de la maison est enchanté. « C'est ma faute si je ne suis pas aujourd'hui à la tête d'une secte nombreuse... On a couru après moi comme après un prince africain ou un serin savant, et j'ai été mené de force chez la princesse de Talmont, cousine de la reine et logée au Luxembourg. »

A mesure qu'il pénètre davantage au cœur de cette société, il en ressent de plus en plus, malgré de passagères ivresses d'amour-propre, le vide bruyant et le néant agité. Vers la fin de ce premier séjour à Paris, il émet cette idée, qu'après tout rien ou presque rien n'est sincère dans la haute société où il vit, pas même cette prétention à l'athéisme contre laquelle il s'irritait d'abord. Or, n'est-ce pas une faiblesse de plus que cette fanfaronnade contre ce qu'on croit au fond du cœur? « De tout ce que je vous ai dit, écrit-il à M. Gray, il ne faudrait pas conclure que les personnes de qualité soient au fond athées, *du moins les hommes*. On ne peut savoir à fond une nation en quatre ou cinq mois. Les pauvres gens sont incapables d'aller au bout de la libre pensée. Ils auraient honte de défendre leur église, parce qu'il est d'usage de la fronder, mais je suis convaincu qu'ils y croient au fond du cœur... Du reste les hommes, en général et plus qu'en général, sont niais et vides, et avec cela des airs méprisans et contraints... Véritablement les femmes ne semblent pas être du même pays. »

Dans cet affaissement et cet effacement universels, la femme prend de plus en plus le pas sur l'homme. Il semble qu'il y ait en elle une souplesse d'organisation et d'esprit, qui résiste mieux aux influences énervantes, et qui garde mieux son niveau. Cette nuance se marque clairement dans la correspondance de Walpole. A part toute galanterie ou sympathie particulière, on sent que les salons tenus par des femmes sont le dernier refuge du vieil esprit français, subsistant encore, à travers le pédantisme à la mode. Après quelques expériences, Walpole renonce à la maison du baron d'Holbach. Il plante là ses fameux dîners. « C'était à n'y pas tenir avec ses auteurs, ses philosophes et ses savans, dont il a toujours un plein pigeonnier. Ils m'avaient fait tourner la tête avec un nouveau système de déluges antédiluviens, qu'ils ont inventé pour prouver l'éternité de la matière... En somme, folie pour folie, j'aime mieux les jésuites que les philosophes. » Quelle différence entre ces conversations où s'élaborait le *Système de la nature*, le plus lourd ouvrage du siècle, et ces entretiens dirigés avec tant de goût et de tact, à travers tant d'écueils, par Mme Geoffrin! Ici on reçoit aussi des philosophes; mais quelle différence! on leur donne le ton, on les gouverne avec un art si naturel qu'on dirait d'un instinct. On sait que Mme Geoffrin avait une manière de dire : « Voilà qui est bien, » qui arrêtait net les discussions tournant à la dispute, les tirades au moment où elles devenaient des monologues, les conversations lancées à fond de train sur des sujets scabreux par des esprits échauffés. Ce mérite d'à-propos, de tempérament et de mesure, servi par l'intelligence la plus fine, enchante Walpole. Il ne

tarit pas d'éloges. « Cette femme est une merveille de bonnes informations, de bons conseils ; c'est le bon sens parlé. » Il n'est pas jusqu'à son moyen de gouvernement, sa manie de gronder qui ne le ravisse. « Je n'ai jamais aimé à être redressé en face; eh bien! vous ne pouvez vous imaginer le plaisir que j'y trouve avec elle ; je la prends à la fois pour confesseur et pour directeur. Si elle voulait s'en donner la peine, je vous assure qu'elle me gouvernerait comme un enfant. » Quelques années après, à la suite d'un autre voyage, le ton est bien changé. Mme Du Deffand, *la grande ennemie* de Mme Geoffrin, s'est emparée de Walpole, et voilà que, tout entier aux rancunes du salon de la rue Saint-Dominique, fidèle au génie du lieu jusque dans ses injustices, il écrit à son ami le général Conway, de passage à Paris, pour l'engager à ne pas mettre les pieds dans le salon de la rue Saint-Honoré. « Vous seriez bientôt dégoûté de cette maison, où vont tous les prétendus *beaux esprits* et les *faux savans,* et où ils étalent leur impertinence dogmatique. » Même recommandation à l'endroit « d'une Mlle de Lespinasse, un prétendu bel esprit, qui a été autrefois l'humble compagne de Mme Du Deffand, mais qui l'a trahie. Je vous prie de ne vous laisser mener chez elle par personne. Cela désobligerait mon amie plus que tout au monde, mais elle ne vous en dirait jamais un mot. »

Mme Du Deffand, elle, n'aimait pas les philosophes ; elle était détachée à l'excès de toute opinion, même de l'opinion à la mode. Ce fut le premier lien de son amitié avec Walpole. Ils se rencontrèrent dans leur haine du pédantisme, de la dissertation et du lieu-commun. Comme lui, elle était excédée du parlage des *auteurs.* « Ce qu'on appelle aujourd'hui l'éloquence, disait-elle, m'est devenu si odieux, que j'y préférerais le langage des halles. » Et ce qu'elle apprécia tout d'abord dans Walpole, c'est précisément ce libre esprit frondeur, s'appartenant à lui-même, aussi dégagé de préjugé dans un sens que dans un autre, pratiquant cette indépendance qui consiste à marcher hors des voies battues et à s'affranchir aussi bien du fanatisme de l'incrédulité que de l'autre. Elle lui recommande les *Essais,* assurant qu'il est, malgré lui-même, de la race et de la famille de Montaigne, et que son peu de goût pour cet ancêtre de son esprit ressemble à de l'ingratitude filiale. — Nous ne referons pas ici l'histoire si connue de cette amitié, à laquelle les lettres traduites par M. de Baillon n'ajoutent d'ailleurs aucun trait nouveau. Toute la substance de ce roman d'imagination, éclos dans la vieillesse d'un siècle et d'une femme, toute la fleur de cette poésie inattendue ont été prises d'avance et recueillies par des mains habiles. La seule manière d'innover en parlant de Horace Walpole, c'est de ne pas parler de Mme Du Deffand. Nous ne résisterons pas cependant au plaisir de citer quelques réflexions semées à travers

la correspondance, tantôt à ce propos, tantôt à d'autres, sur l'art incomparable des Français et des Françaises pour se défendre contre le temps, contre la vie ou plutôt contre la mort, et pour se faire illusion à eux-mêmes : « C'est le pays par excellence pour y vieillir... Je présume qu'il y a des jeunes gens ici, mais impossible de deviner où ils existent. » A son sixième voyage, en arrivant à Calais, il s'écrie : « Me voici donc encore ici pour la sixième fois de ma vie, avec l'écart insignifiant de trente-sept ans entre mon premier voyage et celui-ci ! Ma seule excuse, c'est que je suis dans le pays des *Strubrugs* (1), où l'on n'est jamais trop vieux pour être jeune. » Et quelques jours après : « En Angleterre, je m'imaginais approcher terriblement de soixante ans; mais c'est si anglais de vieillir! Les Français sont des *Strubrugs* perfectionnés; passé quatre-vingt-dix ans, on n'a plus ni caducité, ni maladie, et l'on s'élance dans une nouvelle carrière. » Au fond cependant, quand il parlait sérieusement, il blâmait fort cette manière de gouverner sa vie, et il n'admirait nullement « la méthode française de brûler en public la chandelle jusqu'au bout. » Il ne comprenait guère qu'on ne se fît pas une retraite décente de silence et de dignité pour ses vieux jours, et que l'on ne mît pas en repos son âme, si l'on en avait une, et son corps, sans attendre l'heure où le corps abandonnera en route sa vieille compagne. Lui-même, plus tard, sut pratiquer à merveille cet art de bien vieillir, en s'enfermant dans une retraite confortable, entre ses deux gracieuses amies, deux sœurs, Mary et Agnès Berry, se préparant ainsi une mort bienséante, charmée d'avance et consolée par cette amitié en fleur. Artiste en tout, amateur distingué, homme de goût jusque dans l'arrangement et le choix de ses derniers jours; homme du monde, mais plein de tact et se retirant du monde la veille du jour où l'on aurait pu se demander ce qu'il y faisait encore.

Du fond de sa retraite de Strawberry, il assistait à l'écroulement de cette société brillante à la surface et minée au dedans, où il avait longtemps vécu. On ne peut pas dire, en suivant ses impressions jour par jour, que la révolution le prit à l'improviste. Dès son arrivée à Paris en 1765, il est saisi par les plus sombres pressentimens sur l'avenir de la monarchie en France; ces pressentimens ne feront que se développer pendant les dix années que nous avons choisies dans sa correspondance. Il écrit à son cousin Conway, secrétaire d'état, il lui écrit « ministériellement » pour le tenir au courant des choses étranges qui se passent et les lui montrer sous leur vrai jour : « Le dauphin n'a plus probablement que quelques jours à vivre. Sa mort prochaine comble de joie les philosophes. Vous trouverez peut-être

(1) Voyez le chapitre des *Strubrugs* ou Immortels, dans le *Voyage de Gulliver*.

assez étrange que le sentiment des philosophes puisse devenir une *nouvelle d'état;* mais ne savez-vous pas ce que c'est que les philosophes ou ce qu'on appelle ainsi en France? D'abord cette désignation comprend à peu près tout le monde, ensuite elle s'attache spécialement à deux classes d'hommes, les uns qui tendent au renversement de toute religion, et les autres, beaucoup plus nombreux, à la destruction du pouvoir royal. » Remarquez cette date : 1765. A la même époque, un soir que le peintre Vigée, le père de Mme Lebrun, qui nous raconte le fait dans ses mémoires, sortant d'un dîner de philosophes où se trouvaient Diderot, Helvétius et d'Alembert, paraissait si triste que sa femme lui demanda ce qu'il avait : « Tout ce que je viens d'entendre, ma chère amie, répondit-il, me fait croire que bientôt le monde sera sens dessus dessous. » — Walpole continue en faisant à Conway une confidence énigmatique dont la clé a malheureusement disparu. « La preuve que mes idées ne sont point de pures visions, c'est que je vous envoie un papier fort curieux, et je crois qu'aucun magistrat n'eût osé le produire, même à l'époque de Charles Ier. Je ne voudrais pas qu'on sût qu'il vient de moi, pas plus que les renseignemens que je vous transmets, de sorte que, si vous croyez nécessaire de les communiquer à quelques personnes en particulier, je désire que mon nom ne soit pas prononcé. Je vous dis tout cela pour votre satisfaction personnelle, mais je ne voudrais pas qu'on pût supposer que je fais ici autre chose que me divertir. » Le *papier* auquel il est fait allusion s'est perdu, mais l'indication reste. La communication presque officielle de Walpole au secrétaire d'état indique que l'armée elle-même, à cette date, n'est pas exempte de la contagion des idées nouvelles qui circulent et répandent dans tous les rangs le germe d'où sortira vingt-quatre ans après la révolution.

Ce n'est pas que notre auteur soit fort dévot au trône et à l'autel. Il est whig de naissance, libéral d'opinion, sceptique par tempérament; il n'a qu'un médiocre souci de la royauté en tant que délégation surnaturelle, et il tient en mépris le régime de l'arbitraire et le règne des courtisanes tel qu'il le voit fleurir en France : « Le monde parle de servir fidèlement les rois, et pourquoi? Est-ce que je dois à une autre créature humaine plus que je ne me dois à moi-même? Quel est son titre à ma fidélité? Est-ce que ces mots insensés de roi et de sujet la rendent meilleure que moi et moi plus mauvais qu'elle? » En Anglais positif, bien éloigné de la théorie du droit divin et de la *Politique tirée de l'Écriture sainte,* il ne consent à voir dans la royauté qu'une fonction : « Un roi est établi pour ma convenance, c'est-à-dire pour la convenance de tout le monde, son pouvoir et sa richesse en sont les gages. Il a des ministres autour de

lui, parce que cette machine si puissante n'est qu'un mortel pauvre et faible comme les autres mortels, et qu'il ne peut faire la millième partie de sa besogne. » Voilà, selon lui, tout le secret de l'institution; mais, telle qu'elle est, elle a sa raison d'être dans l'utilité de tous, et si Walpole n'a aucun préjugé sur l'origine mystique et les lumières surnaturelles des rois, il ne nourrit aucune illusion sur l'efficacité des mouvemens populaires et l'intervention de la multitude dans les affaires. Le ministère du duc de Choiseul, les passions qui s'agitent autour de lui, les interminables luttes de la cour et du parlement, toute cette misérable politique intérieure où se dévore et s'absorbe cette fin de règne, donnent matière aux plus tristes réflexions de Walpole, et semblent justifier de jour en jour ses appréhensions. Ce fut bien pis après la disgrâce de Choiseul. Walpole n'hésite pas à dire que ce fut « le renversement final de la constitution française. » Avec le duc de Choiseul du moins, il y avait un gouvernement. Il n'y en eut plus après lui : ce fut le règne éhonté de l'intrigue, avec les noms déshonorés du duc d'Aiguillon et de Maupeou, sous la triomphante Du Barry.

A son dernier voyage à Paris, en 1775, la scène change comme par un coup de baguette magique. Walpole assiste avec la plus vive sympathie à une sorte de renaissance des mœurs publiques et du pouvoir royal, appuyé sur de bons ministres. Il est vrai que l'enthousiasme qu'il ressent pour la nouvelle reine, Marie-Antoinette, aide au charme. Il la voit à un bal de la cour, à Versailles, et cette fois c'est de l'éblouissement, chose à noter sous cette plume d'ordinaire tempérée ou railleuse : « Les Hébés et les Flores, les Hélènes et les Grâces ne sont que des coureuses de rues à côté d'elle. Quand elle est debout ou assise, c'est la statue de la beauté; quand elle se meut, c'est la grâce en personne. » De plus sérieux motifs légitiment son espoir renaissant : le roi est dans d'excellentes dispositions; il a renvoyé le chancelier, le duc d'Aiguillon, et tous ces malheureux qui avaient « perfectionné le despotisme » sous le dernier règne. M. Turgot supprime les corvées, « la plus exécrable des oppressions, » et chaque jour il projette ou il publie des décrets pour le bonheur du peuple. Les éloges de l'Académie roulent sur des maximes de vertu et de patriotisme, et le roi y applaudit publiquement. « Si la France a le bon sens de garder de tels ministres, elle sera bientôt plus grande que jamais; je n'aurais pas cru, si je ne l'avais vu de mes propres yeux, combien elle est florissante, en comparaison de ce qu'elle était il y a quatre ans. » C'est là une de ces heureuses surprises comme la France en réserve à ses amis et à ses ennemis, aux plus tristes jours de son histoire. Il y a dans ce peuple étrange, après les désastres ou les décadences, une vi-

gueur de renaissance, une vitalité excitée par le malheur, une facilité à revivre, qui doivent mettre en garde ses ennemis les plus triomphans contre un mépris prématuré et les Français contre le découragement et le désespoir, contre le doute même à l'égard de leur immortelle patrie.

Cette fois la renaissance est trompeuse, et cette belle aurore du règne de Louis XVI se voile de nuages. En quittant la France au mois d'octobre 1775, Walpole marque très nettement le point noir à l'horizon. « Ce pays-ci est bien heureux; il est gouverné par des hommes qui veulent le bien et le font, sous un prince qui n'a pas encore commis une faute... MM. Turgot et de Malesherbes sont des philosophes dans le bon sens du mot, c'est-à-dire des législateurs; mais, comme leurs plans ont pour but l'utilité publique, vous pouvez être sûrs qu'ils irriteront les intérêts individuels. Les Français sont légers et volages, et les ambitieux, qui n'ont pas d'autres armes contre les honnêtes gens que le ridicule, l'emploient déjà pour faire rire une nation frivole aux dépens de ses bienfaiteurs. S'il est de mode d'en rire, les lois de la mode seront mieux suivies que celles du bon sens. » Tristes et prophétiques paroles! Les intérêts froissés se coalisèrent. Turgot tombe; on sait le reste. — Turgot, le seul homme peut-être qui, appliquant sans contrainte son génie aux affaires et soutenu par la confiance du roi, aurait pu amener sans secousses l'état à ce degré de liberté et de prospérité marqué d'avance dans la pensée de Walpole, — Turgot, le seul homme capable d'affranchir le travail et d'établir l'égalité de tous les Français devant l'impôt et devant la loi, capable même d'appliquer à la France les règles du vote et du contrôle des impôts où réside l'essence du gouvernement constitutionnel, et qui, en faisant cela, aurait pu désarmer d'avance la révolution de ses fureurs, peut-être la supprimer en la rendant inutile! Vain espoir! le point noir monte, monte toujours. L'effroyable tempête éclate et disperse sur tous les rivages de l'Europe les débris de cette société que Walpole avait visitée dans ses dernières splendeurs, et qu'il accueillit avec la grâce attristée des souvenirs. Il jette un cri d'horreur quand vint à rouler sur l'échafaud cette tête charmante de Marie-Antoinette, qu'il avait vue apparaître un jour éblouissante, adorée dans les fêtes de Versailles, et devant ce spectacle de violences et de crimes il écrivait à sa vieille amie lady Ossory ce mot, où se résument ses dernières impressions sur notre malheureux pays : « Si les rois de France ont été des tyrans, que dirons-nous donc du peuple français? »

E. Caro.

L'ÉLECTRICITÉ ET LA VIE

D'APRÈS LES TRAVAUX RÉCENS DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

I. *Traité d'électricité médicale,* par les docteurs Onimus et Legros, 1872. — II. *Traité d'électrisation localisée,* par M. Duchenne (de Boulogne), 1872. — III. *Elektrotherapie,* von Dr Moritz Benedickt, Wien 1870.

C'est en 1794 que Galvani découvrit que les muscles des animaux éprouvent des contractions au contact de certains métaux. Suivant lui, ce contact provoque simplement la décharge d'un fluide inhérent aux animaux eux-mêmes. Le fait n'était pas contestable, mais l'explication l'était. De grandes discussions s'ensuivirent dans les écoles de physiologie; heureusement on comprit que la difficulté ne pouvait être résolue que par des expériences. On en fit un nombre immense, à la plus mémorable desquelles reste attaché le nom de Volta. Alexandre Volta soutenait, contre Galvani, que l'électricité qui détermine des contractions dans les muscles, loin d'être originaire de ces organes, y est introduite par les métaux avec lesquels on opère. Pour le prouver, il construisit en 1800 la pile qui porte son nom, c'est-à-dire un appareil où l'association de deux métaux différens devient une source abondante de fluide électrique. Galvani et Volta étaient deux hommes du plus éminent esprit, qui savaient à fond la physique et la physiologie, et qui n'avançaient rien à la légère. Leurs découvertes furent le point de départ d'un des plus admirables mouvemens qu'il y ait dans l'histoire des sciences, mouvement toujours en pleine activité, et d'autant plus remarquable qu'il aboutit précisément, — et ceci date d'hier à peine, — à démontrer que Galvani et Volta avaient raison tous les

deux. La science contemporaine prouve qu'il y a une électricité propre aux animaux, comme le voulait Galvani. Elle constate aussi que l'électricité produite par des causes extérieures a une influence sur les animaux, comme l'enseignait Volta. De la connaissance approfondie des deux ordres de phénomènes, elle déduit un ensemble de procédés pour la guérison par l'électricité d'un grand nombre de maladies. Montrer les rapports de l'électricité avec la vie revient par suite à considérer d'abord l'électricité qui existe naturellement chez les animaux au même titre que la chaleur, puis à faire connaître l'action de ce fluide sur l'organisme, soit dans l'état de santé, soit à l'état morbide. Un tel exposé complétera ce qui a été écrit dans la *Revue* concernant les relations de la vie avec la lumière et avec la chaleur, relations qu'il est permis dès aujourd'hui de considérer comme formant les linéamens d'une science nouvelle (1).

I.

Les témoins les plus authentiques de l'existence de l'électricité animale sont des poissons. La torpille, le mormyre, le silure, le malaptérure, la gymnote et la raie développent spontanément une quantité plus ou moins considérable d'électricité. Ce fluide, dont la production est soumise à la volonté de l'animal, est identique à celui des machines électriques ordinaires ; il donne les mêmes secousses et les mêmes étincelles lorsqu'il est à une certaine tension. L'appareil où il se forme consiste en une série de petits disques d'une substance spéciale, séparés les uns des autres par des cloisons de tissu lamineux. De fines terminaisons nerveuses se distribuent à la surface de ces disques, et le tout représente une sorte de pile membraneuse, située d'ordinaire dans la région de la tête, quelquefois vers la queue.

Ces poissons sont les seuls animaux pourvus d'un appareil spécialement affecté à la production de l'électricité; mais tous les animaux sont électriques, en ce sens qu'il se forme constamment à l'intérieur de leurs organes une certaine quantité de fluide. L'existence d'une électricité propre aux muscles et aux nerfs, et indépendante de leurs activités caractéristiques, a été établie par de nombreuses expériences, surtout par celles de Nobili, de Matteucci et de M. Dubois-Reymond. Pour constater l'existence des courans d'électricité nerveuse, il suffit de préparer un muscle de grenouille et de le toucher en deux points différens avec les deux extrémités d'un filament nerveux du même animal. Le muscle entre alors en con-

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1870 et du 15 janvier 1872.

traction sous l'influence du courant nerveux. Une autre expérience aussi simple prouve l'existence du courant musculaire. Sur un animal vivant ou récemment tué, on découvre un muscle, on l'incise perpendiculairement à la direction des fibres charnues, et l'on fait communiquer avec les deux fils d'un galvanoscope très sensible à la fois la surface naturelle du muscle et la surface obtenue par l'incision. L'aiguille de l'instrument accuse alors le passage d'un courant. Cette électricité musculaire peut être obtenue en assez grande quantité par la superposition, en forme de pile, d'un certain nombre de tronçons de muscles. Le pôle positif du système sera la surface naturelle de l'un des tronçons terminaux, et le pôle négatif la surface de section de l'autre. Un tel système agit sur les appareils galvanoscopiques, et peut même exciter des contractions dans d'autres muscles.

Indépendamment de ces courans électriques, nerveux et musculaire, il existe dans l'économie animale d'autres sources de fluide. Il se produit des courans entre la face externe et la face interne de la peau, dans le sang, dans les appareils sécréteurs, en un mot dans presque tout l'organisme. Les expériences aussi originales que délicates auxquelles M. Becquerel emploie depuis plusieurs années toute l'activité de sa verte vieillesse lui permettent d'affirmer dès aujourd'hui la prépondérance des phénomènes électro-capillaires dans la vie animale. D'après le savant physicien, deux dissolutions de nature différente, conductrices de l'électricité, séparées par une membrane ou par un espace capillaire, constituent un circuit électro-chimique, et, si l'on considère les élémens anatomiques des divers tissus, cellules, tubes, globules, etc., dans leurs rapports avec les liqueurs qui les baignent, on trouve qu'ils donnent naissance à une infinité de couples qui dégagent incessamment de l'électricité. Le sang artériel et le sang veineux forment un couple dont la force électro-motrice est égale à 0,57, celle d'un couple à acide nitrique étant 100. M. Becquerel fait intervenir ces courans dans l'explication de beaucoup de phénomènes physiologiques encore mal interprétés. Si la réalité même de telles actions est indéniable, il faut reconnaître cependant que la doctrine générale qui les relie les unes aux autres et toutes ensemble aux diverses activités de l'organisme manque encore de netteté. Il importe de savoir comment ces courans se distribuent et se répandent, quels trajets ils suivent. Le moment est venu pour la physiologie expérimentale d'aborder ces difficiles problèmes, dont la solution est indispensable à la connaissance précise du déterminisme vital, c'est-à-dire au dénombrement et à la mesure des facteurs divers qui sont les termes de toutes les équations du mouvement organique.

Les végétaux développent aussi de l'électricité. Pouillet a constaté nettement que la végétation dégage de l'électricité. D'autres physiciens, et surtout M. Becquerel, ont démontré l'existence de courans dans les fruits, les tiges, les racines et les feuilles des plantes. M. Becquerel prit une tige de jeune peuplier en pleine séve, introduisit un fil de platine dans la moelle et un second fil dans l'écorce, et fit aboutir ces deux conducteurs à un galvanoscope; l'aiguille indiqua aussitôt le passage d'un courant. M. Buff a exécuté plus récemment des expériences dans lesquelles il a eu soin de ne pas blesser les organes. Deux vases contenant du mercure recevaient des fils de platine; sur le mercure était de l'eau où plongeaient les végétaux dont il s'agissait d'étudier l'état électrique. En prenant des feuilles et des racines, M. Buff constata un courant qui allait des racines aux feuilles à travers la plante; dans une branche séparée de la tige, le courant marchait aussi vers les feuilles. En définitive, l'existence d'une électricité vitale est incontestable, bien qu'on ne connaisse pas encore exactement les conditions de cette effervescence intestine, et qu'on en ignore les vrais rapports avec l'ensemble des opérations physico-chimiques de l'organisme vivant.

Ces dernières sont en tout cas extrêmement complexes. Il y a en chaque être organisé, il y a en nous un monde infini d'activités de toute sorte. Les forces qui nous pénètrent sont aussi multiples que les matériaux dont nous sommes pétris. En chaque point de notre corps et à chaque instant de notre existence, toutes les énergies de la nature se rencontrent et se conjoignent. Néanmoins il règne dans la suite de ces opérations merveilleuses un tel ordre, qu'au lieu d'une confusion inextricable c'est une harmonieuse synergie qui caractérise les êtres doués de vie. Tout en eux se balance et se pondère, se commande et se répond. C'est ce que Buffon avait déjà senti et exprimé. « L'animal, dit-il, réunit toutes les puissances de la nature; son individu est un centre où tout se rapporte, un point où l'univers entier se réfléchit, un monde en raccourci (1). » Paroles profondes, qui étaient pour le grand naturaliste plutôt le fruit d'une intuition de génie que celui d'une spéculation rigoureuse, — paroles que le progrès de la science tend à vérifier de plus en plus, et dont la lumière éclaire sa route.

Après avoir constaté que les corps vivans sont eux-mêmes des sources de fluide électrique, il convient d'examiner la nature des effets que l'électricité, sous des formes diverses, peut exercer sur l'organisme animal. L'atmosphère contient une quantité variable d'électricité positive; la terre elle-même est toujours chargée d'électri-

(1) Éd. Lacépède, t. IV, p. 417.

cité négative. On ne sait pas encore au juste comment se développe cette force diffuse et sourde. Les physiciens pensent qu'elle provient de la végétation et de l'évaporation des eaux. M. Becquerel a énuméré tout récemment un ensemble de raisons plus ou moins plausibles qui autoriseraient à croire que la plus grande partie de l'électricité atmosphérique a son origine dans le soleil; cet astre la répandrait dans les espaces en même temps que la lumière. Quoi qu'il en soit, tant que le ciel est serein, ce fluide n'a aucune action manifeste sur les êtres vivans; mais, lorsqu'il s'accumule dans les nuées et donne naissance aux orages, il produit des effets qui fournissent la plus démonstrative des preuves de l'influence que l'électricité exerce sur la vie. Les personnes tuées par la foudre présentent des aspects très divers. Tantôt l'individu foudroyé est tué raide, sur place, le mort restant assis ou debout, tantôt au contraire il est lancé à une grande distance. Parfois la foudre déshabille les victimes, détruit leurs vêtemens et laisse le corps intact, ou bien c'est l'inverse qui arrive. Ici les désordres sont effrayans : il y a déchirure du cœur et broiement des os; ailleurs on constate une parfaite intégrité des organes. Dans certains cas, il y a flaccidité des membres, ramollissement des os, affaissement des poumons; dans d'autres, on voit des contractures et de la rigidité. Quelquefois le corps du foudroyé se décompose avec rapidité, mais il peut aussi braver la putréfaction. Enfin la foudre, qui brise les arbres et renverse les murailles, semble ne produire que très difficilement des mutilations chez les animaux. Lorsque le tonnerre ne détermine pas la mort, il provoque du moins des accidens graves, parfois temporaires, le plus souvent irrémédiables. Indépendamment des brûlures et des éruptions diverses qu'on remarque sur la peau des personnes frappées, celles-ci éprouvent assez souvent une sorte d'épilation générale fort bizarre; elles sont atteintes de paralysie, de mutisme, de perversion des sens (surdité, amaurose), d'imbécillité. Bref, les ravages de l'électricité atmosphérique atteignent toutes les fonctions du système nerveux.

L'action des poissons électriques peut être rapprochée de celle de la foudre, puisqu'elle ne dépend pas davantage de notre industrie. Les commotions de la gymnote surtout sont formidables. Alexandre de Humboldt raconte qu'ayant mis les deux pieds sur un de ces poissons, qu'on venait de retirer de l'eau, il reçut une secousse si violente qu'il ressentit le reste du jour des douleurs dans toutes les jointures. Ces commotions renversent les bêtes les plus vigoureuses, et on est obligé d'éviter les rivières où les gymnotes se trouvent, parce que, lorsqu'on essaie de les traverser à gué avec des chevaux ou des mulets, ces derniers peuvent être

tués par les décharges. Pour prendre ces poissons, les Indiens poussent dans l'eau des chevaux sauvages dont les piétinemens font sortir les gymnotes de la vase. Ces sortes d'anguilles jaunâtres et livides se pressent alors sous le ventre des quadrupèdes, les renversent presque tous et en tuent quelques-uns; mais les poissons s'épuisent à leur tour, et il devient facile de s'en emparer au moyen de petits harpons. Les sauvages s'en servent pour traiter les paralysies. Faraday compare la secousse d'une gymnote, — qu'il eut occasion d'étudier, — à celle d'une forte batterie de quinze jarres. Quand on touche avec la main une torpille vivante placée hors de l'eau, on éprouve une commotion d'autant plus forte que la surface du contact est plus étendue. La secousse, qui se fait sentir jusque dans l'épaule, est suivie d'un engourdissement fort désagréable. On peut la faire subir à vingt personnes formant la chaîne, la première touchant le dos, et la dernière le ventre de la torpille. Les pêcheurs reconnaissent qu'il y a une torpille dans leurs filets quand, en jetant de l'eau à plein seau pour les laver, ils ressentent une commotion. L'eau conduit bien l'électricité, et c'est à travers l'eau que ce poisson tue ou engourdit les animaux dont il se nourrit.

Il existe, tout le monde le sait, d'autres sources d'électricité que les orages et les poissons. Les machines à frottement, les piles et les appareils d'induction fournissent trois sortes de courans qui agissent sur les fonctions de la vie, quelquefois d'une manière semblable, le plus souvent avec des différences marquées. Ces différences dans le mode d'action des divers courans n'ont été bien établies que de nos jours. L'action de l'électricité statique et de l'électricité d'induction, plus brusque et plus violente, est caractérisée surtout par des effets mécaniques tellement frappans qu'ils ont longtemps empêché les observateurs de suivre avec une attention suffisante les effets d'un autre ordre que produit le courant de la pile. Cependant ce dernier affecte en réalité d'une façon plus profonde les tissus animaux, et les phénomènes auxquels il donne lieu sont dignes du plus vif intérêt, aussi bien au point de vue de la théorie qu'à celui des applications.

Dutrochet a démontré par des expériences mémorables que, lorsqu'un tube contenant de l'eau gommée et fermé en bas par une membrane est placé dans un vase rempli d'eau pure, le niveau de l'eau gommée s'élève peu à peu par l'introduction graduelle de l'eau pure dans le tube. En même temps une certaine quantité de l'eau gommée intérieure se mêle à l'eau pure extérieure. Bref, il s'établit entre les deux liquides communiquant par la membrane un échange réciproque, et l'on constate que le courant qui va du liquide moins dense vers le liquide plus dense est plus rapide que le cou-

rant en sens inverse. Cette expérience révèle un des phénomènes les plus importans de la vie des plantes et des animaux, et que l'on désigne par le mot d'endosmose. Or Dutrochet avait remarqué déjà que, si l'on place le pôle positif d'une pile dans l'eau pure et le pôle négatif dans l'eau gommée, les actes d'endosmose s'accomplissent avec plus d'énergie; MM. Onimus et Legros ont découvert de plus que, si l'on a recours à une disposition inverse, c'est-à-dire si l'on met le pôle positif dans l'eau gommée et le pôle négatif dans l'eau pure, le niveau du liquide dans le tube, au lieu de s'élever, descend notablement. Ainsi l'électricité peut renverser les lois ordinaires de l'endosmose. Elle exerce une action non moins marquée sur tous les autres mouvemens physico-chimiques qui s'effectuent dans la profondeur des organes. Elle y décompose les sels, y coagule les matières albuminoïdes du sang et des tissus, exactement comme dans les vaisseaux d'un laboratoire. En voici un exemple bien curieux. Lorsqu'en chimie on décompose l'iodure de potassium, de l'iode est mis en liberté, et on reconnaît ce dernier corps à la coloration d'un bleu intense qu'il développe au contact de l'amidon. Or, en injectant à un animal une solution d'iodure de potassium et en l'électrisant ensuite, on constate au bout de quelques minutes que toutes les régions voisines du pôle positif de la pile bleuissent en présence de l'amidon, ce qui prouve qu'elles sont imprégnées d'iode. L'iodure a été presque instantanément décomposé, et l'iode a été transporté par le courant vers le pôle positif.

Il n'est pas étonnant après cela que l'action de l'électricité s'exerce sur tout le système des opérations nutritives. MM. Onimus et Legros ont trouvé que les courans continus ascendans accélèrent le double mouvement d'assimilation et de désassimilation (1). Les animaux électrisés dans de certaines conditions rejettent une plus forte proportion d'urée et d'acide carbonique, ce qui est l'indice d'une plus grande énergie du feu vital. D'autre part, lorsqu'on soumet à l'action du courant de jeunes individus en voie de développement, ils grandissent et grossissent plus vite que dans les circonstances ordinaires, ce qui est la preuve d'un accroissement dans la quantité des matériaux assimilés. Pour montrer jusqu'à quel point les phénomènes vitaux sont stimulés par l'électricité, nous citerons une autre expérience faite par MM. Robin et Legros sur les noctyluques. Ce sont des animaux microscopiques qui, lorsqu'ils existent en grande quantité dans l'eau de mer, lui donnent presque la blancheur du

(1) L'électricité se dégage des appareils par deux pôles. On admet que le courant circule du pôle positif vers le pôle négatif. On dit que le courant est ascendant lorsqu'on applique le pôle positif à la partie inférieure et le pôle négatif à la partie supérieure de la moelle; il est descendant quand les pôles sont intervertis.

lait et la rendent à certains momens phosphorescente. Or il suffit de diriger un courant dans un vase rempli d'une eau pareille pour qu'une trace de lumière se dessine sur le parcours du courant. L'électricité provoque la phosphorescence de tous les noctyluques qu'elle rencontre sur son passage entre les deux pôles.

Les courans interrompus ou d'induction rétrécissent les vaisseaux sanguins, et ralentissent la circulation dans presque tous les cas; s'ils sont intenses, ils parviennent même à l'arrêter par une forte contraction des artérioles. Il n'en est pas de même avec les courans continus : généralement ils accélèrent la circulation en déterminant une dilatation des vaisseaux. C'est du moins ce qui a été constaté d'abord par MM. Robin et Hiffelsheim dans l'examen microscopique du flux sanguin électrisé. MM. Onimus et Legros ont établi ensuite que ces actions sont soumises à la loi suivante : le courant descendant dilate les vaisseaux, tandis que le courant ascendant les resserre. Une expérience saisissante démontre la vérité de cette loi. Sur un chien robuste, on enlève une portion du crâne, de façon à mettre le cerveau à découvert. On place alors le pôle positif d'une assez forte pile sur le cerveau mis à nu et le pôle négatif sur le cou. Les vaisseaux ténus et superficiels de l'encéphale se rétrécissent visiblement, et l'organe lui-même semble s'affaisser. En disposant les pôles dans un ordre inverse, on observe le contraire : les vaisseaux capillaires se gonflent, se distendent, et la substance cérébrale fait hernie à travers l'ouverture pratiquée dans la voûte crânienne. Cette expérience prouve qu'on peut à volonté, au moyen des courans, augmenter ou diminuer l'intensité de la circulation dans l'encéphale, comme d'ailleurs dans tout autre organe. M. Onimus a fait tout récemment une observation non moins intéressante. Beaucoup de personnes savent que le célèbre physiologiste Helmholtz a introduit en médecine l'usage d'un appareil simple et commode nommé *ophthalmoscope* au moyen duquel on voit très distinctement le fond de l'œil, c'est-à-dire le réseau que forment les fibres nerveuses et les vaisseaux délicats de la rétine. Or, en examinant ce réseau pendant qu'on électrise la tête, on constate nettement que les petits conduits sanguins se gonflent et deviennent plus cramoisis.

Examinons maintenant l'effet du courant électrique sur les fonctions de la motricité et de la sensibilité. Aldini, neveu de Galvani, entreprit les premières recherches de ce genre sur l'homme. Convaincu que, pour étudier les effets de l'électricité sur les organes, il fallait saisir le cadavre humain dans un grand état de fraîcheur, il crut devoir, comme il le dit lui-même, se placer à côté d'un échafaud et sous la hache de la loi pour recevoir de la main du bourreau

des corps ensanglantés, sujets seuls vraiment propres aux expériences. En janvier et février 1802, il profita de l'occasion de deux criminels décapités à Bologne, que le gouvernement s'empressa d'accorder à sa curiosité scientifique. Soumis à l'action de l'électricité, ces cadavres donnèrent un spectacle si étrange que plusieurs des assistans en furent épouvantés. Les muscles du visage se contractèrent en produisant d'horribles grimaces. Tous les membres furent pris de mouvemens violens. Les corps semblaient éprouver un commencement de résurrection et vouloir se lever. Plusieurs heures après la décollation, les ressorts de l'économie avaient encore le pouvoir de répondre à l'excitation électrique. Ure a fait à Glasgow des expériences non moins célèbres sur le cadavre d'un supplicié qui était resté suspendu au gibet pendant près d'une heure. L'un des pôles d'une pile de 270 couples ayant été mis en communication avec la moelle épinière au-dessous de la nuque et l'autre pôle avec le talon, la jambe, préalablement repliée sur elle-même, fut lancée avec violence, et faillit renverser un des assistans qui la maintenait avec effort. L'un des pôles ayant été placé sur la septième côte et l'autre sur un des nerfs du cou, la poitrine se souleva et s'abaissa, et l'abdomen éprouva un mouvement semblable, comme il arrive dans la respiration. Un nerf du sourcil ayant été touché en même temps que le talon, les muscles de la face se contractèrent; « la rage, l'horreur, le désespoir, l'angoisse et d'affreux sourires unirent leur hideuse expression sur la face de l'assassin. A ce spectacle, plusieurs personnes furent forcées de quitter l'appartement, et un *gentleman* s'évanouit. » Enfin on provoqua des mouvemens convulsifs des bras et des doigts tels que le mort semblait désigner différens spectacteurs.

Les recherches plus récentes ont précisé les conditions de cette influence de l'électricité sur les muscles. Les courans continus, appliqués directement sur ces organes, déterminent des contractions au moment de l'ouverture et à l'instant de la fermeture; mais la secousse produite par la fermeture est toujours la plus forte. Tant que le courant continu passe, le muscle persiste dans une demi-contraction au sujet de laquelle les physiologistes ne sont pas d'accord. Sous l'influence d'excitations très fréquemment répétées et prolongées pendant un certain temps, les muscles entrent dans un état de contracture avec raccourcissement, analogue à celle qui caractérise le tétanos. Dans cet état, ainsi que l'ont démontré M. Helmholtz et M. Marey, le muscle éprouve un grand nombre de très petites secousses. La contracture est le résultat de la fusion de ces vibrations élémentaires qu'on ne distingue pas à l'œil, mais que certains artifices permettent de reconnaître et même de mesurer.

Les courans d'induction provoquent des contractions plus énergiques, mais d'une énergie qui ne dure pas et fait place, si l'électrisation se prolonge, à la rigidité cadavérique. La contraction musculaire déterminée en pareil cas est accompagnée d'une élévation locale de température proportionnelle à la force et à la durée de l'action électrique. Cet échauffement atteint son maximum, qui peut être de 4 degrés dans certains cas, pendant les quatre ou cinq minutes qui suivent le moment où l'on a cessé d'électriser; il est dû à la contraction musculaire elle-même, qui donne toujours lieu à un dégagement de chaleur.

L'action sur les nerfs est fort compliquée. Elle se traduit par des mouvemens et des sensations d'intensité très variable. MM. Onimus et Legros en résument ainsi les lois fondamentales : lorsqu'on opère sur les nerfs moteurs, on voit que le courant direct ou descendant agit avec plus d'énergie que l'autre; c'est l'inverse pour les nerfs sensitifs. L'excitabilité des nerfs mixtes est diminuée par le courant direct et accrue par le courant inverse. Voilà pour les courans de la pile. Les courans d'induction se comportent d'une façon différente. Tandis que la sensation provoquée par les premiers est presque insignifiante, les seconds, outre la contraction permanente du muscle, produisent une douleur qui persiste tant que le nerf conserve son excitabilité. — La moelle épinière est une des parties les plus actives de l'économie. Sous forme d'un gros cordon blanchâtre, logé dans l'intérieur de la colonne vertébrale, elle constitue un véritable prolongement du cerveau, qu'elle supplée dans beaucoup de circonstances. Dépositaire inconsciente d'une partie de la force qui anime les membres, elle leur peut transmettre, par les nerfs qu'elle leur envoie, l'ordre et le moyen de se mouvoir, sans que l'encéphale en soit averti. C'est ce qui arrive dans les mouvemens qu'on appelle *réflexes*, et qui se produisent, sur des animaux décapités, par une simple excitation, directe ou indirecte, de la moelle épinière. Voici quelques expériences qui montrent l'action de l'électricité sur les phénomènes dont la moelle est le siége. Si l'on plonge une grenouille dans de l'eau tiède, possédant une température de 40 degrés, elle perd la respiration, le sentiment, le mouvement, et ne tarderait pas à mourir, si on l'y maintenait longtemps. Retirée de l'eau à temps et soumise ainsi à l'influence du courant, elle se contracte énergiquement lorsqu'on électrise sa colonne vertébrale avec un courant ascendant; il n'y a pas de mouvement lorsqu'on emploie le courant descendant. D'autre part, si l'on applique ce dernier à un animal décapité, sur lequel on provoque des mouvemens réflexes par une excitation de la moelle, on constate qu'il tend à les paralyser. En général, — c'est une loi découverte par MM. Oni-

mus et Legros, — le courant de la pile, appliqué sur la moelle, accroît, s'il est ascendant, l'excitabilité de cet organe et par suite sa faculté de déterminer des phénomènes réflexes; il agit d'une façon contraire, s'il est descendant.

Lorsqu'on électrise directement le cerveau des animaux, il survient des modifications circulatoires dont nous avons déjà parlé, mais on n'observe pas de phénomènes spéciaux. L'animal ne manifeste aucune douleur, aucun mouvement; il éprouve une tendance au sommeil, une sorte de stupeur et de calme. Certains médecins ont été jusqu'à proposer l'électrisation du cerveau comme moyen de développer et de perfectionner les facultés intellectuelles. Rien n'autorise à croire jusqu'ici qu'une telle pratique puisse avoir la moindre influence favorable sur les fonctions de la pensée. Ce qui est certain au contraire, c'est que l'agent électrique ne doit être appliqué qu'avec une extrême prudence aux régions encéphaliques, et qu'il y porte très facilement le désordre. Un courant fort peut très bien y amener la rupture des vaisseaux et par suite une hémorragie grave.

Enfin l'électricité stimule tous les organes des sens. Appliquée sur la rétine, elle l'excite et détermine des sensations lumineuses, des éblouissemens. Lorsqu'elle traverse l'appareil de l'audition, elle y provoque un bourdonnement particulier. Mise en contact avec la langue, elle fait éprouver une sensation métallique et styptique assez caractéristique. Enfin elle développe dans la muqueuse olfactive une envie d'éternuer et, paraît-il, une odeur ammoniacale.

Les courans n'agissent pas seulement sur les nerfs cérébro-spinaux et les muscles de la vie de relation, ils affectent aussi le système nerveux et le système musculaire qui servent aux fonctions de la vie nutritive. L'électricité d'induction, appliquée aux muscles de la vie nutritive, les fait contracter au point de contact des pôles, mais la partie située entre les pôles reste immobile. Les courans continus produisent, au moment de la fermeture du circuit, une contraction locale au niveau des pôles, puis l'organe entre en repos; s'il est en activité, il cesse de se mouvoir. Dans le cas de l'intestin par exemple, les mouvemens péristaltiques sont abolis; chez un animal en parturition, on peut suspendre au moyen de l'électricité les contractions utérines. En général cet agent supprime les spasmes de tous les muscles qui ne sont pas soumis à la volonté.

Tous ces faits relatifs à l'action de l'électricité sur les muscles et les nerfs ont donné lieu, surtout en Allemagne, à de laborieuses spéculations auxquelles se rattachent les noms de MM. Dubois-Reymond, Pflüger et Remak. Les doctrines de ces savans physiologistes sur l'état moléculaire des nerfs dans leurs différens modes d'élec-

trisation sont encore aujourd'hui controversées. Elles ne s'appuient du reste, il faut bien le dire, sur aucune certitude expérimentale; peut-être vaut-il mieux recourir, pour l'explication générale de ces difficultés, aux idées développées par Matteucci. Cet illustre expérimentateur opposait aux théories allemandes sur les vertus électrotoniques des nerfs les phénomènes évidens de l'électrolyse, c'est-à-dire les décompositions chimiques opérées par les courans. Il pensait que les modifications dans l'excitabilité nerveuse déterminées par le passage de l'électricité tiennent aux acides et aux alcalis provenant du dédoublement des sels contenus dans les tissus animaux. On peut ajouter à ce premier ordre de phénomènes les courans électro-capillaires découverts récemment par M. Becquerel. C'est là qu'il convient de chercher les causes profondes du mécanisme complexe et encore si obscur de ce conflit de l'électricité et de la vie.

Les effets de l'électricité sur les plantes ont été moins bien étudiés Les expériences faites à ce sujet ne sont ni assez nombreuses, ni assez rigoureuses. On sait que l'électricité détermine des contractions chez les différentes espèces de *mimosa* et surtout chez la sensitive, qu'elle ralentit le mouvement de la séve dans la cellule du *chara*, etc. M. Becquerel en a étudié l'action sur la germination et le développement des végétaux. L'électricité décompose les sels contenus dans la graine, transporte les élémens acides au pôle positif, et les parties alcalines au pôle négatif. Or les premiers nuisent à la végétation, tandis que les dernières la favorisent. Tout récemment, le même expérimentateur a exécuté une série de recherches concernant l'influence de l'électricité sur les couleurs des végétaux. Il s'est servi des fortes décharges qu'on obtient avec les machines à frottement, et il a observé ainsi des changemens de couleur assez remarquables, dus la plupart du temps à la rupture des cellules qui contiennent la matière colorante des pétales. Celle-ci, débarrassée de son enveloppe cellulaire, disparaît par un simple lavage à l'eau, et la fleur devient presque blanche. Dans les feuilles qui présentent deux faces de nuance différente, comme celle du *begonia discolor*, M. Becquerel a constaté une sorte de transport réciproque des couleurs d'une face à l'autre.

II.

Les phénomènes physiologiques dont il vient d'être question sont généralement confondus dans les livres avec les faits d'électrothérapie. On a cru nécessaire ici de les en distinguer. La vraie méthode est d'expliquer d'abord les phénomènes qui s'accomplissent

dans l'organisme sain; c'est le seul moyen de comprendre ensuite ceux qui caractérisent les maladies. L'électrothérapie constitue un ensemble de procédés qui doivent être rangés parmi les plus efficaces de la médecine, à la condition qu'ils soient mis en œuvre par un praticien versé dans la théorie de son art. En effet, le savoir physiologique le plus éprouvé est indispensable au médecin pour tirer un parti avantageux du courant électrique. L'empirisme même le mieux avisé est ici condamné à une impuissance fatale, — il n'est pas inutile de le rappeler à ceux qui imputent à la méthode elle-même les échecs où elle aboutit entre des mains inhabiles. Il est vrai que, depuis l'époque de Galvani et de Volta, les médecins ont appliqué l'électricité de la pile au traitement d'un grand nombre de maladies. Au commencement de ce siècle, la galvanothérapie fit beaucoup de bruit. On pensa tenir la panacée universelle. Des sociétés galvaniques, des journaux et des livres spéciaux entreprirent d'en répandre le bienfait. Cette vogue dura un certain temps, et allait peut-être faire place à l'indifférence, quand la découverte de l'électricité d'induction, due à Faraday (1832), vint rappeler l'attention des médecins sur les vertus du fluide électrique et provoquer une nouvelle et intéressante série d'expériences. Il est probable cependant que les deux systèmes électrothérapiques, une fois évanouies les incroyables illusions de la première heure, eussent fini par tomber en désuétude, s'ils n'étaient sortis des ornières de l'empirisme. L'empirisme, qui, avec son audace habituelle, avait su leur faire tout d'abord une si grande place, n'était pas en mesure de la leur conserver. C'est la physiologie expérimentale qui, en analysant avec précision le mécanisme des effets du fluide sur les ressorts organiques, donna aux applications thérapeutiques la sûreté, la certitude et la solidité qu'elles ont aujourd'hui. L'art aveugle a été, ici comme partout, l'origine des recherches scientifiques, et celles-ci à leur tour éclairent l'art et le perfectionnent constamment.

Chose singulière, la fortune des courans d'induction a été beaucoup plus heureuse que celle des courans de la pile. Ces derniers, dont l'emploi avait inauguré l'électrothérapie, n'ont pris une véritable importance en physiologie et en médecine que dans ces dernières années et alors que le crédit des courans d'induction était déjà solide, grâce surtout aux efforts de M. Duchenne (de Boulogne). C'est un physiologiste et anatomiste allemand, M. Remak, mort il y a six ans, qui le premier a insisté sur les remarquables vertus thérapeutiques du courant voltaïque. Remak, après avoir consacré vingt années à l'étude des questions les plus difficiles de l'embryogénie et de l'histologie, avait entrepris dès 1854 de rechercher et d'établir méthodiquement l'action des courans constans sur l'éco-

nomie. Il était arrivé bientôt à manier l'agent électrique avec une dextérité remarquable, à discerner avec une clairvoyante promptitude les points où il convenait dans chaque maladie d'appliquer les pôles de la pile. Ceux qui, comme nous, ont été en 1864 témoins de ses expériences à la Charité en ont conservé le souvenir le plus net. Les méthodes de M. Duchenne étaient à peu près les seules reçues et pratiquées en France avant que Remak fût venu démontrer aux médecins de Paris l'efficacité de l'électrisation par les courans constans dans les cas où la *faradisation* restait impuissante. L'enseignement du praticien de Berlin porta ses fruits. Un jeune médecin d'avenir, Hiffelsheim, commençait à répandre à Paris l'emploi du courant constant comme moyen thérapeutique quand la mort l'enleva en 1866 dans la fleur de l'âge. Un autre médecin qui a pu profiter des leçons de Remak, M. Onimus, a repris les travaux interrompus d'Hiffelsheim, et s'occupe aujourd'hui de constituer l'ensemble des procédés électrothérapiques en les subordonnant à une connaissance rigoureuse des lois électro-physiologiques (1). On va voir, par quelques exemples choisis dans la masse des faits publiés à ce sujet, jusqu'où s'étend actuellement l'efficacité de ces procédés.

L'expérience a établi que dans certaines conditions le courant électrique resserre les vaisseaux, et par suite ralentit l'afflux du sang dans les organes. Or un grand nombre de maladies sont caractérisées par un trop rapide afflux sanguin, par ce qu'on appelle des congestions. Certaines formes de délire et d'excitation cérébrale, ainsi que beaucoup d'hallucinations des divers sens, sont dans ce cas, et guérissent parfaitement par l'application du courant électrique sur la tête. Nul organe ne possède un système vasculaire aussi complexe et aussi délicat que le cerveau, et nul organe n'est aussi sensible à l'action des causes qui modifient la circulation. C'est pour cela que les affections qui ont leur siége dans l'encéphale sont particulièrement faciles à traiter par l'électricité. Cette dernière, bien appliquée, est souveraine contre les crises cérébrales, les conceptions délirantes, les migraines, les insomnies, etc. Les premiers médecins qui se servirent du courant avaient parfaitement saisi cette heureuse influence du fluide galvanique sur les troubles du cerveau; ils avaient même songé à en tirer parti pour le traitement de la folie. Les recherches n'ont pas été continuées dans cette direction, mais les faits publiés par Hiffelsheim autorisent à croire qu'elles ne seraient pas infructueuses. Ces faits témoignent com-

(1) Dans le concours extraordinaire ouvert récemment par l'Académie des Sciences pour l'application de l'électricité à la thérapeutique, le premier prix a été donné à MM. Onimus et Legros, et le deuxième à deux physiologistes russes, MM. Cyon.

bien les courans électriques, mais les courans continus seuls, pourront un jour rendre de services dans les affections cérébrales. C'est un point sur lequel il est important d'appeler l'attention des médecins aliénistes. Jusqu'ici on n'a vu dans l'électricité qu'un excitant énergique. Ce qui est vrai pour les courans interrompus ne l'est pas pour le courant de la pile. Loin d'être toujours un excitant, ce dernier, comme le soutenait Hiffelsheim, peut devenir dans certaines conditions un sédatif, un calmant. Cette influence sur la circulation, jointe au pouvoir électrolytique du courant de la pile, permet d'y avoir recours pour le traitement d'engorgemens de diverse nature. On guérit par ce moyen les engorgemens des ganglions lymphatiques, des glandes parotidiennes, etc. Le courant agit ici à la fois sur la contractilité des vaisseaux et sur la composition des humeurs.

C'est surtout dans les cas de paralysie que l'électricité montre toute sa puissance curative. Les paralysies surviennent chaque fois que les nerfs moteurs sont séparés des centres nerveux par une cause traumatique ou par une modification de texture qui leur fait perdre leur excitabilité. Lorsque le nerf est détruit, la paralysie est incurable; mais, lorsqu'il n'est que malade, on peut dans la plupart des cas rétablir ses fonctions par le traitement électrique. Comme alors il y a toujours une certaine atrophie musculaire, on dirige l'électricité en même temps sur les nerfs et sur les muscles, et on emploie concurremment le courant de la pile et le courant d'induction. En général le premier modifie la nutrition générale et rétablit l'excitabilité nerveuse, le second stimule la contractilité des fibres musculaires. La différence d'action des deux espèces des courans est manifeste dans certaines paralysies, où les muscles ne se contractent plus par les courans induits, tandis que sous l'influence des courans constans ils se contractent mieux que des muscles sains. Les expériences faites, il y a quelques années, au laboratoire de M. Robin sur des cadavres de suppliciés ont prouvé qu'après la mort la contractilité musculaire peut encore être excitée par les courans de Volta, alors qu'elle ne répond plus au courant de Faraday.

Quand les nerfs moteurs se trouvent dans un état d'excitation morbide, ils déterminent des contractions des muscles qui sont permanentes (spasmes toniques) ou intermittentes (spasmes cloniques). Les différens nerfs moteurs qui sont le plus souvent excités sont le nerf facial, les filets nerveux de l'avant-bras ou des doigts, qui sont affectés dans la crampe des écrivains (1), et les

(1) La *crampe des écrivains* consiste dans une sorte de spasme des muscles des

filets du nerf spinal, dont l'irritation détermine le tic de la tête, le torticolis chronique, etc. Or l'électricité fait disparaître ou du moins améliore notablement ces divers états morbides; elle exerce la même action sur les névralgies et les névrites, toutes les fois que ces affections ne sont point les symptômes d'autres maladies plus profondes. Les courans rétablissent l'activité normale de la nutrition dans les nerfs malades et dans les muscles correspondans; ils agissent aussi de la façon la plus heureuse sur les rhumatismes en modifiant la circulation locale, en calmant la douleur et excitant les phénomènes réflexes qui sont suivis de contractions musculaires. Erb, Remak, Hiffelsheim et Onimus ont mis hors de doute cette action salutaire sur les gonflemens articulaires, soit dans les cas aigus, soit dans les cas chroniques.

Les découvertes relatives à l'influence de l'électricité sur la moelle épinière ont été mises à profit dans le traitement des maladies qui dépendent d'une surexcitation de l'activité de cet organe, telles que la chorée, la danse de Saint-Guy, l'hystérie et d'autres névroses convulsives qui présentent une physionomie plus ou moins analogue. Voici deux cas de ce genre publiés par le docteur Onimus, et qui donneront une idée de la manière dont on applique ici le courant. Un enfant de douze ans était atteint d'une affreuse maladie. Toutes les cinq ou dix minutes, il perdait connaissance, se roulait par terre, les yeux déviés vers la partie supérieure, puis se raidissait tellement qu'on ne parvenait à plier aucun de ses membres. L'accès terminé, il revenait à lui, mais la moindre impression un peu vive suffisait à l'accabler de nouveau. On lui appliqua d'abord sur la moelle les courans ascendans. Aussitôt l'enfant fut pris d'une crise violente. Les courans descendans furent employés ensuite pendant quinze jours consécutifs, au bout desquels le petit malade recouvra la santé. — Une jeune fille de dix-sept ans, hystérique, offrait des symptômes très bizarres du côté du larynx, du voile du palais et des muscles de la face, entre autres une sorte d'aboiement suivi d'un reniflement intense et d'horribles grimaces. Or en plaçant le pôle positif dans la bouche de la malade, contre la voûte palatine et le pôle négatif sur la nuque, on parvint à supprimer tous ces phénomènes morbides. En disposant les pôles dans un ordre inverse, on les aggravait au contraire. Après seize séances de traitement électrique, cette jeune fille fut presque complétement guérie, et il ne lui resta qu'un tic musculaire insignifiant en comparaison des désordres primitifs. Enfin plusieurs cas de tétanos ont été com-

doigts, qui les empêche de se contracter régulièrement pour tenir et diriger une plume ou pour appuyer sur les touches d'un piano, tandis que les muscles de la main et de l'avant-bras conservent toute leur force normale.

battus avec succès par des moyens analogues. Cette terrible maladie, la plus redoutable des complications chirurgicales, est due à une inflammation aiguë de la moelle épinière. Il en résulte une altération des nerfs moteurs telle que tous les muscles du corps éprouvent une contracture générale, une raideur douloureuse qui gagne peu à peu les organes les plus essentiels à la vie. Quand les muscles de la poitrine et du cœur arrivent à être saisis de cette manière, la mort a lieu par asphyxie. Or le courant continu tend à rétablir ici l'état normal des nerfs moteurs. Deux autres maladies chroniques de la moelle, dont la première surtout est bien grave, l'atrophie musculaire progressive et l'ataxie locomotrice, cèdent souvent à l'emploi rationnel de l'électricité ou du moins sont enrayées dans leur progrès, dont l'issue naturelle est la mort. Il est intéressant de noter que ces deux maladies ont été découvertes et caractérisées par M. Duchenne (de Boulogne) dans le cours de ses recherches électrothérapiques. L'électricité lui a servi en ce cas de moyen de diagnostic, comme elle sert de moyen d'étude pour la physiologie, où elle représente en quelque sorte un réactif capable de déceler des différences fonctionnelles qu'aucun autre procédé n'eût révélées. Elle seule, d'après la manière dont elle affecte un nerf ou un muscle, permet, dans certaines circonstances, de décider de la nature et même du degré de l'altération des ressorts de ce nerf ou de ce muscle.

Aldini disait que le galvanisme offre un moyen puissant pour remettre en action la vitalité suspendue par une cause quelconque. Plusieurs médecins, au commencement de ce siècle, firent revivre ainsi des chiens plongés pendant un certain temps au fond de l'eau et qu'on en avait retirés avec toute l'apparence de la mort. Hallé et Sue proposèrent à cette époque de mettre des appareils galvaniques dans les différens quartiers de Paris, surtout au voisinage de la Seine. Cette mesure si sage et si utile n'a pas encore reçu d'exécution, bien que toutes les expériences exécutées depuis lors aient démontré de plus en plus l'efficacité de l'électricité contre l'asphyxie et la syncope produites soit par l'eau, soit par les gaz délétères. Le courant de la pile rétablit aussi les mouvemens respiratoires dans les cas d'empoisonnement par l'éther et le chloroforme, et à un instant où tout espoir de résurrection semble perdu. Les chirurgiens qui connaissent cette propriété se la rappellent lorsque la chloroformisation leur paraît périlleuse pour le malade qui y est soumis.

L'électricité se transforme en chaleur très facilement. Quand on fait passer un courant intense dans un fil métallique très court, celui-ci s'échauffe, rougit, et, dans certains cas, se réduit en vapeur. Cette propriété a été mise à profit par les chirurgiens pour l'ablation

de diverses excroissances morbides. Ils introduisent une lame métallique à la base des tumeurs ou des polypes qu'ils veulent enlever, et, quand cette sorte de couteau électrique est devenu incandescent sous l'influence du courant de la pile, ils lui impriment un mouvement tel que la partie malade est séparée par cautérisation aussi nettement qu'avec un instrument tranchant. Ce procédé, qui évite l'effusion du sang et ne provoque qu'une douleur insignifiante, a donné de beaux résultats entre les mains de MM. Marshall, Middeldorpf, Sédillot et Amussat. Indépendamment de cette application, où c'est surtout la chaleur qui est utilisée, on a employé l'électricité pour détruire les tumeurs par une sorte de désorganisation chimique de leur tissu. MM. Crusell, Ciniselli et Nélaton ont fait à ce sujet des expériences décisives. Enfin MM. Pétrequin, Broca et d'autres ont proposé le même moyen pour coaguler le sang dans l'intérieur des sacs anévrysmaux. Si cette nouvelle chirurgie n'est pas encore aussi répandue qu'elle devrait l'être, c'est que le maniement des appareils électriques exige beaucoup d'habitude et de dextérité, et que les chirurgiens trouvent plus commode l'usage classique du bistouri.

On voit par ce rapide historique que l'électrothérapie est salutaire dans un grand nombre de maladies. Soit qu'on l'emploie pour modifier l'état de la nutrition, pour accélérer ou pour ralentir la circulation dans les petits vaisseaux, soit qu'on y ait recours pour calmer ou pour stimuler les nerfs, pour détendre ou pour mettre en mouvement les muscles, pour brûler ou détacher les tumeurs, l'électricité, pourvu qu'on ne la manie pas à contre-sens, est destinée à rendre de notables services à l'art de guérir. Le domaine de la *thermothérapie* est moins considérable; il a cependant une certaine étendue. L'exploration de celui qui est réservé à l'usage médicinal de la lumière, à la *photothérapie* (s'il est permis d'employer ces néologismes), commence à peine. Il en faut dire autant de l'emploi de la pesanteur, qu'on pourrait appeler *barothérapie* (1). En tout cas, il se constitue présentement, et l'avenir verra se développer de plus en plus, à côté de la thérapeutique des corps, une thérapeutique des forces, — à côté de la médecine des drogues, la médecine des énergies. Il est impossible de dire dès aujourd'hui laquelle des deux prévaudra définitivement; on peut supposer que toutes deux sont appelées à rendre des services également précieux à l'art.

Les premiers savans qui étudièrent l'action de l'électricité galvanique sur les animaux morts, et qui les virent recouvrer le mouve-

(1) M. Paul Bert a communiqué à l'Académie des Sciences, dans les séances des 3 et 10 juillet 1872, les résultats de longues expériences qu'il a instituées concernant l'influence que les changemens de pression exercent sur les phénomènes de la vie.

ment et même une apparente sensibilité, crurent avoir trouvé le secret de la vie; ils assimilèrent à la force animatrice cette autre force qui semble réchauffer les organes déjà glacés et en rétablir le ressort brisé. Il n'est pas besoin de méditer longtemps sur l'ensemble des faits exposés dans les pages précédentes pour comprendre combien l'illusion était grande. Non-seulement l'électricité n'est pas la vie tout entière, mais il n'est même pas permis de la considérer comme un des élémens de la vie, par exemple de l'assimiler à la force nerveuse. Les expériences de M. Helmholtz, qui ont été décrites ici même (1), ont démontré en effet jusqu'à l'évidence qu'une telle assimilation est contraire à la réalité. Ce qui caractérise les forces de la vie et l'unité vitale, qui est l'expression déterminée de leur fonctionnement simultané dans un même organisme, c'est précisément l'organisation. Or l'électricité n'a aucun rapport causal avec l'organisation même. Celle-ci est l'ouvrage d'une activité supérieure. Elle s'approprie toutes les énergies de la nature, mais elle les enchaîne, les coordonne et les place dans des conditions spéciales pour les faire servir aux desseins de la vie. Gravitation, chaleur, lumière, électricité, toutes ces énergies se conservent au sein des êtres vivans; seulement elles s'y dissimulent sous une nouvelle unité phénoménale, de même que l'oxygène, l'hydrogène, le carbone, l'azote et le phosphore, qui constituent une cellule nerveuse, y disparaissent dans une nouvelle unité substantielle sans cesser d'y exister comme élémens chimiques distincts. Les puissances de la nature inorganique sont aussi nécessaires à la vie que les lignes et les couleurs le sont au peintre pour faire un tableau. Que serait le tableau sans l'industrie et sans l'âme du peintre? Le tableau est son œuvre à lui; les forces physico-chimiques sont les lignes et les couleurs de cette composition homogène et harmonieuse qui est la vie. Elles n'y auraient aucune signification, aucune efficacité, si elles n'y subissaient, par l'opération d'un mystérieux artiste, une métamorphose qui, les élevant à une dignité qu'elles n'avaient point auparavant, leur donne place au suprême concert. C'est ainsi que dans l'infinie solidarité des choses, il y a, comme le pensait Leibniz, un mouvement continu de l'inférieur vers le supérieur, un acheminement constant vers le bien, une incessante aspiration vers une existence plus complète et plus consciente, un perfectionnement éternel.

FERNAND PAPILLON.

(1) Voyez la *Revue* du 1er août 1867.

LES MÉTHODES

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Quelques mots sur l'instruction publique en France, par M. Michel Bréal, professeur au Collége de France.

Le livre de M. Bréal vient à propos pour nous remettre devant les yeux cette question de l'enseignement, qu'il ne faudrait jamais perdre de vue, et que tant de motifs concourent à effacer de notre souvenir. Au premier moment de ses désastres, la France ne s'abusa point sur les causes qui les avaient amenés; elle connut son mal et souhaita d'en être guérie. Ce fut un cri général qu'il fallait imiter l'exemple qu'avait donné la Prusse en 1807, relever le niveau des intelligences, répandre l'instruction à flots, fonder des écoles ou rajeunir celles qui existaient par des méthodes nouvelles, apprendre à lire au peuple, rendre aux classes lettrées le goût des études sérieuses, préparer enfin par le travail des générations plus saines et plus fortes pour l'avenir. Tous les partis paraissaient alors adopter ces principes; on les lisait sur tous les drapeaux, et il semblait que tout le monde fût d'accord pour les faire triompher. Malheureusement de pressantes nécessités appelèrent d'autres côtés l'attention des législateurs; on eut le temps de se raviser et de se diviser. Les divergences d'opinions reparurent, les beaux programmes furent oubliés. Cette question de l'enseignement, qui devrait réunir tous les esprits, est aujourd'hui l'une de celles qui les séparent. On l'écarte on l'éloigne, on en parle le moins qu'on peut, de peur de provoquer des luttes fâcheuses et de créer quelques divisions de plus dans un pays déjà si misérablement divisé.

Le public pourtant ne l'oublie pas : un instinct sûr et tenace semble l'avertir qu'il importe au salut du pays qu'elle soit enfin abordée et résolue. Quelles que soient ses préoccupations légitimes, aussitôt qu'on la lui rappelle, il y revient avec ardeur ; le bon accueil qu'il a fait au livre de M. Bréal en est la preuve. Ce livre n'était pas de ceux qui devaient s'attendre à obtenir une popularité rapide : il ne cherche pas les vains agrémens ; il n'en a pas moins été beaucoup lu et réimprimé. Ce succès est un bon signe, et il fait au moins autant d'honneur aux lecteurs qu'au livre. Bien des raisons montrent, quand on veut les voir, que l'opinion publique ne s'est pas autant égarée et assoupie depuis un an qu'on veut bien le dire. Elle a eu sans doute ses défaillances, elle a été entraînée de divers côtés par les nécessités ou les passions du moment ; mais au fond ce qu'elle souhaite toujours avec le plus d'ardeur, c'est qu'on travaille enfin à cette régénération morale dont elle sent la nécessité. Des journaux étrangers et ennemis se plaisent depuis quelque temps à faire de nous les plus tristes tableaux. Ils prétendent qu'en quelques mois nos bonnes résolutions se sont dissipées, et que tous les enseignemens que nous avions tirés de nos désastres sont perdus. Ils nous trouvent aussi légers, aussi insoucians, aussi futiles qu'autrefois, et s'empressent de prédire que nous ne nous relèverons point du coup qui nous a frappés. Cette sentence est rigoureuse ; heureusement elle ne s'appuie que sur des observations superficielles. Il ne suffit pas, pour juger un peuple, de traverser les rues d'une grande ville et de remarquer qu'elle contient toujours la même foule bruyante, ou d'entrer dans les petits théâtres et de constater qu'ils sont pleins. On sait bien que parmi ceux qui les remplissent se trouve ce monde de visiteurs cosmopolites qui viennent chez nous s'amuser de nos pièces légères pour avoir le droit de s'en indigner chez eux en connaissance de cause. Toute cette agitation et tout ce bruit restent le plus souvent à la surface. Il ne faut pas que ces empressés de la rue, que ces désœuvrés du théâtre nous cachent cette population honnête et laborieuse qui s'est si facilement soumise à toutes les charges que nos malheurs lui imposaient, qui, loin de se soustraire à ce lourd fardeau, semble disposée à subir et même à réclamer de nouveaux sacrifices, qui offre si volontiers tous ses enfans au service militaire, et qui, accablée d'impôts, se déclare prête à donner encore sans marchander tout ce que réclame l'enseignement public.

C'est à ces gens de bonne volonté et de bonne foi, qui cherchent le salut de la France en dehors des partis, que le livre de M. Bréal s'adresse. Il est écrit avec un accent d'honnêteté et de franchise qui ne pouvait manquer de leur plaire. M. Bréal ne fait pas de sacrifices à la popularité. Il se détourne volontiers de ces questions brûlantes qui passionnent les esprits et avec lesquelles on peut se faire des succès faciles, ou, s'il est forcé d'y toucher, il le fait avec une modération remarquable.

Il ne se dissimule pas par exemple que l'enseignement primaire qu'on donne dans les maisons ecclésiastiques est très superficiel, il sait « qu'elles ne distribuent trop souvent qu'un savoir incomplet et précaire; » mais s'ensuit-il qu'on ne doive laisser debout que l'enseignement laïque, et qu'on ait le droit de fermer toutes les écoles des prêtres? M. Bréal ne le croit pas. « Outre qu'une telle suppression, dit-il, serait une atteinte au droit des familles et à la liberté des citoyens, le premier résultat qu'elle produirait serait de faire dégénérer en lutte ouverte la guerre sourde qui existe entre le prêtre et l'instituteur; chacun de nos paysans aurait dès lors à choisir pour son enfant entre l'école mise en interdit ou l'église sans l'école. La rupture entre l'état et le clergé serait la conséquence dernière d'une telle loi, qui n'est pas moins contraire aux principes de la vraie démocratie et aux doctrines d'une politique libérale qu'aux sentimens et aux droits de la partie croyante de la nation. » M. Bréal est partisan décidé de l'enseignement obligatoire, et, comme bien des gens supposent que la prétention d'apprendre à lire à tout le monde n'est qu'une nouveauté chimérique, il rappelle fort à propos qu'aux états-généraux de 1560 la noblesse demandait qu'on levât une contribution « afin de stipendier des pédagogues et gens lettrés en toutes villes et villages pour l'instruction de la pauvre jeunesse du pays, » et qu'elle voulait qu'on forçât les pères et mères, à peine d'amende, d'envoyer leurs enfans à l'école, « et qu'à ce fait ils fussent contraints par les seigneurs et juges ordinaires. » En somme, il n'insiste guère néanmoins sur ce remède souverain, dont tant de gens s'exagèrent l'importance. Selon lui, la régénération de l'enseignement est ailleurs : il importe sans doute qu'on le répande, mais il faut avant tout qu'on l'améliore. Pour que le principe de l'obligation produise tous les bons effets qu'on attend, on doit s'occuper d'abord de donner dans les écoles une instruction solide, « qui développe la réflexion et le jugement, qui grave dans l'intelligence des connaissances positives et laisse après elle le désir d'apprendre, qui soit en un mot non pas le semblant, mais la réalité de l'instruction. » C'est précisément ce qui nous manque le plus. Le vice dont souffre notre enseignement et dont la France souffre avec lui se résume en un mot : nos méthodes sont incomplètes ou mauvaises; il faut s'empresser de les changer, et c'est par là que doivent commencer les réformes. Tel est le sentiment de M. Bréal et la conclusion de son livre.

M. Bréal s'occupe de l'enseignement à ses trois degrés, et il est d'avis qu'à tous les étages des réformes sont indispensables. On l'admet assez généralement pour l'instruction primaire, et presque tout le monde reconnaît la nécessité de l'étendre et de la fortifier : on en convient volontiers pour l'enseignement supérieur, où tout est à faire, et l'on est d'accord qu'en réalité il existe à peine chez nous; mais on sera sans doute

surpris du jugement rigoureux que M. Bréal porte sur notre instruction secondaire, qui le satisfait peut-être encore moins que les deux autres. Ce n'est pas l'opinion ordinaire. L'Université, qui reconnaît que ses facultés laissent à désirer, montre ses lycées et ses colléges avec complaisance, et le pays pense un peu comme l'Université. Depuis près de trois siècles, tous les enfans des classes aisées sont élevés chez nous de la même façon. La méthode des jésuites fut accueillie dès le début avec tant d'applaudissemens que leurs rivaux eux-mêmes furent obligés de l'imiter pour se soutenir; nous l'avons pieusement recueillie de l'Université de Paris, et nous la conservons avec une fidélité rare. Il n'y en a pas d'autre en France, et elle règne dans les colléges libres comme dans ceux de l'état. On s'imaginait, quand on proclama la liberté de l'enseignement en 1850, que le régime nouveau ferait naître des systèmes d'éducation très variés, et ceux qui étaient opposés à la loi annonçaient tristement que nous allions tomber dans une véritable confusion. Il n'en a rien été : dans les établissemens les plus divers, les méthodes sont semblables; on ne se divise que sur des points de détail; pour l'ensemble, on est d'accord. Le seul résultat de la loi, c'est que le père de famille peut envoyer son fils chez les dominicains et les jésuites, comme dans les colléges universitaires; mais ce fils retrouvera partout les mêmes exercices et les mêmes méthodes. Cet enseignement est donc profondément établi dans nos usages et dans nos mœurs; mais la vogue dont il jouit n'empêche pas M. Bréal de le trouver mauvais. Il lui semble que ces méthodes, qui comptent un si long passé et se croient si sûres de l'avenir, sont contraires à l'esprit de notre temps, et que, si l'on s'obstine à les garder, elles achèveront de nous perdre. Cette opinion, qu'il a soutenue avec une grande vigueur, n'est pas conforme au sentiment général; elle ne peut manquer de surprendre beaucoup de personnes. Il faut voir sur quelles raisons il l'appuie et ce qu'on en doit penser.

Le système suivi dans nos lycées pour instruire la jeunesse diffère de ceux qu'emploient les autres nations. Ce n'est pas assez distinguer l'instruction qu'on y donne et en montrer toute l'originalité que de dire, comme on l'a fait, qu'elle est avant tout littéraire. Dans d'autres pays aussi, on tient à donner aux jeunes gens le goût et le sentiment des lettres; mais on s'y prend chez nous d'une façon particulière. A Rome, où il était besoin que tout le monde sût parler, l'éducation ne cherchait à faire que des orateurs; on enseignait au jeune homme à développer tous les sujets et à trouver des argumens pour toutes les causes. Nous autres, nous ne semblons occupés qu'à former des écrivains. Tout l'effort de nos maîtres consiste à donner à ceux qui les écoutent les moyens d'exprimer d'une manière suivie et sensée quelques idées générales : de là l'importance que nous accordons aux compositions écrites.

Dans les gymnases allemands, les devoirs écrits ne servent qu'à montrer si l'on a profité des lectures; c'est le contraire chez nous : les lectures ne servent qu'à composer des devoirs écrits. Quand nous faisons lire à l'élève les grands auteurs de l'antiquité, c'est toujours avec la pensée de les imiter. Il les étudie non pas pour eux, mais pour lui. Ce qu'il remarque en eux, ce n'est pas ce qui les caractérise en propre, c'est au contraire ce qui est de tous les pays et de tous les temps, et dont il peut par conséquent faire son profit. Il les feuillette comme un cahier de bonnes expressions où il doit se fournir d'idées piquantes et de termes heureux : aussi arrive-t-il souvent qu'il les a lus sans les connaître; en revanche, il finit par devenir très habile à s'approprier leurs pensées et leur style. S'il est intelligent et studieux, au bout de quelque temps il connaît leurs procédés à fond et sait les reproduire. Avec les idées et les phrases des autres, il est devenu une sorte d'écrivain. On voit comment le premier résultat de cette éducation a été de créer une nation très lettrée; elle a fait de la France entière un grand public, très capable de goûter et de juger les œuvres littéraires, mais difficile, délicat, vétilleux, car il n'est presque personne chez nous qui n'ait écrit et ne connaisse un peu par expérience les secrets et les finesses du métier. Ce public a quelquefois excité et quelquefois retenu nos écrivains. Si les grandes qualités de l'art français sont en partie son œuvre, il est responsable aussi de quelques-unes de nos imperfections. Il nous a tour à tour arrêtés dans notre élan et prémunis contre les chutes, — en somme, nous lui devons deux siècles de grandeur incontestable; il est juste de lui en faire honneur, et il faut reconnaître en même temps que, comme il devait ses principales qualités à son éducation, cette éducation n'a pas été inutile à notre gloire. Si M. Bréal avait eu le dessein de faire dans son livre l'histoire de notre enseignement secondaire, on pourrait lui reprocher de n'avoir pas rendu justice aux effets heureux de cet enseignement dans le passé; mais il ne s'occupe que du présent, il cherche uniquement à connaître si ces anciennes méthodes nous conviennent encore, quels fruits elles produisent aujourd'hui dans nos lycées. Il lui paraît difficile, quand on se borne à les étudier de nos jours et dans leurs rapports avec la génération présente, de conserver la même admiration pour elles, et d'avoir autant de confiance en leur efficacité.

C'est une vérité banale que, chaque siècle ayant sa vocation spéciale et son rôle particulier dans l'histoire, des générations dont la destinée n'est pas la même ne peuvent pas être tout à fait élevées de la même façon. Quand l'éducation s'obstine à rester immobile au milieu du mouvement général, elle se condamne elle-même à devenir bientôt inutile ou nuisible. On ne tarde pas à reconnaître alors à des signes certains qu'elle ne suffit plus à sa tâche. Une sorte de langueur se répand dans

l'enseignement public : on ne le donne qu'avec indifférence, on ne le reçoit qu'avec ennui. L'intérêt des études devrait augmenter pour l'élève avec les années, et les années ne font qu'accroître le peu de goût qu'il ressent pour elles et l'impatience qu'il éprouve d'en être délivré. Il cherche à sortir au plus vite des établissemens où on le retient, et il n'en sort qu'avec des connaissances superficielles dont au bout de quelques mois il ne reste plus de trace. Lorsqu'un système d'éducation ne donne pas de meilleurs fruits, il est évident qu'il faut le modifier. On aura beau prouver en théorie qu'il est le plus parfait du monde, l'expérience le condamne, et l'expérience est souveraine. Il ne s'agit pas ici, comme on le fait trop souvent, de discuter le mérite d'une méthode d'une façon idéale, par des argumens philosophiques, et de prouver que c'est celle qui convient le mieux à l'homme en général. L'homme en général n'existe pas; celui que nous connaissons, que nous fréquentons, que nous devons élever, est engagé dans la vie à des conditions particulières, il subit certaines nécessités que ses pères n'ont pas connues, il appartient à une époque spéciale : il faut l'élever pour son temps. C'est donc surtout par les résultats qu'il convient de juger les méthodes, et les faits décident en dernier ressort si l'on doit les conserver intactes ou s'il faut les approprier à des temps nouveaux.

Ainsi posée, la question me semble bien près d'être résolue. Ce n'est pas qu'il soit très aisé de décider exactement quelle est la force des études dans nos lycées. Nous y faisons vivre ensemble deux populations très différentes, et, suivant qu'on observe les quelques élèves qui sont à la tête de la classe ou l'ensemble de leurs camarades, l'opinion n'est plus la même. Dans les lycées de Paris surtout, la préparation à l'École normale et le concours général maintiennent un certain niveau. On y explique du grec assez couramment, ce qui ne se trouve guère ailleurs. Tous les ans, on couronne au concours des copies bien supérieures à celle qui obtint à La Harpe le prix d'honneur, en sorte qu'avec un peu de complaisance on pourrait conclure que nos élèves savent mieux le latin qu'autrefois; mais l'éducation publique n'est pas faite seulement pour quelques intelligences d'élite, il faut qu'elle convienne au plus grand nombre. Si sur les milliers de jeunes gens qui la reçoivent quelques-uns seulement en profitent, elle manque le but. Ce qui indique la force ou la faiblesse des études, ce ne sont pas ces épreuves réservées à quelques candidats plus heureux et spécialement préparés pour elles, c'est l'examen auquel tous prennent part, c'est-à-dire le baccalauréat; or, de l'aveu de tous les juges, l'ignorance de la plupart des aspirans au baccalauréat est honteuse, et il faut de véritables efforts d'indulgence pour admettre la moitié des jeunes gens qui s'y présentent. Le plus grand nombre arrive à peine à épeler quelques mots grecs et ne peut écrire quelques phrases d'un latin barbare sans les émailler de fautes.

Voilà donc pour beaucoup d'élèves l'unique résultat de sept ou huit années d'études! Il faut avouer que la récolte est mince, qu'elle ne répond guère aux dépenses que font les parens et à la peine que se donnent les maîtres. De toutes ces connaissances imparfaitement acquises, rien ne doit rester dans la vie; le lendemain du baccalauréat, tout est oublié. Nos pères conservaient au moins une sorte de souvenir pieux de leurs études du collége; ils relisaient volontiers les auteurs qu'ils avaient expliqués dans leur jeunesse, les délicats aimaient à citer Horace, les politiques retrouvaient tout dans Tacite; les journaux à la mode, l'*Almanach des Muses, le Mercure, la Décade philosophique,* accueillaient avec grand plaisir des traductions en vers de Tibulle ou d'Ovide, et c'étaient les morceaux que le public aimait le plus à lire. On se souvient encore à la Sorbonne du cours que professait M. Lemaire, l'éditeur de la bibliothèque latine. Autour de lui se pressait un auditoire sympathique de gens de soixante ans qui venaient rafraîchir dans ses leçons les impressions de leurs jeunes années. Virgile surtout faisait leurs délices; ils le savaient par cœur et voulaient toujours l'entendre expliquer. Quand le professeur commentait le quatrième livre, il cédait à son émotion, et tous ces vieillards fondaient en larmes. Ce ne serait peut-être pas aujourd'hui un bon moyen d'attirer la foule que d'admirer trop Virgile. Elle aime au contraire à entendre traiter légèrement ces idoles antiques dont elle est fort désabusée, et il est moins sûr, pour obtenir ses applaudissemens, d'en faire l'éloge que de s'en moquer. Non-seulement le collége aujourd'hui ne nous apprend plus à les connaître, mais il ne nous habitue pas à les aimer.

La décadence des études n'est donc que trop certaine; elle est officiellement constatée par les rapports des facultés et par les lamentations des ministres, qui gémissent souvent, dans leurs circulaires, sur la faiblesse des examens du baccalauréat; mais des lamentations, quelque touchantes qu'elles soient, ne guérissent rien, et le mal ne s'est pas arrêté depuis vingt ans. Sur qui faut-il rejeter la faute? Ce n'est pas assurément sur nos professeurs : il n'est pas de pays où l'on exige plus de garanties de ceux qui se destinent à l'enseignement. Les concours qu'on a multipliés à l'entrée de la carrière n'y laissent pas pénétrer d'incapables; les inspections, qui sont sévères et nombreuses, n'y permettent guère d'être négligent. Les professeurs font ce qu'ils peuvent, ils obéissent régulièrement aux instructions qu'ils reçoivent, et il serait tout à fait injuste de les rendre responsables du peu de succès de leurs leçons. Beaucoup de personnes en accusent le fond même de notre enseignement classique; il leur semble que nous avons tort d'apprendre aux élèves les littératures anciennes et les langues mortes, qui ne leur servent de rien, qu'il faut les remplacer au plus vite par l'étude des sciences et des langues vivantes, et que notre éducation deviendra féconde quand

elle aura pris franchement ce caractère positif qui est celui de notre époque. La question est trop grave pour être abordée en passant. Sans prétendre la traiter en quelques mots, rappelons que les Allemands viennent de nous prouver avec trop d'évidence qu'ils sont des esprits très positifs et d'excellens calculateurs; ils n'ont pas cru pourtant qu'il leur fût indispensable pour acquérir ces mérites de renoncer à l'étude du grec et du latin. Ils s'y livrent au contraire avec plus d'ardeur et de succès que jamais. Si cette étude, qui fleurit chez eux, est devenue chez nous si languissante et si stérile, ce n'est donc pas que le grec et le latin soient contraires à l'esprit du temps, c'est que nous n'avons pas une bonne manière de les enseigner.

M. Bréal n'est pas le premier du reste qui nous révèle que nos méthodes sont imparfaites. Ceux même qui, étant à la tête de l'enseignement public, semblent avoir la mission de le défendre l'ont plus d'une fois reconnu, et les essais qu'ils ont faits pour les rendre meilleures prouvent bien qu'ils ne les croient pas irréprochables. Malheureusement ces essais ont été toujours timides, souvent maladroits. La plupart de ces réformes, si pompeusement annoncées, ne sont pas sorties des circulaires officielles. Quelques-unes seulement ont été mises en pratique, et il s'est trouvé par une sorte de fatalité que c'étaient d'ordinaire les moins heureuses, celles qui ne faisaient qu'enfoncer davantage notre enseignement dans les vieilles ornières. C'est ainsi, par exemple, qu'on s'est décidé à multiplier les compositions écrites dans les épreuves du baccalauréat. Cette innovation a été accueillie avec de grands applaudissemens; mais elle a été loin de produire les heureux résultats qu'on attendait. Tant que les perspectives du baccalauréat sont lointaines, les élèves ne travaillent pas avec plus d'ardeur qu'autrefois. Quand l'examen approche, les plus effrayés, les moins sûrs d'eux-mêmes, s'empressent de se livrer à quelque préparateur qui s'est donné le rôle difficile d'enseigner en quelques mois aux jeunes gens l'art de paraître savoir ce qu'ils ignorent. Quand l'élève n'est pas trop rebelle, ils arrivent, à force d'exercices, à lui faire construire quelques phrases à peu près correctes, où le sujet est entrevu de loin, et qu'avec un peu de bonne volonté on peut prendre pour du latin. C'est le triomphe de leur métier, et l'on semble vraiment n'avoir augmenté le nombre des compositions écrites que pour fournir aux préparateurs une occasion de montrer leur habileté. Il est probable pourtant qu'on avait d'autres desseins; mais on n'a pas pris la bonne route pour réussir, et le mauvais succès de cette mesure dont on se promettait tant de succès prouve bien que c'est tout à fait en sens inverse qu'il fallait marcher.

Les réformes que propose M. Bréal sont très différentes; il en résume l'esprit dans quelques lignes pleines de sens. « L'honnête homme, comme l'entendait le XVIIe siècle, sachant diriger son esprit d'une manière sen-

sée et droite, et trouvant pour ses idées une expression toujours naturelle et juste, voilà l'idéal que nos professeurs ont en vue. N'en est-il pas cependant un autre que les changemens survenus dans notre société et les progrès de la science ont fait succéder au premier, non pour l'abroger, mais pour le transformer et l'agrandir? Il est un art aussi nécessaire aujourd'hui que celui de penser logiquement; c'est l'art de découvrir et d'observer les faits, l'art de comprendre et de contrôler la vérité. » Ainsi les méthodes anciennes, en faisant écrire et disserter les élèves sur des thèmes convenus, se proposaient surtout de leur enseigner à bien penser et à bien parler : c'est un grand mérite qu'il ne faut pas laisser perdre; la méthode nouvelle s'attachera de plus à faire naître et à développer chez eux cette curiosité intelligente, cet esprit d'investigation et de découverte qui n'est pas seulement indispensable aux travaux scientifiques, mais dont tous les hommes ont besoin dans une société où chacun se fait sa fortune. Quand le but est nettement marqué, il est plus facile de s'entendre sur le chemin qu'on doit suivre pour y parvenir.

Parmi les innovations que souhaite M. Bréal, il en est sur lesquelles on est à peu près d'accord. Tout le monde demande qu'on diminue dans nos classes le nombre des devoirs écrits, et qu'au contraire on rende les explications plus rapides et plus longues. Les étrangers sont bien surpris quand ils jettent les yeux sur les programmes de nos études. Ils ne peuvent comprendre qu'on sorte d'un collége sans avoir lu Homère et Virgile tout entiers, qu'on ne connaisse Tite-Live et Salluste que par quelques narrations ou quelques discours choisis, qu'on n'explique que par accident les comédies de Térence et les lettres de Pline, ces ouvrages charmans qui conviennent si bien à la jeunesse, — qu'on aborde à peine quelques harangues de Cicéron, et qu'on se tienne toujours loin de sa correspondance (1). Si l'on veut donner aux jeunes gens le goût de l'antiquité, il faut faire passer devant eux un plus grand nombre d'auteurs, il faut surtout qu'ils lisent des ouvrages entiers, et non, comme on fait aujourd'hui, des fragmens d'ouvrages. C'est seulement par l'en-

(1) Nous avons grand'peine à nous figurer la différence qui existe pour les explications entre nos lycées et les gymnases allemands. J'ai sous les yeux le programme des études dans le gymnase de Schleusingen, petite ville de la Prusse, pour 1870. Dans la classe appelée *prima*, et qui répond à peu près à notre rhétorique, les élèves devaient lire : en latin, les deux premiers livres des *Odes* d'Horace et les deux livres de ses *Satires*, la *Germanie* de Tacite et les deux premiers livres de ses *Annales*, le *Brutus* de Cicéron et les deux premiers livres des *Lettres familières;* en grec, neuf livres de l'*Iliade*, deux discours de Démosthène, une tragédie de Sophocle, un livre de Thucydide et deux dialogues de Platon. La *prima* contient de plus des cours d'histoire, de mathématiques, de physique, de français; on y enseigne l'histoire de la littérature allemande au moyen âge, et les élèves studieux reçoivent en récompense des leçons d'hébreu.

semble que les œuvres des maîtres peuvent plaire. Quelques scènes de Sophocle, détachées d'une tragédie, ne présentent pas beaucoup d'intérêt, et il est difficile de trouver un grand plaisir à épeler une fois par semaine quelques lambeaux d'un discours de Démosthène dont on ne verra jamais la fin. Toutes les beautés disparaissent dans cette lecture morcelée; elle ne permet de saisir ni la force des argumens, ni la suite des idées, ni le développement des passions, et tout le monde reconnaît qu'il faut qu'on y renonce au plus vite, si l'on veut que les élèves apportent aux explications une attention moins distraite. Les autres innovations que M. Bréal réclame seront moins aisément acceptées. On leur a reproché d'être trop radicales et de dénaturer notre enseignement, — c'est ce que veut M. Bréal, et il ne s'en cache pas. Dans tous les cas, on ne peut pas les accuser, comme on l'a fait, d'être chimériques : il ne propose rien qui n'ait été expérimenté ailleurs et qui n'y ait réussi. Les méthodes qu'il préfère et qu'il voudrait voir introduire dans nos classes sont celles même qu'on suit avec succès en Angleterre et surtout en Allemagne. Il est difficile de prétendre que ceux qui nous conseillent de les adopter soient des ennemis des études classiques, puisque ces études sont plus florissantes en Allemagne que chez nous.

Le succès même que ces méthodes obtiennent ailleurs a fourni un argument pour les combattre. On leur reproche d'être des importations étrangères, on nous dit qu'elles peuvent convenir sans doute à des peuples dont le génie est différent du nôtre, mais qu'elles risquent de ne pas s'accorder avec notre caractère national. Sur ce point, M. Bréal nous rassure tout à fait; il nous montre que ce sont aussi des méthodes françaises. Quand il demande qu'on apporte à l'étude de la grammaire un esprit plus philosophique, il s'appuie sur l'opinion de Port-Royal; c'est Port-Royal aussi qui a montré le premier qu'il faut faire une place dans l'enseignement à l'histoire et à la comparaison des langues. Dans les livres excellens de Lancelot, on retrouve les principes de la grammaire historique et comparative dont l'Allemagne tire vanité aujourd'hui. « Quand on lit ces ouvrages, si remplis de science et de raison, dit M. Bréal, il semble par momens qu'on a devant les yeux un livre contemporain, à la différence de nos modernes manuels, qui sont vieux et surannés au moment même où ils paraissent. » Sommes-nous donc fidèles à l'esprit français quand nous répudions les traditions de Port-Royal pour marcher sur les traces des jésuites? Après Port-Royal, c'est Rollin que M. Bréal invoque de préférence. Il est peu de noms qui soient plus respectés et plus célébrés chez nous que celui de Rollin : « c'est le saint de l'enseignement; » mais nous tenons plus à le combler d'éloges qu'à suivre ses leçons. N'avait-il pas protesté contre l'importance exagérée qu'on accordait chez les pères au devoir écrit et recommandé de préférence l'explication des auteurs, « qui sont comme un dictionnaire vivant et une

grammaire parlante? » N'était-il pas, comme Port-Royal, partisan d'études grammaticales raisonnées et sérieuses, et n'a-t-il pas consacré dans son ouvrage un chapitre entier à la phonétique latine, dans lequel il dit « qu'il faut que les jeunes gens connaissent la manière ancienne d'écrire et de prononcer le latin, et que c'est une partie essentielle de la grammaire? » N'est-ce pas lui enfin qui conseille au maître, quand il traduit un auteur, de présenter quelques observations sur l'histoire et la constitution du texte, d'indiquer de temps en temps quelques variantes, et de faire décider les élèves entre deux leçons différentes d'une phrase difficile? Ces exercices sont depuis longtemps abandonnés dans nos écoles. « Notre Université, dit M. Bréal, craint de troubler par ces minuties les jouissances littéraires, mais nous ne voyons pas que les temps et les pays où la critique de texte a été poussée le plus loin aient pour cela moins compris ou moins aimé l'antiquité. Nous devons constater au contraire que, partout où la critique philologique a été abandonnée, l'antiquité a peu à peu cessé d'être étudiée et comprise, et qu'elle est devenue le prétexte d'une sorte de culte officiel et vide. »

M. Bréal nous ramène donc en réalité à la méthode de Port-Royal et de Rollin; nous nous en sommes écartés par timidité d'esprit, par complaisance pour ce goût d'insouciance et de futilité qui règne partout; il nous engage à y revenir. Il pense que l'élève ne sait bien que ce qu'il a trouvé lui-même, et demande qu'au lieu de lui imposer toujours des solutions toutes préparées on le mette sur la voie de les découvrir. C'est le système de Rousseau. Nous l'avons déclaré chimérique en France; en Allemagne, on en a fait la base de l'éducation publique. Quel danger pouvons-nous courir à l'essayer dans nos classes? Quel mal peuvent faire à l'esprit français des méthodes qui sont françaises d'origine, qui ont été imaginées chez nous et pour nous? Il y a sans doute un grand inconvénient à méconnaître le génie d'un peuple dans les réformes qu'on veut lui appliquer, et personne ne nie que l'éducation qu'on lui donne doit être appropriée à sa nature; mais n'est-ce pas un danger aussi, et un danger plus grand, sous prétexte de ménager son caractère national, de le pousser du côté de ses défauts? La France est une nation lettrée, plus que les autres peut-être elle comprend, elle aime les jouissances de l'esprit, elle goûte surtout, elle préfère à tout le reste l'élégance du langage, la finesse des aperçus, la justesse des pensées, la délicatesse des sentimens; il faut néanmoins remarquer que les grandes époques de son histoire littéraire sont celles où ces qualités n'ont pas dominé seules et sans contre-poids. Le XVIIe siècle avait été précédé et préparé par un siècle de grande érudition, et lui-même tenait en haute estime la connaissance approfondie de l'antiquité. C'est l'époque des Ménage, des Saumaise, des Dacier. La science et la littérature ne s'étaient pas séparées encore, elles marchaient ensemble et s'appuyaient l'une sur l'autre. Au

XVIIIe siècle, la philologie et l'érudition classique furent délaissées, mais d'autres connaissances prirent leur place. On étudia de tous côtés avec passion les mathématiques et la géométrie. Les lettres subirent l'entraînement commun. Montesquieu commença par composer des mémoires d'histoire naturelle, Voltaire nous fit connaître Newton, d'Alembert et Condorcet étaient de grands géomètres avant de devenir des écrivains célèbres. La littérature s'associa donc au mouvement général et y puisa des forces pour se rajeunir. Elle a cru devoir se conduire autrement de nos jours, et il ne me semble pas qu'elle s'en trouve bien. On peut affirmer aujourd'hui que c'est par ses découvertes scientifiques que notre siècle sera grand dans l'avenir. Il a déchiffré des langues inconnues et tiré du tombeau des civilisations ignorées; il a créé des sciences nouvelles, l'histoire des mythologies et la grammaire comparée, qui, en constatant la filiation des langues, permet de saisir la parenté des peuples; il s'est servi d'une façon plus intelligente de sciences anciennes, comme l'archéologie et l'épigraphie, qui, mieux étudiées, lui ont permis de pénétrer plus profondément dans le passé. Pourquoi notre littérature s'est-elle tenue obstinément à l'écart de ces découvertes? Elle a longtemps affecté de les dédaigner pour se dispenser de les connaître; elle s'est isolée du mouvement qui entraînait le monde, et en s'isolant elle s'est affaiblie. Elle a trop uniquement vécu d'elle-même, sans s'occuper de renouveler sa provision d'idées, qui tous les jours s'épuise. — Est-ce vraiment servir l'esprit français que de vouloir toujours la maintenir dans cet isolement, qui la livre sans résistance à tous ses défauts? Ne lui rend-on pas au contraire un service signalé en essayant de l'arracher à ce vide où elle se complaît et de la réconcilier avec la science, qui lui rendra le sérieux, la gravité, la vie?

C'est le rôle qu'a pris en Allemagne l'enseignement public. Le jeune homme qui sort d'un gymnase ressemble fort peu à celui qui vient de quitter nos lycées. On a cherché surtout à développer en lui le sens critique; on s'est plus souvent adressé à son jugement qu'à sa mémoire; on lui a même laissé entrevoir à l'occasion quelques-uns des grands résultats de la science. Il a des jours ouverts de tous les côtés, et ses maîtres lui ont montré de loin les chemins qu'il doit plus tard parcourir, car rien ne s'achève au gymnase; ce n'est qu'une préparation à des études plus complètes et plus approfondies. L'élève en sort avec la pensée que son éducation n'est pas finie, et il arrive à l'université très désireux de connaître ce qui lui reste à savoir. Au contraire ce qui caractérise le collége chez nous, c'est qu'il forme un tout complet. Il ne suppose pas une éducation primaire préalable, il n'exige pas comme couronnement une instruction supérieure et scientifique. Il se suffit à lui-même, et l'élève n'a qu'à gravir successivement toute l'échelle des classes pour que son éducation soit terminée. On a tout introduit dans

le collége, même l'enseignement philosophique, qui ailleurs est toujours réservé pour l'université. Quelques-unes de ces études qu'on a voulu à toute force placer dans le lycée y viennent trop tôt. Les professeurs se plaignent que les élèves sont trop jeunes pour bien comprendre les leçons qu'on y donne, et que les sujets n'y peuvent être qu'effleurés. Ils n'y prennent donc souvent que des demi-connaissances; mais ils n'en ont pas moins cette pensée, quand ils en sortent, que leur cours d'études est fini, et qu'ils n'ont plus rien à apprendre. Ils entrent dans la société avec une assurance que ne justifie pas leur savoir, mais qu'explique leur éducation; n'ont-ils pas en effet un moyen sûr d'y réussir? Au collége, quand ils avaient à faire parler quelque personnage qu'ils connaissaient mal, dans des circonstances qui ne leur étaient pas familières, ils s'en tiraient d'ordinaire en développant des idées générales qui conviennent dans tous les cas. C'est un procédé commode pour avoir toujours quelque chose à dire; ils se gardent bien d'y renoncer, et s'en servent sans scrupule. Parler de tout sans préparation, se croire propre à traiter tous les sujets quand on sait développer quelques généralités banales, n'éprouver jamais le besoin d'aller au fond de rien, chercher le vraisemblable au lieu du vrai, se moquer de ce qu'on ne sait pas, remplacer par des traits d'esprit les faits qu'on ignore, se tenir toujours à la surface, préférer un à-peu-près agréable à des connaissances précises qui risqueraient d'être lourdes, voilà notre maladie; nous la prenons au collége, et nous la gardons toute la vie. Il y a longtemps que nous en sommes atteints, elle a fait de grands progrès dans ces dernières années. On a fini par ne plus juger la valeur des choses que par la façon dont elles sont dites; le public s'est habitué à se payer uniquement de mots, et une belle métaphore a passé sans contestation pour un argument sérieux. Les derniers événemens surtout ont été féconds en excès de ce genre; il s'est commis alors tant d'abus de rhétorique, tant de débauches de phrases, que les gens sérieux se sont pris souvent à dire comme Sénèque : Nous souffrons en vérité d'une intempérance de littérature, *litterarum intemperantia laboramus.*

C'est à l'enseignement public qu'il appartient de nous guérir de ce mal; l'enseignement peut seul préserver les générations qui viendront après nous des défauts qui ont perdu la nôtre; mais le pourra-t-il faire, s'il s'obstine à conserver les mêmes méthodes, s'il ne consent pas à s'écarter de la direction qu'il suit depuis un demi-siècle? Toute la question est là. Si l'on trouve qu'il ne suit pas la meilleure route pour inspirer aux élèves l'horreur des phrases et le goût des connaissances positives, il faut se résigner à le changer. C'est l'opinion de M. Bréal. Il se garde bien pourtant de demander qu'on détruise brusquement ce qui existe, et qu'on impose par décret à la France une éducation nouvelle. Il se souvient des réformes malheureuses de M. Fortoul; il sait

ce que durent et ce que produisent ces coups d'autorité. C'est dans l'enseignement surtout que les révolutions violentes sont fâcheuses; il n'y faut rien innover que peu à peu. Sans doute il est utile que les exercices du lycée soient modifiés, cependant il importe encore plus qu'un esprit nouveau, un esprit de travail et de curiosité savante, se répande parmi les professeurs, et ce changement n'est pas de ceux qui se décrètent par ordonnance. Le mouvement doit venir des professeurs eux-mêmes. Il leur appartient de voir ce qui leur manque, personne n'est plus compétent qu'eux pour reconnaître les mérites et les défauts de ces méthodes qu'ils appliquent, et dont ils jugent tous les jours les résultats. Il faut seulement, dans l'examen sincère qu'ils en feront, qu'ils se prémunissent contre l'esprit d'immobilité et de routine, si puissant chez nous. « Notre histoire, dit M. Bréal, est semée de révolutions à la surface; mais ce qui constitue le fond de la vie intellectuelle et morale s'est à peine modifié depuis deux siècles. De pénétrans observateurs de notre génie national ont cru reconnaître que dans les réformes qui touchent aux choses de l'esprit, notre trait distinctif était la timidité. Ce sont pourtant les seuls changemens vraiment féconds, les seuls qui à la longue amènent après eux tous les autres. »

Quand on se permettait, il y a quelques années, de trouver quelque chose à reprendre dans la façon dont nous élevons la jeunesse et de dire qu'on s'y prenait mieux ailleurs, on passait pour un patriote tiède ou pour un caractère chagrin. Il était de mode alors de prétendre que nos institutions étaient les meilleures de toutes, et que l'Europe en était jalouse. Les événemens ont donné de cruels démentis à ces illusions; nous devons être aujourd'hui convaincus que l'Europe n'est pas aussi empressée que nous le pensions à se régler sur nous, et qu'au contraire il nous serait quelquefois utile de nous régler sur elle. Nous avons été pendant deux siècles à la tête de la civilisation du monde : toutes les nations de l'Europe, l'Allemagne avec elles, tenaient alors les yeux sur nous. Il n'en est pas tout à fait de même aujourd'hui. Si nous voulons reprendre sur l'Europe l'influence que nous avons si longtemps exercée et qui nous est due, il nous faut faire tous nos efforts pour que l'esprit scientifique se réveille enfin chez nous; il faut que nos professeurs reviennent au plus vite à ces études sérieuses et savantes qu'ils ont trop abandonnées. Quand ils en auront repris le goût, qu'ils le veuillent ou non, ils en feront pénétrer quelque chose dans leurs classes, et les réformes que réclame M. Bréal s'accompliront d'elles-mêmes.

GASTON BOISSIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 juillet 1872.

Les étrangers eux-mêmes l'avouent, les Français le sentent, un instinct universel le proclame; il y a en France, dans cette France qui se relève à peine de la plus horrible chute, il y a dans cette patrie qu'on plaint quelquefois, qu'on admire souvent, qu'on aime toujours, une puissance de vitalité qui défie la mauvaise fortune. Elle a certes essuyé d'effroyables revers, qui auraient été peut-être mortels pour bien d'autres. Elle a passé presque toute une année à se demander si elle aurait un lendemain, comment elle pourrait réparer tant de ruines, faire face à tant de charges accablantes, à cette liquidation gigantesque de ses malheurs. Elle n'a point succombé, et non-seulement elle n'a pas succombé, elle se sent peu à peu renaître; elle secoue le mauvais sort qui semblait s'acharner sur elle, et le jour où elle veut achever de se délivrer, payer sa rançon, toutes ses rançons, un emprunt comme on n'en a jamais vu vient montrer tout ce qu'il y a en elle de ressources, tout ce qu'elle inspire encore de confiance au monde entier. Il y a un an, un premier emprunt de 2 milliards était rapidement couvert deux ou trois fois; c'était comme un favorable indice, comme le signe de ce que pouvait notre pays rendu à lui-même. Ce n'était rien cependant auprès de cet emprunt nouveau qui est maintenant un fait accompli, dont le résultat dépasse assurément toutes les espérances. La France avait besoin de 3 milliards pour compléter sa libération, on lui porte plus de 40 milliards! L'emprunt est près de quinze fois couvert. Paris seul compte dans cette colossale souscription pour 14 milliards, la province pour près de 10 milliards. L'étranger a fait le reste. L'Allemagne elle-même n'est point la dernière à subir l'ascendant du crédit de la France. Des villes comme Berlin, Cologne, Francfort, ont souscrit pour plusieurs milliards, la Hollande pour près de 170 millions de rente, l'Angleterre pour 334 millions, Anvers pour 61 millions, Genève pour 23 millions de rente, l'Italie pour une somme considérable. Tout est dans les mêmes proportions, et dans cette masse de capitaux affluant de toutes parts,

s'il est des souscriptions particulièrement faites pour nous toucher, ce sont bien celles de ces villes hier encore françaises, Strasbourg, Mulhouse, Metz, qui nous envoient, l'une 44 millions, l'autre 22 millions, la troisième, la moins riche et non pas la moins française, 4 millions de rente. Elles nous envoient leur part de rançon pour nous délivrer, sans pouvoir compter elles-mêmes sur cette liberté qu'elles nous aident à reconquérir.

Chose étrange, à la fois douloureuse et salutaire à rappeler, il y a moins de deux ans, au milieu de la lutte cruelle qu'elle soutenait, la France paraissait bien abandonnée des dieux et des hommes, elle était seule au monde. On semblait craindre de lui porter un secours ou même de lui témoigner une sympathie, on la laissait se débattre dans son arène sanglante avec ses armées improvisées et ses agitations confuses. Si ceux qui la gouvernaient alors tentaient quelque modeste emprunt, ils exposaient son crédit à l'humiliation des prix les plus onéreux et des combinaisons équivoques. Aujourd'hui on ne craint plus de s'intéresser à notre pays; l'argent, qui ne passe pas pour avoir des illusions et pour se laisser aller aux inspirations du sentiment, l'argent reprend de lui-même le chemin du trésor français, et il accourt avec une sorte d'audace de confiance. Il s'offre à des conditions qui, sans être précisément celles des temps prospères, se sont pourtant améliorées depuis un an, et n'ont, à tout prendre, rien d'exorbitant dans les difficiles circonstances que nous traversons. Sans doute l'emprunt, tel qu'il est, au prix où il a été émis, c'est-à-dire à 6 pour 100 à peu près, reste toujours une bonne affaire très propre à tenter tous les capitaux européens; mais enfin, quels que soient les avantages immédiats que la spéculation se dispute, l'argent ne se précipite pas avec cet entrain sur une opération de finance, s'il n'y a pas quelque autre raison plus puissante et plus profonde. Un phénomène qui se produit dans de telles proportions n'est plus un simple événement financier.

En réalité, l'emprunt a cela de caractéristique et de saisissant, qu'il résume et montre dans un seul fait, sous la forme la plus positive, la confiance renaissante des peuples dans la fortune de notre pays, la foi que la France garde en elle-même, les progrès qui se sont accomplis depuis que nous avons échappé aux dernières étreintes de la guerre étrangère et de la guerre civile. Oui, assurément, même en sachant tenir compte des mirages et des artifices grossissans d'une telle opération, ces quarante milliards sont un triomphe pour notre crédit, pour notre crédit moral aussi bien que pour notre crédit financier. On prête sans compter à la France non-seulement parce qu'on ne doute pas de sa solvabilité, mais parce qu'on croit à son avenir, à sa bonne volonté, à sa sagesse; on lui prête parce qu'on sent bien qu'elle a un rôle nécessaire dans la politique du monde, qu'elle est un des organes essentiels de la civilisation générale, et que, tant qu'elle n'a pas reconquis l'indé-

pendance de son action, la pleine liberté de son territoire, il y a en quelque sorte une place vide parmi les nations. C'est là ce que nous appellerions volontiers le caractère européen de ce prodigieux emprunt, qui dans tous les cas, il ne faut pas l'oublier, resterait tout d'abord couvert sept ou huit fois par le pays lui-même, de sorte que ce concours de l'Europe, qui était en effet fort désirable, n'est plus là en définitive que pour rehausser cette opération extraordinaire, pour lui donner la signification et la valeur d'une grande affaire d'intérêt universel.

On a cru à la France parce que la France n'a pas douté d'elle-même, parce qu'on voit bien que c'est là un pays qui ne s'abandonne pas, qui a la passion de se relever, qui n'a qu'à vouloir pour faire jaillir de son propre sein de nouvelles sources de vie et de puissance. La vérité est qu'à travers tant d'épreuves assez rudes pour briser les organisations nationales les plus vigoureuses, au milieu de toutes les difficultés et de toutes les angoisses, cette malheureuse France a montré une tenue faite pour réveiller toutes les espérances. Que n'a-t-elle point eu à souffrir! Elle a résisté à tout, elle a triomphé de l'imprévoyance des gouvernemens qui l'ont livrée à l'invasion, des passions d'anarchie qui l'ont livrée à la guerre civile, des violens et des incapables qui ont fait ce qu'ils ont pu pour épuiser ses ressources, de toutes les ambitions qui aspirent à disposer d'elle sans trop la consulter. Elle a vécu, et même depuis un an, depuis qu'on est sorti de la crise aiguë et violente, s'il y a quelque chose de frappant au monde, c'est le contraste singulier, saisissant, entre un pays tranquille, résigné, facile à conduire en définitive, et des partis qui s'excitent continuellement, qui passent leur temps à soulever des orages, à créer une sorte d'agitation artificielle et stérile.

Que demande-t-il après tout, ce pays tant éprouvé? Rien n'est plus clair assurément; il demande qu'on ne fasse pas trop d'expériences sur lui, qu'on lui laisse la liberté de respirer et de se remettre à l'œuvre. Il n'est vraiment pas difficile, il accepte sans murmurer tous les sacrifices que les malheurs de sa situation lui imposent : il est peu porté pour l'instant à disputer sur les théories et les systèmes de gouvernement. Tout ce qu'il désire, c'est le repos, et il se charge du reste parce qu'il sent en lui-même la volonté et la force de se relever par son travail, par son industrie, par cette énergie de vitalité qu'il retrouve aussitôt qu'il peut reprendre haleine et se reconnaître. On cherche quelquefois la raison de l'autorité croissante du gouvernement actuel et de l'impuissance des partis qui tourbillonnent autour de lui. La raison est bien simple : c'est que le gouvernement, dans une inspiration de bon sens et de patriotisme, prend la situation telle qu'elle est, sans avoir la prétention de trancher ou de remuer à tout propos des problèmes qui ne sont qu'une diversion importune et irritante. Il fait de la politique pratique; il donne à la France la paix, sans laquelle elle ne pourrait rien, la sécurité intérieure dont elle a besoin, une administration douce et régulière; il ménage de

son mieux le succès de l'emprunt qui doit la délivrer, la rendre à elle-même, et, somme toute, à l'abri de cette politique, qui est fort simple parce qu'elle est le bon sens, une grande nation malade se remet, et le jour où on lui demande des sacrifices elle n'hésite pas, elle déploie toutes les ressources latentes qui sont en elle. Est-ce la république, est-ce la monarchie? Est-ce le définitif, est-ce le provisoire? Le pays ne s'en inquiète pas assurément, il faut le dire; il se tient pour satisfait d'un gouvernement sensé et laborieux qui le sert dans ses intérêts; il s'accoutume à une situation où il trouve la sécurité, et il laisse les partis se livrer à leurs compétitions bruyantes, s'agiter dans le vide en croyant disposer de l'avenir. Ce qui est certain par exemple, c'est que le pays ne veut ni de ceux qui le ramèneraient au passé, ni de ceux qui lui proposent l'agitation et la révolution en permanence. Grande leçon pour les partis, qui, pendant les vacances près de s'ouvrir, vont avoir heureusement le temps de se calmer, de méditer sur les directions de l'opinion en France! A voir même la tournure que prennent depuis quelques jours les séances de l'assemblée, le mieux est probablement de se hâter d'entrer en vacances, ne fût-ce que pour clore au plus vite les tumultes inutiles.

C'est aujourd'hui l'illusion et la faiblesse des partis de se figurer qu'ils peuvent se populariser ou tout au moins interrompre la prescription de leurs espérances en s'agitant, en remettant sans cesse le pays en face de ce qu'il y a de précaire dans l'existence que les événemens lui ont faite. Ils ne réussissent le plus souvent qu'à compromettre leur cause, à livrer l'avenir qu'ils voudraient sauvegarder. N'est-ce point là ce qui est arrivé depuis quelques mois à la droite de l'assemblée avec ses démarches et ses préoccupations de parti? Les hommes bien intentionnés qui se sont jetés dans cette campagne se sont trompés évidemment. Ils ne se sont pas souvenus qu'en politique ce qu'il y a de plus sage, c'est de ne tenter que ce qu'on peut, et ce qu'il y a de plus dangereux, c'est de paraître vouloir ce qu'on ne peut pas faire, parce qu'alors on se donne tous les dehors d'une mauvaise humeur agitatrice et impuissante. On a eu l'air de vouloir prendre une attitude d'hostilité ou de dissidence vis-à-vis d'un gouvernement qu'on ne pouvait remplacer, et le seul résultat a été d'augmenter la confusion et l'incertitude des rapports parlementaires, de créer une sorte de tension là où il ne devrait y avoir qu'une communauté d'efforts, d'entretenir des malentendus sur lesquels M. le président de la république a été récemment appelé à s'expliquer dans le sein de la commission chargée du rapport sur la prorogation prochaine de l'assemblée. Ces explications n'étaient pas bien nécessaires. M. Thiers n'a pu que répéter une fois de plus devant la commission ce qu'il dit sans cesse et sous toutes les formes.

Que veut-on de M. le président de la république? Se propose-t-on de lui demander des garanties conservatrices? A qui fera-t-on croire qu'un gouvernement présidé par M. Thiers cède à des entraînemens révolu-

tionnaires et puisse être soupçonné de connivence avec le radicalisme, même quand les radicaux voteraient quelquefois pour lui? Franchement ce n'est pas bien sérieux. Est-ce que M. Thiers a hésité récemment à se prononcer contre une amnistie en faveur des condamnés de la commune? Est-ce qu'il n'a pas déployé ces jours derniers autant de promptitude que de vigueur dans la répression des grèves qui ont troublé les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais? Est-ce qu'il n'a pas rassuré, il y a peu de temps, tous les scrupules en déclarant bien haut, avec netteté, que le gouvernement s'opposerait à toute agitation tendant à la dissolution prématurée de l'assemblée? Que faut-il de plus? Pense-t-on que les 40 milliards qui viennent de se présenter à l'emprunt ont cru aller se mettre entre les mains d'un dangereux révolutionnaire? En fait de manifestations, celle-là en vaut bien une autre, et il faudrait prendre garde de ne point s'exposer à témoigner des défiances méticuleuses au moment même où un gouvernement reçoit de telles marques de confiance universelle. Après cela, il est bien certain qu'il reste toujours un point obscur. Si on veut obtenir de M. Thiers quelque démonstration monarchique, une interprétation du pacte de Bordeaux, telle qu'on ne doive rien faire de bon, de peur d'aider à l'affermissement de la république, il est clair qu'on ne peut s'entendre; le système du chef du pouvoir exécutif est en vérité aussi simple que possible. M. Thiers a reçu un gouvernement qui s'appelle la république, il veut loyalement rendre la république, et jusque-là il entend maintenir toutes les conditions d'une politique conservatrice; il ne décline pas ce titre de chef d'une république conservatrice. Sans doute le pays reste toujours le maître de disposer de la forme définitive de ses institutions; mais si la république, entourée de toutes les garanties d'ordre et de sécuriré, finissait par s'établir, les monarchistes seraient-ils bien sûrs de ne l'avoir pas aidée à se fonder sans le vouloir?

Les partis commettent quelquefois de ces méprises. La république peut trouver des complices involontaires parmi les monarchistes qui la repoussent, comme aussi elle a sûrement aujourd'hui ses plus dangereux ennemis parmi tous les révolutionnaires qui ne jurent que par elle. Le malheur du radicalisme, c'est de se figurer qu'il est un système de gouvernement lorsqu'il n'est qu'un système d'agitation, un fanatisme de secte, une fantaisie de jacobinisme dictatorial se mettant sans façon au-dessus de la volonté et des intérêts du pays. Il le montre en toute circonstance, et surtout quand il choisit de tels momens pour aller célébrer en province des anniversaires comme celui de la prise de la Bastille. A quoi peut bien répondre aujourd'hui cette évocation de la prise de la Bastille, si ce n'est à ce besoin instinctif de fêter les souvenirs d'insurrection de tous les temps? Donner des banquets à La Ferté-sous-Jouarre, à Toulouse ou à Bordeaux, lorsqu'une partie de notre territoire est encore occupée par l'étranger, voilà de l'à-propos, si nous ne nous

trompons! Seulement M. Gambetta ferait bien de renouveler ses études historiques et ses procédés d'éloquence, s'il ne veut pas rester le premier des déclamateurs. Que le radicalisme puisse être un péril en certains momens, c'est possible sans doute, si les opinions conservatrices et libérales s'énervent et se décomposent dans toutes les divisions. La France serait certainement la première victime; mais il y a évidemment une chose tout aussi certaine, c'est que la république elle-même n'y résisterait pas. Est-ce qu'une nation vit longtemps dans la fièvre révolutionnaire, avec la violence au gouvernement, avec cette incapacité administrative dont les derniers rapports de la commission des marchés offrent de si curieux et de si tristes spécimens? Un tel régime peut durer six mois, un an, si l'on veut, à travers toutes les luttes intestines; puis la réaction éclate dans toute sa fougue, c'est alors le césarisme renaissant, peut-être l'empire restauré. Voilà où pourrait conduire, où conduirait fatalement une surprise de scrutin qui donnerait une victoire éphémère au radicalisme! Le pays n'en est pas là heureusement, et ce qui peut le mieux le préserver de ces extrémités, c'est l'alliance simple, naturelle, décisive, du gouvernement et de toutes les forces conservatrices dans une situation acceptée sans arrière-pensée et sans mauvaise humeur.

Le mouvement des choses rendait, il y a un an, à leur pays des princes exilés qui avaient servi la France avec honneur, et qui depuis leur rentrée ont pu librement, sans prétention, surtout sans ambitions agitatrices, prendre part aux affaires publiques. La fin de l'exil n'a point été pour eux la fin des épreuves. M. le duc d'Aumale, déjà si souvent frappé dans sa famille, vient de perdre subitement, à l'improviste, le dernier de ses enfans. Il y a quelques années, un autre fils de M. le duc d'Aumale, le prince de Condé, succombait en Australie pendant un voyage d'instruction. Hier le jeune duc de Guise était enlevé à Paris par un mal implacable dans la grâce de l'adolescence et dans le feu de l'étude. Parce qu'il était prince, parce qu'il était d'une famille qui a régné sur la France, il ne se croyait pas dispensé du travail, il pensait au contraire qu'il se devait à lui-même de se mettre par l'instruction au niveau de sa naissance et de son nom. Le jour où il est mort, il devait subir son examen de bachelier ès-sciences, il allait se présenter à l'École polytechnique, et par une délicate réserve il n'avait pas voulu qu'on parlât de lui à ceux qui devaient l'examiner. Il suivait comme tous les autres les cours du lycée, il était un des plus assidus, un des plus aimés parmi ses camarades, et avec eux il voulait courir la fortune de tous les candidats. La mort est venue frapper le duc de Guise dans sa studieuse jeunesse, et ne laisse à M. le duc d'Aumale que l'ineffaçable deuil d'une espérance perdue. Ici l'aiguillon des partis s'émousse heureusement, et autour de cette tombe prématurément ouverte comme autour de ce deuil d'un père il n'est resté que de douloureuses sympathies, qui ne

peuvent sans doute guérir de telles blessures, mais qui peuvent du moins jusqu'à un certain point en adoucir l'amertume.

On n'accusera pas sans doute aujourd'hui la France, comme on l'a fait si souvent, de prétendre exercer une prépondérance orgueilleuse, de vouloir porter une main souveraine et dirigeante sur toûtes les affaires du monde. La France est assez absorbée dans ses propres affaires; elle est modestement et virilement occupée à se délivrer de l'invasion étrangère, à réparer ses désastres, à se reconstituer elle-même à travers toutes les difficultés qui sont l'inévitable suite des guerres malheureuses et des révolutions. Elle a pour longtemps son labeur et sa peine, sans parler de cette obsession toujours poignante de ses provinces perdues. Où en est cependant l'Europe, de son côté? Rien ne serait peut-être plus curieux que d'étudier l'ensemble des relations européennes avant la guerre qui a été si funeste à notre pays et depuis cette guerre, et si l'on voulait poursuivre cette étude sincèrement, sans parti-pris, on en viendrait peut-être bientôt à s'apercevoir que le monde européen est resté dans une certaine confusion, que peuples et gouvernemens en sont à chercher leur direction, que les revers de la France n'ont rien simplifié. L'Angleterre, si heureuse qu'elle soit d'avoir échappé au péril d'un conflit avec les États-Unis, — d'en être quitte pour une indemnité que le tribunal de Genève doit fixer, l'Angleterre n'est point peut-être sans ressentir quelque malaise, et elle ne partage pas entièrement la satisfaction que M. Gladstone exprimait ces jours derniers au banquet du lord-maire. Elle n'est pas absolument contente de la figure qu'elle fait dans le monde depuis quelques années. La Russie, sans avoir à craindre des complications immédiates ou même prochaines, avec l'Allemagne, la Russie ne peut se dissimuler qu'elle a désormais une terrible voisine, et qu'elle aura sans doute un jour ou l'autre à se mesurer avec cette puissance nouvelle qui vient de se fonder. L'Autriche vit entre ses nationalités slaves, qu'elle ne peut ou qu'elle n'ose satisfaire, et ses populations germaniques, plus qu'à demi gagnées par l'influence prussienne à la grande patrie allemande. Elle se crée une tranquillité momentanée avec des expédiens, en oubliant beaucoup. L'empereur François-Joseph, après avoir rencontré l'an dernier l'empereur Guillaume à Gastein, se dispose, dit-on, à se rendre prochainement à Berlin. C'est le moyen de déguiser les embarras d'une situation difficile, de se donner les apparences d'une entente diplomatique et de gagner du temps. En Orient, à Constantinople, d'étranges événemens se préparent peut-être et peuvent se produire, soit par les changemens que le sultan Abdul-Azis médite dans l'ordre de succession au trône, soit par suite des rivalités qui existent entre le grand-vizir actuel, Mahmoud-Pacha, le représentant de la réaction, de la vieille politique turque, et d'autres hommes qui passent pour plus favorables aux influences occidentales.

Ainsi les questions se pressent un peu confusément; il y en a de grandes et quelquefois de petites. Les unes commencent à peine et se ressentent des conditions nouvelles de l'Europe; d'autres, qui ont été redoutables, disparaissent à leur tour. Vous souvenez-vous de tout le bruit qu'ont fait, il y a quelques années, ces affaires du Luxembourg et des chemins de fer, qui étaient un instant sur le point d'allumer le grand conflit entre la France et la Prusse? La question vient d'être tranchée assez obscurément par deux conventions signées à Berlin le mois dernier. Le grand-duché de Luxembourg reste ce qu'il était, neutre comme par le passé, lié commercialement au Zollverein, et il laisse au gouvernement allemand l'exploitation des chemins de fer qui passent sur son territoire. D'un autre côté, l'Allemagne fait à la Belgique la galanterie de lui céder l'exploitation d'un embranchement de chemin de fer luxembourgeois qui dessert le territoire belge. Voilà le grand-duché de Luxembourg sauvé jusqu'au siècle prochain, jusqu'en 1912, terme de la concession des chemins de fer. Ce qui a failli mettre le feu au monde, il y a quelques années, disparaît sans bruit. Les grandes catastrophes sont venues et ont entraîné dans leur cours les petites questions. Après cela, l'Allemagne n'a eu ni mérite ni peine à se montrer accommodante là où elle n'avait plus aucun intérêt militaire ou politique; elle n'a pas beaucoup à s'inquiéter de la situation particulière du Luxembourg après les événemens qui lui ont livré la clé de nos propres frontières.

Une chose curieuse à observer, c'est que, si cette fatale guerre, dont nous payons tous les frais, a laissé à la France les embarras de la défaite, elle laisse aussi à l'Allemagne les embarras d'un succès démesuré. M. de Bismarck est assurément homme à supporter de tels embarras sans en être très ému. Au fond, il n'est peut-être point sans ressembler à tous les victorieux, qui sont toujours pressés de faire entrer les résultats de leurs conquêtes dans un certain ordre définitif et de tout ramener à leur idée fixe, qui s'irritent des résistances, s'inquiètent des moindres symptômes, et qui, dans leur impatience de domination, finissent quelquefois par se créer à eux-mêmes des difficultés qu'ils auraient pu éviter. M. de Bismarck a été jusqu'ici assez bien servi par sa fortune pour dompter par les armes tout ce qui s'opposait à sa politique d'unification allemande sous l'hégémonie prussienne. Il a refait l'empire germanique au profit des Hohenzollern. Ceux qu'il n'a pas vaincus le fer à la main, il les a intimidés, réduits à être les spectateurs immobiles de ses entreprises. Il a réussi en tout, et le voilà presque aussitôt s'engageant délibérément dans une guerre nouvelle d'une bien autre nature, une vraie guerre religieuse. Chose singulière, le gouvernement prussien s'est fait longtemps un mérite de pratiquer la plus grande tolérance, de maintenir la paix entre les confessions religieuses, de respecter l'indépendance des églises, et, tout protestant qu'il était, il se vantait d'être un des gouvernemens vivant dans les meilleurs termes avec le saint-siége. Les pas-

sions de religion ne se manifestaient pas dans les chambres, le clergé catholique ne se plaignait pas, et à la fin de 1870 le pape lui-même se croyait tenu de ne point refuser ses complimens au roi Guillaume mettant sur son front la couronne impériale.

Depuis un an tout est changé, la guerre est déclarée entre M. de Bismarck et ce que le prince-chancelier appelle l'ultramontanisme ou « l'Internationale noire. » Les questions religieuses ont envahi le parlement de Berlin, où il y a maintenant un parti catholique assez puissant qui compte des orateurs distingués comme un ancien ministre hanovrien, M. Windthorst, comme M. de Mallinckrodt. Le gouvernement prussien a commencé ouvertement sa campagne par la loi qui enlève aux membres du clergé l'inspection des écoles, et il en est venu bientôt à présenter une loi qui a été tout récemment votée, qui expulse sans phrases les jésuites « et autres congrégations analogues, » ce qui laisse à la police la liberté de faire tout ce qu'elle voudra, pourvu qu'elle puisse dire qu'un ordre religieux quelconque, fût-ce l'ordre des frères de la doctrine chrétienne, a de l'analogie avec les jésuites. Une fois cette lutte engagée, les incidens se sont succédé naturellement. Sous prétexte de protéger les « vieux-catholiques, » les adversaires de l'infaillibilité, contre les autorités diocésaines demeurées fidèles aux décisions du concile du Vatican, le ministère de Berlin a tiré du fourreau les armes de la répression. Il a suspendu le grand-aumônier de l'armée, M. Namczanowski, suspect d'ultramontanisme. Il est en conflit ouvert avec l'évêque d'Ermland, M. Krementz, qui a frappé d'interdiction un professeur anti-infaillibiliste, et qui se voit depuis quelque temps menacé d'être privé de ses revenus temporels. En un mot, la guerre est engagée, et, comme il était facile de le prévoir, les rapports du cabinet impérial et du saint-siége n'ont pas tardé à s'en ressentir, surtout depuis que la cour de Rome a refusé de recevoir comme ambassadeur allemand le cardinal prince de Hohenlohe. N'a-t-on pas même dit que le gouvernement prussien en était déjà à essayer de nouer des négociations en Europe, à préparer les moyens de ménager à l'Allemagne une influence proportionnée à son ambition dans le futur conclave, dans les élections d'où sortira un nouveau pape à la mort de Pie IX? M. de Bismarck est certes très fort et très habile. Il sait varier ses amitiés selon les circonstances, ainsi qu'on le lui a dit avec esprit dans le *Reichstag*. Dans cette lutte nouvelle qu'il soutient, il a des auxiliaires de toute sorte, les « vieux-catholiques » tels que M. Dœllinger, les libres penseurs, les ennemis des jésuites, même les révolutionnaires, « qui jadis étaient condamnés à l'exil, » et dont il sait se servir à l'occasion. Il ne peut se dissimuler cependant qu'il a cette fois devant lui une de ces puissances qu'on ne réduit pas avec le canon Krupp ou avec la stratégie de M. de Moltke, et qu'il n'est pas toujours sans danger d'offrir ce spectacle de la

force aux prises avec la faiblesse désarmée d'un pouvoir spirituel. Que M. de Bismarck nargue le saint-siége et rappelle avec sa hautaine ironie qu'on n'est plus au temps où les empereurs d'Allemagne allaient faire amende honorable aux genoux du saint-père à Canossa, soit; il n'impose pas pour cela silence au pape, qui lui répond sans se gêner en recevant les Allemands du cercle catholique de Rome : « La persécution est donc commencée en Allemagne! A la suite des succès qu'il a remportés, le premier ministre d'un gouvernement est devenu l'auteur principal de cette persécution; mais nous lui avons fait dire que tout triomphe sans modestie est passager, et que le triomphe avec un esprit de persécution est la plus grande sottise du monde... Soyez confians, car un caillou tombera de la montagne qui brisera les pieds du colosse... » C'est là peut-être un singulier genre de diplomatie dans une lutte qui commence à peine.

Un orateur disait, il y a peu de temps, dans le parlement de Berlin : « Que peut bien vouloir le chancelier impérial avec sa politique? » Il est bien clair que M. de Bismarck ne s'engage pas dans cette campagne par une inspiration de fanatisme religieux. Ce qu'il poursuit, c'est le particularisme, c'est l'esprit de résistance à l'unité allemande, qu'il entrevoit ou qu'il croit entrevoir dans le catholicisme, dans les ordres religieux relevant de Rome, chez les jésuites. Voilà pour le moment l'objectif de ce grand tacticien, qui ne peut rester en repos. Que M. de Bismarck défende son œuvre comme il l'entend, c'est son affaire, ce n'est point la nôtre assurément, et ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'on mêle la France à tout cela, en lui donnant un rôle assez imprévu. A entendre certains orateurs, certains publicistes d'outre-Rhin, l'Allemagne est en danger. Les jésuites sont les alliés de la France dans la guerre future qui se prépare déjà; ils forment une puissance secrète qui attise les haines, qui noue des combinaisons occultes, qui multiplie les associations religieuses destinées à devenir un jour ou l'autre les auxiliaires les plus actifs de la France, le dissolvant le plus énergique pour l'unité germanique. Il n'y a plus un instant à perdre, si l'on veut se mettre en garde! Tout cela est assez puéril, et si les Allemands nous accusent souvent de nous méprendre sur la situation morale des autres pays, convenons qu'ils se font eux-mêmes quelquefois de bizarres chimères. Eh! non, la France ne se livre à aucun de ces calculs machiavéliques; elle ne prépare aucune campagne avec les jésuites pour avant-garde. Elle ne s'occupe de l'Allemagne que pour la payer, pour la mettre hors de son territoire. Pour le reste, tout ce qu'elle peut faire de mieux, c'est de rester la spectatrice de ces luttes où l'Allemagne déploie pour l'instant son humeur guerroyante. M. de Bismarck lui-même ne croit point un mot de ce qu'il dit ou de ce qu'il laisse dire à ce sujet; mais c'est un moyen d'intéresser le sentiment national allemand à cette campagne après tout fort peu libérale contre les ordres religieux.

Le fait est que le chancelier de Berlin s'est probablement jeté par impatience dans une voie où il n'est pas toujours facile de s'arrêter; il a cédé à une de ces tentations qui sont le piége des dominateurs, et il a cru sans doute arriver plus aisément à ses fins en essayant de gagner à sa cause d'autres puissances telles que l'Autriche, l'Italie. Ce que fera l'Autriche, nous ne le savons pas. Quant à l'Italie, malgré quelques apparences d'intérêts communs, elle n'a aucune raison de lier sa politique à la politique nouvelle de la Prusse. Elle a proclamé la liberté religieuse, elle veut la maintenir, elle n'a aucunement la passion de poursuivre les jésuites ou « les congrégations analogues. » Elle est encore moins intéressée à chercher des combinaisons pour le futur conclave. Elle ne pourrait être conduite à se rapprocher plus intimement de la Prusse dans toutes ces questions que si la France songeait à mettre en doute l'unité italienne; mais qui pourrait avoir aujourd'hui l'étrange idée de proposer à la France une telle politique? Quelques mots récemment prononcés par M. Thiers à l'assemblée nationale indiquent assez que ce n'est point la pensée du gouvernement. M. de Bismarck, lui, peut invoquer plus ou moins habilement quelques analogies spécieuses de situation ou d'intérêts pour tenter de former une sorte de coalition politique permanente dont il serait le chef et dont il saurait se servir au besoin. Qu'auraient à gagner l'Italie et l'Autriche elle-même à s'aventurer dans des combinaisons où elles ne seraient plus que les satellites d'une prépotence nouvelle fondée en Europe? En cela, comme en bien d'autres choses, elles n'ont qu'un intérêt qui les rapproche de la France bien plus que de la Prusse. Ce qu'il y a de plus sensé et de plus prévoyant pour elles, c'est de s'abstenir, de laisser l'Allemagne à l'ardeur de ses querelles religieuses, et M. de Bismarck à cette humeur guerrière qu'il déploie aujourd'hui contre les jésuites. Que le prince-chancelier se plaise à recommencer l'histoire de Napoléon au faîte de sa puissance, c'est son affaire; il n'est point au bout de sa politique, nous verrons ce qui en sortira.

L'Espagne est en dehors de ces mouvemens du centre de l'Europe, elle a bien assez de ses agitations et de ses crises intérieures sur lesquelles l'avénement récent du ministère radical de M. Ruiz Zorrilla n'a point décidément une influence pacifiante. Rien n'est assurément plus difficile que de suivre cette histoire espagnole qui a les allures quelque peu vagabondes, et qui en définitive tourne toujours dans le même cercle. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les partis sont plus irréconciliables que jamais, que les passions s'enveniment de jour en jour, que l'anarchie morale ne fait que grandir, et que cette immense confusion vient d'être éclairée tout à coup d'une lumière sinistre par un attentat récemment dirigé contre le roi et la reine en pleine ville de Madrid. Le roi Amédée et la reine Victoire étaient allés le soir se reposer des chaleurs du jour et respirer le frais aux jardins du Buen-Retiro. En rentrant au palais, à minuit, au moment où ils arrivaient à la rue de l'Arenal,

ils ont été assaillis par une bande d'assassins qui les attendaient et qui ont criblé leur voiture de balles. Les deux souverains ont heureusement échappé à cette odieuse tentative, grâce sans doute au sang-froid du cocher, qui a vigoureusement enlevé ses chevaux. Un des assassins a été tué sur place par la police, d'autres se sont sauvés, des arrestations ont été faites, et on en a été quitte pour une émotion à laquelle la ville tout entière de Madrid s'est associée avec la plus honorable spontanéité. L'horreur de l'attentat a fait tout oublier. Une controverse singulière s'est cependant élevée aussitôt à Madrid. La police était-elle informée qu'un crime allait être commis le soir même? Il paraît bien qu'elle en savait quelque chose, qu'on avait pris à tout hasard quelques précautions, mais qu'on aurait reculé devant des mesures plus décisives par respect pour la constitution, pour ne porter aucune atteinte à la liberté individuelle. Il faut convenir que, si la constitution radicale dont jouit l'Espagne a pour effet de laisser toute liberté aux criminels jusqu'à ce qu'ils aient commis leur crime, elle offre d'étranges garanties.

D'où est venue la pensée de cet attentat? On ne le sait pas encore, et jusqu'ici la justice ne semble pas beaucoup mieux renseignée que le public lui-même; elle cherche. La justice espagnole en est toujours à chercher qui a tué le général Prim il y a bientôt deux ans; elle n'est peut-être pas près de savoir qui a tiré récemment sur le roi et sur la reine. Ce qu'il y a d'heureux dans de tels crimes, c'est qu'ils tournent presque toujours contre le but de ceux qui les commettent ou qui les inspirent. Le dernier attentat a donné aux souverains espagnols une popularité qu'ils avaient de la peine à conquérir. Depuis ce moment, le roi Amédée est entouré de manifestations sympathiques. Il vient de se rendre à Santander pour inaugurer une exposition, et partout il a trouvé sur son chemin un accueil de bon augure. Malheureusement les difficultés politiques ne disparaissent pas dans une ovation. L'Espagne ne reste pas moins avec des élections prochaines qui vont mettre toutes les passions en feu, avec une détresse financière qui menace d'aboutir à une impuissance absolue, avec une insurrection carliste vaincue en Navarre, mais toujours vivace en Catalogne, et l'incertitude du lendemain est toujours la même.

Un homme vient de s'éteindre subitement par-delà les mers, dont le nom a bien souvent et bien étrangement retenti en Europe : c'est le président de la république mexicaine, Benito Juarez. — Assurément peu d'existences auront été plus agitées. Juarez n'était plus jeune, il était de race indienne, il n'avait rien d'un grand homme, quoi qu'on ait pu dire; mais il avait de l'opiniâtreté, de la ruse, une certaine habileté à triompher des passions qui s'agitaient autour de lui, et par-dessus tout il a eu la fortune d'être la vivante personnification de l'indépendance de son pays dans une heure fatale pour la France. Juarez représente pour nous une des entreprises les plus malheureuses, une expédition qui a

été le premier pas dans la carrière de nos désastres. Il s'est trouvé mêlé à de grands événemens pour lesquels il n'était certainement pas fait. Son mérite est de n'avoir jamais désespéré de son pays, et il meurt sans avoir fait beaucoup profiter le Mexique d'une victoire si imprévue, qui a coûté trop cher à la France. CH. DE MAZADE.

REVUE MUSICALE.

Nous demandions dernièrement à l'Opéra ce qu'il allait faire, et quelles étaient les conditions de sa troupe? La question telle que nous l'avons posée reste debout; les débuts de M. Sylva dans *Robert le Diable,* de M. Lassalle dans *Guillaume Tell,* de Mlle Arnal dans *les Huguenots,* n'ont répondu que d'une manière évasive. On gagne du temps, on essaie de désarmer l'opinion en ayant l'air de faire quelque chose. Nous parlerons un jour du corps de ballet, aussi vieilli, aussi caduc; en attendant, le corps du chant continue d'être ce qu'il était il y a deux mois : c'est la troupe de l'ancienne administration, moins Mme Marie Sass, Mlle Nilsson, M. Faure, moins M. Devoyod, qu'on a laissé partir, et ce pauvre Colin, qu'on n'a point remplacé. Nous n'entendons décourager personne, ceux qui nous accuseraient de malveillance se tromperaient volontairement; en fait de parti-pris, nous n'en avons qu'un, que tout le monde doit avoir : veiller au bon usage d'une subvention de *huit cent mille francs* par an, dont la France veut, même aujourd'hui, payer la gloire de posséder une scène lyrique de premier ordre, et qui ne peut d'ailleurs servir uniquement à grossir la fortune d'un spéculateur. Ce parti-pris, nous le maintiendrons d'autant plus que, par une déplorable ignorance de la question, ceux qui sont au pouvoir semblent avoir abdiqué toute initiative. Les responsabilités, nous ne nous lasserons pas de le dire, ne sont pas toutes pour les directeurs de l'Opéra; elles remontent au ministre qui les a nommés et doit compte au pays de la manière dont ses fonds sont employés. Les difficultés, les embarras abondent, qui en doute? mais ce n'est point en s'agitant ainsi dans le vide qu'on triomphera de la situation.

On a beaucoup parlé d'un récent voyage à Londres; qu'a-t-il produit? A-t-on seulement le *Polyeucte* de M. Gounod? « Nous n'avons ni Lambert ni Molière. » M. Gounod s'est récusé, mais nous entendons raconter que M. Faure se serait montré meilleur prince et condescendrait à nous donner six mois, car, pour l'année entière, il paraît que maintenant c'est trop cher pour nous. Quant à Mlle Nilsson, son temps est plus précieux, elle n'a que vingt représentations à nous accorder; c'est à prendre ou à laisser. Eh bien! alors point de marché, la France n'accepte pas de ces sortes d'aumônes. En allant à Londres offrir un engagement à M. Faure et à Mlle Nilsson, le directeur de l'Opéra remplissait galam-

ment son devoir; mais ce devoir même lui commandait de ne pas transiger. Autant l'incorporation dans la troupe actuelle de deux virtuoses de cette valeur mériterait d'être approuvée, autant il faudrait condamner tout moyen terme. Nous avons désormais assez expérimenté ce fâcheux régime des *étoiles*, pour être autorisés à n'en plus vouloir à aucun prix. Un théâtre comme l'Opéra ne saurait admettre chez lui que des artistes capables de sentir l'honneur qu'on leur fait en les appelant, et de sacrifier à cet honneur certaines prétentions excessives. Que ceux qui seraient habitués à ne considérer que les gros appointemens restent chez eux, et que l'étranger leur paie en monnaie d'or la renommée que la France leur a procurée; toute médiocre qu'elle soit, mieux vaudrait encore se contenter de la troupe actuelle que de courir recruter à la folle enchère des talens impropres à s'assimiler; mais alors qu'on sorte enfin du provisoire et qu'on agisse.

Assez de ce zèle stérile et de ces bonnes intentions dont les planches du théâtre sont jonchées! Ce *Roi de Thulé*, qu'on le joue et qu'on n'en parle plus! Et après le *Roi de Thulé*, dont la mise en scène n'est en somme que le règlement d'un vieil arriéré de compte, quelles sont les perspectives qu'on se propose d'ouvrir à la curiosité bien légitime du public? Si vous consentez à jeter un coup d'œil sur la liste des ouvrages qui n'attendent qu'un tour de rôle, vous la trouverez très fournie. Il y a d'abord le *Polyeucte* de M. Gounod et la *Jeanne d'Arc* de M. Mermet, puis viennent le *Sigurd* de M. Reyer, l'auteur applaudi de *la Statue*, *l'Esclave* de M. Membrée, l'auteur de *François Villon*, et le *Mahomet* de M. de Vaucorbeil. Eh bien! à croire le bruit qui se colporte, aucune de ces partitions n'aurait la chance d'arriver seconde, et l'œuvre de prédilection désignée *in petto* serait... A ce point du discours, la plume s'arrête, et l'on songe malgré soi à la fameuse lettre de Mme de Sévigné; mais, au moment de tomber dans la redite d'une citation décidément trop fatiguée, on se résigne à nommer simplement la *Psyché* de M. Thomas.

Psyché! qu'est cela? Un vieux souvenir de Longus? C'est trop dire; une réminiscence d'opéra-comique, une façon de pastorale jouée sans succès autrefois à Favart, et qui, dans sa plus fraîche nouveauté, apparut aux générations de l'époque comme le rococo de l'avenir. Ce bruit d'une prochaine reprise de *Psyché* à l'Opéra n'a d'abord trouvé que des incrédules; nous persistions à ne voir là qu'un ballon d'essai lancé dans la cour du Conservatoire par des écoliers en belle humeur; mais depuis quelques jours la nouvelle se corse, la joyeuseté prend couleur de sérieux. On nous parle de remaniement, de récitatifs entrepris déjà; on nous annonce qu'on y verra M. Faure déguisé en Mercure agiter son caducée d'or et se trémousser avec des ailes d'oiseau à ses brodequins, Et Psyché? Ne devine-t-on pas qui se chargera de faire revivre à nos yeux l'adorable fille du roi de Mithylène? Est-il des exigences qui puissent paraître dures, des lois auxquelles on hésite à se soumettre, lors-

qu'il s'agit de montrer à des Français la divine Ophélie sous les traits et dans les voiles d'azur de l'amante d'Eros? Il va sans dire que les vingt représentations consenties par Mlle Nilsson, et que nous acceptons avec enthousiasme, seront exclusivement employées à ce beau spectacle, plein d'encouragement pour les compositeurs ayant des ouvrages en portefeuille. Patience! nous ne sommes pas au bout. Patience! car ceci n'est que ridicule, et nous verrons tout à l'heure qu'il y a moyen de faire encore un bien plus mauvais usage de la subvention; mais d'abord finissons-en avec *Psyché*. Reprendre cette vieillerie d'opéra-comique! Pourquoi? Remettre à grands frais au théâtre une pièce que ni la belle voix de M. Bataille, alors au plein de son succès, ni Mlle Lefebvre, avec tous les agrémens de son jeu et de sa personne, n'ont pu jadis sauver de la mésaventure, une partition insignifiante, et dont il n'est resté, comme de *la Reine de Saba*, qu'un joli chœur de femmes, — gaspiller à de pareilles fantaisies le temps et l'argent que réclament les ouvrages nouveaux, éluder le cahier des charges quand on aurait au contraire tout avantage à l'aborder loyalement en donnant satisfaction aux brigues les plus légitimes, il faudrait qu'un directeur eût perdu le sens pour se laisser fourvoyer de la sorte. Si l'on tient absolument à rappeler des souvenirs classiques, qu'on reprenne *Iphigénie en Tauride*, *Alceste* ou la *Vestale*; mais *Psyché!* A tant faire que d'aller inventorier ce vieux répertoire d'opéra-comique, et ravaudage pour ravaudage, mieux vaudrait, je pense, choisir *la Fée aux Roses*, pièce également *à grand spectacle*, et dont la musique au moins est d'Halévy; on pourrait aussi, en restant chez soi et sans marauder chez le voisin, mettre en opéras d'anciens ballets, *les Filets de Vulcain* par exemple, avec M. Faure pour jouer Mars et Mlle Nilsson pour représenter Vénus.

On n'échappe pas à la vérité d'une situation, et c'est la *Jeanne d'Arc* de M. Mermet qui sera forcément amenée devant la rampe. Toutes les convenances sont aujourd'hui de ce côté. Le sujet, si grand, si pathétique, dont les circonstances paraissent encore accroître l'intérêt, le sujet par son caractère national s'imposerait à la circonstance. Si cet opéra de *Jeanne d'Arc* n'existait pas, il faudrait le faire. Il existe, et dans des conditions auxquelles le succès de *Roland à Roncevaux* peut servir de garant; qu'on en finisse donc avec ces éternelles temporisations qui ressemblent terriblement à du mauvais vouloir. Puisque ces talens que nous avons créés, ces virtuoses à qui la France a donné la consécration, se montrent à ce point difficiles et arrogans, sachons nous passer d'eux, et montons les bons ouvrages de nos compositeurs avec les ressources que nous avons sous la main. Mlle Krauss ne peut ou ne veut plus venir, Mlle Nilsson pose des préliminaires insoutenables : soyons modestes, mais n'en perdons ni le courage ni l'activité; mieux vaut voir Jeanne d'Arc représentée par Mlle Hisson que de ne la point voir du tout.

Acceptons les nécessités du présent et travaillons à préparer l'avenir.

Le Conservatoire ne fournit rien; pourquoi l'Opéra n'aurait-il pas une école de chant à lui comme il a son école de danse? Là se formeraient des voix *ad usum delphini;* là, sous des maîtres particuliers, nommés et subventionnés par l'administration, s'élèveraient les ténors et les *soprani,* oiseaux rares de ce jardin d'acclimatation dont le seul directeur aurait la clé. Rappelons-nous les excellens résultats obtenus dans leur classe de danse par Mme Taglioni et Mme Dominique, rappelons-nous surtout l'exemple de cette pauvre et charmante Bozzacchi, si rapidement enlevée. Rien n'empêcherait l'œuvre instituée pour la danse de fonctionner aussi bien pour le chant. Dans un théâtre dûment équilibré, que gouverne un homme intelligent, on prévoit les choses à distance, et il y aurait un avantage réel à recruter, à dresser des sujets en vue des combinaisons projetées. Cette fondation d'une classe de chant spécialement attachée à l'Opéra et fournissant à ses seuls besoins, indiquée depuis longtemps, semble aujourd'hui rendue indispensable par la mesure que vient de prendre le nouveau directeur du Conservatoire en supprimant le pensionnat. Il était d'usage jusqu'ici que les élèves du chant, comme ceux de l'École normale, fussent internés. Ces jeunes gens, nourris et logés par l'état, enrégimentés sous l'uniforme d'une institution nationale, subissaient une de ces surveillances réglementaires à la fois hygiéniques et morales qui trop souvent ne plaisent pas à tout le monde. Tant que vécut M. Cherubini, la discipline alla bon train; l'illustre auteur de *Médée* était un pédagogue qui n'admettait guère la plaisanterie. Il suffirait pour s'en convaincre de contempler dans le tableau d'Ingres cette âpre et puissante figure de vieillard renfrogné qui tourne le dos à la muse, et semble maugréer contre sa propre apothéose. Avec M. Auber, les mœurs devinrent plus anacréontiques, et l'école s'émancipa si bien que, lorsque l'aimable maître quitta la place, le désordre régnait partout. Un organisateur survenant en pareille occasion aurait eu peut-être l'idée de réagir contre les abus; M. Thomas, d'un trait de plume, a dispersé le pensionnat. Il s'est dit : Les élèves découchent, — et au lieu de rétablir l'appel du soir, de resserrer la discipline, il a mélancoliquement ouvert la cage, imitant Léonard de Vinci, qui rendait ainsi la liberté aux gentils rossignols captifs.

Le système d'éviter un mal en en créant un pire n'a rien de nouveau : Gribouille le pratiquait à sa manière alors que, pour ne pas être mouillé par la pluie, il se jetait à l'eau. M. Thomas trouve la licence dans son pensionnat, et, plutôt que de restaurer l'ordre, il supprime le pensionnat. A merveille! Voilà désormais des ténors et des barytons sur lesquels la France peut compter, — car ces voix qui n'étaient émancipées qu'à demi et qu'on émancipe tout à fait, l'état, s'il vous plaît, n'en continuera pas moins de les payer! Il va sans dire que les cafés-concerts et autres institutions nationales ne manqueront pas de mettre à profit la circonstance. Les Champs-Élysées et les jardins publics sont là pour

tripler et quadrupler la somme que le budget alloue par mois aux élèves du chant, et c'est à ces intéressans festivals que le personnel du Conservatoire s'empressera maintenant de porter chaque soir le meilleur de ses études du jour. A cet exercice, quelles organisations résisteront? Ténors et barytons arriveront fourbus, éclopés à leurs débuts, et le naïf public s'écriera : « C'est étrange, on n'entend plus que des chanteurs enroués; la nature ne fait donc plus de belles voix! » La nature n'est point si marâtre : de belles voix, elle en fait toujours, comme aux temps d'Elleviou et de Martin, de Nourrit, de Rubini, de Mario; mais nos mauvais instincts gâtent son ouvrage. Hélas! Meyerbeer et Verdi ne sont pas les seuls coupables; quand *le Prophète* ni *le Trovatore* n'existeraient, les voix n'en iraient guère mieux, grâce aux nombreux moyens de destruction que l'homme d'aujourd'hui emploie avec rage. M. Flourens disait : « L'homme ne meurt pas, il se tue. » Nous faisons pour nos voix comme pour notre vie, nous les tuons. Consultez les témoins du passé, ils vous apprendront de quels précieux soins, de quels sacrifices incessans, furent l'objet ces fameuses voix. Martin les jours de représentation s'enfermait, ne voyait personne et n'ouvrait la bouche que devant son piano. Rubini, lui, s'infligeait des observances monacales, appliquant à la voix humaine cet axiome de la physiologie des anciens : *castitatis effectus, manus tractabiles.* On imagine quelles carrières devaient fournir des tempéramens de la sorte ainsi ménagés. Rubini n'a jamais connu la décadence; Martin, à soixante-douze ans, usait encore de sa voix et donnait au Conservatoire des leçons dont le souvenir ne s'est pas effacé. M. Roger, qui jadis eut l'honneur de l'avoir pour maître, a gardé mémoire de certains détails d'un intérêt vraiment classique à propos d'une leçon où le professeur démontrait à ses élèves comment il fallait à la fois chanter et *dire* le célèbre duo du Chambertin dans *le Nouveau seigneur.* Ces hommes-là, comparés à ceux que nous voyons, étaient des géants; grands virtuoses et en même temps critiques érudits, ils savaient leur art par tous les côtés. Nos chanteurs de l'heure présente n'y mettent point tant de façons. D'éducation première, la plupart en manquent, et, sauf quelques exceptions, vous ne trouvez personne qui en dehors du travail des répétitions songe à s'occuper de son rôle, à l'étudier, l'analyser et le méditer. Jouer la comédie ou l'opéra n'est sans doute pas un service public, au moins est-ce un service que l'on rend au public, et force est à ce compte de se prendre au sérieux et de se respecter.

Tout ceci nous ramène à la question d'avoir près de l'Opéra une école spéciale de chant, une école aux bons résultats de laquelle l'administrateur soit nécessairement intéressé, et dont la surveillance soit une affaire et non point une sinécure, comme est la direction du Conservatoire. Les voix deviennent de plus en plus rares; tâchons de sauver celles qui se présentent, protégeons-les contre les abus et les vices du moment, et, pour que cette protection se montre efficace, que ce soit le propre

soin de notre fortune qui nous la commande. Nous ne demanderions pas mieux que de voir le Conservatoire prendre les devans et se relier étroitement à l'Opéra; mais un effort de ce genre exigerait la main active d'un Gevaërt. Songeons que le Conservatoire n'est pas gouverné, et que l'administration supérieure a pour principe de laisser faire, de se mêler le moins possible à des questions absolument étrangères à sa compétence, et dont elle ne parle même pas la langue. Or la prudence conseille qu'en semblable circonstance un directeur de l'Opéra n'agisse qu'à sa guise, et, comprenant qu'il ne saurait compter sur le rendement du Conservatoire, s'arrange de manière à pourvoir aux besoins de sa troupe. Le bail du directeur actuel est de huit ans : *grande mortalis ævi spatium,* quand on réfléchit à ce que durent les empires. D'ici à huit ans, à huit mois peut-être, espérons-le, ce désarroi qui règne aura cessé, une bienheureuse disjonction aura séparé le département des beaux-arts du ministère de l'instruction publique. Nous n'en applaudirions pas moins le directeur de l'Opéra de se précautionner d'avance, comme si ce provisoire intenable devait se prolonger, d'avoir son école de chant pour suppléer aux ressources qu'il serait en droit d'attendre du dehors, mais que le Conservatoire ne lui fournit pas. N'est-ce point en effet une position des plus critiques, celle d'un homme à qui les virtuoses en renom posent des conditions extravagantes, et qui, s'adressant à la pépinière nationale, trouve porte de bois : « repassez l'année prochaine ou dans deux ans! » En attendant, il faut maintenir debout le répertoire et monter des ouvrages nouveaux. La troupe qui fonctionne à l'heure qu'il est n'a rien assurément que d'assez médiocre. Entendue avec les souvenirs d'un passé tout récent et vibrant encore, elle vous attriste. Que de calamités publiques renfermées dans le seul spectacle de cet appauvrissement! C'est là toujours un imposant motif d'indulgence. Attendons. Ces élémens bien manœuvrés peuvent, en se rapprochant, s'harmoniser, former une excellente troupe de second ordre, et c'est pourquoi le théâtre aurait tout intérêt à s'occuper d'œuvres inédites. On éviterait ainsi les comparaisons écrasantes; M. Sylva, insuffisant dans Robert, Mlle Hisson, qui fait une pauvre Valentine, gagneraient évidemment à sortir d'un monde où nous avons admiré la perfection, pour se lancer dans l'inconnu, guidés qu'ils y seraient par des auteurs animés à les voir réussir.

Parmi les compositions toutes prêtes à prendre la scène, nous avons oublié de citer plus haut *Paul et Virginie* de M. Victor Massé, partition conçue d'abord sous forme d'opéra-comique et devenue ensuite par extension un grand opéra de genre. La raison et les convenances exigeaient donc que dès à présent on mît à l'étude soit *Jeanne d'Arc,* soit *Paul et Virginie,* puisqu'il paraît que M. Gounod, de moins en moins satisfait de son *Polyeucte,* et après avoir tout le premier ressenti l'immense ennui du sujet, y renonce décidément. A ce propos, disons en quelques mots ce qui se raconte. Le directeur, à peine arrivé de Londres, serait

aussitôt reparti pour l'Italie. Que peut bien aller faire à Padoue en cette saison un directeur de l'Opéra, sinon aller demander à Verdi son *Aïda,* écrite pour le vice-roi d'Égypte et représentée sur le théâtre d'Alexandrie? Ainsi, tandis que notre école attend sous les armes le signal d'entrer en campagne, l'homme à qui le pays accorde un subside de *huit cent mille* francs pour faire les affaires de la musique française déserterait à l'étranger, et, dans un moment aussi grave que celui où nous sommes, irait solliciter d'un Italien une œuvre qui n'a pas même le mérite d'être inédite, et donnerait à ce remaniement, à cette turquerie, le pas sur des ouvrages nouveaux de M. Victor Massé, de M. Mermet, de M. Félicien David! Est-ce que M. le directeur de l'Opéra s'imaginerait par hasard qu'après avoir monté *la Coupe du roi de Thulé* et pour huit jours exhumé de son sarcophage la *Psyché* momifiée de M. Thomas, l'opinion le tiendra quitte des devoirs qui l'obligent envers la France? Il ferait beau voir *Aïda* s'installer superbement sur le théâtre de la rue Le Peletier, tandis que *Paul et Virginie* et *Jeanne d'Arc* iraient se remiser à la Gaîté, où tant bien que mal on leur dresserait un gîte. C'est là cependant ce qui, selon toute vraisemblance, arriverait. Le Théâtre-Lyrique est à reconstituer, la spéculation a les yeux ouverts et, deux ouvrages tels que ceux dont nous parlons, si l'Opéra les laissait échapper, ne seraient pas perdus pour tout le monde.

Aux mécontens qui nous reprocheraient la vivacité de notre discussion, nous répondrions que, lorsqu'il s'agit d'une cause vraiment juste, c'est assez de la comprendre, de la sentir pour se passionner,—et quelle cause plus légitime que celle que nous soutenons : le droit de nos compositeurs à se faire représenter sur une scène française où les ouvrages étrangers n'auraient dû jamais figurer qu'à titre d'exception, de chefs-d'œuvre? Si le contraire existe, si dans le répertoire de l'Opéra ce sont les partitions de musiciens français qui forment aujourd'hui l'exception, il faut voir là les tristes restes d'un passé contre lequel les honnêtes gens n'ont qu'à réagir. Lorsque la vérité est en procès, pas n'est besoin d'être une grande personnalité pour faire prévaloir sa cause. Souvenons-nous des scandales auxquels nous avons assisté sous le régime déchu, de ces influences de salon et de palais qui, dans le désœuvrement de la vie mondaine, s'amusaient à comploter de folâtres excursions en Allemagne, et comme par lettres de cachet forçaient un directeur à jouer *Tannhauser* à l'Opéra. De tels abus ne peuvent plus venir d'en haut, et nous ne voulons pas que personne les renouvelle :

Après *Agésilas*,
Hélas!
Mais, devant *Aïda*,
Holà!

Aujourd'hui qu'il n'y a plus de liste civile et que le directeur de l'Opéra reçoit de l'état une somme qu'on lui alloue à certaines conditions stipu-

lées au cahier des charges, c'est au public, à l'opinion d'empêcher le règne du bon plaisir, sous quelque forme qu'il cherche à renaître, et le moins que le public et l'opinion puissent faire, c'est assurément de se prononcer toujours et partout en faveur de la nationalité française.

La section musicale de l'Institut vient de perdre le doyen de ses membres. Né à Naples en 1787, le comte Carafa de Colobrano n'avait pas moins de quatre-vingt-cinq ans, et bien des gens, en apprenant sa mort, vont s'étonner qu'il fût encore de ce monde. C'est qu'en effet depuis longtemps l'auteur du *Valet de chambre*, de *Masaniello*, de *la Violette* et de *la Prison d'Édimbourg* ne faisait plus parler de lui. Oublié du public, il s'était retiré près de Rossini, à l'ombre duquel il vécut en ami fidèle et résigné, puis, à la mort du grand *maestro*, il disparut, ses intimes eux-mêmes le perdirent de vue. L'âge, les infirmités l'envahissant, il s'était stoïquement mis à l'écart pour finir dans le silence une vie toujours très digne, et qui n'aura pas été sans quelque gloire. Musicien habile et connaissant le théâtre, M. Carafa n'a jamais pratiqué qu'un seul style : le rossinisme continu, intense, absolu. D'autres, Boïeldieu, Hérold, eurent le coup de feu; chez M. Carafa, l'insolation dura toute la vie. Je ne parle pas de ce fameux *Abufar*, que j'ignore, partition de jeunesse idolâtrée de son auteur, et dans laquelle, vous disait-il par momens, Rossini avait trouvé son trio de *Guillaume Tell;* mais ce que je sais, c'est que tout le répertoire français de M. Carafa porte au plus haut degré ce caractère d'imitation. *Masaniello*, qui fut représenté avec succès à l'Opéra-Comique, aux beaux jours où s'inauguraient à l'Opéra les destinées de *la Muette*, *Masaniello* n'est cependant point un ouvrage à dédaigner. Le souffle de l'inspiration traverse par intervalles cette musique, les ensembles y sont vigoureusement maniés, et le duo, trop célèbre à mon sens, de Masaniello et de Piétro dans *la Muette* est loin de valoir, pour la sincérité de l'expression, le morceau écrit par Carafa sur ces paroles : *Masaniello, sers encor ta patrie.* Chose remarquable, deux musiciens composent un opéra sur le même sujet; de ces deux hommes, l'un est Français, l'autre Italien, Napolitain, s'il vous plaît, et c'est le Français, c'est Auber qui, sans avoir jamais mis le pied en Italie, trouve la couleur vraie, le pittoresque du sujet. *Masaniello*, conçu tout à fait à l'italienne, n'offrait aucun agrément à la curiosité de cette période, à son romantisme, dont *la Muette*, rompant tout à coup avec la tradition académique de l'opéra grec et romain, vous apparaît comme la rayonnante émanation. Cependant la partition de Carafa ne méritait pas de périr tout entière. Plusieurs fois il fut depuis question de la reprendre, et toujours l'entreprise échoua, tant le nom vieilli et démodé de Carafa causait d'effroi à tous les directeurs de théâtre.

Noble et digne homme, chacun l'aimait et l'estimait; mais tout le monde plus ou moins craignait sa musique, les directeurs plus encore que vous et moi. Il y avait même en cela quelque chose de cette

terreur sacrée qu'inspiraient les tragédies de M. Viennet. Carafa pourtant mettait moins d'ardeur et de furie dans sa brigue; tout comme l'auteur d'*Arbogaste*, il avait, lui aussi, son *Achille* et son *Alexandre* en poche, mais il s'abstenait d'en parler, méprisait le présent, et lui tournait le dos. « Rossini ne puis, Meyerbeer ne daigne! » Il est mort avec cette devise des Rohan sur les lèvres, mort comme il a vécu, en gentilhomme, et, ce qui vaut mieux, en parfait galant homme. Avant de composer des opéras pour la France, il avait servi dans son armée. Ancien aide-de-camp de Murat, nul n'aurait eu plus de droits que lui aux faveurs du dernier empire. Il s'en éloigna, ou du moins n'alla pas au-devant. Et cependant la suppression du gymnase militaire qu'il dirigeait avait fort diminué son bien-être. Solliciter n'était point son métier. Comme on se garda de lui offrir une compensation, il se le tint pour dit. La dernière fois que nous le vîmes à l'œuvre, ce fut à l'occasion de la mise en scène de *Sémiramis* à l'Opéra. Rossini, qui ne se dérangeait plus, avait chargé son vieil ami des adaptations musicales et du soin de surveiller les répétitions. Un moment Carafa se retrouva au milieu des enchantemens de sa jeunesse. Ces cavatines, ces duos, ces finales, tout cela écrit dans une forme dont lui-même avait tant usé et abusé, rien ne l'empêchait de s'en croire l'auteur, — douce et bénévole illusion dans laquelle Rossini se complaisait à l'entretenir, lui disant chaque fois qu'il le voyait : « Et *ta Sémiramis*, que devient-elle? Es-tu content de *tes* chanteurs, de *ton* orchestre? Quant à moi, tu le sais, je ne t'ai jamais caché mon opinion là-dessus : ce n'est pas de la vieille musique, c'est de la musique qui a vieilli! »

Considéré au point de vue où la critique se place aujourd'hui, Carafa n'obtiendrait guère plus, je le crains, que les honneurs dus à tout dilettante éminent. S'il eut des succès au théâtre, il ne fut point ce qu'on appelle en Allemagne un musicien *spécifique*, ce qui certainement est un très grand malheur dans une époque où les moyens termes ont cessé d'exister, et qui semble ne se plaire qu'à partager son enthousiasme entre le symbolisme et le *trivialisme*. La musique de Carafa ne prouve rien et n'est faite ni pour le public de *la Belle Hélène*, du *Petit Faust* ou de *Chilpéric*, ni pour ces braves gens qui aiment à s'entendre raconter comme quoi Beethoven, partant de la troisième symphonie à la neuvième, a parcouru les espaces qui vont du républicanisme au socialisme. La partition de *la Violette*, écrite sur le sujet d'*Euryanthe*, vivra moins à coup sûr que l'œuvre de Weber, de même que *Masaniello* a dû céder la place à *la Muette*. Ce n'est point une raison pour ne pas tenir compte au musicien des succès qu'il obtint à son heure. Le superbe duo dont nous parlions, divers morceaux de *la Violette* ou de *la Prison d'Édimbourg*, dont les variations pour le piano ont perpétué la mémoire, composent un bagage assez estimable, et bien des écrivains qui se croient

originaux n'en laisseront point tant que cet imitateur par excellence, on pourrait presque dire par divination, qui s'appelait Carafa, et qui fut en quelque sorte rossiniste avant Rossini. F. DE LAGENEVAIS.

LES FEMMES A L'UNIVERSITÉ DE ZURICH.

Au siècle dernier, il y eut à Quedlimbourg un médecin, praticien fort estimé, qui s'appelait Mme Dorothée-Christiane Erxleben. C'était la femme du doyen de Saint-Nicolas; elle avait obtenu le diplôme de docteur en 1754. Dans un écrit qui fit sensation en son temps, elle examine les causes qui empêchent son sexe de se livrer aux études sérieuses, et elle s'efforce de démontrer qu'il pourrait et qu'il devrait en être autrement. On dirait que son vœu est près de se réaliser, si on considère ce qui se passe depuis quelques années à l'université de Zurich. Avant 1864, deux dames de cette ville avaient déjà été autorisées à suivre les cours de la faculté de philosophie à titre de simples *auditeurs,* c'est-à-dire sans prendre une inscription régulière. Dans le courant de l'année 1864, une jeune Russe, Mlle K..., sollicita du recteur de l'université la permission d'assister aux cours d'anatomie et de microscopie. Les autorités compétentes n'ayant fait aucune objection, la permission fut accordée simplement, et six mois plus tard une autre jeune Russe, Mlle S..., vint se faire inscrire à la faculté de médecine.

Le sénat de l'université de Zurich pensa dès lors qu'il était temps de régulariser la situation des *étudiantes* et de décider si à l'avenir l'admission des femmes à tous les cours des diverses facultés serait considérée comme un droit formel ou seulement comme une faveur spéciale, subordonnée à l'agrément des professeurs. Dans le premier cas, il allait de soi que les élèves du sexe féminin pourraient se présenter aux examens et obtenir le diplôme de docteur. C'est au mois de mai 1865 qu'eurent lieu les délibérations sur ce sujet délicat. La discussion fut assez vive, et il se trouva que les adversaires de l'admission des femmes à l'inscription régulière étaient à peu près aussi nombreux que les partisans de l'innovation projetée. On convint de ne rien préjuger encore, d'attendre les résultats d'une expérience plus longue et plus complète. Après tout rien ne prouvait que les deux jeunes femmes qui avaient été provisoirement admises aux cours iraient jusqu'au bout de leurs études, ni que leur exemple serait beaucoup suivi. La première des deux disparut en effet avant la fin de 1867; mais Mlle S..., qui était déjà venue à Zurich avec un fonds de connaissances très solides, montra un zèle et une persévérance qui lui conquirent l'estime de ses professeurs, et se vit au mois de février 1867 assez avancée dans ses études pour affronter les épreuves du doctorat. Pour aspirer au diplôme de docteur, il faut

être « citoyen académique, » c'est-à-dire avoir été inscrit sur la matricule de l'université; Mlle S... s'adressa donc au recteur, afin d'obtenir l'accomplissement de cette formalité indispensable. Le recteur hésita un peu; toutefois, le cas n'étant pas prévu par le règlement de l'école, il crut pouvoir prendre sur lui d'interpréter ce règlement dans le sens favorable et d'*immatriculer* Mlle S... C'est ainsi que fut créé un précédent, et qu'un droit formel se trouva établi, comme en tant d'autres cas, par la sanction définitive d'une chose reconnue juste et raisonnable à la suite d'une expérience prolongée. Mlle S... fut alors admise à passer ses examens et dûment promue docteur en médecine de la faculté de Zurich.

Dans les années suivantes, l'affluence des élèves féminins ne fut pas d'abord aussi considérable qu'on l'aurait pu croire. Vers la fin de 1867, on voit paraître deux Anglaises, en 1868 une Suissesse et une Américaine : en 1870, l'Allemagne et l'Autriche se risquent à leur tour; mais le contingent principal est toujours fourni par la Russie. En 1869, neuf jeunes Russes étaient inscrites à la faculté de médecine; à la fin de 1871, elles étaient dix-sept. En ce moment même, le nombre des *étudiantes* de l'université de Zurich s'élève à 63, dont 51 suivent les cours de la faculté de médecine (44 Russes, 1 Anglaise, 3 Suissesses, 3 Allemandes) et 12 les cours de la faculté de philosophie (10 Russes, 1 Autrichienne, 1 Allemande). Ce qui explique cette prépondérance de l'élément slave, c'est que depuis longtemps en Russie l'enseignement supérieur est accessible aux femmes. Des gymnases de femmes ont été ouverts dans tous les chefs-lieux de gouvernement, et les universités russes, sans admettre les femmes sur le même pied que les hommes, leur destinent des cours publics spéciaux dont la durée est de deux ans. Ces facilités ont sans doute beaucoup contribué à inspirer aux femmes russes le goût des fortes études. En ajoutant 17 élèves qui ont quitté l'université depuis 1867 sans avoir terminé leurs études, et 6 qui ont été créées docteurs en médecine, on arrive à un total de 86 femmes inscrites sur les registres de l'école dans l'espace de huit ans. Le nombre des élèves de l'université suisse s'est d'ailleurs notablement accru depuis 1864 : il était alors de 232, il est aujourd'hui de 354. La faculté de médecine compte aujourd'hui 208 élèves; on voit que le contingent féminin en forme à peu près le quart. Les six docteurs de la faculté de Zurich ont embrassé avec succès la carrière médicale. L'une de ces dames est la femme d'un médecin de Saint-Pétersbourg, une autre s'est établie comme praticienne dans la même ville et a déjà une clientèle assez considérable. Une troisième, Mlle M..., est aujourd'hui premier médecin de l'hôpital de femmes que dirige à Londres Mme Garret-Anderson, docteur des facultés de Londres et de Paris. A Birmingham, il se fonde aussi à cette heure un hôpital de femmes dont la direction sera confiée à une autre graduée de Zurich. Le cinquième de ces jeunes docteurs est une Américaine qui

avait été désignée d'avance comme médecin de l'hôpital des enfans de Boston; *le dernier* a été accepté comme sous-aide par le chef de la clinique médicale de l'hôpital de Zurich, M. le professeur Biermer.

On voit que l'essai qui a été tenté en Suisse par des hommes sans préjugé a été couronné d'un succès éclatant et bien mérité. Il n'y a que le premier pas qui coûte. On avait craint que la promiscuité d'auditeurs des deux sexes ne devînt un embarras pour les professeurs ou même l'occasion de scènes fâcheuses; il n'en a été rien. L'attitude modeste et sérieuse des jeunes femmes a plutôt exercé une heureuse influence sur le ton qui régnait dans les cours parmi les étudians. Aux examens, elles ont obtenu parfois les meilleures notes; dans la pratique des hôpitaux, elles ont montré des aptitudes tout à fait remarquables. Cette expérience de huit années répond victorieusement aux cris d'alarme que pousse le physiologiste Bischoff dans une brochure publiée sur ce sujet. M. Bischoff commence par avouer qu'il n'a jamais admis, qu'il n'admettra jamais une femme à ses cours; il raisonne sur des hypothèses et s'inspire d'opinions préconçues sur le rôle des femmes dans la société. A l'en croire, l'art médical entre les mains du sexe faible tomberait nécessairement au niveau d'un métier, sans compter que cette ingérence des femmes dans des fonctions essentiellement dévolues aux hommes offense la pudeur. Hélas! s'il fallait chasser du temple tous les médecins pour qui leur art n'est qu'un métier, la carrière serait bientôt singulièrement délaissée. D'un autre côté, le succès même des femmes instruites qui dans divers pays se livrent à la pratique médicale est un argument irréfutable en faveur d'une innovation qui n'a rien de contraire aux mœurs modernes. La réputation médicale de Mme Garret-Anderson à Londres, des sœurs Blackwell à New-York, prouve suffisamment que les femmes peuvent réussir sur ce terrain où il s'offre à leurs aptitudes spéciales plus d'une occasion de se développer. Par le succès indéniable de l'expérience hardiment tentée à Zurich, un jalon se trouve posé pour la solution d'un important problème social. On avait d'abord espéré que les universités allemandes se montreraient aussi libérales que Zurich; la pruderie inattendue que plusieurs ont montrée en cette circonstance a rejeté sur la Suisse tout le fardeau de la tentative, et il s'est produit à Zurich un encombrement d'élèves féminins qui fait hocher la tête à plus d'un vieux professeur. Cependant l'exemple qu'on a sous les yeux encouragera des essais analogues, et l'innovation, en cessant d'être une exception, perdra les inconvéniens qu'elle peut encore offrir.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

